



Rapport annuel révisé
Candriam Sustainable

31 décembre 2025

01.01.2025 - 31.12.2025
SICAV de droit luxembourgeois
R.C.S. Luxembourg B-202950



Candriam Sustainable

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice
du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025



Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	28
État des actifs nets au 31 décembre 2025	32
État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	41
Statistiques	50
Portefeuille-titres au 31 décembre 2025	58
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	58
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	60
Candriam Sustainable Bond Euro	64
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	74
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	80
Candriam Sustainable Bond Global	87
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	93
Candriam Sustainable Bond Impact	97
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	102
Candriam Sustainable Equity Children	105
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	108
Candriam Sustainable Equity Climate Action	111
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	114
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China	118
Candriam Sustainable Equity EMU	122
Candriam Sustainable Equity Europe	125
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	129
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	132
Candriam Sustainable Equity Japan	135
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	138
Candriam Sustainable Equity US	143
Candriam Sustainable Equity Water	146
Candriam Sustainable Equity World	149
Candriam Sustainable Money Market Euro	154
Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés	158
Autres notes aux états financiers	165
Informations supplémentaires non auditées	187
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	190



Administration de la SICAV

Conseil d'Administration

Président

Isabelle CABIE
Global Head of Corporate Sustainability
Candriam

Administrateurs

Annemarie ARENS
Independent Director

Thierry BLONDEAU
Independent Director

Tanguy DE VILLENFAGNE
Advisor to the Group Strategic Committee
Candriam

Nadège DUFOSSE
Head of Asset Allocation
Candriam

Renato GUERRIERO
Deputy Chief Executive Officer (Global Development & Distribution)
Candriam

Koen VAN DE MAELE
Global Head of Investment Solutions
Candriam

Siège social

5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Dépositaire et Agent Payeur Principal

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Société de Gestion

Candriam
SERENITY - Bloc B
19-21, Route d'Arlon
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif**, d'**Agent Domiciliaire** et d'**Agent de Transfert** (en ce compris les activités de **Teneur de Registre**) sont déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **gestion de portefeuille** est assurée par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales :

Candriam - Belgian Branch
58, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles

Candriam Succursale française
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – UK Establishment
Aldersgate Street 200, London EC1A 4 HD

Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative (depuis le 01/07/25)
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (jusqu'au 30/06/25)
2, Rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg

Détails sur la SICAV

Candriam Sustainable (ci-après la SICAV) est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois. Elle a été constituée à Luxembourg le 30 juin 2015 pour une durée illimitée et conformément à la législation du Grand-Duché de Luxembourg. La SICAV est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la « Loi du 10 août 1915 ») pour autant qu'elle n'en n'est pas exemptée par la Loi. Son capital minimum est de 1.250.000. EUR

La SICAV est inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectif (ci-après « OPC ») conformément à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, et à ses dispositions d'application (ci-après la « Loi »). La SICAV remplit les conditions prévues par la Partie I de la Loi et par la directive européenne 2009/65/CE.

La SICAV publie un rapport annuel détaillé sur ses activités et les actifs sous gestion. Ce rapport inclut un état consolidé de l'actif net et un état consolidé des variations de l'actif net exprimés en EUR, le portefeuille d'investissements de chaque compartiment et le rapport du réviseur d'entreprises agréé. Ce rapport est disponible au siège de la SICAV ainsi qu'au siège des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.

En outre, après la fin de chaque semestre, elle publie un rapport comprenant notamment l'état de l'actif net, l'état des variations de l'actif net de la période, l'évolution du nombre d'actions en circulation pour la période, la composition du portefeuille, le nombre d'actions en circulation et la valeur liquidative par action.

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de la SICAV se tient chaque année au siège social de la SICAV ou en tout autre lieu au Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation. Elle se tiendra dans les six mois après la clôture de l'exercice.

Les avis de toutes les assemblées générales des actionnaires sont envoyés à tous les actionnaires nominatifs, à leur adresse figurant au registre des actionnaires, au moins huit jours avant l'assemblée générale. Ces avis indiquent l'heure et le lieu de l'assemblée générale et les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

Si la législation locale l'exige, ces avis sont également publiés au Luxembourg et dans les pays où les actions de la SICAV sont autorisées à la commercialisation publique, dans tout journal choisi par le Conseil d'Administration.

L'exercice commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La valeur liquidative par action de chaque compartiment, les prix de souscription, de rachat et de conversion de chaque catégorie d'actions de chaque compartiment sont disponibles auprès du siège social de la SICAV et des banques désignées pour fournir des services financiers dans les pays dans lesquels la SICAV est vendue.

Un état détaillé des mouvements du portefeuille peut être obtenu gratuitement sur simple demande au siège social de la SICAV.

Le prospectus, les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs KID), les statuts de la SICAV ainsi que ses rapports financiers sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Analyse du marché

L'année 2025 s'est déroulée dans un environnement marqué par un accroissement des tensions géopolitiques et des dynamiques politiques changeantes. Le retour de Donald Trump sur le devant de la scène politique, combiné à un regain de tensions commerciales, aux annonces du « Liberation Day » et à la poursuite de conflits militaires, a généré des épisodes récurrents de volatilité sur les marchés ainsi que des changements brusques du sentiment de risque.

Aux États-Unis, la performance des marchés actions a été largement portée par le secteur technologique, avec une rotation limitée des styles, les investisseurs continuant de se concentrer sur les entreprises exposées à l'intelligence artificielle et aux thématiques de croissance structurelle. À l'inverse, les dynamiques des marchés européens ont été plus différenciées, caractérisées par un leadership des valeurs « value » et cycliques, qui ont reflété une combinaison d'incertitudes politiques, d'évolutions budgétaires et de divergence des dynamiques de croissance au sein de la région.

Les marchés des changes ont joué un rôle central au cours de l'année, avec une dépréciation marquée du dollar américain. Ce mouvement, qui est devenu un moteur macroéconomique clé pour les différentes classes d'actifs, a influencé les flux de capitaux, en soutenant les marchés émergents.

Du côté des taux d'intérêt, les évolutions ont été nettement divergentes selon les régions. Aux États-Unis, malgré des inquiétudes ponctuelles liées à l'inflation, les rendements obligataires ont globalement suivi une tendance baissière sur l'année, reflétant un assouplissement progressif des conditions financières et une confiance croissante dans un scénario d'atterrissage en douceur. En Europe, à l'inverse, les rendements ont eu tendance à augmenter, galvanisés par une activité économique résiliente, la suspension du frein à la dette en Allemagne, une hausse des émissions budgétaires et un contexte politique plus complexe, en particulier en France. Cette divergence a fait de la gestion de la duration un élément important et actif de la construction de portefeuille.

Les marchés du crédit ont été particulièrement favorables. Les spreads de crédit se sont resserrés à des niveaux historiquement bas, qui ont constitué un puissant catalyseur de performance sur les segments Investment Grade, du haut rendement et de la dette financière. La dette des marchés émergents a également largement bénéficié de la faiblesse du dollar américain, qui a fortement soutenu la performance.

Compartiment

Tout au long de l'année 2025, la gestion du portefeuille s'est appuyée sur une approche d'allocation d'actifs dynamique, en ajustant les expositions selon l'évolution des conditions de marché.

Du côté des actions, l'exposition a été gérée activement au cours de l'année. Avant le « Liberation Day », le Fonds a adopté une sous-pondération des actions, reflétant un niveau élevé d'incertitude politique et des risques de volatilité élevés. À mesure que les conditions de marché se sont normalisées, l'exposition aux actions a été progressivement relevée, jusqu'à se traduire par une surpondération globale au second semestre, qui a permis au portefeuille de bénéficier de la vigueur persistante des marchés actions.

Au sein du crédit, la stratégie s'est attachée à capter les opportunités de portage. Le Fonds a maintenu une exposition au crédit Investment Grade et à la dette des marchés émergents, profitant de rendements attractifs et de conditions de marché favorables. Ce positionnement orienté vers le portage est resté une composante clé de l'allocation obligataire tout au long de l'année.

Sur les taux d'intérêt, le portefeuille a maintenu une position longue en duration durant la première partie de l'année, reflétant les inquiétudes concernant les perspectives de croissance en Europe ainsi que les avantages de la diversification de la duration, étant donné sa corrélation plus faible avec les actions.

Le positionnement en devises a joué un rôle important dans la construction du portefeuille. Le Fonds a bénéficié d'une sous-pondération du dollar américain, mise en place en début d'année, qui a apporté une contribution positive à la performance à mesure que le dollar se dépréciait. Dans le même temps, une position longue sur le yen principalement détenue à des fins de couverture, a pesé sur la performance au cours de l'année.

Performance du compartiment

Le Fonds a enregistré une performance absolue positive sur l'ensemble de l'année 2025, tandis que la performance relative a été négative par rapport à son indice de référence.

Les actions ont apporté la principale contribution à la performance absolue, reflétant la performance globalement positive des marchés actions mondiaux au cours de l'année. La performance relative a toutefois été pénalisée par un effet de sélection négatif, principalement en Europe.

Au sein des actifs obligataires, les contributions ont été contrastées. L'exposition au crédit a apporté un soutien grâce au portage, tandis que l'exposition aux obligations souveraines a pesé lors des phases de remontée des taux, en particulier en Europe.

Enfin, la sous-pondération du dollar américain au sein du portefeuille a apporté une contribution positive à la performance globale.

Perspectives du compartiment

À l'avenir, notre approche d'investissement continuera de privilégier la résilience, tout en cherchant à identifier des opportunités sélectives de croissance. Le contexte mondial reste favorable, soutenu par les investissements dans l'intelligence artificielle, l'expansion continue de la Chine dans les semi-conducteurs et les infrastructures énergétiques, ainsi que par des politiques budgétaires et monétaires globalement accommodantes.

Nous maintenons une surpondération des actions, appuyée par une allocation régionale équilibrée. L'exposition aux actions se concentre sur des zones à forte dynamique structurelle : la technologie américaine pour son leadership en matière de bénéfices, l'Europe pour son profil de rendement attractif et l'amélioration de ses perspectives de reprise, le Japon pour les progrès des réformes de la gouvernance, et l'Asie pour son accès compétitif aux chaînes de valeur de l'intelligence artificielle et des semi-conducteurs.

Au sein des actifs obligataires, la duration joue un rôle défensif sur fond de divergence de trajectoire des politiques monétaires, tandis qu'une exposition sélective au crédit européen et à la dette des marchés émergents continue d'offrir des opportunités de portage attractives.

D'un point de vue macroéconomique, nous anticipons une poursuite de la faiblesse du dollar américain. Dans l'ensemble, la construction du portefeuille vise à combiner des thématiques structurelles de croissance à long terme avec des décisions tactiques disciplinées entre les classes d'actifs.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Analyse du marché

L'année a été l'une des plus mouvementées que nous ayons vécue de mémoire récente, à la fois sur le plan géopolitique et sur les marchés. La nouvelle administration américaine a imposé des droits de douane à l'ensemble de ses partenaires commerciaux et adopté un vaste ensemble de mesures budgétaires, en prolongeant des baisses d'impôts arrivant à expiration et en reportant une réduction des versements sociaux afin de compenser l'impact budgétaire. La Réserve fédérale a emboîté le pas d'un certain nombre de banques centrales mondiales en abaissant ses taux d'intérêt, et les marchés ont absorbé sans difficulté le choc provoqué par les droits de douane et la volatilité géopolitique, plusieurs classes d'actifs atteignant de plus hauts historiques. Par ailleurs, les investissements liés à l'intelligence artificielle ont alimenté un sentiment extrêmement haussier pour le secteur technologique, tandis que le dollar américain s'est affaibli.

Les marchés actions américains, bien qu'ils aient terminé l'année de deçà de leurs plus hauts historiques, ont généré des performances impressionnantes, tirées par une poignée de valeurs : le S&P 500 a rebondi de +17,86 % et le Nasdaq, à forte composante technologique, de +21,17 %. Dans un contexte international toutefois, ces performances ne sont pas très impressionnantes, reflétant en partie la dépréciation du dollar, le DAX ayant gagné +21,14 %, le MSCI EM Equities +33,57 %, le Nikkei +30,55 % et le Hang Seng +35,80 %.

Après plusieurs années de vigueur, le dollar s'est considérablement affaibli. Le DXY a reculé de -9,37 %, et le billet vert a perdu du terrain face à l'ensemble des grandes devises, y compris le yen japonais, qui est parvenu à terminer en hausse de +0,31 % sur l'ensemble de l'année. L'euro s'est apprécié de +13,44 % face au dollar (USD), tandis que l'ensemble des devises émergentes ont progressé de +8,18 %. Le secteur des matières premières a également été influencé par les mouvements du dollar, en raison du rebond des métaux industriels : le cuivre a progressé de +36,46 % et le minerai de fer de +8,99 %. Ces performances sont toutefois restées plus modestes que les mouvements records observés pour les métaux précieux : l'or a progressé de +64,58 % et l'argent de +147,95 %, tandis que le secteur de l'énergie a perdu du terrain, à l'instar du Brent s'est replié de -18,48 % et du gaz naturel, en baisse de -15,13 %.

Le sentiment de risque positif, combiné à 0,75 % de baisses de taux de la Fed, a également été à l'origine d'une performance positive du crédit : le segment Investissement Grade américain (US IG) a progressé de +8,27 %, le haut rendement américain (US HY) de +8,62 %, et le crédit des entreprises émergentes (EM Corps) de +8,72 %, réparti entre le segment du crédit des entreprises émergentes Investment Grade (EM Corp IG) avec +8,49 % et le segment du crédit des entreprises émergentes à haut rendement (EM Corp HY) avec +9,13 %. La dette souveraine émergente a enregistré une performance exceptionnelle de +14,30 %, tirée par le haut rendement avec +18,28 %, qui a bénéficié de la phase finale des reprises post-défaut dans plusieurs cas spécifiques, tandis que le segment Investment Grade a affiché une performance très honorable de +10,38 %.

Compartiment et performance du compartiment

En 2025, l'indice de référence a affiché une performance de +14,30 %, tandis que le Fonds a enregistré une performance de +10,74 % après frais (classe d'actions I), soit une sous-performance de -3,56 %. En raison de son biais en faveur de la qualité et de son orientation durable, il est possible que la stratégie sous-performe l'indice lors des années où plusieurs classes d'actifs atteignent de plus hauts records tout au long de l'année et où les spreads de crédit se resserrent fortement, en particulier dans les segments de moindre qualité de l'indice de référence. Au premier semestre, dans un contexte marqué par l'incertitude politique, la stratégie a réussi à surperformer l'indice, mais n'est pas parvenue à maintenir pleinement cette trajectoire après le mois de mai lors du rebond généralisé du risque dans toutes les classes d'actifs.

Les principaux freins à la performance ont été des valeurs à fort bêta non éligibles, telles que l'Égypte (-0,72 % par rapport à l'indice de référence), la Turquie (-0,53 % par rapport à l'indice de référence) et le Nigeria (-0,44 % par rapport à l'indice de référence). Par ailleurs, certains crédits spécifiques comme le Venezuela ont constitué des freins (-0,55 % par rapport à l'indice de référence), dans un contexte où l'optimisme suscité par une éventuelle restructuration de la dette, a été à l'origine d'un rebond des prix après le déploiement d'importants moyens militaires américains dans la région et des signes indiquant une intervention.

Les crédits en redressement éligibles ESG, mais exclus en raison de leurs notes ont également contribué négativement, bien que dans une moindre mesure qu'en 2024 : l'Équateur a sous-performé de -0,67 % par rapport à l'indice de référence, tandis que l'Argentine a contribué à hauteur de -0,47 %.

À l'inverse, notre surpondération stratégique du Brésil, que nous avons renforcée en janvier, a continué de bien se comporter tout au long de l'année, contribuant à hauteur de +0,86 % par rapport à l'indice de référence. Un bon positionnement permettant de tirer parti des opérations de gestion du passif en Colombie a permis de générer une surperformance de +0,32 % par rapport à l'indice de référence pour le pays. Les surpondérations de long terme sur des crédits des Caraïbes présentant des trajectoires budgétaires stables ont également apporté une contribution positive : le Costa Rica a contribué à hauteur de +0,46 % et la République dominicaine de +0,42 %. Les surpondérations en Europe centrale et orientale ont également enregistré de bonnes performances avec la Hongrie à +0,39 % et l'Albanie à +0,26 %. Les turbulences politiques en Roumanie, l'un des pays les plus performants en 2024, ont également créé des opportunités de rendement excédentaire en 2025, ce qui a permis au Fonds de surperformer l'indice de +0,25 % sur l'année dans le segment du crédit.

Perspectives du compartiment

Bien que les tensions commerciales ne constituent plus le principal moteur des marchés, l'attention s'est désormais clairement reportée sur la Réserve fédérale et la trajectoire d'assouplissement post-2025. Le marché du travail américain a enregistré un ralentissement plus prononcé que prévu, le Bureau of Labor Statistics ayant nettement révisé à la baisse les créations d'emplois passées, tandis que la croissance de l'emploi est restée atone depuis le printemps, avec des hausses limitées en août (+22 000) et en décembre (+50 000). Cette réévaluation souligne que la politique de la Fed sera un moteur décisif dans l'évolution des taux mondiaux et des flux de capitaux dans les mois à venir. Dans le même temps, les controverses autour de la composition du Conseil des gouverneurs de la Fed et de son indépendance perçue sont devenues une variable de marché à part entière, susceptible d'ajouter une prime de risque politique aux taux et au dollar, même en l'absence de données macroéconomiques décisives.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets (suite)

Pour les marchés émergents, les perspectives dans les prochains mois dépendront du rythme et de l'ampleur des nouveaux tours d'assouplissement de la Fed, sans pour autant perdre de vue l'importance des dynamiques domestiques. De nombreux pays émergents ont déjà achevé leurs cycles de consolidation budgétaire, ce qui leur laisse davantage de latitude pour gérer leurs besoins de financement. Les dettes souveraines ont davantage sollicité les marchés en dollars et en euros en 2025, soutenus par un redressement des flux entrants de capitaux vers les actifs en devises fortes. Les émissions brutes en devises fortes en 2025 ont dépassé celles de 2024, bien que les besoins de financement nets soient restés modérés par rapport aux flux. La demande des investisseurs est restée solide, avec des flux de capitaux soutenus vers la dette émergente, malgré des épisodes de volatilité mondiale, reflétant la confiance dans les fondamentaux et des anticipations de défaut relativement faibles. Toutefois, certaines voix parmi les analystes signalent que les flux pourraient se révéler plus sensibles aux prix que prévu si la volatilité des bons du Trésor américain (UST) venait à s'accroître à nouveau, si la Fed retardait son assouplissement, ou si les controverses en matière de gouvernance venaient à accroître les primes de terme et participaient à une hausse du dollar. Les pays dotés de cadres budgétaires crédibles, de politiques monétaires proactives et d'une exposition limitée aux chocs commerciaux négatifs sont bien positionnés pour surperformer. À l'inverse, ceux présentant des besoins de financement externe plus élevés ou une crédibilité politique plus faible pourraient être pénalisés plus rapidement que ne le suggèrent leurs seuls fondamentaux. Dans cet environnement, les rendements de la dette souveraine émergente en devises fortes devraient être davantage influencés par la sélection des émetteurs que par une exposition globale au marché.

La dette émergente en devises fortes offre actuellement des rendements historiquement attractifs, proches de 7 %, un niveau susceptible de continuer d'attirer des flux vers cette classe d'actifs, en particulier dans un environnement macroéconomique mondial plus favorable où les valorisations dans la plupart des secteurs de spreads obligataires apparaissent excessives. Après s'être élargis à près de 400 pb en avril 2025, les spreads souverains émergents se sont resserrés autour de 250 pb. En supposant que les rendements des Treasuries américains à 10 ans évoluent dans une fourchette de 3,80 % à 4,20 % et que les spreads émergents se maintiennent entre 240 et 300 pb, nous anticipons que la dette émergente en devises fortes pourrait générer des rendements de 5 % à 10 % au cours des 12 prochains mois.

Candriam Sustainable Bond Euro

Analyse du marché

L'année 2025 a été caractérisée par un niveau exceptionnellement élevé d'incertitude sur les plans macroéconomique, politique et de politique économique, ce qui a donné lieu à un environnement volatil, mais riche en opportunités pour les marchés obligataires mondiaux. Le retour du président Trump en début d'année a coïncidé avec la résurgence de politiques commerciales protectionnistes et a donné lieu à une série d'annonces, de reports et de mises en œuvre de droits de douane, qui ont pesé sur la confiance et alimenté temporairement des craintes de stagflation. Ces dynamiques ont généré un regain de volatilité des taux, des devises et des actifs risqués tout au long de l'année, qui a culminé début avril.

En Allemagne, des mesures budgétaires significatives ont été prises avec l'annonce d'un plan d'investissement massif de 500 milliards d'euros. En parallèle, le tournant de l'Europe en matière de défense a également occupé le devant de la scène en avril, dans le sillage du changement de politique étrangère des États-Unis. Sur le plan politique, la France s'est retrouvée au cœur de la tourmente, avec des changements de Premier ministre et de gouvernement. Ce climat a accentué les inquiétudes budgétaires et incité plusieurs agences de notation à dégrader la note de la France en catégorie Single-A, accentuant ainsi les difficultés qui se sont intensifiées après l'été, les spreads à 10 ans français repassant temporairement au-dessus de la barre des 80 pb. À l'échelle mondiale, des tensions géopolitiques ont persisté à des degrés divers (Israël, Iran, Ukraine-Russie...).

La divergence des politiques monétaires des banques centrales a également été un aspect central en 2025. La Réserve fédérale a d'abord marqué une pause après l'assouplissement important auquel elle avait procédé en 2024, avant d'évoluer progressivement vers une position plus accommodante à mesure que la dynamique de la croissance américaine ralentissait et que les conditions du marché du travail se détérioraient. Au second semestre, cette tendance s'est traduite par de nouvelles baisses de taux, présentées comme des mesures de gestion des risques. À l'inverse, la BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement en début d'année, mais a adopté un ton plus prudent puis plus restrictif au second semestre, à mesure que l'inflation se stabilisait et que la croissance se révélait plus résiliente que prévu.

En termes de marchés, les taux ont occupé le devant de la scène dès le début de l'année, avec une forte correction début mars. Les marchés obligataires en euros se sont ensuite redressés parallèlement à la forte baisse des taux en avril. À partir de mai, les taux ont évolué dans une fourchette plus étroite avant de repartir à la hausse vers la fin de l'année, soutenus par des données économiques résilientes, une orientation légèrement restrictive de la BCE et des anticipations d'une offre abondante début 2026. Sur la courbe de taux, nous avons observé une poursuite de la pentification, tandis que les anticipations de réforme du système de retraite néerlandais ont pesé sur la partie longue. Par pays, la performance des spreads a été solide par rapport à l'Allemagne pour la plupart des pays de la zone euro, les pays périphériques (« non-core ») surperformant. Les spreads français ont fait l'objet de pressions épisodiques, en raison d'un environnement politique complexe et d'une détérioration de la dynamique budgétaire et de notation. Ils se sont néanmoins resserrés vers la fin de l'année. Le secteur des obligations souveraines, supranationales et d'agences a également enregistré une bonne année, surperformant les obligations d'État européennes (EGB), soutenu par la demande des investisseurs. Le marché du crédit a une nouvelle fois fait preuve de résilience, malgré des volumes d'émissions records et des épisodes d'incertitude liés aux droits de douane, à la géopolitique et à la politique monétaire. Les spreads se sont resserrés sur l'année, les segments Investment Grade (IG) en euros et à haut rendement (HighYield, HY) en euros enregistrant de solides performances.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Euro (suite)

Compartiment

Tout au long de l'année, nous avons activement géré notre exposition à la duration, en ajustant notre positionnement en fonction de l'évolution des conditions de marché. Il est important de souligner qu'après avoir réduit l'exposition à la duration en février, nous avons réintroduit un biais long après la hausse prononcée des rendements allemands début mars, en gérant activement ce biais long par la suite. Dans le même temps, nous avons maintenu une position prudente sur la partie longue de la courbe pendant la majeure partie de l'année, soutenue par les anticipations d'un maintien des politiques accommodantes des banques centrales au premier semestre et par la réforme du système de retraite néerlandais, qui devrait entrer en vigueur en 2026. Nous avons procédé à des prises de bénéfices tactiques sur cette position de pentification en septembre, avant de nous repositionner par la suite. Au niveau des pays, nous avons adopté une approche prudente vis-à-vis de la France (avec une sous-pondération pendant l'année, estimant que les valorisations étaient trop tendues dans un contexte d'instabilité politique et de déficit budgétaire important), mais nous avons relevé la duration à une position plus neutre en octobre. Nous avons réduit l'exposition à la Belgique par rapport à la Flandre, en participant à une émission primaire en juillet. Nous avons maintenu une position optimiste sur l'Espagne pendant l'année, étant donné la dynamique budgétaire et économique du pays par rapport aux principaux pays de la zone. Nous avons accru notre exposition à la Slovaquie via une émission primaire. Concernant le segment SSA, nous avons maintenu une opinion positive, car nous continuons d'anticiper un potentiel de resserrement des spreads de swaps et une demande soutenue des investisseurs. Nous avons accru l'exposition aux marchés émergents. Sur le crédit, nous avons maintenu une approche optimiste à la fois sur les obligations financières et les obligations non financières, en augmentant de manière notre exposition via le marché primaire. En termes d'allocation au crédit, nous avons privilégié le segment Investment Grade (IG) par rapport au segment du haut rendement (High Yield, HY). Parmi les obligations non financières, nous avons favorisé les secteurs des télécommunications, de la technologie ainsi que des produits ménagers et personnels, tout en adoptant une position plus défensive sur les secteurs du pétrole et de l'automobile, étant donné leur dynamique ESG. Enfin, nous avons eu une exposition active prononcée aux obligations vertes, sociales et durables.

Performance du compartiment

En 2025, la performance relative par rapport à l'indice de référence a été positive, principalement soutenue par notre biais actif sur la duration, notre positionnement sur la courbe des taux, ainsi que par notre allocation aux pays, au crédit et aux marchés émergents. Après avoir activement réduit notre exposition à la duration en février, nous avons réintroduit un biais long après la forte remontée des rendements allemands pendant la première semaine de mars. Nous avons encore renforcé ce biais à la mi-mars. À la fin de l'année, après avoir géré activement notre biais long tout au long de l'année, nous avons de nouveau accru notre exposition à la duration depuis une position neutre, alors que les rendements à 10 ans approchaient les 2,9 %. Sur la courbe de taux, nous avons maintenu une position prudente sur la partie longue pendant la majeure partie de l'année, une stratégie qui s'est révélée payante. Notre répartition géographique a également apporté une contribution positive, grâce à nos convictions sur l'Espagne, le Luxembourg et l'Europe de l'Est. Bien que l'essentiel de la performance des spreads français soit intervenue au quatrième trimestre, notre sous-pondération sur la France, que nous avons clôturée en octobre, a légèrement pesé sur la performance en raison du manque à gagner du portage. Notre surpondération des obligations financières et non financières a également été bénéfique. Enfin, notre exposition aux obligations souveraines, supranationales et d'agences ont apporté une contribution positive. Globalement, le fonds a généré une performance brute de 1,86 % en 2025, surperformant son indice de référence de 57 points de base.

Perspectives du compartiment

L'environnement de marché mondial devrait rester incertain en 2026, en raison de la difficulté à prévoir les politiques de Donald Trump, tandis que les conflits géopolitiques gagnent de l'ampleur et que l'IA masque également certaines vulnérabilités. Dans le même temps, le cycle économique s'est jusqu'à présent montré résilient des deux côtés de l'Atlantique, soutenu par la dissipation des tensions commerciales, la politique budgétaire ainsi que les effets différés de l'assouplissement des banques centrales. Même s'il est possible que les taux directeurs continuent de baisser sur certains marchés, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, la BCE estime actuellement se trouver dans une « bonne position », les probabilités implicites de marché d'une baisse de taux étant quasi nulles pour 2026. À l'heure d'aborder 2026, nous restons donc prudemment optimistes sur les taux souverains et les spreads de la zone euro, à la suite de la remontée des taux observée en fin d'année. Pour certains pays comme l'Allemagne, les dynamiques des flux pourraient se révéler plus complexes en 2026 en raison de leurs importants plans d'investissement, tandis que les pays de la zone euro présentent également des trajectoires d'endettement divergentes. Nous conservons une opinion positive sur le segment du crédit IG, au sein duquel les niveaux de rendement absolu et le portage restent attractifs, avec des fondamentaux résilients et une demande des investisseurs solide. Nous faisons toutefois preuve de davantage de prudence à l'égard du haut rendement, en particulier sur les notes les plus faibles. Dans ce contexte, la sélection des émetteurs devrait rester centrale. Nous nous appuyons sur notre analyse interne rigoureuse des obligations souveraines, des obligations d'entreprises et des critères ESG, dans un environnement où la dispersion entre émetteurs devrait s'accroître. Du point de vue des risques événementiels, nous surveillons de près la situation politique en France, la mise en œuvre du plan budgétaire allemand, les évolutions géopolitiques en cours ainsi que les futures décisions prises par Donald Trump en matière de droits de douane.

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Analyse du marché

L'année 2025 a été caractérisée par un environnement obligataire complexe et en évolution, marqué par une désinflation inégale, des incertitudes politiques et budgétaires élevées, ainsi qu'une réévaluation progressive du risque souverain sur les marchés développés. Alors que l'année avait débuté sur les anticipations d'un cycle d'assouplissement monétaire relativement ordonné, une série de développements sur les plans politique, budgétaire et géopolitique ont régulièrement remis en cause ce scénario, en maintenant un niveau de volatilité élevé sur les marchés des taux et du crédit.

Au premier semestre, les marchés ont été dominés par l'incertitude macroéconomique et un regain de tensions commerciales. L'escalade des mesures tarifaires par les États-Unis, combinée aux frictions géopolitiques au Moyen-Orient, a périodiquement ravivé les craintes inflationnistes et pesé sur le sentiment de risque. En Europe, la croissance est restée atone et l'inflation a persisté début 2025, ce qui a incité la Banque centrale européenne (BCE) à agir avec prudence avec les baisses de taux, tout en insistant qu'elles restaient dépendantes des données. Nous avons observé une pentification des courbes souveraines, les anticipations de hausse des dépenses budgétaires, notamment en matière de défense et d'infrastructures, se traduisant par des besoins d'émission accrus.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate (suite)

Le deuxième trimestre a constitué un tournant pour les obligations financières subordonnées, malgré une volatilité élevée. À la suite d'une poussée d'aversion au risque en avril, liée au regain de tensions commerciales, les marchés se sont stabilisés à mesure que les pressions inflationnistes s'atténaient et que les banques centrales confirmaient leur tendance à un assouplissement progressif. La solidité des bénéfices des banques, des ratios de fonds propres et la demande soutenue des investisseurs ont été à l'origine d'un rebond généralisé des marchés des obligations AT1 et Tier 2, qui s'est accompagné d'un resserrement significatif des spreads jusqu'en juin. Le comportement des émetteurs est resté positif, et le volume élevé de remboursements anticipés, d'offres de rachat et de refinancements, ont témoigné de conditions de financement favorables.

Au cours de l'été, les marchés ont été confrontés à un regain de volatilité lié aux incertitudes politiques, notamment en France, et à la croissance des déséquilibres budgétaires dans plusieurs économies développées. Bien que l'activité économique soit restée faible en Europe, la désinflation a progressé et les banques centrales ont indiqué que leurs politiques monétaires entraient en territoire neutre. Dans ce contexte, le risque souverain est devenu un facteur de différenciation plus marqué, les investisseurs se montrant de plus en plus sensibles à la crédibilité budgétaire. Malgré ces difficultés, les marchés du crédit ont continué de faire preuve de résilience, soutenus par les fondamentaux solides du secteur financier et des facteurs techniques favorables.

Le quatrième trimestre a renforcé ces thématiques. Les préoccupations budgétaires se sont intensifiées, notamment après la dégradation de la note souveraine de la France, et les obligations du cœur de la zone euro ont été de plus en plus influencées par des dynamiques budgétaires domestiques plutôt que par l'appétit global pour le risque. Bien que l'inflation ait légèrement surpris à la hausse en novembre, les facteurs techniques en fin d'année et un net ralentissement des émissions ont favorisé une normalisation partielle en décembre. Tout au long de la période, les marchés des obligations financières subordonnées ont fait preuve d'un calme remarquable, les spreads terminant l'année à proximité de leurs niveaux de début d'année, malgré des fluctuations importantes en cours d'année.

Sur l'ensemble de l'année, les instruments AT1 et Tier 2 ont bénéficié d'un portage attractif, d'une offre nette limitée et d'une demande soutenue de la part des investisseurs en quête de rendement. L'activité de call est restée un élément déterminant, qui a renforcé la confiance dans la solidité structurelle de la classe d'actifs. Bien que la volatilité des obligations souveraines ait pesé par intermittence sur la performance, le crédit a fait preuve de résilience, permettant au Fonds de générer une performance positive solide dans un environnement macroéconomique difficile.

Compartiment

En 2025, la gestion de portefeuille est restée active et guidée par des convictions. Des ajustements dynamiques ont été apportés au positionnement en réponse à l'évolution des conditions macroéconomiques, des signaux de valorisation techniques et de la dispersion du marché.

L'exposition au crédit a été gérée dans une fourchette de surpondération modérée, reflétant la confiance dans la confiance dans les fondamentaux du segment Investment Grade, tout en préservant la flexibilité lors des périodes de volatilité accrue. Le portefeuille a maintenu une préférence marquée pour les valeurs financières et pour certains instruments subordonnés, qui offraient un portage attractif sur une base ajustée du risque, tandis que les secteurs fragiles sur le plan structurel comme l'immobilier ont été systématiquement sous-pondérés.

La gestion de la durée a évolué de manière significative au cours de l'année. Le positionnement de départ reflétait une vision positive sur les taux dans le contexte de l'assouplissement monétaire engagé par les banques centrales. Toutefois, la remontée des primes de terme, les préoccupations budgétaires et les niveaux élevés des émissions souveraines ont ensuite nécessité une approche plus prudente. L'exposition à la durée a été activement ajustée, avec l'utilisation de couvertures tactiques, notamment via des futures sur les OAT, afin d'atténuer la volatilité liée aux obligations souveraines, en particulier pendant les périodes de tensions politiques en France. En fin d'année, l'exposition aux taux a été réduite avec la remontée des rendements souverains, avec un accent accru mis sur le risque de spread plutôt que sur la durée longue.

L'allocation sectorielle et la sélection « bottom-up » des émetteurs ont constitué des moteurs clés de la performance. Le portefeuille a bénéficié d'une exposition sélective aux banques et aux instruments financiers subordonnés, d'ajouts tactiques de valeurs cycliques de meilleure qualité pendant les périodes de volatilité, ainsi que d'une participation disciplinée aux marchés primaires lorsque les valorisations étaient attractives. En parallèle, les sous-pondérations dans les secteurs les plus fragiles et un positionnement actif sur la courbe ont permis d'amortir l'impact de la volatilité des taux.

Performance du compartiment

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate a sous-performé son indice de référence en 2025 (6,25 % pour le fonds, contre 6,60 % pour l'indice de référence).

Les indicateurs de durabilité sont restés des éléments essentiels de la construction du portefeuille et du suivi des risques tout au long de l'année, grâce à l'intégration explicite de critères ESG en tant qu'indicateurs clés de performance du Fonds. Le Fonds a constamment affiché un score ESG supérieur à celui de son indice de référence, a maintenu une empreinte carbone inférieure de plus de 30 % à celle de l'indice de référence et a conservé une allocation stable aux obligations vertes comprise entre 20 % et 25 %, en ligne avec ses objectifs de durabilité. Un engagement actif a été mené, clairement centré sur des améliorations mesurables de la qualité de la gouvernance et sur des trajectoires de transition crédibles, en particulier auprès d'émetteurs financiers et industriels, garantissant que la performance en matière de durabilité évolue en parallèle des résultats financiers.

Perspectives du compartiment

Alors que nous abordons 2026, l'environnement d'investissement reste caractérisé par des fondamentaux de crédit favorables, mais des risques de plus en plus asymétriques. Les institutions financières continuent d'afficher une capitalisation solide, des résultats résilients et un comportement d'émission discipliné. Toutefois, les valorisations sur les marchés subordonnés sont historiquement tendues, ce qui offre une marge de sécurité limitée en cas de réémergence de risques macroéconomiques, politiques ou budgétaires.

Le marché primaire devrait être très actif en début d'année et, même si cela devrait générer des opportunités, la discipline en matière de prix sera essentielle. La stratégie reste axée sur la sélectivité, l'optimisation du portage et la préservation du capital, avec une volonté de se déployer sur les marchés primaires lorsque la valeur ajustée du risque est intéressante.

La durée continuera d'être gérée de manière opportuniste dans un cadre globalement neutre, en reconnaissant que la crédibilité budgétaire - et non la seule politique monétaire - devrait rester un moteur clé de la volatilité des taux au cours de l'année à venir.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Analyse du marché

Pour les marchés obligataires en euros, l'année a été placée sous le signe d'une volatilité accrue, mais globalement de la résilience, influencée par l'évolution des anticipations de politique monétaire, les incertitudes liées à la politique commerciale américaine, les développements budgétaires en Europe ainsi que des risques politiques récurrents. Le crédit a globalement surperformé les obligations souveraines au cours de l'année, soutenu par des fondamentaux solides et une demande persistante des investisseurs, tandis que les taux ont été plus volatils et sensibles aux annonces budgétaires et géopolitiques.

L'année a débuté sur une note favorable, les marchés du crédit enregistrant des performances positives, soutenues par les baisses de taux de la BCE et le recul de l'inflation. La croissance est restée faible, mais a montré des signes timides de stabilisation, notamment dans le secteur manufacturier. Cette dynamique positive a été interrompue en mars, lorsque les plans budgétaires et de dépenses de défense de l'Allemagne ont provoqué une forte hausse des rendements souverains et une pentification de la courbe, pesant sur la performance obligataire et entraînant un repli temporaire du crédit.

Le printemps a été dominé par les incertitudes liées à la politique commerciale américaine et par les tensions géopolitiques. En avril, une « fuite vers la qualité » marquée a été observée à la suite des annonces tarifaires de l'administration Trump, entraînant un fort rebond des obligations souveraines en euros, tandis que les spreads de crédit se sont élargis avant de se resserrer partiellement après l'annonce d'une pause de 90 jours sur les droits de douane. Les données économiques sont restées solides en début d'année, avec un PIB au premier trimestre supérieur aux attentes. Les indicateurs avancés ont néanmoins signalé une dynamique atone à l'approche du deuxième trimestre. La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement en avril et en juin, abaissant son taux de dépôt à 2 %, tout en soulignant son approche dépendante des données dans un contexte d'incertitude accrue.

Pendant l'été, le sentiment du risque s'est amélioré, soutenu par des accords commerciaux impliquant les États-Unis, le Japon et l'Union européenne, ainsi que par une croissance et des bénéfices d'entreprises résilients. Le mois de juillet a été favorable aux actifs risqués. Août, en revanche, s'est révélé plus difficile, les tensions géopolitiques et le regain du risque politique en France pesant sur les marchés. L'incertitude politique en France a entraîné un élargissement des spreads des OAT, tandis que les spreads de crédit se sont également élargis après avoir atteint de nouveaux plus bas annuels.

Le dernier trimestre de l'année a été globalement positif, malgré des difficultés sporadiques. Les préoccupations politiques et budgétaires en France sont restées un thème récurrent, y compris les décisions de notation, mais ont été largement absorbées par les marchés. Les rendements souverains ont progressé en fin d'année, en particulier sur les marchés « core », tandis que le crédit a fait preuve de résilience. Les spreads Investment Grade se sont resserrés et le haut rendement a surperformé, soutenu par une demande solide et des facteurs techniques favorables.

Compartiment

Tout au long de l'année, le portefeuille a maintenu une position positive sur le crédit Investment Grade en euros (plus de 70 %), soutenue par des niveaux de portage attractifs, des bilans résilients et des facteurs techniques favorables. L'exposition aux entreprises a été systématiquement maintenue bien au-dessus de celle de l'indice de référence, avec une allocation équilibrée entre les obligations financières et non financières.

La gestion de la durée est restée une source importante de contrôle du risque et de performance. Le portefeuille a adopté une approche flexible, en augmentant sa sensibilité aux taux d'intérêt lors des périodes d'incertitude accrue et de ralentissement des perspectives de croissance, avant de réduire progressivement son exposition à mesure que les rendements se stabilisaient et que les banques centrales signalaient une possible fin du cycle d'assouplissement.

La participation au marché primaire est restée sélective tout au long de l'année, ce qui a permis au portefeuille de bénéficier de concessions attractives sur les nouvelles émissions lors des périodes d'offre abondante, tout en mettant l'accent sur la liquidité et la qualité de crédit.

Performance du compartiment

En 2025, Candriam Sustainable Bond Euro Short Term a généré une performance brute de 2,93 %, surperformant son indice de référence de 27 pb. La surpondération du crédit des entreprises par le Fonds a constitué le principal moteur de la surperformance. La surpondération du portage a largement compensé une légère contribution négative liée au portage des obligations d'État. Le resserrement des spreads a également été un facteur clé de la surperformance. La sélection des émetteurs et l'allocation sectorielle ont permis au Fonds de tirer parti de la compression favorable des spreads de crédit observée au cours de l'année.

La gestion active de la durée a également contribué positivement, bien que dans une moindre mesure. Le positionnement a permis d'atténuer l'impact négatif de la remontée des rendements à certaines périodes, générant ainsi une contribution relative légèrement positive. Le positionnement en durée du portefeuille s'est révélé efficace, notamment lors des phases de forte volatilité des taux, la stratégie ajustant dynamiquement son exposition face aux évolutions macroéconomiques. Il est important de noter que le Fonds est revenu à une position neutre avant la grande annonce budgétaire en Allemagne, avant de relever ensuite son exposition.

Perspectives du compartiment

Les perspectives mondiales pour 2026 demeurent fragiles, marquées par les incertitudes entourant la politique américaine sous Trump, la persistance des tensions géopolitiques et des risques structurels en partie masqués par la croissance rapide liée à l'IA. Cela étant dit, le cycle économique aux États-Unis comme en Europe s'est révélé plus résilient que prévu, soutenu par l'apaisement des tensions commerciales, le soutien budgétaire et les effets différés des tours d'assouplissement monétaire antérieurs. Les taux directeurs pourraient continuer de baisser dans certains marchés, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, tandis que la BCE ne donne pas l'impression de vouloir modifier sa position actuelle. Après la remontée des taux observée en fin d'année dernière, ce contexte soutient des perspectives prudemment optimistes sur les taux souverains en euros et les spreads à l'approche de 2026. Les risques restent toutefois inégaux. L'Allemagne fait face à des volumes d'émissions importants liés à des plans d'investissement ambitieux, tandis que la divergence des trajectoires d'endettement au sein de la zone euro renforce l'importance de la sélection des émetteurs. Une dispersion accrue est probable, ce qui donne une prime à une analyse souveraine approfondie. Concernant le marché du crédit, nous restons optimistes sur le segment Investment Grade en euros. Les fondamentaux des entreprises demeurent globalement solides, avec des niveaux de couverture des intérêts satisfaisants, même si des pressions sur les marges et un certain ré-endettement apparaissent dans certaines parties du marché. Les facteurs techniques ont été favorables, avec des flux solides qui ont absorbé une offre importante. Toutefois, ce soutien pourrait s'atténuer en cas de retour de la volatilité. Dans ce contexte, dans le secteur du crédit, la performance provient davantage du portage que de la compression des spreads, ce qui rend la sélection des titres déterminante.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Global

Analyse du marché

L'année 2025 a été caractérisée par un niveau exceptionnellement élevé d'incertitude sur les plans macroéconomique, politique et de politique économique, ce qui a donné lieu à un environnement volatil, mais riche en opportunités pour les marchés obligataires mondiaux. Le retour du président Trump en début d'année a coïncidé avec la résurgence de politiques commerciales protectionnistes et a donné lieu à une série d'annonces, de reports et de mises en œuvre de droits de douane, qui ont pesé sur la confiance et alimenté des craintes de stagflation. Ces dynamiques ont entraîné une volatilité élevée sur les taux, les devises et les actifs risqués au cours du premier semestre de l'année.

La divergence des politiques monétaires des banques centrales a été un aspect central en 2025. La Réserve fédérale a d'abord marqué une pause après l'assouplissement important auquel elle avait procédé en 2024, avant d'évoluer progressivement vers une position plus accommodante à mesure que la dynamique de la croissance américaine ralentissait et que les conditions du marché du travail se détérioraient. Au second semestre, cette tendance s'est traduite par de nouvelles baisses de taux, présentées comme des mesures de gestion des risques. À l'inverse, la BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement en début d'année, mais a adopté un ton plus prudent puis plus restrictif, à mesure que l'inflation se stabilisait et que la croissance se révélait plus résiliente que prévu. Parallèlement, la Banque du Japon a poursuivi son processus de normalisation, en relevant ses taux et en contribuant à une revalorisation structurelle de la courbe des taux japonaise.

Les évolutions budgétaires ont également joué un rôle important. Aux États-Unis, les préoccupations liées à la hausse des déficits et à l'adoption de mesures budgétaires de grande ampleur ont exercé, par intermittence, des pressions sur les taux longs. En Europe, l'évolution des priorités budgétaires, l'incertitude politique en France et la réévaluation progressive des dépenses de défense et d'infrastructure ont influencé la dynamique des spreads intra-Union économique et monétaire (UEM). Les marchés émergents ont bénéficié d'une combinaison de conditions financières plus accommodantes, d'un dollar américain globalement plus faible et d'une plus grande marge de manœuvre pour l'assouplissement monétaire.

Compartiment

Dans ce contexte, le Fonds a maintenu tout au long de l'année un positionnement discipliné, diversifié et activement géré. L'exposition à la duration a été ajustée de manière dynamique face à l'évolution des signaux de croissance et d'inflation. Des positions structurelles courtes ont été conservées sur la Chine, tandis que l'exposition à la duration des marchés développés a été gérée de façon tactique, avec des phases d'exposition longue aux États-Unis, à l'Allemagne et au Royaume-Uni, compensées par des positions courtes relatives, notamment par rapport la France.

L'un des thèmes récurrents au cours de l'année a été la préférence pour les taux locaux des marchés émergents, reflétant l'idée que de nombreuses banques centrales émergentes disposaient encore d'une marge de manœuvre pour assouplir leur politique monétaire. Dans ces conditions, le Fonds a détenu des positions longues en duration sur des marchés tels que le Mexique, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Indonésie, l'Inde et la Hongrie, avec des ajustements opportunistes en fonction de l'évolution des valorisations et des anticipations de politique monétaire.

Dans le segment du crédit, le portefeuille est resté légèrement surpondéré en obligations Investment Grade pendant la majeure partie de l'année, soutenu par un portage attractif, des fondamentaux résilients et des facteurs techniques solides. L'allocation a été gérée activement à mesure que les spreads se resserraient vers des niveaux historiquement bas. Le Fonds a maintenu une exposition structurellement importante aux obligations vertes, sociales et durables, qui a systématiquement dépassé 30 % des actifs, reflétant à la fois une conviction forte et une dynamique d'émission attractive.

Le positionnement en devises a complété la stratégie macroéconomique d'ensemble. Le Fonds a généralement exprimé des perspectives prudentes sur le dollar américain, en privilégiant une exposition sélective aux devises émergentes offrant un portage plus élevé, tout en maintenant des positions tactiques sur certaines devises des marchés développés, comme le yen, reflétant ainsi la poursuite de la normalisation des politiques monétaires.

Performance du compartiment

Au cours de l'année 2025, la performance a été principalement soutenue par les positions sur les taux locaux des marchés émergents, qui ont bénéficié de la baisse des rendements et d'une dynamique de change favorable. L'exposition au crédit, en particulier au segment Investment Grade européen, a également apporté une contribution positive. Certaines positions de valeur relative et de change, notamment l'exposition à des devises telles que le forint hongrois et la couronne norvégienne, ont soutenu la performance.

Les facteurs négatifs ont principalement été liés à des épisodes de mouvements brusques des courbes de taux et de volatilité des devises. Les phases d'aplatissement de la courbe japonaise, les fluctuations du yen, ainsi que la sous-pondération du crédit américain ont pesé sur la performance à différents moments de l'année.

Perspectives du compartiment

À l'avenir, l'environnement macroéconomique demeure complexe. Malgré les prévisions d'inflation élevée, l'équilibre des risques s'oriente de plus en plus vers la croissance, en particulier aux États-Unis où la dynamique du marché du travail s'est ralentie. Autrement dit, un nouveau tour d'assouplissement monétaire pourrait être justifié en cas de ralentissement de l'activité économique.

En Europe, les évolutions budgétaires et politiques resteront des moteurs clés de la dynamique des taux et des spreads, tandis que les marchés émergents semblent bien positionnés pour bénéficier d'un assouplissement des conditions financières mondiales et de cadres de politique économique domestiques favorables. Dans cet environnement, le Fonds continuera de privilégier la flexibilité, une gestion active des risques et une sélection rigoureuse des opportunités sur les taux, le crédit et les devises, en tirant parti de la volatilité afin de générer de la valeur à long terme pour les investisseurs.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Analyse du marché

L'année a été marquée par de fortes fluctuations du sentiment de risque, au gré des annonces de politique commerciale américaine, dans un contexte de croissance résiliente, de désinflation progressive et de facteurs techniques durablement solides sur les marchés du haut rendement. La volatilité s'est accentuée en début d'année en raison de la position de plus en plus agressive de l'administration Trump en matière de droits de douane, tandis que les divergences macroéconomiques sont restées marquées : l'économie américaine a commencé l'année en position de force, avec une inflation sous-jacente à 2,5 % et un taux des bons du Trésor à 10 ans globalement stable autour de 4,5 %. À l'inverse, la zone euro a été confrontée à une activité stagnante, des incertitudes politiques et une inflation plus faible, qui ont incité la BCE à baisser ses taux de 25 pb. Les marchés du crédit se sont resserrés jusqu'en février, soutenus par des flux entrants importants et des marchés primaires sursouscrits, les spreads du haut rendement américain se contractant à 260 pb et les spreads du haut rendement européen autour de 300 pb.

Les tensions commerciales se sont fortement intensifiées en mars et ont culminé début avril avec l'annonce du « Liberation Day », qui a introduit des droits de douane réciproques qui se sont ajoutés aux mesures existantes imposées aux secteurs automobile, de l'acier et de l'aluminium. Il en a résulté une forte hausse de la volatilité, une détérioration des données d'enquêtes, une remontée des anticipations d'inflation aux États-Unis et des sorties massives des actifs risqués. Les spreads du high yield se sont rapidement élargis et les marchés américain et européen sont passés d'environ 300 pb à près de 350 pb en mars, pour atteindre un pic proche de 375 pb en avril. Parallèlement, des avertissements sur résultats ont commencé à apparaître dans des secteurs de la consommation discrétionnaire tels que la distribution, l'automobile et le voyage, tandis que des secteurs non cycliques comme les télécommunications, la santé, l'emballage et les services aux collectivités ont affiché des résultats solides. La pause de 90 jours décrétée par l'administration américaine afin de dissiper les tensions commerciales, des recours juridiques et des réductions ultérieures des droits de douane ont contribué à la normalisation rapide des conditions de marché : les flux de fonds sont redevenus positifs, les marchés primaires ont rouvert et les spreads ont effacé l'essentiel de leur élargissement pour revenir autour de 325 pb en mai.

Au cours de l'été, les données macroéconomiques se sont révélées plus résilientes qu'anticipé, l'inflation a continué de se modérer dans les deux régions et les facteurs techniques sont restés favorables, soutenus par des flux entrants solides, une offre nette limitée et une activité d'émission soutenue, dominée par des opérations de refinancement. La performance régionale a évolué, avec un resserrement du haut rendement américain autour de 275 pb en juin grâce à des facteurs techniques plus solides, tandis que le haut rendement européen est resté en retrait autour de 325 pb avant de rattraper son retard dans le courant de l'année. Au second semestre, à mesure que l'incertitude liée aux droits de douane s'est dissipée, le comportement des entreprises est devenu progressivement moins favorable au crédit, avec une reprise des opérations de fusions-acquisitions financées par la dette, d'importantes distributions de dividendes et des financements de LBO significatifs, qui ont contribué à une hausse de la dispersion, les émetteurs les plus fragiles sous-performant. Malgré une volatilité épisodique liée au risque politique en Europe, à la revalorisation des valeurs liées à l'IA et à un ralentissement du marché du travail américain, les marchés du haut rendement sont restés bien soutenus, portés par des flux de fonds solides, des émissions actives, mais gérables et des spreads évoluant dans une fourchette étroite. L'année s'est terminée sur une note de stabilité, avec des spreads autour de 270 pb aux États-Unis et de 290 pb en Europe, reflétant des revenus résilients, des tensions de crédit contenues et une demande soutenue des investisseurs pour le rendement dans un environnement de politique économique toujours incertain.

Compartiment et performance du compartiment

En 2025, le Fonds a enregistré une performance de +5,01 % (part I en EUR non distributive), contre +6,45 % pour son indice de référence. Cette sous-performance relative reflète la nature défensive du portefeuille classé article 9 du règlement SFDR et son positionnement axé sur la qualité, qui, tout en limitant la participation aux phases de marché à fort bêta, a offert une protection efficace pendant les périodes de repli.

Après un mois de janvier faible, caractérisé par les fortes performances des crédits à bêta élevé et de moindre qualité, la performance s'est globalement alignée sur celle de l'indice en février. Lors de la phase de correction induite par les droits de douane en mars-avril, lorsque les spreads se sont élargis dans une fourchette de 350-375 pb, le positionnement défensif du portefeuille s'est révélé favorable et a généré de la surperformance. Celle-ci a notamment été portée par une exposition à des émetteurs résilients du secteur des TMT ; en particulier, les surpondérations significatives en Rogers Communications et Bell Canada ont figuré parmi les principales contributions.

À partir de mai, à mesure que le sentiment de marché s'améliorait et que les spreads se resserraient, ce biais défensif est devenu un facteur défavorable relatif. La sous-performance durant cette période s'explique par la sous-pondération structurelle du secteur de l'énergie et par une exposition limitée aux crédits à bêta élevé. Petróleos Mexicanos a été le principal frein à la performance sur l'année en raison de son exclusion dans le cadre ESG du Fonds.

Après avoir accusé un repli pendant les mois d'été, la stratégie a de nouveau surperformé au début de l'automne, soutenue par une exposition sélective aux secteurs non cycliques et aux émetteurs BB de haute qualité.

Perspectives du compartiment

Dans ce contexte, les marchés du haut rendement continuent de faire preuve d'une résilience notable, soutenue par un mix de qualité global solide, des rendements attractifs et une duration faible, ainsi que par des dynamiques d'offre-demande favorables qui ont permis aux performances de rester largement alimentées par le portage malgré des épisodes de volatilité. Des facteurs techniques solides ont constitué un trait déterminant tout au long de l'année. Toutefois, l'incertitude demeure élevée, avec une convexité limitée aux niveaux actuels de spreads, un risque de nouvel élargissement des spreads et une évolution progressive vers des conditions techniques plus neutres à mesure que les émissions primaires augmentent. À ce stade avancé du cycle de crédit, le potentiel de surperformance liée au bêta apparaît de plus en plus contraint, ce qui renforce la nécessité d'une sélection rigoureuse des crédits, axée sur des émetteurs aux fondamentaux solides, présentant des structures de capital soutenables ainsi qu'une génération de trésorerie résiliente, tout en évitant les bilans structurellement fragiles. Dans cet environnement, la hausse de la dispersion entre émetteurs devrait rester un élément clé, et le positionnement de la stratégie à forte conviction, activement gérée et relativement défensive apparaît bien adapté pour faire face à un contexte de marché plus sélectif et davantage guidé par les fondamentaux.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Bond Impact

Analyse du marché

Pour les marchés obligataires en euros, l'année a été placée sous le signe d'une volatilité accrue, mais globalement de la résilience, influencée par l'évolution des anticipations de politique monétaire, les incertitudes liées à la politique commerciale américaine, les développements budgétaires en Europe ainsi que des risques politiques récurrents. Le crédit a globalement surperformé les obligations souveraines au cours de l'année, soutenu par des fondamentaux solides et une demande persistante des investisseurs, tandis que les taux ont été plus volatils et sensibles aux annonces budgétaires et géopolitiques.

L'année a débuté sur une note favorable, les marchés du crédit enregistrant des performances positives, soutenues par les baisses de taux de la BCE et le recul de l'inflation. La croissance est restée faible, mais a montré des signes timides de stabilisation, notamment dans le secteur manufacturier. Cette dynamique positive a été interrompue en mars, lorsque les plans budgétaires et de dépenses de défense de l'Allemagne ont provoqué une forte hausse des rendements souverains et une pentification de la courbe, pesant sur la performance obligataire et entraînant un repli temporaire du crédit.

Le printemps a été dominé par les incertitudes liées à la politique commerciale américaine et par les tensions géopolitiques. En avril, une « fuite vers la qualité » marquée a été observée à la suite des annonces tarifaires de l'administration Trump, entraînant un fort rebond des obligations souveraines en euros, tandis que les spreads de crédit se sont élargis avant de se resserrer partiellement après l'annonce d'une pause de 90 jours sur les droits de douane. Les données économiques sont restées solides en début d'année, avec un PIB au premier trimestre supérieur aux attentes. Les indicateurs avancés ont néanmoins signalé une dynamique atone à l'approche du deuxième trimestre. La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement en avril et en juin, abaissant son taux de dépôt à 2 %, tout en soulignant son approche dépendante des données dans un contexte d'incertitude accrue.

Pendant l'été, le sentiment du risque s'est amélioré, soutenu par des accords commerciaux impliquant les États-Unis, le Japon et l'Union européenne, ainsi que par une croissance et des bénéfices d'entreprises résilients. Le mois de juillet a été favorable aux actifs risqués. Août, en revanche, s'est révélé plus difficile, les tensions géopolitiques et le regain du risque politique en France pesant sur les marchés. L'incertitude politique en France a entraîné un élargissement des spreads des OAT, tandis que les spreads de crédit se sont également élargis après avoir atteint de nouveaux plus bas annuels.

Le dernier trimestre de l'année a été globalement positif, malgré des difficultés sporadiques. Les préoccupations politiques et budgétaires en France sont restées un thème récurrent, y compris les décisions de notation, mais ont été largement absorbées par les marchés. Les rendements souverains ont progressé en fin d'année, en particulier sur les marchés « core », tandis que le crédit a fait preuve de résilience. Les spreads Investment Grade se sont resserrés et le haut rendement a surperformé, soutenu par une demande solide et des facteurs techniques favorables.

Compartiment

Côté crédit, qui a représenté environ 50 % des investissements, le fonds a maintenu une surpondération tout au long de l'année, en privilégiant une combinaison diversifiée de titres financiers et non financiers, avec un accent particulier sur la qualité et la liquidité. En termes de duration, nous avons profité de la volatilité des taux. À titre d'exemple, après avoir réduit l'exposition à la duration en février, nous avons réintroduit un biais long à la suite de la hausse des rendements allemands début mars. Parallèlement, nous avons maintenu un biais structurel de pentification de la courbe (via le segment 10–30 ans). Notre conviction reposait sur la poursuite de l'assouplissement de la BCE au premier semestre, la réforme du système de fonds de pension néerlandais (à partir de 2026) ainsi que le risque d'une augmentation de l'offre sur les échéances à très long terme. Au niveau des pays, nous avons adopté une approche prudente vis-à-vis de la France (avec une sous-pondération pendant l'année, estimant que les valorisations étaient trop tendues dans un contexte d'instabilité politique et de déficit budgétaire élevé). Nous avons maintenu une position optimiste sur l'Espagne, étant donné la dynamique budgétaire et économique du pays par rapport aux principaux pays de la zone.

L'exposition du fonds à la dette durable était autour de 90 % (59 % verte, 18 % sociale, 13 % durable). Elle a contribué à tous les ODD des Nations unies (principales expositions aux ODD 7 - Énergie propre, ODD 11 - Villes durables et ODD 13 - Changement climatique).

Performance du compartiment

En 2025, le fonds a généré une performance brute de 1,79 %, surperformant son indice de référence de 49 pb. Cette solide performance a été soutenue par notre biais actif en faveur de la duration, notre positionnement sur la courbe, notre allocation par pays ainsi que notre surpondération du crédit Investment Grade. Après avoir activement réduit notre exposition à la duration en février, nous avons réintroduit un biais long à la suite de la forte remontée des rendements allemands pendant la première semaine de mars. Nous avons renforcé ce biais à la mi-mars via le segment à 5 ans de la courbe. Vers la fin de l'année, après avoir géré activement notre biais long tout au long de l'année, nous avons de nouveau accru notre exposition à la duration depuis une position neutre, alors que les rendements à 10 ans approchaient les 2,9 %. Sur la courbe de taux, nous avons maintenu une position prudente sur la partie à très long terme de la courbe des taux. Au sein du crédit, la surpondération du segment Investment Grade a été un moteur clé de la surperformance, soutenue à la fois par la compression des spreads et un portage solide.

Perspectives du compartiment

Les perspectives mondiales pour 2026 demeurent fragiles, marquées par les incertitudes entourant la politique américaine sous Trump, la persistance des tensions géopolitiques et des risques structurels en partie masqués par la croissance rapide liée à l'IA. Cela étant dit, le cycle économique aux États-Unis comme en Europe s'est révélé plus résilient que prévu, soutenu par l'apaisement des tensions commerciales, le soutien budgétaire et les effets différés des tours d'assouplissement monétaire antérieurs. Les taux directeurs pourraient continuer de baisser dans certains marchés, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, tandis que la BCE ne donne pas l'impression de vouloir modifier sa position actuelle. Après la remontée des taux observée en fin d'année dernière, ce contexte soutient des perspectives prudemment optimistes sur les taux souverains en euros et les spreads à l'approche de 2026. Les risques restent toutefois inégaux. L'Allemagne fait face à des volumes d'émissions importants liés à des plans d'investissement ambitieux, tandis que la divergence des trajectoires d'endettement au sein de la zone euro renforce l'importance de la sélection des émetteurs. Une dispersion accrue est probable, ce qui donne une prime à une analyse souveraine approfondie. Concernant le marché du crédit, nous restons optimistes sur le segment Investment Grade en euros. Les fondamentaux des entreprises demeurent globalement solides, avec des niveaux de couverture des intérêts satisfaisants, même si des pressions sur les marges et un certain ré-endettement apparaissent dans certaines parties du marché. Les facteurs techniques ont été favorables, avec des flux solides qui ont absorbé une offre importante. Toutefois, ce soutien pourrait s'atténuer en cas de retour de la volatilité. Dans ce contexte, dans le secteur du crédit, la performance provient davantage du portage que de la compression des spreads, ce qui rend la sélection des titres déterminante.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Analyse du marché

L'année 2025 s'est déroulée dans un environnement marqué par un accroissement des tensions géopolitiques et des dynamiques politiques changeantes. Le retour de Donald Trump sur le devant de la scène politique, combiné à un regain de tensions commerciales, aux annonces du « Liberation Day » et à la poursuite de conflits militaires, a généré des épisodes récurrents de volatilité sur les marchés ainsi que des changements brusques du sentiment de risque.

Aux États-Unis, la performance des marchés actions a été largement portée par le secteur technologique, avec une rotation limitée des styles, les investisseurs continuant de se concentrer sur les entreprises exposées à l'intelligence artificielle et aux thématiques de croissance structurelle. À l'inverse, les dynamiques des marchés européens ont été plus différenciées, caractérisées par un leadership des valeurs « value » et cycliques, qui ont reflété une combinaison d'incertitudes politiques, d'évolutions budgétaires et de divergence des dynamiques de croissance au sein de la région.

Les marchés des changes ont joué un rôle central au cours de l'année, avec une dépréciation marquée du dollar américain. Ce mouvement, qui est devenu un moteur macroéconomique clé pour les différentes classes d'actifs, a influencé les flux de capitaux, en soutenant les marchés émergents.

Du côté des taux d'intérêt, les évolutions ont été nettement divergentes selon les régions. Aux États-Unis, malgré des inquiétudes ponctuelles liées à l'inflation, les rendements obligataires ont globalement suivi une tendance baissière sur l'année, reflétant un assouplissement progressif des conditions financières et une confiance croissante dans un scénario d'atterrissage en douceur. En Europe, à l'inverse, les rendements ont eu tendance à augmenter, galvanisés par une activité économique résiliente, la suspension du frein à la dette en Allemagne, une hausse des émissions budgétaires et un contexte politique plus complexe, en particulier en France. Cette divergence a fait de la gestion de la duration un élément important et actif de la construction de portefeuille.

Les marchés du crédit ont été particulièrement favorables. Les spreads de crédit se sont resserrés à des niveaux historiquement bas, qui ont constitué un puissant catalyseur de performance sur les segments Investment Grade, du haut rendement et de la dette financière. La dette des marchés émergents a également largement bénéficié de la faiblesse du dollar américain, qui a fortement soutenu la performance.

Compartiment

Tout au long de l'année 2025, la gestion du portefeuille s'est appuyée sur une approche d'allocation d'actifs dynamique, en ajustant les expositions selon l'évolution des conditions de marché.

Du côté des actions, l'exposition a été gérée activement au cours de l'année. Avant le « Liberation Day », le Fonds a adopté une sous-pondération des actions, reflétant un niveau élevé d'incertitude politique et des risques de volatilité élevés. À mesure que les conditions de marché se sont normalisées, l'exposition aux actions a été progressivement relevée, jusqu'à se traduire par une surpondération globale au second semestre, qui a permis au portefeuille de bénéficier de la vigueur persistante des marchés actions.

Au sein du crédit, la stratégie s'est attachée à capter les opportunités de portage. Le Fonds a maintenu une exposition au crédit Investment Grade et à la dette des marchés émergents, profitant de rendements attractifs et de conditions de marché favorables. Ce positionnement orienté vers le portage est resté une composante clé de l'allocation obligataire tout au long de l'année.

Sur les taux d'intérêt, le portefeuille a maintenu une position longue en duration durant la première partie de l'année, reflétant les inquiétudes concernant les perspectives de croissance en Europe ainsi que les avantages de la diversification de la duration, étant donné sa corrélation plus faible avec les actions.

Le positionnement en devises a joué un rôle important dans la construction du portefeuille. Le Fonds a bénéficié d'une sous-pondération du dollar américain, mise en place en début d'année, qui a apporté une contribution positive à la performance à mesure que le dollar se dépréciait. Dans le même temps, une position longue sur le yen principalement détenue à des fins de couverture, a pesé sur la performance au cours de l'année.

Performance du compartiment

Le Fonds a enregistré une performance absolue positive sur l'ensemble de l'année 2025, tandis que la performance relative a été négative par rapport à son indice de référence.

Les actions ont apporté la principale contribution à la performance absolue, reflétant la performance globalement positive des marchés actions mondiaux au cours de l'année. La performance relative a toutefois été pénalisée par un effet de sélection négatif, principalement en Europe.

Au sein des actifs obligataires, les contributions ont été contrastées. L'exposition au crédit a apporté un soutien grâce au portage, tandis que l'exposition aux obligations souveraines a pesé lors des phases de remontée des taux, en particulier en Europe.

Enfin, la sous-pondération du dollar américain au sein du portefeuille a apporté une contribution positive à la performance globale.

Perspectives du compartiment

À l'avenir, notre approche d'investissement continuera de privilégier la résilience, tout en cherchant à identifier des opportunités sélectives de croissance. Le contexte mondial reste favorable, soutenu par les investissements dans l'intelligence artificielle, l'expansion continue de la Chine dans les semi-conducteurs et les infrastructures énergétiques, ainsi que par des politiques budgétaires et monétaires globalement accommodantes.

Nous maintenons une surpondération des actions, appuyée par une allocation régionale équilibrée. L'exposition aux actions se concentre sur des zones à forte dynamique structurelle : la technologie américaine pour son leadership en matière de bénéfices, l'Europe pour son profil de rendement attractif et l'amélioration de ses perspectives de reprise, le Japon pour les progrès des réformes de la gouvernance, et l'Asie pour son accès compétitif aux chaînes de valeur de l'intelligence artificielle et des semi-conducteurs.

Au sein des actifs obligataires, la duration joue un rôle défensif sur fond de divergence de trajectoire des politiques monétaires, tandis qu'une exposition sélective au crédit européen et à la dette des marchés émergents continue d'offrir des opportunités de portage attractives.

D'un point de vue macroéconomique, nous anticipons une poursuite de la faiblesse du dollar américain. Dans l'ensemble, la construction du portefeuille vise à combiner des thématiques structurelles de croissance à long terme avec des décisions tactiques disciplinées entre les classes d'actifs.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Children

Analyse du marché

Les marchés mondiaux en 2025 ont évolué au rythme des développements politiques et de l'évolution des dynamiques commerciales. Les mesures tarifaires de la nouvelle administration américaine ont entraîné un retour de la volatilité des actions, mais les accords commerciaux conclus par la suite ainsi qu'une trêve commerciale d'un an avec la Chine ont permis de restaurer la confiance. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement l'activité économique mondiale.

La croissance américaine est restée solide, soutenue par une demande domestique résiliente ainsi que par des investissements technologiques conséquents. En Europe, la reprise a été plus mesurée. L'activité s'est améliorée régulièrement, mais à un rythme plus lent. Les marchés émergents ont affiché de solides performances, portées par l'amélioration du sentiment des investisseurs, la dépréciation du dollar américain et une croissance solide des bénéfices.

La performance sectorielle a une fois de plus été très différenciée : Les technologies de l'information et l'industrie, soutenues par l'IA et les dépenses en infrastructures, ont porté les marchés, tout comme le secteur financier. À l'inverse, les secteurs plus défensifs tels que l'énergie, la santé et les biens de consommation de base sont généralement restés en retrait. Les services publics se sont démarqués, bénéficiant de la hausse de la demande d'électricité et de l'accélération de l'électrification.

Compartiment

Le fonds a géré activement son exposition sur fond de volatilité élevée et de conditions macroéconomiques changeantes. Des prises de bénéfices ont été réalisées sur des valeurs ayant fortement performé, telles que Stride, EssilorLuxottica et Microsoft dont les valorisations sont devenues moins attractives. L'allocation sectorielle a été ajustée en réduisant l'exposition à la consommation discrétionnaire et aux technologies de l'information, tout en maintenant une orientation défensive vers la santé et les biens de consommation de base, conformément à l'accent mis par le fonds sur les besoins essentiels et le développement des enfants.

Performance du compartiment

Le Fonds a généré une performance absolue positive, mais a sous-performé son indice de référence, le MSCI ACWI. Compte tenu de son positionnement thématique, l'allocation sectorielle a pesé sur la performance relative, principalement en raison d'une surpondération des biens de consommation de base, qui sont restés en retrait par rapport à l'ensemble du marché sur la période. La sélection de titres a également pesé sur les résultats. Parmi les principales contributions à la performance, citons HCA Healthcare, Airtel Africa et Adtalem Global Education, tandis que Wise, Tetra Tech et Sonova figurent parmi les principaux freins.

Perspectives du compartiment

À l'approche de 2026, l'accent mis par le fonds sur des entreprises contribuant au bien-être et au développement des enfants se traduit par un positionnement plus défensif, qui pourra renforcer la résilience, dans un contexte de volatilité accrue des marchés ou de ralentissement potentiel de la croissance mondiale. Bien que la stratégie reste structurellement sous-exposée aux secteurs fortement cycliques tels que l'industrie, les semi-conducteurs et la finance, elle bénéficie d'une exposition significative à des marchés en plein essor, notamment l'Afrique, ainsi que d'une large diversification géographique. Une allocation plus importante aux petites et moyennes entreprises pourrait également soutenir la croissance à long terme et la diversification par rapport à l'indice de référence.

Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Analyse du marché

Les marchés mondiaux en 2025 ont évolué au rythme des développements politiques et de l'évolution des dynamiques commerciales. Les mesures tarifaires de la nouvelle administration américaine ont entraîné un retour de la volatilité des actions, mais les accords commerciaux conclus par la suite ainsi qu'une trêve commerciale d'un an avec la Chine ont permis de restaurer la confiance. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement l'activité économique mondiale.

La croissance américaine est restée solide, soutenue par une demande domestique résiliente ainsi que par des investissements technologiques conséquents. En Europe, la reprise a été plus mesurée. L'activité s'est améliorée régulièrement, mais à un rythme plus lent. Les marchés émergents ont affiché de solides performances, portées par l'amélioration du sentiment des investisseurs, la dépréciation du dollar américain et une croissance solide des bénéfices.

La performance sectorielle a une fois de plus été très différenciée : Les technologies de l'information et l'industrie, soutenues par l'IA et les dépenses en infrastructures, ont porté les marchés, tout comme le secteur financier. À l'inverse, les secteurs plus défensifs tels que l'énergie, la santé et les biens de consommation de base sont généralement restés en retrait. Les services publics se sont démarqués, bénéficiant de la hausse de la demande d'électricité et de l'accélération de l'électrification.

Compartiment

Le fonds a activement ajusté son profil de risque en réponse à l'évolution des conditions macroéconomiques et politiques. En début d'année, le risque du portefeuille a été réduit dans un contexte d'incertitudes commerciales, d'annonces de droits de douane et de hausse de la volatilité. À mesure que la visibilité en matière de politiques s'est améliorée et que les bénéfices des entreprises sont restés résilients, le fonds a progressivement augmenté son niveau de risque, en réallouant les capitaux vers le recyclage, l'efficacité des ressources et les solutions numériques favorisant la résilience des chaînes d'approvisionnement. Les changements au niveau du portefeuille ont concerné les secteurs de l'industrie, des matériaux et de la technologie, afin de capter la demande structurelle à long terme tout en gérant prudemment la cyclicité et le risque de valorisation.

Performance du compartiment

Le Fonds a généré une performance absolue positive, mais a sous-performé son indice de référence, le MSCI ACWI sur la période. L'allocation sectorielle a pesé sur la performance relative en raison de l'absence d'exposition thématique structurée aux services financiers et aux services de communication, ainsi que d'une surpondération des biens de consommation de base. La sélection de titres a également été négative, Zebra Technologies, Trex Company et DocuSign figurant parmi les principaux freins, partiellement compensés par les contributions positives de First Solar, Ormat Technologies et Vestas Wind Systems.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Circular Economy (suite)

Perspectives du compartiment

Les progrès de l'économie circulaire restent inégaux à court terme et limités par les politiques publiques. Les États-Unis continuent d'accuser un retard, tandis que plusieurs initiatives européennes, notamment dans le domaine des emballages, ont été retardées. Cependant, l'annonce du Circular Economy Act (acte législatif sur l'économie circulaire) de l'Union européenne à l'été 2025 marque une étape structurelle importante vers une plus grande autonomie géostratégique, même si la législation finale n'est attendue que d'ici fin 2026. Au-delà de la réglementation, ce thème est porté par des forces de long terme : la résilience géostratégique qui soutient les chaînes de valeur basées sur le recyclage des matériaux critiques, la résilience physique, qui soutient la demande pour la valorisation énergétique des déchets, la réutilisation de l'eau et les bâtiments à haute efficacité énergétique, ainsi que l'attention croissante des consommateurs pour la réparabilité, la durabilité, les marchés de l'occasion et l'intégration de la fin de vie des produits.

Candriam Sustainable Equity Climate Action

Analyse du marché

Les marchés mondiaux en 2025 ont évolué au rythme des développements politiques et de l'évolution des dynamiques commerciales. Les mesures tarifaires de la nouvelle administration américaine ont entraîné un retour de la volatilité des actions, mais les accords commerciaux conclus par la suite ainsi qu'une trêve commerciale d'un an avec la Chine ont permis de restaurer la confiance. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement l'activité économique mondiale.

La croissance américaine est restée solide, soutenue par une demande domestique résiliente ainsi que par des investissements technologiques conséquents. En Europe, la reprise a été plus mesurée. L'activité s'est améliorée régulièrement, mais à un rythme plus lent. Les marchés émergents ont affiché de solides performances, portées par l'amélioration du sentiment des investisseurs, la dépréciation du dollar américain et une croissance solide des bénéfices.

La performance sectorielle a une fois de plus été très différenciée : Les technologies de l'information et l'industrie, soutenues par l'IA et les dépenses en infrastructures, ont porté les marchés, tout comme le secteur financier. À l'inverse, les secteurs plus défensifs tels que l'énergie, la santé et les biens de consommation de base sont généralement restés en retrait. Les services publics se sont démarqués, bénéficiant de la hausse de la demande d'électricité et de l'accélération de l'électrification. Les énergies propres, qui bénéficient elles aussi de ces tendances, ont surperformé à mesure que la visibilité des politiques s'est améliorée dans le cadre de l'Inflation Reduction Act, malgré un environnement politique plus difficile.

Compartiment

Le fonds a activement ajusté son profil de risque en 2025 en réponse à l'incertitude politique entourant les incitations en faveur des énergies propres et à une volatilité macroéconomique élevée. En début d'année, l'exposition a été réduite aux segments dépendants des subventions, tels que le solaire résidentiel et l'éolien en mer. À mesure que la visibilité s'est améliorée concernant l'Inflation Reduction Act et que la croissance de la demande d'électricité s'est accélérée, le niveau de risque a été augmenté de manière sélective, en faveur des infrastructures de réseau, de l'efficacité énergétique et de l'électrification industrielle. Les ajustements du portefeuille ont privilégié les secteurs de l'industrie et des technologies de l'information, en augmentant l'exposition aux solutions d'électrification telles que les équipements de réseau, l'électronique de puissance et l'automatisation industrielle.

Performance du compartiment

Le Fonds a généré une performance absolue solide, et a enregistré une performance globalement en ligne avec celle de son indice de référence, le MSCI ACWI. L'allocation sectorielle a été porteuse de valeur, notamment grâce à des sous-pondérations de la consommation discrétionnaire et des biens de consommation de base. Cet effet positif a toutefois été contrebalancé par une sélection de titres moins favorable, ON Semiconductor, Owens Corning et Smurfit WestRock ayant freiné la performance, tandis que Delta Electronics, GE Vernova et NextPower ont apporté les contributions positives les plus significatives. Ces contributions positives ont bénéficié d'une demande soutenue pour les infrastructures énergétiques, portée par la hausse des besoins en électricité liée à l'expansion des centres de données alimentés par l'IA.

Perspectives du compartiment

La transition mondiale vers les énergies propres et la transition climatique demeurent une opportunité d'investissement très attractive à long terme, soutenue par des moteurs structurels et économiques. Malgré les incertitudes persistantes liées aux politiques publiques et à l'environnement macroéconomique, les fondamentaux ont continué de se renforcer, portés par une meilleure visibilité du cadre politique aux États-Unis. Les énergies renouvelables deviennent de plus en plus compétitives à mesure que les progrès technologiques réduisent les coûts, leur permettant ainsi d'être l'une des sources d'énergie les moins chères dans de nombreuses régions. L'expansion et la modernisation des réseaux électriques sont essentielles, car des infrastructures vieillissantes ne sont plus en mesure de répondre à la hausse de la demande. Chaque dollar investi dans les énergies renouvelables nécessite des investissements supplémentaires dans les réseaux. L'efficacité énergétique demeure un pilier central dans l'industrie, les bâtiments et les centres de données, tandis que la demande d'électricité en croissance rapide, renforcée par l'IA, crée de nouvelles opportunités à long terme.

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Analyse du marché

2025 a constitué un tournant pour les marchés émergents puisque c'est au cours de cette année que la résilience a pris le pas sur l'anxiété et que la patience a finalement été récompensée. Dans un contexte dominé par des tensions commerciales, des changements de régimes monétaires et des pressions géopolitiques persistantes, les marchés émergents ont enregistré une performance annuelle solide (+30,6 % en USD), surperformant largement les marchés développés (+19,5 %) pour la première fois depuis plusieurs années. Ce résultat n'est pas le fruit d'un simple élan d'optimisme, mais a été obtenu grâce à des adaptations successives à un environnement incertain.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets (suite)

Les premiers mois de l'année ont été placés sous le signe des tensions. L'incertitude liée à la politique commerciale, en particulier autour des droits de douane américains, a assombri les perspectives des actifs risqués mondiaux, les marchés émergents se retrouvant souvent au cœur de la tourmente. La Chine (+28,0 %) a été la plus touchée par ces pressions, car le niveau punitif des droits de douane a amené les investisseurs à s'interroger sur la pérennité de son modèle de croissance. Pourtant, les marchés se sont révélés plus résilients qu'anticipé. À mesure que les négociations ont progressé et que les scénarios les plus défavorables se sont progressivement dissipés, les primes de risque se sont comprimées. Les actions chinoises se sont nettement redressées au cours de l'année, soutenues par des mesures de soutien calibrées, des réformes de l'offre et un bond décisif dans le développement de technologies d'intelligence artificielle domestiques à bas coût, qui ont radicalement transformé la perception qu'ont les investisseurs de la capacité d'innovation de la Chine.

La Corée du Sud (+97,0 %) s'est démarquée, en inscrivant des performances exceptionnelles qui lui ont permis de devenir l'un des principaux bénéficiaires du déploiement mondial des infrastructures liées à l'IA. La demande pour la mémoire, les serveurs et les composants avancés a explosé, tandis que des réformes domestiques ont amélioré l'efficacité des marchés de capitaux et la gouvernance d'entreprise, amplifiant les gains des actions. Taiwan (+36,2 %) a également enregistré de solides performances, porté par la demande en semi-conducteurs et les exportations anticipées, malgré des inquiétudes concernant la durabilité du cycle de l'IA en fin d'année. Ailleurs en Asie, l'Inde (+2,9 %) a terminé l'année sur une performance légèrement positive, dans un contexte de perspectives prudentes. L'Asie du Sud-Est a généré des gains plus modérés, mais réguliers, soutenus par la stabilité domestique.

L'Amérique latine (+46,2 %) a été portée par les devises et les matières premières. L'affaiblissement du dollar américain et le net rebond des métaux industriels ont transformé la région en l'une des plus performantes de l'année. La Colombie (+97,2 %), le Chili (+66,7 %) et le Pérou (+66,2 %) ont bénéficié de manière disproportionnée de la hausse des prix du cuivre, tandis que le Mexique (+49,6 %) a rebondi après les pressions commerciales du début d'année grâce à un recalibrage diplomatique et à un regain de confiance des investisseurs. Le Brésil a affiché des performances solides, bien qu'inégales, soutenues par la stabilisation de l'inflation et une évolution des anticipations vers un assouplissement monétaire futur, malgré des incertitudes politiques persistantes en arrière-plan.

Dans la région CEEMEA (Europe centrale et de l'Est, Moyen-Orient et Afrique), l'Afrique du Sud (+73,0 %) s'est distinguée, portée par la flambée des métaux précieux, la baisse des rendements obligataires et l'amélioration de la crédibilité macroéconomique. Les marchés d'Europe centrale ont également eu le vent en poupe, soutenus par l'expansion budgétaire dans l'Union européenne, l'appréciation de l'euro et le redressement des secteurs bancaires qui, conjointement, ont dopé de manière substantielle les gains des actions. La Grèce (+74,6 %) s'est inscrite dans cette dynamique de reprise, en bénéficiant d'une amélioration de la visibilité sur la croissance et d'un retour de la confiance des investisseurs, tandis que la Pologne (+67,9 %) a poursuivi sa trajectoire haussière résiliente.

Les métaux ont fortement progressé sur l'année, l'or enregistrant une hausse de +64,9 %. Le Brent a reculé de -18,5 %. Enfin, les rendements américains ont terminé l'année à 4,18 %.

Compartiment

L'année 2025 a été une période difficile, mais en fin de compte, positive pour le portefeuille, dont la performance a terminé globalement en ligne avec celle de l'indice de référence. Les exclusions structurelles liées aux critères ESG, en particulier dans le secteur de l'énergie, se sont révélées favorables au cours de l'année et ont apporté une contribution positive à la performance. Dans le même temps, le portefeuille n'a pas pleinement participé au fort rebond du secteur des matériaux - le secteur le plus performant des marchés émergents en 2025 - ce qui a pesé sur la performance relative. Malgré ces contre-courants et des périodes caractérisées par une concentration du marché, le portefeuille est resté résilient, reflétant une construction disciplinée, une sélection de titres fondée sur une approche thématique et des progrès continus dans l'intégration des considérations ESG. Les technologies de l'information ont constitué le principal moteur de surperformance relative en 2025. Une approche active et sélective a été nécessaire dans un cycle d'investissement dans l'IA en rapide évolution, marqué par un déplacement du leadership le long de la chaîne de valeur à mesure que l'année avançait. Le portefeuille a privilégié les entreprises présentant une dynamique bénéficiaire tangible, des bilans solides et une pertinence stratégique pour l'écosystème de l'IA. Cette approche a permis au secteur des technologies de l'information de jouer un rôle stabilisateur et d'être un moteur de performance tout au long de l'année.

Performance du compartiment

Au niveau macroéconomique, l'IA est passée de manière décisive du statut de promesse à la phase d'exécution. Les engagements en matière de dépenses d'investissement des hyperscalers mondiaux se sont élargis au-delà des centres de données pour inclure la gestion de l'énergie, les solutions thermiques, la mémoire et les infrastructures réseau. Dans le même temps, la volonté de la Chine d'atteindre l'autosuffisance technologique a rebattu les cartes de la demande domestique, en réorientant les investissements vers des champions locaux dans les semi-conducteurs, les infrastructures de données et les applications d'IA. Ces dynamiques ont contribué à maintenir une bonne visibilité sur les bénéfices dans une large partie de la chaîne d'approvisionnement technologique asiatique. Dans cet environnement, la Corée (SK Hynix) et Taiwan (Wiwynn, Asia Vital, King Slide) se sont imposés comme les grands gagnants structurels. Les positions coréennes ont bénéficié du cycle haussier de la mémoire, de la demande liée à l'IA pour la mémoire à haute bande passante et d'une meilleure discipline du capital dans le cadre de l'initiative gouvernementale « Value-Up » (afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise). L'exposition à Taiwan, concentrée dans les composants matériels, les tests, la gestion de l'énergie et les segments liés aux serveurs, a permis de capter un fort levier opérationnel à mesure que les dépenses dans les infrastructures liées à l'IA s'accéléraient.

La Chine a joué un rôle distinct. L'exposition du portefeuille aux facilitateurs technologiques du pays (comme Eoptolink et Shengyi Technology) s'est révélée résiliente dans un contexte de volatilité du sentiment. Certaines valeurs technologiques chinoises ont bénéficié du soutien des politiques publiques, de la montée de la substitution domestique et d'un regain de confiance à la suite de signaux réglementaires plus clairs.

Le secteur des matériaux a nécessité une interprétation plus nuancée dans le contexte du portefeuille. D'une part, 2025 a indéniablement l'année des métaux. Les métaux précieux ont bénéficié des achats des banques centrales, de leur fonction de couverture géopolitique et de la baisse des taux réels, tandis que les métaux industriels ont été soutenus par l'électrification, les investissements dans les réseaux électriques et les dépenses d'infrastructure liées à la défense. D'autre part, des normes ESG élevées ont fortement restreint l'univers d'investissement du portefeuille, excluant un certain nombre de composants parmi les plus importants des indices de référence. Malgré ces limites, le portefeuille a généré une contribution positive significative grâce à son exposition sélective.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets (suite)

Au niveau des pays, la Grèce s'est imposée comme l'un des principaux contributeurs positifs, soutenue par le renforcement des bilans bancaires, l'amélioration de la crédibilité macroéconomique et l'intérêt croissant des investisseurs étrangers, ce qui a favorisé de solides performances des valeurs financières. À l'inverse, l'Inde a constitué le principal frein, les attentes élevées et des valorisations tendues après une année 2024 solide ayant pesé sur la performance en 2025. Sur le plan géopolitique, l'Inde s'est retrouvée de plus en plus exposée aux tensions commerciales mondiales. L'incertitude politique aux États-Unis, notamment liée à un durcissement du discours sur l'immigration et l'externalisation, a pesé sur le sentiment à l'égard des services informatiques indiens. Sur le plan domestique, la croissance des bénéfices n'a pas été à la hauteur de l'optimisme initial. Toutefois, le second semestre a marqué le début d'un changement. À mesure que les prix se sont corrigés, les valorisations sont devenues plus raisonnables et des signes de stabilisation sont apparus, ce qui a permis de poser les bases de perspectives plus optimistes au-delà de 2025.

Au-delà des indicateurs de performance, 2025 a été une année déterminante pour le portefeuille d'un point de vue ESG. L'équipe d'investissement et l'équipe ESG de Candriam ont considérablement approfondi leur collaboration, passant d'un filtrage statique à un engagement dynamique et spécifique aux marchés émergents. Ce changement a produit des résultats concrets. Grâce à un dialogue plus fréquent, une réévaluation proactive et un engagement direct avec les entreprises, l'univers d'investissement éligible s'est significativement élargi, contribuant également à une meilleure gestion des risques. Leur inclusion a sensiblement amélioré la capacité du portefeuille à exprimer des convictions fortes tout en restant aligné avec des objectifs de durabilité à long terme. Cette évolution reflète un affinement de l'analyse ESG sur les marchés émergents. Il en a résulté un alignement plus cohérent entre les opportunités financières et les ambitions de durabilité, particulièrement pertinent pour les marchés émergents où les trajectoires de transition ne sont ni linéaires ni uniformes.

Perspectives du compartiment

Les actions des marchés émergents abordent l'année 2026 soutenues par des vents porteurs. Les valorisations restent raisonnables, les conditions financières s'assouplissent et le spectre d'un dollar américain surévalué s'estompe progressivement. Après des années marquées par des chocs inflationnistes, un resserrement agressif et des distorsions liées aux droits de douane, l'économie mondiale évolue vers une expansion plus orthodoxe, caractérisée par une croissance plus large et moins dépendante des artifices politiques. Les économies émergentes, dont le poids de la dette publique est plus léger et qui bénéficient de réformes progressives, sont bien positionnées pour enregistrer une croissance plus rapide que leurs homologues développées. Cela n'implique pas pour autant un rebond généralisé. L'année à venir récompensera davantage la discipline que l'enthousiasme, les fondamentaux plutôt que les annonces fracassantes.

Le secteur technologique demeure un moteur clé du cycle bénéficiaire des marchés émergents. L'Asie, en particulier la Corée et Taïwan, se trouve au cœur de la vague de dépenses d'investissement liées à l'IA, qui continue de redéfinir le leadership sur les marchés actions mondiaux. Les principaux acteurs des mémoires et des semi-conducteurs montrent des signes de reprise des prix, d'amélioration des taux d'utilisation et de marges structurellement plus élevées. Le point d'inflexion des bénéfices reste sous-estimé au regard de l'ampleur et de la durabilité du cycle.

La Chine demeure un élément central du thème global des marchés émergents. Les paramètres des politiques sont devenus plus favorables, les conditions de liquidité s'améliorent et le comportement des entreprises évolue vers une discipline plus rigoureuse du capital et de meilleurs rendements pour les actionnaires. La reprise des bénéfices reste inégale, mais elle réapparaît dans des segments alignés avec l'industrie manufacturière avancée, les systèmes industriels orientés vers l'exportation et la monétisation de l'IA. L'écart entre les actions chinoises et l'univers global des marchés émergents offre une marge de sécurité rare dans un environnement caractérisé par la compression des primes de risque. L'avantage technologique de la Chine repose sur une politique industrielle coordonnée, des financements abondants et une exécution rapide. Cela renforce son rôle non pas comme un fardeau, mais de plus en plus comme un stabilisateur du sentiment régional.

Dans le secteur des métaux, la vigueur des prix reste résiliente. Les métaux précieux s'imposent très nettement comme les grands gagnants. La progression de l'or a été ordonnée et soutenue sur le plan structurel, notamment en raison de son accumulation par les banques centrales, de la baisse des taux réels et la crise géopolitique persistante. La progression de l'argent a été plus rapide et plus forte, amplifiée par son double rôle de couverture monétaire et d'intrant industriel. Parmi les métaux industriels, le cuivre est celui dont le signal ressort le plus nettement pour la prochaine phase du cycle. Sa solidité, loin d'être fondée sur des hypothèses de croissance exagérées, reflète plutôt des inquiétudes croissantes concernant l'adéquation de l'offre future, après des années de sous-investissement ainsi qu'une demande résiliente liée à l'électrification et aux infrastructures énergétiques.

En 2026, les marchés émergents ne sont plus seulement une stratégie utilisable ponctuellement en cas de faiblesse des conditions de liquidité ou de dépréciation du dollar. Les performances divergent selon les pays et les secteurs et varient en fonction de la gouvernance, de la dynamique des réformes, de l'exposition technologique et de l'exécution. Désormais, le marché récompense le discernement, la patience et une compréhension avisée des secteurs où se concentrent le pouvoir et les profits.

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China

Analyse du marché

2025 a constitué un tournant pour les marchés émergents puisque c'est au cours de cette année que la résilience a pris le pas sur l'anxiété et que la patience a finalement été récompensée. Dans un contexte dominé par des tensions commerciales, des changements de régimes monétaires et des pressions géopolitiques persistantes, les marchés émergents ont enregistré une performance annuelle solide (+30,6 % en USD), surperformant largement les marchés développés (+19,5 %) pour la première fois depuis plusieurs années. Ce résultat n'est pas le fruit d'un simple élan d'optimisme, mais a été obtenu grâce à des adaptations successives à un environnement incertain.

La Corée du Sud (+97,0 %) s'est démarquée, en inscrivant des performances exceptionnelles qui lui ont permis de devenir l'un des principaux bénéficiaires du déploiement mondial des infrastructures liées à l'IA. La demande pour la mémoire, les serveurs et les composants avancés a explosé, tandis que des réformes domestiques ont amélioré l'efficacité des marchés de capitaux et la gouvernance d'entreprise, amplifiant les gains des actions. Taïwan (+36,2 %) a également enregistré de solides performances, porté par la demande en semi-conducteurs et les exportations anticipées, malgré des inquiétudes concernant la durabilité du cycle de l'IA en fin d'année. Ailleurs en Asie, l'Inde (+2,9 %) a terminé l'année sur une performance légèrement positive, dans un contexte de perspectives prudentes. L'Asie du Sud-Est a généré des gains plus modérés, mais réguliers, soutenus par la stabilité domestique.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China (suite)

L'Amérique latine (+46,2 %) a été portée par les devises et les matières premières. L'affaiblissement du dollar américain et le net rebond des métaux industriels ont transformé la région en l'une des plus performantes de l'année. La Colombie (+97,2 %), le Chili (+66,7 %) et le Pérou (+66,2 %) ont bénéficié de manière disproportionnée de la hausse des prix du cuivre, tandis que le Mexique (+49,6 %) a rebondi après les pressions commerciales du début d'année grâce à un recalibrage diplomatique et à un regain de confiance des investisseurs. Le Brésil a affiché des performances solides, bien qu'inégales, soutenues par la stabilisation de l'inflation et une évolution des anticipations vers un assouplissement monétaire futur, malgré des incertitudes politiques persistantes en arrière-plan.

Dans la région CEEMEA (Europe centrale et de l'Est, Moyen-Orient et Afrique), l'Afrique du Sud (+73,0 %) s'est distinguée, portée par la flambée des métaux précieux, la baisse des rendements obligataires et l'amélioration de la crédibilité macroéconomique. Les marchés d'Europe centrale ont également eu le vent en poupe, soutenus par l'expansion budgétaire dans l'Union européenne, l'appréciation de l'euro et le redressement des secteurs bancaires qui, conjointement, ont dopé de manière substantielle les gains des actions. La Grèce (+74,6 %) s'est inscrite dans cette dynamique de reprise, en bénéficiant d'une amélioration de la visibilité sur la croissance et d'un retour de la confiance des investisseurs, tandis que la Pologne (+67,9 %) a poursuivi sa trajectoire haussière résiliente.

Les métaux ont fortement progressé sur l'année, l'or enregistrant une hausse de +64,9 %. Le Brent a reculé de -18,5 %. Enfin, les rendements américains ont terminé l'année à 4,18 %.

Compartiment

En 2025, les marchés ont été traversés par plusieurs tendances de fond majeures : une réévaluation globale des prix des métaux, la vigueur continue du cycle d'investissement dans l'IA ainsi qu'une revalorisation structurelle de certains marchés asiatiques où les politiques publiques, la discipline en matière de capital et le positionnement industriel convergeaient. Dans ce contexte, le portefeuille a enregistré une forte surperformance par rapport à son indice de référence en fin d'année, principalement portée par un effet de sélection positif.

Performance du compartiment

Sur le plan thématique, l'IA est passée de manière décisive du statut de promesse à la phase d'exécution. Les engagements en matière de dépenses d'investissement des hyperscalers mondiaux se sont élargis au-delà des centres de données pour inclure la gestion de l'énergie, les solutions thermiques, la mémoire et les infrastructures réseau. Ces dynamiques ont contribué à maintenir une bonne visibilité sur les bénéfices dans une large partie de la chaîne d'approvisionnement technologique asiatique. Dans cet environnement, Taïwan (Bizlink, Asia Vital, Nanya Technology, Wiwynn) et la Corée (SK Hynix) se sont imposés comme les grands gagnants structurels. Les positions coréennes ont bénéficié du cycle haussier de la mémoire, de la demande liée à l'IA pour la mémoire à haute bande passante et d'une meilleure discipline du capital dans le cadre de l'initiative gouvernementale « Value-Up » (afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise). L'exposition à Taïwan, concentrée dans les composants matériels, les tests, la gestion de l'énergie et les segments liés aux serveurs, a permis de capter un fort levier opérationnel à mesure que les dépenses dans les infrastructures liées à l'IA s'accéléraient.

Sur le plan sectoriel, l'industrie a apporté une contribution notable à la surperformance. En Corée, la performance a été soutenue par un alignement entre réformes structurelles, renouveau industriel et leadership technologique. L'initiative gouvernementale « Value-Up » a marqué un tournant pour le marché, en s'attaquant directement aux décotes de gouvernance de longue date grâce à une amélioration de la rémunération des actionnaires, de l'efficacité du capital et de la transparence. Les positions du portefeuille, telles que Doosan Enerbility et Doosan Corp, ont bénéficié de plusieurs thématiques convergentes : le cycle haussier de la mémoire, l'électrification et les investissements dans les réseaux électriques, la demande liée à la défense et à la construction navale, ainsi que la relance des infrastructures nucléaires.

Perspectives du compartiment

Les actions des marchés émergents abordent l'année 2026 soutenues par une conjonction de vents porteurs. Les valorisations restent raisonnables, les conditions financières s'assouplissent et le spectre d'un dollar américain surévalué s'estompe progressivement. Après des années marquées par des chocs inflationnistes, un resserrement agressif et des distorsions liées aux droits de douane, l'économie mondiale évolue vers une expansion plus orthodoxe, caractérisée par une croissance plus large et moins dépendante des artifices politiques. Les économies émergentes, dont le poids de la dette publique est plus léger et qui bénéficient de réformes progressives, sont bien positionnées pour enregistrer une croissance plus rapide que leurs homologues développées. Cela n'implique pas pour autant un rebond généralisé. L'année à venir récompensera davantage la discipline que l'enthousiasme, les fondamentaux plutôt que les annonces fracassantes.

Le secteur technologique demeure un moteur clé du cycle bénéficiaire des marchés émergents. L'Asie, en particulier la Corée et Taïwan, se trouve au cœur de la vague de dépenses d'investissement liées à l'IA, qui continue de redéfinir le leadership sur les marchés actions mondiaux. Les principaux acteurs des mémoires et des semi-conducteurs montrent des signes de reprise des prix, d'amélioration des taux d'utilisation et de marges structurellement plus élevées. Le point d'inflexion des bénéfices reste sous-estimé au regard de l'ampleur et de la durabilité du cycle.

Dans le secteur des métaux, la vigueur des prix reste résiliente. Les métaux précieux s'imposent très nettement comme les grands gagnants. La progression de l'or a été ordonnée et soutenue sur le plan structurel, notamment en raison de son accumulation par les banques centrales, de la baisse des taux réels et la crise géopolitique persistante. La progression de l'argent a été plus rapide et plus forte, amplifiée par son double rôle de couverture monétaire et d'intrant industriel. Parmi les métaux industriels, le cuivre est celui dont le signal ressort le plus nettement pour la prochaine phase du cycle. Sa solidité, loin d'être fondée sur des hypothèses de croissance exagérées, reflète plutôt des inquiétudes croissantes concernant l'adéquation de l'offre future, après des années de sous-investissement ainsi qu'une demande résiliente liée à l'électrification et aux infrastructures énergétiques.

En 2026, les marchés émergents ne sont plus seulement une stratégie utilisable ponctuellement en cas de faiblesse des conditions de liquidité ou de dépréciation du dollar. Les performances divergent selon les pays et les secteurs et varient en fonction de la gouvernance, de la dynamique des réformes, de l'exposition technologique et de l'exécution. Désormais, le marché récompense le discernement, la patience et une compréhension avisée des secteurs où se concentrent le pouvoir et les profits.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity EMU

Analyse du marché

Les marchés actions de l'UEM en 2025 ont été influencés par les évolutions politiques, les dynamiques commerciales et une reprise économique progressive au sein de la zone euro. Bien que les tensions commerciales mondiales aient contribué à une volatilité intermittente, leur impact sur les marchés de l'UEM est resté limité, l'activité s'améliorant régulièrement, quoiqu'à un rythme modéré. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement les conditions économiques dans la zone euro. Dans ce contexte, les actions de la zone euro ont fortement rebondi.

Du point de vue des styles d'investissement, les marchés de la zone euro ont été caractérisés par une nette préférence pour les valeurs « Value » et « Momentum », reflétant l'exposition de l'indice aux secteurs financiers et cycliques. Les valeurs financières ont figuré parmi les secteurs les plus performants, soutenues par des taux d'intérêt plus élevés et des bénéfices résilients, tandis que les services aux collectivités ont bénéficié de profils de revenus régulés, des investissements liés à la transition énergétique et une hausse de la demande d'électricité. Le secteur industriel a également surperformé, porté par les dépenses dans les infrastructures, les tendances de relocalisation et la demande liée à la défense. À l'inverse, la consommation discrétionnaire et les biens de consommation de base, ainsi que l'immobilier, ont sous-performé, pénalisés par une confiance des consommateurs plus faible, des conditions de financement plus strictes et une sensibilité accrue aux taux d'intérêt.

Compartiment

Le fonds cherche à investir dans des entreprises de qualité de la zone euro et soutient les meilleures pratiques ESG par une politique d'engagement très active. Le portefeuille est diversifié, à la fois géographiquement et sur le plan sectoriel. En 2025, le fonds a surpondéré la plupart des secteurs défensifs (santé, biens de consommation de base, services aux collectivités), compte tenu de valorisations attractives et d'une amélioration attendue des bénéfices. À l'inverse, le portefeuille a sous-pondéré la plupart des secteurs cycliques, en raison de valorisations tendues (finance, industrie) ou de l'impact négatif des droits de douane (consommation discrétionnaire). Enfin, le fonds a maintenu une surpondération du secteur technologique, notamment sur ASML, qui a bénéficié du développement de l'IA.

Performance du compartiment

Le Fonds a généré une performance absolue solide, mais a sous-performé son indice de référence.

L'alpha durable a été négatif sur la période, car le fonds a été pénalisé par son absence d'exposition au segment de l'aéronautique et de la défense ainsi que par de nombreuses exclusions ESG au sein du secteur bancaire.

L'alpha financier a également été négatif, principalement en raison d'une sélection de titres défavorable dans la finance, les biens de consommation de base et les matériaux. Toutefois, l'alpha financier a été positif dans la consommation discrétionnaire et l'immobilier.

Les principaux freins à la performance relative ont été DSM-Firmenich (surpondéré), Banco Santander (absence de position) et Kerry Group (surpondéré), tandis que les principaux contributeurs ont été KBC (surpondéré), LVMH (absence de position) et Commerzbank (surpondéré).

Perspectives du compartiment

Le fonds devrait bénéficier de l'amélioration progressive de l'environnement macroéconomique européen, soutenue par les mesures de soutien budgétaire en Allemagne et une reprise du crédit grâce à la baisse des taux d'intérêt. Après une année de recul, les bénéfices des entreprises européennes devraient ainsi retrouver une trajectoire plus favorable en 2026. Dans le même temps, les valorisations des marchés actions européens restent à des niveaux jugés raisonnables.

Le fait que la performance en 2025 se soit concentrée sur certains segments de marché crée des opportunités d'investissement sélectives, notamment dans les valeurs offrant à la fois une dynamique bénéficiaire positive et des valorisations attractives.

Candriam Sustainable Equity Europe

Analyse du marché

Les marchés européens en 2025 ont été influencés par les évolutions politiques, les dynamiques commerciales et une reprise économique progressive. Bien que les tensions commerciales mondiales, notamment les mesures tarifaires américaines, aient engendré des périodes de volatilité, leur impact sur l'Europe est resté limité, la croissance régionale progressant à un rythme mesuré, mais en amélioration. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement l'activité économique européenne. Dans ce contexte, les actions européennes ont fortement rebondi.

Du point de vue des styles d'investissement, les marchés européens ont été caractérisés par une préférence claire pour les valeurs « Value » et « Momentum », qui ont nettement surperformé les segments « Growth » et « Quality ». La performance sectorielle a été très différenciée : les services financiers, les services aux collectivités et l'industrie ont dominé le marché, soutenus par des taux d'intérêt plus élevés, les investissements dans les infrastructures et la hausse de la demande d'électricité liée aux tendances d'électrification. À l'inverse, la consommation discrétionnaire et les biens de consommation de base, les services de communication ainsi que l'immobilier sont restés à la traîne, reflétant les pressions liées à des conditions financières plus restrictives et des dépenses de consommation plus prudentes.

Compartiment

Le fonds cible les entreprises européennes de qualité et soutient les meilleures pratiques ESG par une politique d'engagement très active. Le portefeuille est diversifié, à la fois géographiquement et sur le plan sectoriel. En 2025, le fonds a surpondéré la plupart des secteurs défensifs (santé, biens de consommation de base, services aux collectivités), compte tenu de valorisations attractives et d'une amélioration attendue des bénéfices. À l'inverse, le portefeuille a sous-pondéré la plupart des secteurs cycliques, en raison de valorisations tendues (finance, industrie) ou de l'impact négatif des droits de douane (consommation discrétionnaire). Enfin, le fonds a maintenu une surpondération du secteur technologique, notamment sur ASML, qui a bénéficié du développement de l'IA.

Performance du compartiment

Le Fonds a généré une performance absolue positive, mais a sous-performé son indice de référence.

L'alpha durable a été négatif sur la période, car le fonds a été pénalisé par son absence d'exposition au segment de l'aéronautique et de la défense ainsi que par de nombreuses exclusions ESG au sein du secteur bancaire.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Europe (suite)

L'alpha financier a également été négatif, principalement en raison d'une sélection de titres défavorable dans la finance, les biens de consommation de base et les matériaux. Toutefois, l'alpha financier a été positif dans la consommation discrétionnaire, les services aux collectivités et la technologie.

Les principaux freins à la performance relative ont été DSM-Firmenich (surpondéré), London Stock Exchange (surpondéré) et Kerry Group (surpondéré), tandis que les principaux contributeurs ont été KBC (surpondéré), Commerzbank (surpondéré) et FincoBank (surpondéré).

Perspectives du compartiment

Le fonds devrait bénéficier de l'amélioration progressive de l'environnement macroéconomique européen, soutenue par les mesures de soutien budgétaire en Allemagne et une reprise du crédit grâce à la baisse des taux d'intérêt. Après une année de recul, les bénéfices des entreprises européennes devraient ainsi retrouver une trajectoire plus favorable en 2026. Dans le même temps, les valorisations des marchés actions européens restent à des niveaux jugés raisonnables.

Le fait que la performance en 2025 se soit concentrée sur certains segments de marché crée des opportunités d'investissement sélectives, notamment dans les valeurs offrant à la fois une dynamique bénéficiaire positive et des valorisations attractives.

Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Analyse du marché

Les marchés européens en 2025 ont été influencés par les évolutions politiques, les dynamiques commerciales et une reprise économique progressive. Bien que les tensions commerciales mondiales, notamment les mesures tarifaires américaines, aient engendré des périodes de volatilité, leur impact sur l'Europe est resté limité, la croissance régionale progressant à un rythme mesuré, mais en amélioration. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement l'activité économique européenne. Dans ce contexte, les actions européennes ont fortement rebondi, les petites et moyennes capitalisations surperformant les grandes capitalisations.

Du point de vue des styles d'investissement, les marchés européens ont été caractérisés par une préférence claire pour les valeurs « Value » et « Momentum », qui ont nettement surperformé les segments « Growth » et « Quality ». La performance sectorielle a été très différenciée : les services financiers, les services aux collectivités et l'industrie ont dominé le marché, soutenus par des taux d'intérêt plus élevés, les investissements dans les infrastructures et la hausse de la demande d'électricité liée aux tendances d'électrification. À l'inverse, la consommation discrétionnaire et les biens de consommation de base, les services de communication ainsi que l'immobilier sont restés à la traîne, reflétant les pressions liées à des conditions financières plus restrictives et des dépenses de consommation plus prudentes.

Compartiment

Le fonds vise à investir dans de petites et moyennes capitalisations européennes de qualité, et à soutenir les meilleures pratiques ESG par une politique d'engagement très active. En 2025, le fonds a surpondéré les secteurs de la santé, de l'immobilier, de la finance, des biens de consommation de base et de la technologie. À l'inverse, il n'était pas exposé à l'énergie et a sous-pondéré les secteurs de l'industrie, des services de communication, de la consommation discrétionnaire et des matériaux. Au dernier trimestre, le fonds a augmenté son exposition aux services aux collectivités, compte tenu de l'accélération prévue de la croissance des bénéfices.

Performance du compartiment

Le fonds a généré une performance absolue légèrement positive, mais a sous-performé son indice de référence, dans un contexte de marché difficile pour les styles « Quality » / « Growth ».

Les contributions les plus négatives sont venues des secteurs des matériaux, de l'industrie, de la finance, de la santé et de l'immobilier. En revanche, les secteurs de la technologie, de l'énergie et des services de communication ont apporté une contribution positive.

Les principaux freins à la performance relative ont été Tecan (surpondéré), Kerry (surpondéré) et SEB (surpondéré), tandis que les principaux contributeurs ont été KBC Ancora (surpondéré), Technogym (surpondéré) et FincoBank (surpondéré).

Perspectives du compartiment

Le fonds est géré de manière défensive actuellement et nous tirerons parti d'un accroissement de la volatilité du marché pour améliorer la qualité et la visibilité au sein de notre portefeuille.

L'objectif est de sélectionner des entreprises susceptibles de bénéficier d'une croissance économique plus forte en raison de leur segment de marché à haut potentiel ou de leur utilisation de l'innovation. En Europe, il existe un large éventail d'entreprises qui peuvent offrir des solutions à de nombreuses mégatendances en voie d'accélération, telles que la transition énergétique, les nouvelles technologies médicales, la numérisation et l'automatisation de l'économie. Une attention particulière sera accordée aux répercussions potentielles de l'administration américaine, notamment en matière de droits de douane et de tensions géopolitiques.

Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Analyse du marché

Les marchés mondiaux en 2025 ont évolué au rythme des développements politiques et de l'évolution des dynamiques commerciales. Les mesures tarifaires de la nouvelle administration américaine ont entraîné un retour de la volatilité des actions, mais les accords commerciaux conclus par la suite ainsi qu'une trêve commerciale d'un an avec la Chine ont permis de restaurer la confiance. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement l'activité économique mondiale.

La croissance américaine est restée solide, soutenue par une demande domestique résiliente ainsi que par des investissements technologiques conséquents. En Europe, la reprise a été plus mesurée. L'activité s'est améliorée régulièrement, mais à un rythme plus lent. Les marchés émergents ont affiché de solides performances, portées par l'amélioration du sentiment des investisseurs, la dépréciation du dollar américain et une croissance solide des bénéfices.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Future Mobility (suite)

La performance sectorielle a une fois de plus été très différenciée : Les technologies de l'information et l'industrie, soutenues par l'IA et les dépenses en infrastructures, ont porté les marchés, tout comme le secteur financier. À l'inverse, les secteurs plus défensifs tels que l'énergie, la santé et les biens de consommation de base sont généralement restés en retrait. Les services publics se sont démarqués, bénéficiant de la hausse de la demande d'électricité et de l'accélération de l'électrification.

Compartiment

Le fonds a ajusté son positionnement face à une volatilité accrue et à l'incertitude politique dans l'ensemble de la chaîne de valeur automobile. En début d'année, le risque a été réduit en diminuant l'exposition aux valeurs fortement corrélées à l'IA et aux logiciels, ainsi qu'en prenant des bénéfices sur certains fournisseurs de poids lourds et du secteur ferroviaire. À mesure que la visibilité du marché s'est améliorée, le portefeuille a augmenté de manière sélective son exposition aux semi-conducteurs analogiques, avec l'apparition de signes indiquant un plancher cyclique. Le capital a également été réalloué vers les équipements électriques et les entreprises liées à l'électrification des véhicules et aux infrastructures de recharge. L'exposition aux constructeurs de véhicules électriques (VE) « purs » a été réduite au profit d'acteurs en amont du secteur de la mobilité, tels que les fournisseurs de semi-conducteurs et d'électronique de puissance, présentant des profils de demande plus diversifiés et résilients.

Performance du compartiment

Le fonds a enregistré une très forte performance absolue et a surperformé son indice de référence officiel, le MSCI ACWI. L'allocation d'actifs a contribué positivement, soutenue par une forte surpondération des technologies de l'information ainsi que par l'exclusion structurelle des biens de consommation de base, de l'énergie et de l'immobilier, qui ne font pas partie de l'univers d'investissement. La sélection de titres a été plus contrastée, BYD, Marvell Technology et Tesla (sous-pondéré) ayant pesé sur la performance relative, tandis que Delta Electronics, Contemporary Amperex Technology et TE Connectivity ont été les principaux contributeurs.

Perspectives du compartiment

L'innovation technologique dans les batteries continue de progresser rapidement, et des améliorations sont constamment apportées en matière de coûts, de sécurité, de densité énergétique et de vitesse de recharge, accélérant l'adoption des véhicules électriques. Le déploiement de modèles de VE plus abordables rapproche progressivement la parité de prix avec les moteurs à combustion interne. Dans le même temps, la chaîne de valeur automobile évolue des composants matériels vers les logiciels, la baisse des coûts des capteurs, des semi-conducteurs et de l'électronique de puissance permettant le développement de véhicules connectés, intelligents et définis par logiciel. L'électrification s'étend également au-delà des voitures particulières pour s'étendre aux transports lourds, aux flottes commerciales, aux transports ferroviaires et la mobilité urbaine, soutenue par un écosystème en forte expansion comprenant les infrastructures de recharge, l'intégration aux réseaux, le recyclage des batteries et le stockage d'énergie. Bien qu'une certaine volatilité puisse persister à court terme, les moteurs structurels d'une mobilité plus propre, plus intelligente et plus connectée restent solidement en place.

Candriam Sustainable Equity Japan

Analyse du marché

Les marchés mondiaux en 2025 ont évolué au rythme des développements politiques et de l'évolution des dynamiques commerciales. Les mesures tarifaires de la nouvelle administration américaine ont entraîné un retour de la volatilité des actions, mais les accords commerciaux conclus par la suite ainsi qu'une trêve commerciale d'un an avec la Chine ont permis de restaurer la confiance. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement l'activité économique mondiale.

Au Japon, les actions ont généré de solides performances en 2025. Le marché actions japonais a enregistré un rebond notable, les indices TOPIX et Nikkei 225 atteignant des niveaux records dans un environnement macroéconomique favorable et marqué par l'optimisme accru des investisseurs. Ce sentiment positif tient en partie à des anticipations de politiques budgétaires proactives sous une nouvelle direction politique, ainsi qu'à l'accent mis sur les réformes structurelles.

Les évolutions politiques, notamment l'accession de Sanae Takaichi à la tête du Parti libéral-démocrate et son statut de future Première ministre, se sont accompagnées d'un regain d'intérêt pour les actions japonaises, reflétant les attentes des investisseurs en matière de continuité des politiques et de soutien à la croissance.

En termes de performance sectorielle, les performances ont été clairement différenciées sur le marché actions japonais en 2025. Les secteurs les plus performants ont été les services aux collectivités et l'énergie. La finance, les technologies de l'information et l'industrie ont également surperformé le marché dans son ensemble. À l'inverse, les secteurs les moins performants, en retrait par rapport au reste du marché, comprenaient notamment la santé, les matériaux et les biens de consommation de base.

Compartiment

La stratégie mise en œuvre vise à surperformer son indice de référence au cours d'un cycle économique complet, en investissant dans des actions liquides présentant de bons scores sur nos critères ESG importants et des caractéristiques financières attractives. La sélection de titres repose sur un processus quantitatif exclusif appliqué à un univers durable, combinant des considérations ESG financièrement significatives avec des signaux financiers quantitatifs.

Les pondérations actives par pays et par secteur devraient être limitées, et le portefeuille est toujours presque entièrement investi en actions.

Performance du compartiment

Le Fonds a sous-performé son indice de référence au cours de l'année écoulée.

- L'alpha durable a eu un impact négatif significatif au cours de la période. Certaines entreprises exclues de l'univers durable, telles que SoftBank (ESG8), Mitsubishi Heavy Industries (ESG6) et Mitsubishi UFJ Financial Group (ESG7), ont surperformé et ont ainsi freiné la performance relative.
- L'alpha financier a été positif et a constitué la principale contribution à la performance relative. La sélection de titres s'est révélée particulièrement efficace dans les secteurs de l'industrie et de la finance. Les principales contributions à la performance relative ont été Shin-Etsu Chemical (absence de position), Fujikura (surpondéré) et Japan Post Bank (surpondéré).



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Japan (suite)

Perspectives du compartiment

La stratégie adoptée pour ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence, grâce principalement à une sélection de titres d'entreprises qui obtiennent de bons résultats tant sur le plan des critères ESG que sur le plan financier. Ces entreprises sont susceptibles d'être mieux positionnées pour surperformer le marché à long terme. La performance de cette stratégie dépendra de la performance de l'univers d'investissement ESG et du succès des modèles utilisés pour sélectionner les titres qui surperforment leurs secteurs respectifs. À long terme, nous tablons sur une performance positive de l'univers d'investissement ESG. Les autorités du monde entier ouvrent la voie en modifiant la réglementation. Les entreprises modifient actuellement leurs modèles économiques pour améliorer leur empreinte ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). Les consommateurs tiennent compte des critères ESG lorsqu'ils achètent des produits et des services, et les investisseurs appliquent ces critères lorsqu'ils évaluent les différentes opportunités d'investissement.

Notre stratégie a été conçue pour tirer avantage de ces tendances de manière cohérente, grâce à un processus d'investissement systématique, intégré et rigoureux qui associe harmonieusement (et moyennant un contrôle des risques) les critères financiers et ESG importants.

Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Analyse du marché

Les marchés européens en 2025 ont été influencés par les évolutions politiques, les dynamiques commerciales et une reprise économique progressive. Bien que les tensions commerciales mondiales, notamment les mesures tarifaires américaines, aient engendré des périodes de volatilité, leur impact sur l'Europe est resté limité, la croissance régionale progressant à un rythme mesuré, mais en amélioration. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement l'activité économique européenne. Dans ce contexte les actions européennes ont fortement rebondi.

Du point de vue des styles d'investissement, les marchés européens ont été caractérisés par une préférence claire pour les valeurs « Value » et « Momentum », qui ont nettement surperformé les segments « Growth » et « Quality ». La performance sectorielle a été très différenciée : les services financiers, les services aux collectivités et l'industrie ont dominé le marché, soutenus par des taux d'intérêt plus élevés, les investissements dans les infrastructures et la hausse de la demande d'électricité liée aux tendances d'électrification. À l'inverse, la consommation discrétionnaire, les biens de consommation de base ainsi que l'immobilier sont restés à la traîne, reflétant les pressions liées à des conditions financières plus restrictives et des dépenses de consommation plus prudentes.

Compartiment

La stratégie mise en œuvre vise à surperformer son indice de référence au cours d'un cycle économique complet, en investissant dans des actions liquides présentant de bons scores sur nos critères ESG importants et des caractéristiques financières attractives. La sélection de titres repose sur un processus quantitatif exclusif appliqué à un univers durable, combinant des considérations ESG financièrement significatives avec des signaux financiers quantitatifs.

Les pondérations par pays et sectorielles actives ne devraient pas être importantes et le portefeuille restera en permanence proche de sa proportion maximale en actions.

Performance du compartiment

Le Fonds a sous-performé son indice de référence au cours de l'année écoulée.

- L'alpha durable a eu un impact négatif significatif au cours de la période. Certaines entreprises exclues de l'univers durable, telles que Banco Santander (ESG6), HSBC Holdings (ESG7) et Rheinmetall (exclusion à l'échelle du groupe), ont surperformé et ont ainsi freiné la performance relative.
- L'alpha financier a été légèrement positif et a constitué la principale contribution à la performance relative. La sélection de titres s'est révélée particulièrement efficace dans les secteurs de l'industrie et de la santé. Parmi les principales contributions à la performance relative figuraient Commerzbank (surpondéré), UniCredit (surpondéré) et Kion Group (surpondéré).

Perspectives du compartiment

La stratégie adoptée pour ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence, grâce principalement à une sélection de titres d'entreprises qui obtiennent de bons résultats tant sur le plan des critères ESG que sur le plan financier. Ces entreprises sont susceptibles d'être mieux positionnées pour surperformer le marché à long terme. La performance de cette stratégie dépendra de la performance de l'univers d'investissement ESG et du succès des modèles utilisés pour sélectionner les titres qui surperforment leurs secteurs respectifs. À long terme, nous tablons sur une performance positive de l'univers d'investissement ESG. Les autorités du monde entier ouvrent la voie en modifiant la réglementation. Les entreprises modifient actuellement leurs modèles économiques pour améliorer leur empreinte ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). Les consommateurs tiennent compte des critères ESG lorsqu'ils achètent des produits et des services, et les investisseurs appliquent ces critères lorsqu'ils évaluent les différentes opportunités d'investissement.

Notre stratégie a été conçue pour tirer avantage de ces tendances de manière cohérente, grâce à un processus d'investissement systématique, intégré et rigoureux qui associe harmonieusement (et moyennant un contrôle des risques) les critères financiers et ESG importants.

Candriam Sustainable Equity US

Analyse du marché

Les marchés américains en 2025 ont été influencés par les évolutions politiques, l'incertitude liée à la politique commerciale et la résilience de la dynamique économique domestique. L'introduction de nouvelles mesures tarifaires par l'administration américaine a entraîné dans un premier temps une hausse de la volatilité des marchés, mais les accords commerciaux ultérieurs ainsi qu'une trêve temporaire avec la Chine ont permis de stabiliser le sentiment des investisseurs. La croissance économique est restée solide, soutenue par une demande des consommateurs solide et des investissements soutenus, notamment dans la technologie et l'innovation.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity US (suite)

Du point de vue des styles, les valeurs de croissance ont continué de surperformer, portées par une forte visibilité des bénéfices et la solidité des bilans. La performance sectorielle a été très différenciée : Les technologies de l'information ont dominé le marché, soutenues par les investissements liés à l'intelligence artificielle et les gains de productivité. Le secteur industriel a également bien performé dans un contexte de dépenses d'infrastructures et de tendances à la relocalisation. La finance a enregistré des performances solides (tout en sous-performant le reste du marché), bénéficiant de conditions économiques résilientes. À l'inverse, les secteurs plus défensifs tels que les biens de consommation de base, la santé et l'énergie ont généralement accusé un retard. Dans l'ensemble, la performance de l'indice MSCI USA a été portée par une concentration de la croissance des bénéfices et par la sélection de titres, le leadership du marché restant concentré parmi quelques valeurs.

Compartiment

La stratégie mise en œuvre vise à surperformer son indice de référence au cours d'un cycle économique complet, en investissant dans des actions liquides présentant de bons scores sur nos critères ESG importants et des caractéristiques financières attractives. La sélection de titres repose sur un processus quantitatif exclusif appliqué à un univers durable, combinant des considérations ESG financièrement significatives avec des signaux financiers quantitatifs.

Les pondérations actives par pays et par secteur devraient être limitées, et le portefeuille est toujours presque entièrement investi en actions.

Performance du compartiment

Le Fonds a surperformé son indice de référence au cours de l'année écoulée.

- L'alpha durable a eu un impact négatif significatif au cours de la période. Certaines entreprises exclues de l'univers durable, telles que Palantir (ESG6), JP Morgan Chase (ESG7) et Johnson & Johnson (ESG6), ont surperformé et ont ainsi freiné la performance relative.
- L'alpha financier a été fortement positif et a constitué la principale contribution à la performance relative. La sélection de titres s'est révélée particulièrement efficace dans les secteurs de l'industrie, de la finance et des technologies de l'information. Parmi les principales contributions à la performance relative figuraient Bloom Energy (surpondéré), UnitedHealth (surpondéré) et Micron Technology (surpondéré).

Perspectives du compartiment

La stratégie adoptée pour ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence, grâce principalement à une sélection de titres d'entreprises qui obtiennent de bons résultats tant sur le plan des critères ESG que sur le plan financier. Ces entreprises sont susceptibles d'être mieux positionnées pour surperformer le marché à long terme. La performance de cette stratégie dépendra de la performance de l'univers d'investissement ESG et du succès des modèles utilisés pour sélectionner les titres qui surperforment leurs secteurs respectifs. À long terme, nous tablons sur une performance positive de l'univers d'investissement ESG. Les autorités du monde entier ouvrent la voie en modifiant la réglementation. Les entreprises modifient actuellement leurs modèles économiques pour améliorer leur empreinte ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). Les consommateurs tiennent compte des critères ESG lorsqu'ils achètent des produits et des services, et les investisseurs appliquent ces critères lorsqu'ils évaluent les différentes opportunités d'investissement.

Notre stratégie a été conçue pour tirer avantage de ces tendances de manière cohérente, grâce à un processus d'investissement systématique, intégré et rigoureux qui associe harmonieusement (et moyennant un contrôle des risques) les critères financiers et ESG importants.

Candriam Sustainable Equity Water

Analyse du marché

Les marchés mondiaux en 2025 ont évolué au rythme des développements politiques et de l'évolution des dynamiques commerciales. Les mesures tarifaires de la nouvelle administration américaine ont entraîné un retour de la volatilité des actions, mais les accords commerciaux conclus par la suite ainsi qu'une trêve commerciale d'un an avec la Chine ont permis de restaurer la confiance. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement l'activité économique mondiale.

La croissance américaine est restée solide, soutenue par une demande domestique résiliente ainsi que par des investissements technologiques conséquents. En Europe, la reprise a été plus mesurée. L'activité s'est améliorée régulièrement, mais à un rythme plus lent. Les marchés émergents ont affiché de solides performances, portées par l'amélioration du sentiment des investisseurs, la dépréciation du dollar américain et une croissance solide des bénéfices.

La performance sectorielle a une fois de plus été très différenciée : Les technologies de l'information et l'industrie, soutenues par l'IA et les dépenses en infrastructures, ont porté les marchés, tout comme le secteur financier. À l'inverse, les secteurs plus défensifs tels que l'énergie, la santé et les biens de consommation de base sont généralement restés en retrait. Les services publics se sont démarqués, bénéficiant de la hausse de la demande d'électricité et de l'accélération de l'électrification.

Compartiment

Le fonds est resté concentré sur la résilience à long terme des infrastructures en 2025, dans un contexte macroéconomique et de politique volatil. En début d'année, l'incertitude liée au commerce et la hausse des rendements obligataires ont pesé sur les services aux collectivités, avec un pic de volatilité autour des annonces de droits de douane en avril. À mesure que le discours politique s'est assoupli et que les anticipations de taux d'intérêt se sont améliorées, l'attention s'est recentrée sur la visibilité des bénéfices et sur la poursuite des investissements dans la chaîne de valeur de l'eau.

Au cours de l'année, le thème a bénéficié d'une demande structurellement résiliente, soutenue par le vieillissement des infrastructures, un durcissement des réglementations environnementales et des besoins croissants liés à l'adaptation au changement climatique. L'augmentation des dépenses publiques en Europe, l'augmentation des investissements dans les infrastructures aux États-Unis et la hausse de la demande industrielle en eau, notamment liée à la fabrication de semi-conducteurs et aux applications d'IA, ont renforcé l'argumentaire d'investissement à long terme, offrant une visibilité attractive malgré les fluctuations persistantes des marchés.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Equity Water (suite)

Performance du compartiment

Le fonds a enregistré une légère performance négative sur la période et a sous-performé son indice de référence officiel, le MSCI ACWI. L'allocation sectorielle a apporté une contribution positive modeste, reflétant une surpondération de l'industrie ainsi que l'absence des services de communication et de la finance dans l'univers thématique d'investissement. Toutefois, une sélection de titres moins favorable a dominé la performance globale, avec Roper Technologies, IDEX et Tetra Tech comme principaux freins, tandis que TSMC, Watts Water Technologies et Organo Corporation ont été les principaux contributeurs positifs.

Perspectives du compartiment

L'eau demeure un thème d'investissement structurel à long terme, porté par un écart croissant entre l'offre et la demande, et soutenue par une dynamique politique forte à l'échelle mondiale. Les récentes rencontres avec les entreprises confirment un environnement d'investissement positif, avec une bonne visibilité du cycle d'investissement sur plusieurs années soutenu par des programmes publics. Les plans de relance publics intègrent de plus en plus d'initiatives liées à l'eau, notamment la gestion des eaux pluviales, la réduction de la pollution et la modernisation des infrastructures vieillissantes.

Dans ce contexte, nous identifions des opportunités attractives dans les réseaux de distribution d'eau, à travers des investissements dans les capacités, la détection des fuites et le traitement ; dans les solutions numériques pour l'eau, dans le cadre desquels les systèmes connectés améliorent l'efficacité en temps réel ; ainsi que dans le recyclage industriel de l'eau, avec des systèmes en boucle fermée destinés à des secteurs à forte consommation d'eau tels que les semi-conducteurs.

Candriam Sustainable Equity World

Analyse du marché

Les marchés mondiaux en 2025 ont évolué au rythme des développements politiques et de l'évolution des dynamiques commerciales. Les mesures tarifaires de la nouvelle administration américaine ont entraîné un retour de la volatilité des actions, mais les accords commerciaux conclus par la suite ainsi qu'une trêve commerciale d'un an avec la Chine ont permis de restaurer la confiance. Les tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient ont accentué la sensibilité des marchés de l'énergie, sans bouleverser sensiblement l'activité économique mondiale.

La croissance américaine est restée solide, soutenue par une demande domestique résiliente ainsi que par des investissements technologiques conséquents. En Europe, la reprise a été plus mesurée. L'activité s'est améliorée régulièrement, mais à un rythme plus lent. Les marchés émergents ont affiché de solides performances, portées par l'amélioration du sentiment des investisseurs, la dépréciation du dollar américain et une croissance solide des bénéfices.

La performance sectorielle a une fois de plus été très différenciée : Les technologies de l'information et l'industrie, soutenues par l'IA et les dépenses en infrastructures, ont porté les marchés, tout comme le secteur financier. À l'inverse, les secteurs plus défensifs tels que l'énergie, la santé et les biens de consommation de base sont généralement restés en retrait. Les services publics se sont démarqués, bénéficiant de la hausse de la demande d'électricité et de l'accélération de l'électrification.

Compartiment

La stratégie mise en œuvre vise à surperformer son indice de référence au cours d'un cycle économique complet, en investissant dans des actions liquides présentant de bons scores sur nos critères ESG importants et des caractéristiques financières attractives. La sélection de titres repose sur un processus quantitatif exclusif appliqué à un univers durable, combinant des considérations ESG financièrement significatives avec des signaux financiers quantitatifs.

Les pondérations actives par pays et par secteur devraient être limitées, et le portefeuille est toujours presque entièrement investi en actions.

Performance du compartiment

Le Fonds a surperformé son indice de référence au cours de l'année écoulée.

- L'alpha durable a eu un impact négatif significatif au cours de la période. Certaines entreprises exclues de l'univers durable, telles que Palantir (ESG6), JP Morgan Chase (ESG7) et Johnson & Johnson (ESG6), ont surperformé et ont ainsi freiné la performance relative.
- L'alpha financier a été fortement positif et a constitué la principale contribution à la performance relative. La sélection de titres s'est révélée particulièrement efficace dans les secteurs de la finance et des technologies de l'information. Parmi les principales contributions à la performance relative figuraient Micron Technology (surpondéré), Commerzbank (surpondéré) et TE Connectivity (surpondéré).

Perspectives du compartiment

La stratégie adoptée pour ce portefeuille consiste à surperformer son indice de référence, grâce principalement à une sélection de titres d'entreprises qui obtiennent de bons résultats tant sur le plan des critères ESG que sur le plan financier. Ces entreprises sont susceptibles d'être mieux positionnées pour surperformer le marché à long terme. La performance de cette stratégie dépendra de la performance de l'univers d'investissement ESG et du succès des modèles utilisés pour sélectionner les titres qui surperforment leurs secteurs respectifs. À long terme, nous tablons sur une performance positive de l'univers d'investissement ESG. Les autorités du monde entier ouvrent la voie en modifiant la réglementation. Les entreprises modifient actuellement leurs modèles économiques pour améliorer leur empreinte ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). Les consommateurs tiennent compte des critères ESG lorsqu'ils achètent des produits et des services, et les investisseurs appliquent ces critères lorsqu'ils évaluent les différentes opportunités d'investissement.

Notre stratégie a été conçue pour tirer avantage de ces tendances de manière cohérente, grâce à un processus d'investissement systématique, intégré et rigoureux qui associe harmonieusement (et moyennant un contrôle des risques) les critères financiers et ESG importants.



Rapport du Conseil d'Administration

Candriam Sustainable Money Market Euro

Analyse du marché

Sur un an, les spreads de crédit (indice ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate) ont connu un resserrement considérable, passant à 58 points de base (en baisse de 23 points de base). Les spreads de crédit Investment Grade ont été soutenus par des fondamentaux sains et grâce à une forte demande de la part des investisseurs. Les résultats des entreprises au cours de l'année ont nettement dépassé les attentes, même si les marchés ont parfois été surpris par les ajustements des orientations, par la diminution des marges et par les inquiétudes quant à une éventuelle baisse des achats des consommateurs réduisant en raison d'une augmentation des coûts. Les résultats des entreprises européennes ont montré que, au moins pour l'instant et à quelques exceptions près, elles s'adaptent mieux que prévu aux droits de douane américains. Aux États-Unis, les trajectoires de croissance divergentes et les stratégies d'investissement dans l'IA des « Magnificent Seven » ont suscité des réactions contrastées. En Europe, les banques ont, contre toute attente, continué d'enregistrer de solides bénéfices, soutenues par la hausse des commissions, des revenus de trading et la réduction des coûts.

Les taux à court terme ont tiré profit de la baisse de la poursuite des baisses de taux amorcées par les banques centrales. En fin d'année, les prévisions actualisées de croissance et d'inflation de la BCE ont conforté l'idée que le cycle de baisse des taux de l'institution européenne était effectivement terminé. La Fed a été contrainte de sortir de sa position d'attentisme et a procédé à des baisses de taux au second semestre.

L'Euribor 3 mois est passé à 2,03 % (en baisse de 70 points de base) et l'Euribor 12 mois à 2,24 % (en baisse de 22 points de base).

Les marchés de taux ont régulièrement ajusté leurs prévisions de trajectoire des banques centrales à la lumière du flux continu d'informations sur l'activité économique, le chômage et l'inflation. La volatilité des marchés est principalement intervenue autour des annonces tarifaires de Donald Trump lors du « Liberation Day », et le sentiment a largement fluctué au gré des annonces, des menaces et des accords qui ont suivi.

En outre, les marchés ont traversé des épisodes de volatilité temporaires en raison des tensions au Moyen-Orient, de l'incertitude politique en France, des préoccupations concernant les valorisations, les dépenses d'investissement et le financement des entreprises exposées à l'intelligence artificielle, des tensions commerciales sino-américaines autour du contrôle des exportations de terres rares, ainsi que des inquiétudes concernant la qualité des actifs des banques régionales américaines.

Les obligations souveraines mondiales ont été confrontées à de nouvelles pressions vendeuses, les inquiétudes liées à l'inflation, aux émissions de dette et à la discipline budgétaire pesant sur le sentiment, notamment sur la partie longue de la courbe. Les courbes des taux souverains ont quant à elles vu leurs primes de terme augmenter et les spreads de swaps d'actifs se sont élargis à mesure que la viabilité de la dette faisait l'objet d'un regain d'attention.

Les taux souverains à 5 ans ont terminé l'année à 2,28 % (+13 pb) en Allemagne, 2,85 % (-1 pb) en Italie, 3,93 % (-41 pb) au Royaume-Uni et 3,73 % (-65 pb) aux États-Unis.

Compartiment

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une position optimiste concernant le risque de taux. Cette conviction est progressivement devenue plus neutre à mesure que la BCE avançait dans son cycle de baisse des taux, que les incertitudes liées à la politique commerciale américaine s'atténuaient et que la croissance européenne se renforçait, tandis que l'inflation restait proche de l'objectif de la BCE.

Pendant l'année, nous avons conservé une approche défensive sur le crédit, en privilégiant les échéances courtes et en accordant la priorité à la qualité et à la liquidité. Bien que cette classe d'actifs reste soutenue par des fondamentaux d'entreprise solides et une forte demande des investisseurs, les niveaux de spreads ont imposé une approche sélective et mesurée. Le fonds a maintenu une exposition diversifiée aux secteurs financiers et non financiers. Étant donné que les bons du Trésor à court terme de plusieurs émetteurs souverains ont fortement baissé, car leurs spreads de swap d'actifs se sont creusés, et nous avons pu nous les procurer à des conditions intéressantes.

La liquidité du fonds est restée soutenue par un coussin de liquidités, les bons du Trésor et un profil d'échéances échelonné du portefeuille.

Performance du compartiment

Candriam Sustainable Money Market Euro a surperformé son indice de référence (l'€STR Capitalized) de 14 pb en 2025 (2,37 % pour la part V Cap, contre 2,23 % pour l'€STR).

La performance du portefeuille doit beaucoup aux obligations à taux variable et aux effets de commerce à taux variable. Ils ont offert des spreads intéressants, pendant que le mécanisme de taux variable protégeait le fonds contre la volatilité enregistrée sur les marchés des taux.

Quant aux effets de commerce à taux fixe, ils ont permis de fixer des taux attractifs et ont bénéficié de la baisse des taux à court terme.

La performance du fonds a bénéficié de sa capacité à s'approvisionner en bons du Trésor à des fins de liquidité et de gestion des risques à des conditions plus attractives.

Perspectives du compartiment

Nous étudions attentivement l'évolution de l'activité économique, les tensions inflationnistes et les répercussions diverses et différées des politiques monétaires à travers le monde. Les données économiques et la stabilité financière devraient être les principaux moteurs des mécanismes de réaction des banques centrales. L'activité économique contrastée des différents blocs économiques mondiaux (et leur évolution dissymétrique pour atteindre les objectifs d'inflation) combinée à la montée des tensions commerciales et aux incertitudes sur les taux neutres vont favoriser la volatilité des taux. En parallèle, la viabilité de la dette souveraine sera de plus en plus surveillée, ce qui se répercutera sur les marchés sous la forme de variations des spreads de swaps souverains et des primes de terme. Les marchés du crédit devraient rester soutenus par leurs fondamentaux solides et par une dynamique offre/demande favorable, même si des épisodes isolés de faiblesse pourraient survenir en raison d'événements spécifiques à certaines entreprises, notamment des perturbations dans les technologies liées à l'intelligence artificielle. Nous resterons par conséquent attentifs aux risques de baisse et privilégierons les actifs liquides de grande qualité, tout en continuant à faire preuve de sélectivité dans nos investissements. Nous nous basons toujours sur l'analyse « bottom up » rigoureuse que nous avons développée en interne et nous gardons notre préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Le rapport du Conseil d'Administration couvre l'exercice financier clos au 31 décembre 2025 ainsi que le mois suivant la clôture.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 30 mars 2026.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.

Rapport d'audit

Aux actionnaires de
CANDRIAM SUSTAINABLE

Notre avis

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de CANDRIAM SUSTAINABLE (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2025, des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette même date, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Éléments audités

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2025 ;
- l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2025 ; et
- les notes aux états financiers – tableau des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, qui comprennent une description des principales politiques comptables.

Base pour fonder notre opinion

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé » pour l'audit des états financiers de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative,
2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour nous permettre d'étayer notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds, conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance (International Independence Standards), publié par le International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF conjointement aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences éthiques.

Autres informations

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent des informations figurant dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers ni notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe des incohérences significatives entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'anomalies significatives dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est chargé de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers dans le respect des exigences légales et réglementaires du Luxembourg liées à la préparation et à la présentation des états financiers, ainsi que des contrôles internes que le Conseil d'Administration du Fonds estime nécessaires afin de permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que ce soit à la suite d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, le Conseil d'Administration du Fonds a la responsabilité d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, en signalant, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et en partant de l'hypothèse de la continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds entend soit liquider le Fonds ou clôturer l'un de ses compartiments, soit cesser les activités ou n'a pas d'autre alternative réaliste que de le faire.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé relatives à l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectifs d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que ce soit à la suite d'une fraude ou d'une erreur, et de publier un rapport d'audit incluant notre opinion à cet égard. Une assurance raisonnable est un degré élevé d'assurance. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie que l'audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF détectera toujours les anomalies significatives si elles existent. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, seules ou ensemble, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs, prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et exécutons les procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants d'audit suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations, ou le contournement du contrôle interne ;
- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances données, mais pas aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des mesures de contrôle interne du Fonds ;
- évaluons le caractère approprié des principes comptables utilisés et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations associées fournies par le Conseil d'Administration du Fonds ;

- formulons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations associées fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser ses activités ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons s'ils reflètent les opérations et les événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, le cadre et le calendrier prévus de l'audit et les principales conclusions de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Luxembourg, le 1 avril 2026

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative
Représentée par

Christelle Crépin



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	Candriam Sustainable Bond Euro
		EUR	USD	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	26,953,240	778,467,868	1,083,157,636
Liquidités en banque et courtier	11	384,888	59,065,885	5,602,160
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		0	3,240,664	563,825
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		0	16,679,721	14,194,306
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	41,049	0	2,350
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	348,810	0
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		27,379,177	857,802,948	1,103,520,277
Passifs				
Découvert bancaire		0	2,526	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		0	266,203	559,975
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	682,020	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	9,760	0	117,965
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	12,690	283,491	90,943
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	1,477	91,680	101,365
Commissions de performance à payer		0	0	4
Taxe d'abonnement à payer	7	2,745	37,607	48,155
Autres passifs	8	0	0	1,800
Total des passifs		26,672	1,363,527	920,207
Total des actifs nets		27,352,505	856,439,421	1,102,600,070



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	Candriam Sustainable Bond Global
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	3,151,728,571	1,528,930,512	148,952,831
Liquidités en banque et courtier	11	48,542,136	10,468,928	5,557,494
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		2,978,080	1,258,364	124,500
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		46,433,835	17,994,100	2,221,260
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	1,955,912	13,628	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		3,251,638,534	1,558,665,532	156,856,085
Passifs				
Découvert bancaire		147	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		2,322,815	4,318,126	148,719
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	157,199
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	2,914,011	151,255	146,661
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	1,156,243	231,471	29,902
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	356,075	157,664	18,288
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	1,418,537	420,809	30,855
Autres passifs	8	1	0	0
Total des passifs		8,167,829	5,279,325	531,624
Total des actifs nets		3,243,470,705	1,553,386,207	156,324,461



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Bond Global High Yield	Candriam Sustainable Bond Impact	Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	1,107,295,947	172,949,618	102,884,610
Liquidités en banque et courtier	11	10,147,224	4,040,152	723,815
Créances sur investissements vendus		0	0	519,559
A recevoir sur souscriptions		13,450,043	0	78,133
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		16,773,153	1,797,358	131,747
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	7,958,085	0	233,199
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	0	0
Total des actifs		1,155,624,452	178,787,128	104,571,063
Passifs				
Découvert bancaire		8	0	7,177
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		513,790	0	89,289
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	3,174	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	37,191	3,000
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	479,475	1,469	41,568
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	120,703	14,928	5,878
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	117,525	4,569	583
Autres passifs	8	0	0	0
Total des passifs		1,231,501	61,331	147,495
Total des actifs nets		1,154,392,951	178,725,797	104,423,568



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Equity Children	Candriam Sustainable Equity Circular Economy	Candriam Sustainable Equity Climate Action
		USD	USD	USD
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	43,184,236	239,695,540	661,738,139
Liquidités en banque et courtier	11	441,549	1,355,649	17,617,257
Créances sur investissements vendus		0	0	14,670,848
A recevoir sur souscriptions		0	18,047	1,160
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		23,704	51,533	212,627
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	0	39,328
Total des actifs		43,649,489	241,120,769	694,279,359
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	14,264,846
À payer pour investissements achetés		0	0	10,285,304
Montant dû sur les rachats		0	799,978	16,909
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	3	14,185	16,600
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	7	28,390	18,162
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	5,673	34,289	87,310
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	1,091	7,313	17,690
Autres passifs	8	0	1,277	704
Total des passifs		6,774	885,432	24,707,525
Total des actifs nets		43,642,715	240,235,337	669,571,834



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China	Candriam Sustainable Equity EMU
		EUR	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	1,982,154,973	30,974,287	387,711,611
Liquidités en banque et courtier	11	43,853,744	1,352,900	1,942,923
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		3,013,989	0	376,424
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		3,743,156	59,964	0
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	0	21,415
Total des actifs		2,032,765,862	32,387,151	390,052,373
Passifs				
Découvert bancaire		232	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		9,260,787	0	479,162
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	717,975	159	260,710
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	366,665	5,169	76,034
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	216,767	821	146,183
Autres passifs	8	2,998,447	0	0
Total des passifs		13,560,873	6,149	962,089
Total des actifs nets		2,019,204,989	32,381,002	389,090,284



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Equity Europe	Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	Candriam Sustainable Equity Future Mobility
		EUR	EUR	USD
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	747,614,522	148,969,478	369,955,837
Liquidités en banque et courtier	11	10,414,523	1,876,939	926,866
Créances sur investissements vendus		483,121	0	0
A recevoir sur souscriptions		1,296,275	73,645	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		335,176	15,130	130,628
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	157	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		3,638	6,894	0
Total des actifs		760,147,255	150,942,243	371,013,331
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		8,660,664	9,651	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	78
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	342,559	53,503	4,670
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	145,544	26,875	49,324
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	139,111	6,007	9,555
Autres passifs	8	0	15	0
Total des passifs		9,287,878	96,051	63,627
Total des actifs nets		750,859,377	150,846,192	370,949,704



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Equity Japan	Candriam Sustainable Equity Quant Europe	Candriam Sustainable Equity US
		JPY	EUR	USD
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	76,840,917,794	750,616,660	2,020,592,239
Liquidités en banque et courtier	11	212,275,644	1,749,137	9,455,550
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		741,974,571	1,098,859	2,796,559
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		119,866,429	533,581	1,266,076
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	56,768,832	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	230,430	0
Total des actifs		77,971,803,270	754,228,667	2,034,110,424
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		795,109,024	0	0
Montant dû sur les rachats		45,332,497	422,893	468,290
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	0	0	36,166
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	13,264,462	208,631	446,966
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	13,868,491	135,231	355,117
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	8,125,457	140,054	240,508
Autres passifs	8	0	0	0
Total des passifs		875,699,931	906,809	1,547,047
Total des actifs nets		77,096,103,339	753,321,858	2,032,563,377



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Equity Water	Candriam Sustainable Equity World	Candriam Sustainable Money Market Euro
		USD	EUR	EUR
Actifs				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	3,057,244	1,917,002,583	972,394,202
Liquidités en banque et courtier	11	28,161	3,365,548	92,033,432
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		0	3,030,629	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		4,211	1,209,857	6,385,439
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	2	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	33,002	0
Total des actifs		3,089,618	1,924,641,619	1,070,813,073
Passifs				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		0	3,979,331	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f.g	0	2,257	25,696
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Commissions d'administration centrale à payer		0	0	(343)
Commissions de gestion à payer	3	4	1,455,530	75,552
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	513	398,938	56,936
Commissions de performance à payer		0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	78	584,457	26,766
Autres passifs	8	0	69	0
Total des passifs		595	6,420,582	184,607
Total des actifs nets		3,089,023	1,918,221,037	1,070,628,466



État des actifs nets au 31 décembre 2025

		Combinés
		EUR
Actifs		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	18,182,910,356
Liquidités en banque et courtier	11	318,896,329
Créances sur investissements vendus		13,494,355
A recevoir sur souscriptions		36,530,106
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		128,119,281
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	10,512,759
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	296,999
Autres actifs		328,865
Total des actifs		18,691,089,050
Passifs		
Découvert bancaire		12,155,695
À payer pour investissements achetés		13,076,702
Montant dû sur les rachats		32,332,397
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	826,116
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	3,379,843
Commissions d'administration centrale à payer		(343)
Commissions de gestion à payer	3	5,896,014
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	2,594,338
Commissions de performance à payer		4
Taxe d'abonnement à payer	7	3,615,307
Autres passifs	8	3,002,019
Total des passifs		76,878,092
Total des actifs nets		18,614,210,958



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	Candriam Sustainable Bond Euro
		EUR	USD	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		26,938,334	784,905,379	995,203,574
Revenus				
Dividendes, nets	2i	0	0	0
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	0	40,266,397	26,415,236
Intérêts bancaires		14,669	1,448,995	115,242
Autres revenus		0	552	989
Total des revenus		14,669	41,715,944	26,531,467
Frais				
Commissions de gestion	3	148,546	3,109,628	1,047,588
Commissions de performance	6	0	0	1,804
Charges opérationnelles et administratives	5	17,285	964,729	1,178,794
Taxe d'abonnement	7	2,807	120,655	146,130
Coûts de transaction	2h	612	46,801	28,999
Intérêts bancaires		213	103,113	326
Autres frais		0	0	0
Total des frais		169,463	4,344,926	2,403,641
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		(154,794)	37,371,018	24,127,826
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	741,270	(22,468,722)	(19,003,441)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	1,942	0	67,020
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	68,505	35,910,301	(31,812)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	(161,938)	5,221,820	2,412,700
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(144,073)	(2,715,219)	(54,685)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		350,912	53,319,198	7,517,608
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	938,717	64,469,172	9,913,250
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	56,449	2,739,379	21,435
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	32,594	(108,810)	397,665
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		1,378,672	120,418,939	17,849,958
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		1,332,601	498,222,982	723,215,406
Rachats d'actions		(2,297,102)	(539,379,004)	(623,396,317)
Dividendes versés	9	0	(7,728,875)	(10,272,551)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		27,352,505	856,439,421	1,102,600,070



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	Candriam Sustainable Bond Global
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		3,033,673,741	1,473,114,196	282,484,223
Revenus				
Dividendes, nets	2i	0	0	0
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	98,517,199	33,320,714	5,927,035
Intérêts bancaires		1,971,746	138,291	195,536
Autres revenus		344,374	1,741	253
Total des revenus		100,833,319	33,460,746	6,122,824
Frais				
Commissions de gestion	3	12,723,071	2,125,368	412,595
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	4,043,376	1,660,954	259,299
Taxe d'abonnement	7	2,037,047	606,265	56,906
Coûts de transaction	2h	558,503	51,529	21,003
Intérêts bancaires		59,274	0	7,246
Autres frais		0	14	47
Total des frais		19,421,271	4,444,130	757,096
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		81,412,048	29,016,616	5,365,728
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	47,923,484	25,140,893	(8,248,143)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	381,105	41,066
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	25,990,586	(195,994)	(3,801,374)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	(17,202,555)	(783,232)	2,538,350
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(26,649,225)	(204,714)	(2,966,357)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		111,474,338	53,354,674	(7,070,730)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(26,976,172)	(17,524,898)	(761,669)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	2,552,544	131,965	(165,412)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	355,663	471,540	(272,789)
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		87,406,373	36,433,281	(8,270,600)
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		1,516,093,998	1,093,889,821	20,952,167
Rachats d'actions		(1,366,281,550)	(1,046,110,812)	(137,814,422)
Dividendes versés	9	(27,421,857)	(3,940,279)	(1,026,907)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		3,243,470,705	1,553,386,207	156,324,461



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Bond Global Convertible (see note 1)	Candriam Sustainable Bond Global High Yield	Candriam Sustainable Bond Impact
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		12,552,637	1,217,893,066	112,639,200
Revenus				
Dividendes, nets	2i	0	0	0
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	9,027	56,510,263	2,755,130
Intérêts bancaires		2,442	1,101,704	36,810
Autres revenus		0	2,775	41
Total des revenus		11,469	57,614,742	2,791,981
Frais				
Commissions de gestion	3	5	5,454,776	32,822
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	2,788	1,441,855	147,014
Taxe d'abonnement	7	0	281,883	15,456
Coûts de transaction	2h	0	0	4,380
Intérêts bancaires		2	194,197	125
Autres frais		0	0	43
Total des frais		2,795	7,372,711	199,840
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		8,674	50,242,031	2,592,141
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	652,862	18,119,705	(674,534)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	9,120
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	374,120	20,844,024	236,655
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	(125,977)
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(191,181)	(8,181,272)	(65,055)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		844,475	81,024,488	1,972,350
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(696,921)	(59,857,759)	149,990
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	153,580	21,375,687	187,664
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	71,220
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		301,134	42,542,416	2,381,224
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		0	538,305,459	157,863,096
Rachats d'actions		(12,853,771)	(632,555,960)	(93,657,930)
Dividendes versés	9	0	(11,792,030)	(499,793)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		0	1,154,392,951	178,725,797



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	Candriam Sustainable Equity Children	Candriam Sustainable Equity Circular Economy
		EUR	USD	USD
Actifs nets au début de l'exercice		119,195,492	54,994,614	326,913,005
Revenus				
Dividendes, nets	2i	0	635,805	3,381,324
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	227,144	0	0
Intérêts bancaires		27,151	13,988	60,231
Autres revenus		8	0	18
Total des revenus		254,303	649,793	3,441,573
Frais				
Commissions de gestion	3	521,423	60	383,346
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	74,161	77,661	473,205
Taxe d'abonnement	7	1,645	5,063	33,924
Coûts de transaction	2h	2,826	13,146	135,687
Intérêts bancaires		4,279	214	1,267
Autres frais		0	0	4
Total des frais		604,334	96,144	1,027,433
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		(350,031)	553,649	2,414,140
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	3,692,812	4,432,865	5,572,838
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	8,323	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	735,953	149	810,302
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	(538,230)	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(489,026)	(41,097)	2,570,375
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		3,059,801	4,945,566	11,367,655
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(92,971)	(951,014)	7,065,961
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	351,802	11	78,060
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	88,259	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		3,406,891	3,994,563	18,511,676
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		4,729,442	1,257	7,775,911
Rachats d'actions		(22,608,216)	(14,949,804)	(110,707,716)
Dividendes versés	9	(300,041)	(397,915)	(2,257,539)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		104,423,568	43,642,715	240,235,337



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Equity Climate Action	Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China
		USD	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		741,422,822	2,044,359,933	39,614,108
Revenus				
Dividendes, nets	2i	6,960,536	34,120,817	580,951
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	0	0	0
Intérêts bancaires		117,622	892,346	11,609
Autres revenus		195	17,533	20
Total des revenus		7,078,353	35,030,696	592,580
Frais				
Commissions de gestion	3	228,202	8,438,173	1,480
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	1,024,330	4,222,953	61,696
Taxe d'abonnement	7	70,538	478,796	3,020
Coûts de transaction	2h	566,719	10,045,304	185,447
Intérêts bancaires		46,382	270,142	3,989
Autres frais		1	0	0
Total des frais		1,936,172	23,455,368	255,632
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		5,142,181	11,575,328	336,948
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	57,124,065	279,623,019	4,357,744
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	(81,202)	(36,513)	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		6,439,650	(107,588,630)	(2,015,186)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		68,624,694	183,573,204	2,679,506
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	61,330,221	109,582,572	2,756,237
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	6,662,250	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	95,067	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		130,049,982	299,818,026	5,435,743
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		5,285,244	960,268,365	35,281,781
Rachats d'actions		(202,673,967)	(1,283,246,292)	(47,950,630)
Dividendes versés	9	(4,512,247)	(1,995,043)	0
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		669,571,834	2,019,204,989	32,381,002



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Equity EMU	Candriam Sustainable Equity Europe	Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps
		EUR	EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		322,560,321	787,010,407	213,022,057
Revenus				
Dividendes, nets	2i	8,004,949	22,015,040	5,873,079
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	0	0	0
Intérêts bancaires		146,716	315,834	130,398
Autres revenus		2,772	3,073	252
Total des revenus		8,154,437	22,333,947	6,003,729
Frais				
Commissions de gestion	3	2,786,548	4,053,751	770,907
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	841,017	1,849,172	435,912
Taxe d'abonnement	7	211,175	259,317	28,921
Coûts de transaction	2h	931,583	2,117,530	502,426
Intérêts bancaires		0	7,344	12,988
Autres frais		0	735	260
Total des frais		4,770,323	8,287,849	1,751,414
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3,384,114	14,046,098	4,252,315
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	24,693,617	23,881,953	(13,849,231)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	140,925
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(303)	1,597,711	(441,060)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		28,077,428	39,525,762	(9,897,051)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	4,478,617	15,791,658	9,916,683
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	0	0	58,692
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		32,556,045	55,317,420	78,324
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		141,316,924	404,833,845	93,543,126
Rachats d'actions		(106,440,863)	(495,776,052)	(155,725,306)
Dividendes versés	9	(902,143)	(526,243)	(72,009)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		389,090,284	750,859,377	150,846,192



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Equity Future Mobility	Candriam Sustainable Equity Japan	Candriam Sustainable Equity Quant Europe
		USD	JPY	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		330,921,288	90,608,659,695	628,592,270
Revenus				
Dividendes, nets	2i	4,357,297	1,826,955,770	20,583,143
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	0	0	0
Intérêts bancaires		51,863	548,933	32,303
Autres revenus		273	0	6,479
Total des revenus		4,409,433	1,827,504,703	20,621,925
Frais				
Commissions de gestion	3	52,346	175,549,218	1,959,587
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	534,323	177,965,605	1,658,543
Taxe d'abonnement	7	36,142	18,499,103	230,929
Coûts de transaction	2h	324,086	42,777,919	2,790,029
Intérêts bancaires		18,032	1,322,352	51,926
Autres frais		0	0	1,378
Total des frais		964,929	416,114,197	6,692,392
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3,444,504	1,411,390,506	13,929,533
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	55,406,124	11,539,102,278	55,673,876
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	(59,395)	1,022,363,870	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		3,582,087	(35,833,833)	(68,259)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		62,373,320	13,937,022,821	69,535,150
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	5,417,649	3,428,431,272	24,490,648
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	1,195	(39,331,040)	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		67,792,164	17,326,123,053	94,025,798
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		2,274,964	54,698,825,539	1,192,125,128
Rachats d'actions		(27,648,712)	(85,513,856,314)	(1,159,837,933)
Dividendes versés	9	(2,390,000)	(23,648,634)	(1,583,405)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		370,949,704	77,096,103,339	753,321,858



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Equity US	Candriam Sustainable Equity Water	Candriam Sustainable Equity World
		USD	USD	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		2,185,141,095	2,503,685	1,655,988,484
Revenus				
Dividendes, nets	2i	18,218,102	36,717	20,175,144
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	0	0	0
Intérêts bancaires		258,008	431	107,314
Autres revenus		0	1	1,853
Total des revenus		18,476,110	37,149	20,284,311
Frais				
Commissions de gestion	3	4,852,537	50	14,440,434
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	4,354,208	5,565	4,077,995
Taxe d'abonnement	7	483,943	296	975,910
Coûts de transaction	2h	630,598	1,007	1,116,696
Intérêts bancaires		64,758	23	22,780
Autres frais		256	0	443
Total des frais		10,386,300	6,941	20,634,258
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		8,089,810	30,208	(349,947)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	245,460,546	6,344	124,494,908
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	11,359,437	22	12,782
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(3,172,152)	13,730	(39,789,138)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		261,737,641	50,304	84,368,605
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	137,776,386	244,467	23,838,497
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	1,288,700	2	75,547
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		400,802,727	294,773	108,282,649
Évolution du capital				
Souscriptions d'actions		1,488,524,783	290,565	708,064,251
Rachats d'actions		(2,041,432,077)	0	(551,483,504)
Dividendes versés	9	(473,151)	0	(2,630,843)
Différence de change		0	0	0
Actifs nets à la fin de l'exercice		2,032,563,377	3,089,023	1,918,221,037



État des variations des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Candriam Sustainable Money Market Euro	Combinés
		EUR	EUR
Actifs nets au début de l'exercice		1,036,770,725	18,833,422,988
Revenus			
Dividendes, nets	2i	0	149,877,857
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets	2i	27,671,217	285,638,287
Intérêts bancaires		2,458,502	9,362,916
Autres revenus		1,396	384,444
Total des revenus		30,131,115	445,263,504
Frais			
Commissions de gestion	3	887,793	64,103,335
Commissions de performance	6	0	1,804
Charges opérationnelles et administratives	5	760,370	30,029,709
Taxe d'abonnement	7	124,046	6,199,817
Coûts de transaction	2h	0	20,052,093
Intérêts bancaires		26	841,103
Autres frais		0	3,142
Total des frais		1,772,235	121,231,003
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		28,358,880	324,032,501
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	2,374,882	926,487,074
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	508,576
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2f,g	(47,246)	90,663,024
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	(9,414,699)
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		44,869	(181,714,706)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)		30,731,385	1,150,561,770
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	(405,874)	348,616,948
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur l'impôt sur les plus-values	8	0	6,662,250
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2f,g	(95,136)	28,069,362
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	1,051,504
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		30,230,375	1,534,961,834
Évolution du capital			
Souscriptions d'actions		3,223,888,769	12,817,784,039
Rachats d'actions		(3,215,502,698)	(13,918,630,822)
Dividendes versés	9	(4,758,705)	(82,972,051)
Différence de change		0	(570,355,030)
Actifs nets à la fin de l'exercice		1,070,628,466	18,614,210,958



Statistiques

Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		27,352,505	26,938,334	11,057,721
I	LU2428018811	Capitalisation	EUR	22,378.62	1,222.26	1,161.29	1,067.02

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			USD		856,439,421	784,905,379	1,275,444,068
C	LU1434519416	Capitalisation	USD	58,555.89	118.01	107.24	106.68
C	LU1434519507	Distribution	USD	73,833.85	76.68	74.35	79.81
C - EUR - Hedged	LU2016899614	Capitalisation	EUR	10,826.19	89.20	82.89	83.97
C - EUR - Unhedged	LU2264875068	Capitalisation	EUR	23,557.26	107.38	110.79	103.44
I	LU1434519689	Capitalisation	USD	103,722.84	1,242.96	1,122.38	1,109.31
I	LU1434519762	Distribution	USD	12,018.23	819.82	795.01	853.51
I - CHF - Hedged	LU2059770078	Capitalisation	CHF	7,696.67	950.14	897.46	927.19
I - EUR - Hedged	LU1434519846	Capitalisation	EUR	156,838.94	935.48	863.88	869.71
I - EUR - Hedged	LU1580881933	Distribution	EUR	26,629.93	670.86	653.97	715.53
I - GBP - Hedged	LU1797946164	Distribution	GBP	11.60	768.83	747.59	806.78
IP	LU2713794126	Capitalisation	USD	1.00	1,131.09	1,020.38	1,007.38
N	LU2027379358	Capitalisation	USD	10.00	111.03	101.23	-
R	LU1434519929	Capitalisation	USD	26,822.61	123.36	111.55	110.38
R - CHF - Hedged	LU2059770151	Capitalisation	CHF	19,211.86	88.92	84.07	86.98
R - EUR - Hedged	LU2016899705	Capitalisation	EUR	14,201.10	92.07	85.16	85.84
R - EUR - Hedged	LU1797946248	Distribution	EUR	178,654.18	72.08	71.51	78.22
R - EUR - Unhedged	LU1434520000	Capitalisation	EUR	16,688.08	98.59	101.12	93.78
R - GBP - Hedged	LU1953289276	Capitalisation	GBP	10.00	109.69	99.49	98.90
R2	LU1434520182	Capitalisation	USD	1,755.00	114.74	103.31	101.81
R2	LU1439992113	Distribution	USD	24,260.09	78.04	75.68	81.25
R2 - EUR - Hedged	LU2328290445	Distribution	EUR	467,213.30	75.60	75.00	82.08
V	LU1434520265	Capitalisation	USD	61,234.28	1,005.53	905.70	892.95
V	LU2211179648	Distribution	USD	19,305.20	806.11	781.76	839.48
V - CHF - Hedged	LU2059770235	Capitalisation	CHF	389.43	829.42	781.94	806.05
V - EUR - Hedged	LU1434520349	Capitalisation	EUR	66,306.69	945.33	870.76	874.49
VB - EUR - Hedged	LU2868788733	Distribution	EUR	39,467.07	1,068.13	981.04	-
VP	LU2713797228	Capitalisation	USD	1.00	1,137.52	1,023.17	1,007.46
Z	LU1434520422	Capitalisation	USD	69,787.11	1,307.30	1,172.79	1,151.66
Z	LU1434520695	Distribution	USD	1.00	851.35	825.65	886.84
Z - EUR - Hedged	LU2059770318	Capitalisation	EUR	22,288.57	1,050.57	963.99	964.13
ZB	LU3175973125	Distribution	USD	11,073.74	10,060.27	-	-

Candriam Sustainable Bond Euro

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		1,102,600,070	995,203,574	1,002,634,927
C	LU1313769447	Capitalisation	EUR	303,208.19	94.46	93.53	91.90
C	LU1313769520	Distribution	EUR	148,362.89	85.84	86.80	88.45
I	LU1313769793	Capitalisation	EUR	165,083.22	1,011.66	997.53	975.73
I	LU1313769959	Distribution	EUR	6,641.13	901.58	911.60	924.35
IP	LU2713797145	Capitalisation	EUR	2,319.55	993.27	-	-
N	LU2027379432	Capitalisation	EUR	299.55	88.20	87.49	86.10
R	LU1313770023	Capitalisation	EUR	111,004.28	97.44	96.19	94.23
R2	LU1720116919	Capitalisation	EUR	5,796.00	97.63	96.21	94.06
R2	LU1720117057	Distribution	EUR	91,946.10	88.75	89.74	90.94
V	LU1313770296	Capitalisation	EUR	12,287.21	917.26	903.55	882.93
V - CHF - Hedged	LU2702913760	Capitalisation	CHF	1,677.00	1,018.30	1,027.99	1,032.12
VB	LU2868788907	Capitalisation	EUR	133,047.30	1,017.92	1,001.95	-
VP	LU2713797061	Capitalisation	EUR	30,592.58	1,010.30	-	-
Z	LU1313770379	Capitalisation	EUR	161,035.81	1,008.48	991.41	966.85
Z	LU1434521230	Distribution	EUR	372,792.98	919.13	929.37	939.51
ZB	LU3175973398	Capitalisation	EUR	18,261.43	9,958.99	-	-



Statistiques

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		3,243,470,705	3,033,673,741	2,348,532,015
C	LU1313770452	Capitalisation	EUR	1,196,110.41	108.09	105.44	100.81
C	LU1313770536	Distribution	EUR	13,569,562.75	91.44	91.47	91.49
I	LU1313770619	Capitalisation	EUR	737,075.65	386.94	375.63	357.44
I	LU1313770700	Distribution	EUR	45,737.90	994.87	995.20	989.78
IP	LU2713796923	Capitalisation	EUR	1.00	1,087.12	1,054.35	1,003.38
R	LU1313770882	Capitalisation	EUR	173,704.22	111.16	107.98	102.83
R	LU1720117305	Distribution	EUR	2,382.00	96.38	96.42	96.04
R - CHF - Hedged	LU1932633214	Capitalisation	CHF	19,000.00	93.30	92.85	90.86
R - GBP - Hedged	LU1932633305	Capitalisation	GBP	10,315.80	107.45	102.43	96.33
R - USD - Hedged	LU1932633487	Capitalisation	USD	4,089.47	109.60	104.35	97.89
R2	LU1720117487	Capitalisation	EUR	2,624.00	109.00	105.65	100.38
R2	LU1720117560	Distribution	EUR	152,264.88	96.60	96.64	95.96
V	LU1313770965	Capitalisation	EUR	649,194.16	1,016.13	984.95	935.86
VB	LU2868792099	Capitalisation	EUR	202,409.79	1,037.70	1,004.61	-
VP	LU2713796840	Capitalisation	EUR	1.00	1,087.50	1,054.18	1,003.36
Z	LU1313771005	Capitalisation	EUR	378,346.01	1,123.15	1,085.96	1,029.25
Z	LU1434521743	Distribution	EUR	-	-	983.21	973.89
ZB	LU3175973554	Capitalisation	EUR	21,061.85	9,967.32	-	-

Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		1,553,386,207	1,473,114,196	2,110,995,719
C	LU1434521826	Capitalisation	EUR	471,493.99	103.04	100.74	97.56
C	LU1434522048	Distribution	EUR	3,610,801.14	98.21	98.29	98.53
I	LU1434522477	Capitalisation	EUR	23,969.50	1,056.88	1,030.38	995.38
I	LU1434522550	Distribution	EUR	17,156.20	996.67	996.96	995.68
IP	LU2713796766	Capitalisation	EUR	1.00	1,065.10	1,038.32	1,003.00
R	LU1434522634	Capitalisation	EUR	97,995.94	104.59	102.06	98.69
R	LU1720117644	Distribution	EUR	2,348.19	99.05	99.07	99.03
R2	LU1720117727	Capitalisation	EUR	-	-	102.78	99.24
R2	LU1720117990	Distribution	EUR	125,635.96	99.29	99.31	99.12
S	LU2363112280	Capitalisation	EUR	241,629.35	1,102.22	1,073.10	1,035.22
V	LU1434522717	Capitalisation	EUR	16,049.71	10,541.59	10,272.39	9,918.38
V	LU2364191341	Distribution	EUR	291.60	10,079.18	10,082.21	10,064.00
V - CHF - Hedged	LU2590263930	Capitalisation	CHF	10,029.00	1,025.27	1,023.29	1,015.15
VB	LU2868791521	Capitalisation	EUR	37,326.18	1,030.47	1,003.15	-
VP	LU2713796683	Capitalisation	EUR	118,428.79	1,067.47	1,039.77	1,003.03
Z	LU1434522808	Capitalisation	EUR	353,409.74	1,078.15	1,048.51	1,010.38
ZB	LU3175973711	Capitalisation	EUR	8,919.53	10,020.62	-	-

Candriam Sustainable Bond Global

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		156,324,461	282,484,223	326,767,095
C	LU1434523012	Capitalisation	EUR	61,815.97	90.74	95.61	93.22
C	LU1434523103	Distribution	EUR	297,156.39	78.98	85.42	86.61
I	LU1434523285	Capitalisation	EUR	15,544.70	948.15	994.38	964.68
R	LU1434523442	Capitalisation	EUR	5,962.48	93.43	98.07	95.22
R - EUR - Asset Hedged	LU2211181891	Capitalisation	EUR	134,539.01	89.31	87.15	87.22
R2	LU1720118295	Capitalisation	EUR	93.94	103.13	108.05	104.71
R2	LU1720118022	Distribution	EUR	13,930.35	79.85	86.40	87.04
V	LU1434523525	Capitalisation	EUR	-	-	-	938.04
V - EUR - Asset Hedged	LU2211182196	Capitalisation	EUR	4,448.47	902.17	879.97	879.42
V - USD - Asset Hedged	LU2211182436	Capitalisation	USD	7,005.92	989.29	943.20	927.94
V (q) - GBP - Asset Hedged	LU2211182352	Distribution	GBP	4,461.19	866.99	853.84	863.51
Z	LU1434523798	Capitalisation	EUR	83,038.50	977.22	1,020.78	986.34
ZB	LU3175973802	Capitalisation	EUR	332.24	9,993.36	-	-



Statistiques

Candriam Sustainable Bond Global Convertible

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 18.03.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		12,853,771	12,552,637	23,309,898
C	LU2428020718	Capitalisation	EUR	10.00	107.50	105.23	103.91
I	LU2428020981	Capitalisation	EUR	1.00	1,092.66	1,068.30	1,047.35
R	LU2428021369	Capitalisation	EUR	10.00	109.14	106.71	104.67
Z	LU2428021872	Capitalisation	EUR	11,567.00	1,110.96	1,084.94	1,057.00

Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		1,154,392,951	1,217,893,066	1,382,682,232
C	LU1644441120	Capitalisation	EUR	843,273.93	119.95	114.91	110.52
C	LU1644441393	Distribution	EUR	759,069.62	89.89	91.34	94.35
C - USD - Unhedged	LU2109443460	Capitalisation	USD	14,395.79	105.12	88.78	91.09
C (m) - USD - Hedged	LU2364191697	Distribution	USD	-	-	94.59	93.88
I	LU1644441476	Capitalisation	EUR	92,225.72	1,262.44	1,202.18	1,149.50
I	LU1644441633	Distribution	EUR	159,366.66	865.44	879.19	907.64
I - CHF - Hedged	LU2211180497	Capitalisation	CHF	1,015.07	1,046.54	1,020.00	-
I - USD - Hedged	LU1644441559	Capitalisation	USD	10,019.07	1,332.23	1,242.82	1,170.83
I - USD - Hedged	LU2211180653	Distribution	USD	1.00	977.69	972.43	988.47
I - USD - Unhedged	LU2109443544	Capitalisation	USD	1.00	1,105.42	927.99	946.63
IP	LU2713796337	Capitalisation	EUR	1.00	1,104.43	1,050.25	1,003.07
N	LU2027379515	Capitalisation	EUR	24,775.13	108.21	104.06	100.49
R	LU1644441716	Capitalisation	EUR	535,099.71	124.92	119.06	113.95
R	LU1720118378	Distribution	EUR	42,919.28	92.61	94.06	97.10
R - CHF - Hedged	LU2211180901	Capitalisation	CHF	2,778.50	102.14	99.64	97.96
R - GBP - Hedged	LU2333787716	Capitalisation	GBP	10.00	106.28	-	-
R - USD - Hedged	LU2211181206	Capitalisation	USD	3,262.94	119.16	111.24	104.87
R2	LU2363112363	Distribution	EUR	295,689.36	92.81	94.29	97.35
S	LU1720118451	Capitalisation	EUR	13,123.44	1,213.47	1,149.66	1,093.69
S - USD - Hedged	LU2474803587	Capitalisation	USD	109,699.43	1,280.16	1,188.20	1,112.87
V	LU1644441807	Capitalisation	EUR	158,942.51	1,208.48	1,147.92	1,094.55
V - GBP - H	LU2333787807	Capitalisation	GBP	1.00	1,005.78	-	-
V - USD - Hedged	LU2211180067	Capitalisation	USD	1,058.00	1,217.02	1,132.60	1,063.44
VB	LU2868791281	Capitalisation	EUR	45,871.42	1,057.62	1,001.36	-
VP	LU2713796253	Capitalisation	EUR	2,508.83	1,110.74	1,053.63	1,003.17
Z	LU1644441989	Capitalisation	EUR	153,617.77	1,327.85	1,255.64	1,192.25
ZB	LU3175970964	Capitalisation	EUR	3,117.63	10,047.75	-	-

Candriam Sustainable Bond Impact

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		178,725,797	112,639,200	42,500,401
C	LU2369559823	Capitalisation	EUR	11,305.76	89.35	88.56	86.80
I	LU2369560169	Capitalisation	EUR	2,127.45	906.85	895.28	873.96
I - GBP - Hedged	LU3059581580	Capitalisation	GBP	1.00	1,026.01	-	-
N	LU2421360129	Capitalisation	EUR	1.00	108.11	106.69	104.10
PI - GBP - Hedged	LU2801123303	Capitalisation	GBP	1,357.10	1,075.95	1,040.17	-
R	LU2369560326	Capitalisation	EUR	10.00	90.56	89.40	87.29
S	LU2369561050	Distribution	EUR	-	-	864.69	872.68
Z	LU2369561217	Capitalisation	EUR	82,582.66	920.12	904.75	879.68
ZB	LU3175971004	Capitalisation	EUR	9,774.81	10,038.67	-	-

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		104,423,568	119,195,492	187,774,600
C	LU1644442102	Capitalisation	EUR	13,940.03	158.00	154.47	148.25
C	LU1644442284	Distribution	EUR	88.32	98.58	99.14	98.34
I	LU1644442367	Capitalisation	EUR	52,005.49	1,744.25	1,692.47	1,612.12
I	LU1644442441	Distribution	EUR	5,761.16	1,595.21	1,590.79	1,564.87
R	LU1644442524	Capitalisation	EUR	6,312.09	111.56	108.29	103.18
R2	LU1932633560	Distribution	EUR	16,709.08	96.00	95.61	93.94



Statistiques

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation (suite)

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
V	LU1644442797	Capitalisation	EUR	1.60	1,093.14	1,058.23	1,005.77
Z	LU1644442870	Capitalisation	EUR	1.59	1,102.73	1,064.85	1,009.70

Candriam Sustainable Equity Children

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			USD		43,642,715	54,994,614	66,219,443
BF - EUR - Unhedged	LU2371175907	Capitalisation	EUR	20,769.90	963.11	1,019.58	877.73
BF - EUR - Unhedged	LU2371178836	Distribution	EUR	18,771.94	913.68	983.24	863.40
C	LU2371178752	Capitalisation	USD	1.00	93.91	88.23	81.54
C - EUR - Unhedged	LU2371178596	Capitalisation	EUR	10.87	98.07	-	-
I	LU2371178240	Capitalisation	USD	1.00	933.92	879.23	813.58
I - EUR - Unhedged	LU2371178083	Capitalisation	EUR	-	-	-	922.28
N	LU2371177861	Capitalisation	USD	10.00	112.26	107.21	-
N - EUR - Hedged	LU2371177606	Capitalisation	EUR	10.00	107.63	105.35	-
R	LU2371177275	Capitalisation	USD	1.00	95.08	89.13	82.27
Z - EUR - Unhedged	LU2371179057	Capitalisation	EUR	1.00	881.36	934.16	804.65

Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			USD		240,235,337	326,913,005	438,645,911
BF - EUR - Unhedged	LU2109443114	Capitalisation	EUR	97,782.11	950.15	1,013.43	932.05
BF - EUR - Unhedged	LU2109443205	Distribution	EUR	92,900.83	900.37	978.25	917.45
C	LU2109440870	Capitalisation	USD	31,817.28	138.57	132.66	132.49
C - EUR - Hedged	LU2109441175	Capitalisation	EUR	41,059.51	102.28	100.60	102.36
I	LU2109441258	Capitalisation	USD	243.96	1,462.21	1,386.73	1,371.98
I - EUR - Unhedged	LU2109441332	Capitalisation	EUR	13,071.27	1,262.40	1,357.91	1,259.38
N	LU2363112447	Capitalisation	USD	1.00	103.83	98.74	99.58
N - EUR - Hedged	LU2363112793	Capitalisation	EUR	318.25	96.63	95.42	97.49
N - EUR - Unhedged	LU2363112520	Capitalisation	EUR	1.00	95.16	103.89	98.02
PI	LU2109441415	Capitalisation	USD	-	-	1,225.09	1,206.82
R	LU2109441688	Capitalisation	USD	2,175.00	145.36	137.99	136.66
R	LU2109441761	Distribution	USD	265.00	82.37	79.63	80.43
R - EUR - Hedged	LU2109441928	Capitalisation	EUR	12,496.40	93.72	91.40	92.23
R - EUR - Unhedged	LU2109441845	Capitalisation	EUR	-	-	97.38	90.40
R2	LU2109442066	Capitalisation	USD	1,008.00	106.58	100.81	99.48
R2	LU2109442140	Distribution	USD	11,305.54	123.86	119.29	120.04
V	LU2109442579	Capitalisation	USD	-	-	854.85	843.07
Z	LU2109442736	Capitalisation	USD	354.92	1,542.19	1,450.87	1,423.67

Candriam Sustainable Equity Climate Action

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			USD		669,571,834	741,422,822	1,222,620,122
BF - EUR - Unhedged	LU2016898996	Capitalisation	EUR	182,917.92	1,796.36	1,674.02	1,544.39
BF - EUR - Unhedged	LU2016899028	Distribution	EUR	134,925.45	1,642.67	1,559.42	1,468.32
C	LU1932633644	Capitalisation	USD	21,569.63	179.74	150.36	150.64
C	LU1932633727	Distribution	USD	239.57	154.05	131.23	134.25
C - EUR - Hedged	LU1932634022	Capitalisation	EUR	23,752.15	116.29	99.97	102.08
C - EUR - Unhedged	LU1932633990	Capitalisation	EUR	407.53	122.18	115.92	108.87
I	LU1932634295	Capitalisation	USD	453.85	1,913.59	1,585.64	1,573.74
I - EUR - Hedged	LU2059769906	Capitalisation	EUR	2,486.00	1,340.41	1,141.53	1,154.68
I - EUR - Unhedged	LU1932634378	Capitalisation	EUR	2,560.66	1,713.32	1,610.25	1,498.13
N	LU2363112876	Capitalisation	USD	10.00	122.80	103.19	-
N - EUR - Hedged	LU2363113098	Capitalisation	EUR	10.00	117.54	101.47	-
PI	LU1932635003	Capitalisation	USD	1,194.50	1,819.08	1,500.72	1,482.95
R	LU1932634451	Capitalisation	USD	10.00	190.02	157.68	156.65
R	LU1932634535	Distribution	USD	303.00	149.76	126.49	128.27
R - EUR - Hedged	LU1932634709	Capitalisation	EUR	142.00	139.26	118.71	120.19
R - EUR - Unhedged	LU1932634618	Capitalisation	EUR	192.19	171.55	161.36	150.24
R2	LU1932634881	Capitalisation	USD	489.24	181.97	150.39	148.85



Statistiques

Candriam Sustainable Equity Climate Action(suite)

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
R2	LU1932634964	Distribution	USD	11,897.97	175.93	148.04	149.56
Z	LU1932635185	Capitalisation	USD	863.53	2,018.43	1,659.16	1,633.27
Z - EUR - Unhedged	LU2211181388	Capitalisation	EUR	-	-	-	1,203.30

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		2,019,204,989	2,044,359,933	2,328,315,956
BF	LU2521063755	Capitalisation	EUR	84,301.41	1,375.49	1,179.52	1,018.73
C	LU1434523954	Capitalisation	EUR	1,482,439.23	146.76	128.05	112.53
C	LU1434524093	Distribution	EUR	276,732.98	138.25	123.99	112.04
C - USD - Unhedged	LU1797946321	Capitalisation	USD	400,899.29	113.96	88.27	82.50
C - USD - Unhedged	LU2343014036	Distribution	USD	243,319.12	82.13	65.28	62.67
I	LU1434524259	Capitalisation	EUR	37,334.20	2,633.35	2,276.30	1,979.80
I - GBP - Unhedged	LU1434524333	Capitalisation	GBP	191.16	1,599.08	1,313.29	1,196.29
I - USD - Unhedged	LU1797946594	Capitalisation	USD	2,306.79	1,658.21	1,271.57	1,175.29
IP	LU2713796170	Capitalisation	EUR	1.00	1,354.91	1,169.75	1,017.26
N	LU2027379606	Capitalisation	EUR	981.47	112.11	98.16	86.57
R	LU1434524416	Capitalisation	EUR	160,404.00	217.41	188.01	163.75
R	LU1720118535	Distribution	EUR	108,013.05	106.91	94.97	85.03
R - GBP - Unhedged	LU1434524689	Capitalisation	GBP	1,598.43	316.08	259.73	236.91
R - USD - Unhedged	LU1797946677	Capitalisation	USD	1.00	141.88	108.34	99.81
R2	LU1434524762	Capitalisation	EUR	42,307.96	141.79	122.22	106.10
R2	LU1434524846	Distribution	EUR	263,684.48	126.06	111.53	99.45
S	LU2363113171	Capitalisation	EUR	116,572.61	978.71	841.88	729.37
V	LU1434524929	Capitalisation	EUR	154,644.86	1,409.09	1,213.42	1,052.20
V - GBP - Unhedged	LU2590263856	Capitalisation	GBP	1,567.79	1,382.32	1,131.12	1,027.25
V - USD - Unhedged	LU1797946750	Capitalisation	USD	67,655.95	1,333.60	1,018.77	938.83
VB	LU2868790986	Capitalisation	EUR	432.00	1,160.61	997.99	-
VB	LU2868791109	Distribution	EUR	237,579.35	1,164.30	1,001.18	-
VP	LU2713796097	Capitalisation	EUR	1.00	1,363.59	1,173.71	1,017.34
Z	LU1434525066	Capitalisation	EUR	120,632.62	2,884.12	2,473.19	2,136.03
ZB	LU3175971343	Capitalisation	EUR	37,223.63	9,854.11	-	-

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		32,381,002	39,614,108	-
C	LU2720177513	Capitalisation	EUR	929.54	124.10	104.63	-
I	LU2720175574	Capitalisation	EUR	1.00	1,261.71	1,054.37	-
R	LU2720175905	Capitalisation	EUR	10.00	126.00	105.35	-
V	LU2720176895	Capitalisation	EUR	1.00	1,269.53	1,057.17	-
Z	LU2720178917	Capitalisation	EUR	1.00	1,280.59	1,061.07	-
ZB	LU3175971699	Capitalisation	EUR	3,222.11	10,012.27	-	-

Candriam Sustainable Equity EMU

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		389,090,284	322,560,321	452,598,957
C	LU1313771187	Capitalisation	EUR	401,393.54	202.47	185.48	177.03
C	LU1313771260	Distribution	EUR	459,275.25	125.13	117.48	114.89
I	LU1313771344	Capitalisation	EUR	62,183.49	2,084.37	1,888.70	1,783.81
R	LU1313771427	Capitalisation	EUR	24,344.49	221.18	200.72	189.84
R	LU1720121679	Distribution	EUR	-	-	-	131.64
R2	LU1434525223	Capitalisation	EUR	8,603.11	172.52	156.12	147.25
R2	LU1434525496	Distribution	EUR	-	-	-	132.05
V	LU1313771690	Capitalisation	EUR	1.00	2,428.86	2,195.60	2,067.94
VP	LU2713795875	Capitalisation	EUR	41,118.00	998.82	-	-
Z	LU1313771773	Capitalisation	EUR	274,252.89	265.45	238.97	224.24



Statistiques

Candriam Sustainable Equity Europe

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		750,859,377	787,010,407	1,284,335,561
C	LU1313771856	Capitalisation	EUR	4,957,470.44	29.14	27.36	26.86
C	LU1313771930	Distribution	EUR	1,329,713.69	19.98	19.30	19.52
I	LU1313772078	Capitalisation	EUR	1,322,555.75	35.97	33.42	32.49
IP	LU2713795792	Capitalisation	EUR	1.00	1,120.37	1,040.63	1,009.16
N	LU2027379788	Capitalisation	EUR	9,439.18	132.93	125.36	123.72
R	LU1313772151	Capitalisation	EUR	76,209.33	190.03	176.83	172.11
R	LU1720118618	Distribution	EUR	9,000.00	104.85	100.28	100.49
R2	LU1720118709	Capitalisation	EUR	10,080.12	160.60	149.02	144.68
R2	LU1720118964	Distribution	EUR	298.11	129.57	123.57	123.44
V	LU1313772235	Capitalisation	EUR	86,158.41	2,213.71	2,051.71	1,989.80
VB	LU2868790473	Capitalisation	EUR	37,967.00	1,102.31	1,019.85	-
VP	LU2713795529	Capitalisation	EUR	1.00	1,121.25	1,039.36	1,009.19
Z	LU1313772318	Capitalisation	EUR	131,670.14	1,929.30	1,780.96	1,720.33
Z	LU1434525819	Distribution	EUR	1.00	1,433.15	1,359.73	1,350.25
ZB	LU3175971772	Capitalisation	EUR	2,696.53	10,133.68	-	-

Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		150,846,192	213,022,057	303,624,396
C	LU2258565089	Capitalisation	EUR	83,418.88	242.68	247.69	260.85
C	LU2258565162	Distribution	EUR	192.00	101.68	106.86	115.81
I	LU2258565246	Capitalisation	EUR	1,698.45	2,312.71	2,338.28	2,439.08
I - CHF - Hedged	LU2620893631	Capitalisation	CHF	104.30	945.56	979.11	1,048.69
IP	LU2713795446	Capitalisation	EUR	1.00	958.65	969.04	1,010.79
R	LU2258565675	Capitalisation	EUR	1,792.37	195.77	198.13	207.06
R2	LU2258565758	Capitalisation	EUR	15.00	2,000.28	2,016.86	2,094.79
R2	LU2258565832	Distribution	EUR	8,924.00	191.52	198.74	212.74
S	LU2258565915	Capitalisation	EUR	68,819.00	953.31	959.63	996.55
VP	LU2713795362	Capitalisation	EUR	1.00	964.94	972.44	1,010.94
Z	LU2258566053	Capitalisation	EUR	21,505.28	2,736.58	2,744.91	2,840.55

Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			USD		370,949,704	330,921,288	291,365,718
BF - EUR - Unhedged	LU2258562656	Capitalisation	EUR	127,268.42	1,341.74	1,250.09	1,025.88
BF - EUR - Unhedged	LU2258562730	Distribution	EUR	111,962.44	1,274.21	1,208.09	1,007.81
C	LU2258562813	Capitalisation	USD	1,343.43	132.63	110.90	98.83
C - EUR - Hedged	LU2258563118	Capitalisation	EUR	93.32	104.54	89.86	81.59
C - EUR - Unhedged	LU2258563035	Capitalisation	EUR	1,695.06	138.44	131.31	109.70
I	LU2258563209	Capitalisation	USD	11.00	1,382.53	1,145.21	1,011.03
I - EUR - Unhedged	LU2258563381	Capitalisation	EUR	-	-	1,249.78	1,034.29
N	LU2363113338	Capitalisation	USD	59.46	134.99	113.34	-
N - EUR - Hedged	LU2363113502	Capitalisation	EUR	157.10	129.19	111.49	-
N - EUR - Unhedged	LU2363113411	Capitalisation	EUR	16,581.95	118.98	113.32	-
R	LU2258563464	Capitalisation	USD	11.00	140.22	116.27	102.72
R2	LU2258564199	Distribution	USD	-	-	-	93.14
V	LU2258564512	Capitalisation	USD	11.00	1,404.87	1,160.08	1,020.89
Z	LU2258564603	Capitalisation	USD	1.00	1,393.22	1,145.49	-

Candriam Sustainable Equity Japan

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			JPY		77,096,103,339	90,608,659,695	77,265,706,353
C	LU1434526460	Capitalisation	JPY	973,108.25	4,937.00	4,137.00	3,455.00
C	LU1434526544	Distribution	JPY	252,709.96	4,681.00	4,003.00	3,410.00
I	LU1434526627	Capitalisation	JPY	5,104.55	283,459.00	234,917.00	194,148.00
N	LU2027379861	Capitalisation	JPY	394.01	25,059.00	21,082.00	17,684.00
R	LU1434526890	Capitalisation	JPY	17,154.24	4,718.00	3,917.00	3,243.00
R	LU1720120192	Distribution	JPY	81.00	21,699.00	18,393.00	15,525.00



Statistiques

Candriam Sustainable Equity Japan (suite)

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
R - EUR - Hedged	LU1797946917	Capitalisation	EUR	6,185.58	163.76	134.04	108.01
R - EUR - Unhedged	LU1434526973	Capitalisation	EUR	98,719.53	151.43	142.00	122.17
R2	LU1720120515	Capitalisation	JPY	158,960.15	23,405.00	19,371.00	15,988.00
R2	LU1720120788	Distribution	JPY	7,935.99	21,747.00	18,361.00	15,449.00
VB	LU2868789111	Capitalisation	JPY	-	-	-	-
VB	LU2868787925	Distribution	JPY	31,640.64	303,880.00	250,773.00	-
Z	LU1434527278	Capitalisation	JPY	79,034.82	319,044.00	262,687.00	215,683.00
Z - EUR - Hedged	LU2501585306	Capitalisation	EUR	20,495.57	1,860.14	1,510.26	1,207.22
ZB	LU3175972150	Capitalisation	JPY	16,227.26	1,288,322.00	-	-

Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		753,321,858	628,592,270	584,054,458
C	LU2378104066	Capitalisation	EUR	22,521.95	4,221.29	3,745.29	3,395.87
C	LU2378104140	Distribution	EUR	16,476.92	2,486.72	2,264.73	2,108.09
I	LU2378104223	Capitalisation	EUR	5,958.11	5,288.04	4,641.32	4,164.03
N	LU2378104652	Capitalisation	EUR	50.18	3,818.90	3,402.19	3,098.12
R	LU2378104736	Capitalisation	EUR	150.94	229.51	201.75	181.27
R - GBP - Unhedged	LU2378104819	Capitalisation	GBP	6.00	310.59	258.46	243.36
R2	LU2378104900	Capitalisation	EUR	1,858.00	268.37	235.23	210.77
R2	LU2378105030	Distribution	EUR	11,336.03	114.59	-	-
V	LU2378105113	Capitalisation	EUR	60.00	2,732.46	2,392.31	2,140.93
VB	LU2868784823	Capitalisation	EUR	41,331.00	1,159.15	1,013.08	-
VB	LU2868785044	Distribution	EUR	579.79	115,663.24	101,085.81	-
Z	LU2378105204	Capitalisation	EUR	53,378.05	6,036.60	5,263.98	4,692.05
Z	LU2378105386	Distribution	EUR	-	-	2,448.60	2,238.56
ZB	LU3175972317	Distribution	EUR	14,299.23	10,237.53	-	-

Candriam Sustainable Equity US

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			USD		2,032,563,377	2,185,141,095	1,811,368,997
BF - EUR - Unhedged	LU2227860371	Capitalisation	EUR	119,794.60	1,663.54	1,584.56	1,241.92
C	LU2227857070	Capitalisation	USD	1,525,727.57	74.34	63.48	53.96
C	LU2227857153	Distribution	USD	729,428.20	70.85	61.19	52.64
C - EUR - Hedged	LU2227857310	Capitalisation	EUR	2,137.83	134.02	117.33	101.44
C - EUR - Unhedged	LU2227857237	Capitalisation	EUR	266,015.60	153.99	149.21	118.96
I	LU2227857401	Capitalisation	USD	1,009,180.32	93.84	79.29	66.69
I	LU2227857583	Distribution	USD	6,125.00	89.67	76.59	65.15
I - EUR - Hedged	LU2227857740	Capitalisation	EUR	9,768.90	1,405.69	1,218.04	1,042.37
I - EUR - Unhedged	LU2227857666	Capitalisation	EUR	27,589.45	1,622.63	1,554.96	1,226.05
I - GBP - Unhedged	LU2227857823	Capitalisation	GBP	1.00	1,643.50	1,491.20	1,232.63
IP	LU2713794803	Capitalisation	USD	1.00	1,409.39	1,189.71	999.43
R	LU2227858128	Capitalisation	USD	5,495.23	155.50	131.52	110.71
R - CHF - Hedged	LU2227858714	Capitalisation	CHF	10.00	130.43	115.53	101.37
R - EUR - Unhedged	LU2227858474	Capitalisation	EUR	66,900.51	161.30	154.73	122.12
R - GBP - Unhedged	LU2227858805	Capitalisation	GBP	24.13	163.48	148.50	122.84
R2	LU2227858987	Capitalisation	USD	151,782.70	157.04	132.49	111.27
R2	LU2227859019	Distribution	USD	17,032.99	150.04	127.96	108.69
R2 - EUR - Unhedged	LU2227859100	Capitalisation	EUR	1,761.26	162.96	155.93	122.77
S	LU2227859282	Capitalisation	USD	1.00	1,546.53	1,309.26	1,103.39
V	LU2227859365	Capitalisation	USD	89,513.92	1,581.58	1,332.94	1,118.38
V - EUR - Hedged	LU2227859449	Capitalisation	EUR	-	-	-	1,460.34
VB	LU2868789624	Capitalisation	USD	193,382.56	1,172.72	987.12	-
VP	LU2713794712	Capitalisation	USD	1.00	1,413.71	1,191.13	999.47
Z	LU2227859522	Capitalisation	USD	312,437.78	1,603.18	1,346.38	1,125.71
Z	LU2227859795	Distribution	USD	1.00	1,528.86	1,298.34	1,098.35
Z - EUR - Hedged	LU2227859878	Capitalisation	EUR	-	-	1,144.86	974.07
ZB	LU3175972408	Capitalisation	USD	50,287.03	10,171.37	-	-



Statistiques

Candriam Sustainable Equity Water

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			USD		3,089,023	2,503,685	-
C	LU2720177943	Capitalisation	USD	10.00	104.20	95.45	-
I	LU2720178321	Capitalisation	USD	1.00	1,058.26	961.29	-
I - GBP - Unhedged	LU2868785556	Capitalisation	GBP	1.00	1,118.50	-	-
R	LU2720180228	Capitalisation	USD	10.00	105.69	96.08	-
R - GBP - Hedged	LU2868786521	Capitalisation	GBP	10.00	113.05	-	-
V	LU2720179725	Capitalisation	USD	1.00	1,064.72	963.85	-
Z	LU2720180061	Capitalisation	USD	2,833.00	1,087.81	979.95	-

Candriam Sustainable Equity World

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		1,918,221,037	1,655,988,484	1,592,488,030
C	LU1434527435	Capitalisation	EUR	15,753,892.51	41.60	39.41	32.47
C	LU1434527518	Distribution	EUR	7,192,428.12	34.71	33.46	28.05
C - EUR - Asset Hedged	LU2420561321	Capitalisation	EUR	8,608.51	147.63	127.98	111.25
C - USD - Unhedged	LU2016899291	Capitalisation	USD	9,867.88	141.95	118.53	104.18
I	LU1434527781	Capitalisation	EUR	381,404.44	838.59	786.37	641.50
I	LU1434527864	Distribution	EUR	1.00	3,627.80	3,458.21	2,866.06
I - EUR - Asset Hedged	LU2702913687	Capitalisation	EUR	-	-	965.89	-
IP	LU2713794639	Capitalisation	EUR	1.00	1,309.67	1,227.58	1,000.60
N	LU2027379945	Capitalisation	EUR	179,039.61	179.50	170.85	141.49
R	LU1434528169	Capitalisation	EUR	84,900.13	283.77	266.43	217.68
R - GBP - Unhedged	LU1434528243	Capitalisation	GBP	277.04	354.40	315.13	269.86
R2	LU1720121166	Capitalisation	EUR	71,913.66	190.74	178.63	145.54
R-AH	LU3175972747	Capitalisation	EUR	10.00	102.93	-	-
V	LU1434528672	Capitalisation	EUR	340,820.59	409.79	383.32	311.92
VP	LU2713794555	Capitalisation	EUR	1.00	1,315.39	1,229.83	1,000.65
Z	LU1434528839	Capitalisation	EUR	1,065,477.80	433.85	404.20	327.60
ZB	LU3175972663	Capitalisation	EUR	1,899.08	10,013.74	-	-

Candriam Sustainable Money Market Euro

Dénomination	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2025	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023
Total des actifs nets			EUR		1,070,628,466	1,036,770,725	732,056,088
C	LU1434529050	Capitalisation	EUR	47,840.04	1,195.87	1,171.36	1,130.76
C	LU1434529134	Distribution	EUR	36,441.42	1,081.12	1,097.21	1,079.52
I	LU1434529217	Capitalisation	EUR	123,069.30	1,271.34	1,243.03	1,197.82
I	LU1434529308	Distribution	EUR	39,741.61	1,145.40	1,162.48	1,141.67
R	LU2620893557	Capitalisation	EUR	15,345.13	106.77	104.42	100.60
R2	LU1434529563	Distribution	EUR	965,142.93	103.41	104.95	103.03
V	LU1434529647	Capitalisation	EUR	267,243.42	1,117.47	1,091.58	1,050.91
V	LU1434529720	Distribution	EUR	1.00	1,027.19	1,002.56	-
Z	LU1434529993	Capitalisation	EUR	305,254.85	1,159.48	1,131.97	1,089.14
ZB	LU3175972820	Capitalisation	EUR	1,798.04	10,020.38	-	-



Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS FOSSIL FREE Z C	68	EUR	109,218	0.40
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EUROPEAN EQUITIES FOSSIL FREE Z C	65	EUR	200,916	0.73
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	133	USD	149,762	0.55
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	868	USD	966,428	3.53
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	2,515	EUR	2,824,178	10.33
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM Z C	2,270	EUR	2,447,118	8.95
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	3,842	EUR	3,874,943	14.17
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	260	EUR	344,728	1.26
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL Z C	812	EUR	793,672	2.90
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY Z C	116	USD	152,796	0.56
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION Z C	203	USD	348,651	1.27
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	795	EUR	2,293,470	8.38
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	663	EUR	1,279,667	4.68
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z C	431	JPY	746,256	2.73
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	642	EUR	3,880,016	14.19
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	3,033	USD	4,140,805	15.14
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	5,011	EUR	2,173,828	7.95
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	196	EUR	226,788	0.83
			26,953,240	98.54
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			26,953,240	98.54
Total Organismes de placement collectif			26,953,240	98.54
Total du portefeuille-titres			26,953,240	98.54
Coût d'acquisition			24,452,746	



Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Luxembourg	98.54
	98.54

Répartition économique (en % des actifs nets)

Fonds d'investissement	98.54
	98.54



Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Albanie				
ALBANIA GOVERNMENT INTL BOND 4.75% 14-02-35	16,993,000	EUR	20,257,466	2.37
			20,257,466	2.37
Brésil				
BRAZIL 4.75 19-50 14/01S	630,000	USD	458,850	0.05
BRAZIL 6.0000 23-33 20/10S	10,000,000	USD	10,127,759	1.18
BRAZIL 6.1250 24-34 15/03S	3,000,000	USD	3,036,601	0.35
BRAZIL 6.25 23-31 18/03S	5,000,000	USD	5,225,312	0.61
BRAZIL 7.1250 24-54 13/05S	2,342,000	USD	2,324,564	0.27
BRAZILIAN GOVERNMENT INTL BOND 6.625% 15-03-35	10,000,000	USD	10,313,922	1.20
BRAZILIAN GOVERNMENT INTL BOND 7.25% 12-01-56	21,168,000	USD	21,008,814	2.45
BRAZILIAN GOVT INT 6.125 24-32 22/01S	10,000,000	USD	10,326,923	1.21
URUGUAY 4.975 18-55 20/04S	3,000,000	USD	2,733,820	0.32
URUGUAY 7.875 03-33 15/01S	3,000,000	USD	3,585,753	0.42
			69,142,318	8.07
Bulgarie				
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 5.0% 05-03-37	12,000,000	USD	11,948,636	1.40
			11,948,636	1.40
Chili				
CHILE 3.1000 21-41 07/05S	7,000,000	USD	5,388,389	0.63
CHILE 4.34 22-42 07/03S	10,000,000	USD	8,938,438	1.04
CHILE 4.95 23-36 05/01S	10,000,000	USD	10,095,600	1.18
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 5.33% 05-01-54	11,000,000	USD	10,632,402	1.24
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 5.65% 13-01-37	16,000,000	USD	16,935,781	1.98
			51,990,610	6.07
Colombie				
COLOMBIA 6.125 09-41 18/01S	1,000,000	USD	886,242	0.10
COLOMBIA 7.5 23-49 02/02S	12,000,000	USD	12,527,510	1.46
COLOMBIA 8.0000 23-35 14/11S	3,898,000	USD	4,157,638	0.49
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 7.375% 25-04-30	2,000,000	USD	2,115,785	0.25
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 7.75% 07-11-36	15,000,000	USD	15,659,549	1.83
COLOMBIA GOVERNMENT INTL BOND 8.375% 07-11-54	5,000,000	USD	5,309,334	0.62
COLOMBIA TELECOM 4.95 20-30 17/07S	3,500,000	USD	3,194,813	0.37
			43,850,871	5.12
Costa Rica				
COSTA RICA 5.625 13-43 30/04S	5,000,000	USD	4,814,744	0.56
COSTA RICA 6.125 19-31 19/02S	9,500,000	USD	10,008,554	1.17
COSTA RICA 6.55 23-34 03/04S	15,000,000	USD	16,388,231	1.91
COSTA RICA 7.158 15-45 12/03S	5,000,000	USD	5,546,271	0.65
			36,757,800	4.29
République dominicaine				
DOMINICAN REPUBLIC 4.5 20-30 30/01S	7,000,000	USD	6,848,335	0.80
DOMINICAN REPUBLIC 4.875 20-32 23/09S	4,000,000	USD	3,858,032	0.45
DOMINICAN REPUBLIC 5.875 20-60 30/01S	7,000,000	USD	6,251,083	0.73
DOMINICAN REPUBLIC 6 22-33 22/02S	13,000,000	USD	13,341,191	1.56
DOMINICAN REPUBLIC 7.05 23-31 03/02A	4,000,000	USD	4,301,795	0.50
DOMINICAN REPUBLIC I 6.6 24-36 01/06S	7,765,000	USD	8,192,442	0.96
DOMINICAN REPUBLIC INTL BOND 6.95% 15-03-37	12,000,000	USD	12,897,429	1.51
DOMINICAN REPUBLIC INTL BOND 7.45% 30-04-44	5,000,000	USD	5,529,081	0.65
			61,219,388	7.15
El Salvador				
EL SALVADOR 7.65 05-35 15/06S	1,500,000	USD	1,559,638	0.18
EL SALVADOR 8.25 02-32 10/04S	2,000,000	USD	2,157,274	0.25
EL SALVADOR GOVERNMENT INTERNATIO BOND 8.625% 28-0	2,000,000	USD	2,135,815	0.25
EL SALVADOR GOVERNMENT INTERNATIO BOND 9.25% 17-04	1,000,000	USD	1,089,158	0.13
EL SALVADOR GOVERNMENT INTERNATIO BOND 9.65% 21-11	2,000,000	USD	2,295,730	0.27

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
ENERGOPRO AS 8.0% 27-05-30	5,398,000	EUR	6,694,479	0.78
			15,932,094	1.86
Guatemala				
GUATEMALA 4.90 19-30 01/06S	3,000,000	USD	2,996,806	0.35
GUATEMALA 5.25 22-29 10/08S	3,000,000	USD	3,035,762	0.35
GUATEMALA 6.6000 23-36 13/06S	8,000,000	USD	8,609,688	1.01
GUATEMALA GOVERNMENT 7.05 23-32 04/10S	3,000,000	USD	3,297,484	0.39
GUATEMALA GOVERNMENT BOND 6.25% 15-08-36	8,000,000	USD	8,383,948	0.98
GUATEMALA GOVERNMENT BOND 6.55% 06-02-37	8,000,000	USD	8,550,343	1.00
			34,874,031	4.07
Hongrie				
HUNGARIAN DEVELOPMENT BANK 4.375% 27-06-30	3,000,000	EUR	3,603,357	0.42
HUNGARY 5.5 22-34 16/06S	7,000,000	USD	7,108,709	0.83
HUNGARY 5.50 24-36 26/03S	10,000,000	USD	9,992,553	1.17
HUNGARY 6.25 23-32 22/09S	6,000,000	USD	6,386,360	0.75
HUNGARY 7.625 11-41 29/03S	5,000,000	USD	5,851,749	0.68
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 4.5% 16-06-34	3,600,000	EUR	4,269,500	0.50
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 4.875% 22-03-40	15,000,000	EUR	17,484,744	2.04
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 6.0% 26-09-35	5,000,000	USD	5,201,829	0.61
MAGYAR EXPORT-I 6.0000 23-29 16/05A	3,485,000	EUR	4,388,238	0.51
			64,287,039	7.51
Inde				
GREENKO DUTCH B.V. 3.85 21-26 29/03S	3,892,500	USD	3,871,973	0.45
			3,871,973	0.45
Côte d'Ivoire				
IVORY COAST 7.625 24-33 30/01S	2,000,000	USD	2,162,958	0.25
IVORY COAST 8.25 24-37 30/01S	5,000,000	USD	5,446,055	0.64
IVORY COAST GOVERNMENT INT BOND 8.075% 01-04-36	4,000,000	USD	4,319,036	0.50
			11,928,049	1.39
Jamaïque				
JAMAICA 7.875 15-45 28/07S	3,000,000	USD	3,628,652	0.42
			3,628,652	0.42
Kenya				
KENYA 8.25 18-48 28/02S	4,000,000	USD	3,781,134	0.44
KENYA GOVERNMENT INTL BOND 9.5% 05-03-36	4,000,000	USD	4,256,225	0.50
			8,037,359	0.94
Macédoine				
MACEDONIA GOVERNMENT 6.25 23-27 15/02A	4,000,000	EUR	4,871,978	0.57
			4,871,978	0.57
Mexique				
MEXICO 3.75 21-71 19/04S	5,000,000	USD	2,951,182	0.34
MEXICO 4.28 21-41 14/08S	2,000,000	USD	1,607,794	0.19
MEXICO 4.75 20-32 27/04S	4,000,000	USD	3,901,340	0.46
MEXICO 5.55 14-45 21/01S	4,000,000	USD	3,712,433	0.43
MEXICO 5.75 10-99 12/10S	5,000,000	USD	4,203,239	0.49
MEXICO 6.3380 23-53 04/05S	1,897,000	USD	1,810,481	0.21
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 5.125% 04-05-37	10,000,000	EUR	11,908,605	1.39
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 6.35% 09-02-35	10,000,000	USD	10,485,108	1.22
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 6.625% 29-01-38	15,000,000	USD	15,680,053	1.83
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 6.75% 27-09-34	5,000,000	USD	5,425,537	0.63
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 6.875% 13-05-37	15,000,000	USD	16,032,722	1.87
			77,718,494	9.07
Monténégro				
MONTENEGRO GOVERNMENT INTL BOND 4.875% 01-04-32	5,000,000	EUR	5,935,101	0.69
			5,935,101	0.69
Maroc				
MOROCCO 5.95 23-28 08/03S	8,960,000	USD	9,230,150	1.08
MOROCCO GOVERNMENT INTL BOND 4.75% 02-04-35	5,000,000	EUR	5,995,886	0.70
			15,226,036	1.78

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Nigeria				
AFRICA FINANCE CORPORATION 5.55% 08-10-29	7,000,000	USD	7,184,249	0.84
			7,184,249	0.84
Panama				
PANAMA 6.4 22-35 14/02S	5,000,000	USD	5,279,905	0.62
PANAMA 6.70 06-36 26/01S	5,000,000	USD	5,386,210	0.63
PANAMA 9.375 99-29 01/04S	10,000,000	USD	11,395,579	1.33
PANAMA GOVERNMENT INT 6.875 23-36 31/01S	5,000,000	USD	5,443,981	0.64
PANAMA GOVERNMENT INTL BOND 7.125% 29-01-26	3,000,000	USD	3,010,584	0.35
PANAMA GOVERNMENT INTL BOND 8.0% 01-03-38	10,000,000	USD	11,708,310	1.37
PANAMA GOVERNMENT INTL BOND 8.875% 30-09-27	7,000,000	USD	7,512,557	0.88
			49,737,126	5.81
Pérou				
COFIDE 2.4 20-27 28/09S	4,000,000	USD	3,872,892	0.45
CORP FINANCIERA DE DESARROLLO COFIDE 5.5% 06-05-30	2,435,000	USD	2,508,952	0.29
PERU 3.23 20-99 28/07S	9,000,000	USD	4,940,339	0.58
PERU 3.3 21-41 11/03S	5,000,000	USD	3,878,423	0.45
PERU 6.55 07-37 14/03S	10,000,000	USD	11,078,180	1.29
PERU 8.75 03-33 21/11S	7,000,000	USD	8,823,862	1.03
PERUVIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.375% 08-02-35	7,000,000	USD	7,164,158	0.84
PERUVIAN GOVERNMENT INTL BOND 6.2% 30-06-55	7,000,000	USD	7,221,259	0.84
			49,488,065	5.78
Pologne				
POLAND 4.875 23-33 04/10S	5,000,000	USD	5,078,109	0.59
POLAND 5.1250 24-34 18/09S	10,000,000	USD	10,244,217	1.20
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3.875% 07-07-37	16,000,000	EUR	18,707,316	2.18
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 5.375% 12-02-35	5,000,000	USD	5,187,893	0.61
			39,217,535	4.58
Roumanie				
ROMANIA 5.2500 24-32 30/05A	6,000,000	EUR	7,208,749	0.84
ROMANIA 6.375 23-33 18/09A	6,000,000	EUR	7,556,436	0.88
ROMANIA 6.375 24-34 30/01S	5,000,000	USD	5,204,402	0.61
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.375% 22-03-31	5,000,000	EUR	6,116,885	0.71
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.75% 24-03-35	2,000,000	USD	1,981,750	0.23
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 6.125% 07-10-37	2,000,000	EUR	2,362,316	0.28
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 6.5% 07-10-45	7,539,000	EUR	8,816,099	1.03
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 6.625% 16-05-36	6,000,000	USD	6,260,020	0.73
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 6.75% 11-07-39	7,000,000	EUR	8,576,314	1.00
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 7.5% 10-02-37	8,000,000	USD	8,854,726	1.03
			62,937,697	7.35
Sénégal				
SENEGAL 5.375 21-37 08/06A	4,000,000	EUR	2,557,179	0.30
SENEGAL 6.75 18-48 13/03S	4,483,000	USD	2,403,258	0.28
			4,960,437	0.58
Serbie				
SERBIA 1.5 19-29 26/06A	2,000,000	EUR	2,181,515	0.25
SERBIE INTERNATIONAL 1.00 21-28 23/09A	5,000,000	EUR	5,485,078	0.64
			7,666,593	0.90
Afrique du Sud				
SOUTH AFRICA 7.3 22-52 20/04S	5,000,000	USD	5,048,095	0.59
SOUTH AFRICA GOVERNMENT INTL BD 7.1% 19-11-36	5,000,000	USD	5,363,373	0.63
SOUTH AFRICA GOVERNMENT INTL BD 7.95% 19-11-54	5,000,000	USD	5,386,803	0.63
			15,798,271	1.84
Total des obligations			778,467,868	90.90
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			778,467,868	90.90
Total du portefeuille-titres			778,467,868	90.90
Coût d'acquisition			759,880,921	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Mexique	9.07
Brésil	8.07
Hongrie	7.51
Roumanie	7.35
République dominicaine	7.15
Chili	6.07
Panama	5.81
Pérou	5.78
Colombie	5.12
Pologne	4.58
Costa Rica	4.29
Guatemala	4.07
Albanie	2.37
El Salvador	1.86
Afrique du Sud	1.84
Maroc	1.78
Bulgarie	1.40
Côte d'Ivoire	1.39
Kenya	0.94
Serbie	0.90
Nigeria	0.84
Monténégro	0.69
Sénégal	0.58
Macédoine	0.57
Inde	0.45
Jamaïque	0.42
	90.90

Répartition économique (en % des actifs nets)

Obligations d'États, Provinces et communes	85.73
Énergie et eau	1.23
Industrie agro-alimentaire	1.04
Banques et autres institutions financières	0.96
Organisations supranationales	0.84
Autres	0.71
Télécommunication	0.37
	90.90



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
NATL AUSTRALIA BANK 2.125 22-28 24/05A	2,500,000	EUR	2,474,607	0.22
TELSTRA CORPORATION 1 20-30 23/04A	518,000	EUR	476,997	0.04
TELSTRA CORPORATION 1.375 19-29 26/03A	1,000,000	EUR	956,992	0.09
TELSTRA GROUP 3.75 23-31 04/05A	2,000,000	EUR	2,060,041	0.19
WESTPAC BANKING CORP 0.766 21-31 13/05A	1,600,000	EUR	1,588,447	0.14
			7,557,084	0.69
Autriche				
AUSTRIA 0.9 22-32 20/02A	8,000,000	EUR	7,163,367	0.65
AUSTRIA 1.85 22-49 23/05A	7,000,000	EUR	4,964,467	0.45
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.95% 20-02-35	5,000,000	EUR	4,940,036	0.45
ERSTE GROUP BANK 3.125 24-33 12/12A	3,600,000	EUR	3,611,672	0.33
			20,679,542	1.88
Belgique				
BELFIUS SANV 2.875% 12-02-31	1,000,000	EUR	1,001,581	0.09
BELFIUS SANV 3.375% 20-02-31	3,000,000	EUR	2,994,181	0.27
BELFIUS SANV 3.375% 28-05-30	3,400,000	EUR	3,416,948	0.31
BELFIUS SANV 3.875 23-28 12/06A	6,100,000	EUR	6,270,260	0.57
BELGIUM 0.3 21-31 20/10A	1,000,000	EUR	856,350	0.08
BELGIUM 0.375 20-30 15/04A	4,000,000	EUR	3,614,176	0.33
BELGIUM 2.75 22-39 22/04A	1,000,000	EUR	902,861	0.08
BELGIUM 3.5 24-55 22/06A	3,600,000	EUR	3,114,683	0.28
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.1% 22-06-35	1,500,000	EUR	1,470,043	0.13
COMMUNAUTE FLAMANDE 1.375 18-33 21/11A	1,000,000	EUR	868,847	0.08
ELIA SYSTEM OP SA/NV 3.25 13-28 04/04A	500,000	EUR	506,517	0.05
ELIA TRANSMISSION BE 0.875 20-30 28/04A	500,000	EUR	457,823	0.04
ELIA TRANSMISSION BE 3.75 24-36 15/01A	1,500,000	EUR	1,497,605	0.14
FLEMISH COM 3.25 23-33 05/04A	900,000	EUR	901,599	0.08
FLEMISH COM 3.25% 22-06-37	2,000,000	EUR	1,916,458	0.17
FLEMISH COM 3.675% 22-06-40	13,000,000	EUR	12,570,497	1.14
FLEMISH COMMUNITY 0.125 20-35 15/10A	500,000	EUR	362,876	0.03
KBC GROUPE SA 0.7500 20-30 24/01A	1,500,000	EUR	1,374,372	0.12
PROXIMUS 4.75% PERP	2,000,000	EUR	2,031,719	0.18
PROXIMUS SA 4.0 23-30 08/03A	2,000,000	EUR	2,068,779	0.19
PROXIMUS SA 4.125 23-33 17/11A	1,300,000	EUR	1,341,170	0.12
PROXIMUS SADP 0.7500 21-36 17/11A	900,000	EUR	677,183	0.06
SOLVAY SA 3.8750 24-28 03/04A	500,000	EUR	509,373	0.05
UCB SA 1.0000 21-28 30/03A	1,500,000	EUR	1,433,790	0.13
			52,159,691	4.73
Canada				
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5 24-29 17/04A	6,511,000	EUR	6,644,376	0.60
CANADA 0 20-30 29/10A	3,000,000	EUR	2,626,653	0.24
CANADA 0.00 19-29 15/10U	600,000	EUR	543,698	0.05
NATL BANK OF CANADA 3.75 23-28 25/01A	2,642,000	EUR	2,702,622	0.25
NATL BANK OF CANADA 3.75 24-29 02/05A	2,000,000	EUR	2,055,127	0.19
QUEBEC MONTREAL 3.25% 22-05-35	5,676,000	EUR	5,613,171	0.51
			20,185,647	1.83
Chili				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 3.75% 14-01-32	2,000,000	EUR	2,035,110	0.18
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 3.8% 01-07-35	5,428,686	EUR	5,448,630	0.49
			7,483,740	0.68
Danemark				
NOVO NORDISK FINANCE 3.25 24-31 21/01A	2,000,000	EUR	2,021,054	0.18
NYKREDIT 3.5% 12-01-33 EMTN	4,615,000	EUR	4,558,373	0.41
VESTAS WIND SYSTEMS 1.5000 22-29 15/06A	2,000,000	EUR	1,908,911	0.17
VESTAS WIND SYSTEMS A 4.125 23-26 15/06A	2,000,000	EUR	2,012,580	0.18

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			10,500,918	0.95
Union européenne				
BANQUE EUROP INVEST 0.05 22-29 15/11A	6,000,000	EUR	5,470,174	0.50
BANQUE EUROP INVEST 1.125 17-33 13/04A	3,610,000	EUR	3,203,059	0.29
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.875% 15-01- BEI 4.00 05-37 15/10A	1,000,000	EUR	986,398	0.09
	3,500,000	EUR	3,741,124	0.34
COUNCIL OF EUROPE 0.00 21-31 20/01U	3,100,000	EUR	2,702,349	0.25
COUNCIL OF EUROPE DE 2.875 23-33 17/01A	2,000,000	EUR	1,985,720	0.18
EFSF 2.75 13-29 03/12A	1,000,000	EUR	1,007,665	0.09
EURO UNIO BILL 0.00 21-28 02/06U	4,500,000	EUR	4,268,657	0.39
EURO UNIO BILL 0.3 20-50 04/11A	1,200,000	EUR	523,565	0.05
EURO UNIO BILL 1.25 18-33 04/04A	1,500,000	EUR	1,328,388	0.12
EUROP FIN STABILITY 0.05 19-29 17/10A	1,500,000	EUR	1,367,215	0.12
EUROP FIN STABILITY 0.875 19-35 10/04A	1,300,000	EUR	1,061,348	0.10
EUROP FIN STABILITY 1.25 17-33 24/05A	1,755,000	EUR	1,554,704	0.14
EUROP FIN STABILITY 3 13-34 04/09A	2,700,000	EUR	2,674,401	0.24
EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCT ET DEVEL 2.875% 22-0	8,500,000	EUR	8,466,140	0.77
EUROPEAN STABILITY 1.125 16-32 03/05A	616,000	EUR	560,920	0.05
EUROPEAN STABILITY M 3.00 23-33 23/08A	1,500,000	EUR	1,510,331	0.14
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	15,956,000	EUR	11,758,492	1.07
EUROPEAN UNION 1.00 22-32 06/07A	8,000,000	EUR	7,148,676	0.65
EUROPEAN UNION 2.0 22-27 04/10A	1,847,000	EUR	1,841,633	0.17
EUROPEAN UNION 3.0 22-53 04/03A	2,229,909	EUR	1,860,483	0.17
EUROPEAN UNION 3.25 23-34 04/07A	1,000,000	EUR	1,015,493	0.09
EUROPEAN UNION 3.25 24-50 04/02A	7,923,000	EUR	7,066,766	0.64
			73,103,701	6.63
Finlande				
FINLAND 1.125 18-34 15/04A	10,500,000	EUR	9,048,265	0.82
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.5% 15-04-30	2,500,000	EUR	2,497,139	0.23
NOKIA OYJ 3.125 20-28 15/05A5A	1,000,000	EUR	1,007,581	0.09
NOKIA OYJ 4.375 23-31 21/08A	1,354,000	EUR	1,418,751	0.13
NORDEA BANK ABP 1.125 22-27 16/02A	1,500,000	EUR	1,478,476	0.13
NORDEA BKP 3.0% 28-10-31 EMTN	4,546,000	EUR	4,493,112	0.41
OP CORPORATE BA 0.6250 22-27 27/07A	1,030,000	EUR	1,000,360	0.09
OP CORPORATE BANK 2.875% 18-06-30	6,140,000	EUR	6,100,150	0.55
			27,043,834	2.45
France				
AGENCE FRANCAISE 0.1250 21-31 29/09A	2,000,000	EUR	1,676,886	0.15
AGENCE FRANCAISE DE 3.00 24-34 17/01A	4,300,000	EUR	4,137,370	0.38
AGENCE FRANCAISE DEV 0.25 19-29 29/06A	700,000	EUR	640,978	0.06
AGENCE FRANCAISE DEVPT 1.5 18-34 31/10A	2,000,000	EUR	1,684,010	0.15
AIR LIQ FIN 2.625% 05-11-29	2,300,000	EUR	2,285,810	0.21
AIR LIQUIDE FINANCE 0.6250 19-30 20/06A	1,000,000	EUR	905,354	0.08
AXA 3.375 24-34 31/05A	3,011,000	EUR	3,010,150	0.27
AXA 3.625 23-33 10/01A	734,000	EUR	749,093	0.07
BANQUE FED CRED 4.1250 23-30 18/09A	2,600,000	EUR	2,706,092	0.25
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.0% 07-05	3,900,000	EUR	3,872,618	0.35
BFCM 0.25 21-28 29/06A	1,000,000	EUR	944,128	0.09
BFCM 1.875 19-29 18/06A	2,000,000	EUR	1,914,053	0.17
BFCM 5.125 23-33 13/01A	1,100,000	EUR	1,178,874	0.11
BFCM BANQUE FEDERATI 3.875 23-28 26/01A	700,000	EUR	716,514	0.06
BFCM EMTN 4.00 22-29 21/11A	1,600,000	EUR	1,654,669	0.15
BNP PARIBAS 0.5000 21-28 30/05A	2,000,000	EUR	1,941,881	0.18
BPCE 3.625% 01-10-33 EMTN	1,300,000	EUR	1,287,977	0.12
BPCE SFH 0.125 21-30 03/06A	2,100,000	EUR	1,836,686	0.17
BPIFRANCE 3.125 23-33 25/05A	5,000,000	EUR	4,921,054	0.45
BUREAU VERITAS 3.5 24-36 22/05A	2,200,000	EUR	2,157,752	0.20
CA 3.25% 25-08-32 EMTN	5,900,000	EUR	5,827,252	0.53
CAPGEMINI 3.125% 25-09-31	5,000,000	EUR	4,940,380	0.45

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
CAPGEMINI SE 1.125 20-30 23/06A	1,500,000	EUR	1,378,632	0.13
CARREFOUR S A 2.875% 08-12-28	2,000,000	EUR	2,000,197	0.18
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	2,200,000	EUR	2,231,614	0.20
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.75% 04-04-28	2,000,000	EUR	2,006,830	0.18
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.375 19-28 03/10A	400,000	EUR	375,628	0.03
DANONE 3.47 23-31 22/05A	4,700,000	EUR	4,784,037	0.43
DANONE SA 0.395 20-29 10/06A	1,000,000	EUR	925,937	0.08
DANONE SA 3.706 23-29 13/11A	3,500,000	EUR	3,604,576	0.33
DANONE SA EMTN 1.208 16-28 03/11A	200,000	EUR	192,968	0.02
ELIS EX HOLDELIS 3.75 24-30 21/03A	1,300,000	EUR	1,330,388	0.12
FRANCE 0.00 21-31 25/11U	9,000,000	EUR	7,575,824	0.69
FRANCE 0.5 20-44 25/06A	12,019,000	EUR	6,442,916	0.58
FRANCE 0.7500 22-28 25/02A	20,500,000	EUR	19,837,094	1.80
FRANCE 1.25 17-34 25/04A	15,000,000	EUR	12,697,798	1.15
FRANCE 1.375 17-29 14/03A	700,000	EUR	673,120	0.06
FRANCE 1.75 16-39 25/06A	12,000,000	EUR	9,365,230	0.85
FRANCE 2.75 11-27 25/10A	5,000,000	EUR	5,044,252	0.46
FRANCE 4.00 04-55 25/04A	4,000,000	EUR	3,719,105	0.34
FRANCE 4.50 09-41 25/04A	3,200,000	EUR	3,389,851	0.31
FRANCE GOVT BD OAT 3.00 24-49 25/06A	2,500,000	EUR	2,027,708	0.18
GECINA 0.875 22-33 25/01A	2,500,000	EUR	2,090,055	0.19
ICADE PROMOTION 4.375% 22-05-35	1,900,000	EUR	1,873,802	0.17
KERING FINANCE 3.375 24-32 11/03A	2,000,000	EUR	2,000,488	0.18
KLEPIERRE 3.75% 30-09-37 EMTN	4,200,000	EUR	4,168,494	0.38
KLEPIERRE SA 0.625 19-30 01/07A	1,500,000	EUR	1,350,553	0.12
L OREAL 2.875 23-28 19/05A	1,000,000	EUR	1,010,157	0.09
L OREAL S A 3.375 23-27 23/01A	4,400,000	EUR	4,447,324	0.40
LA BANQUE POSTALE 0.75 21-31 23/06A	1,500,000	EUR	1,301,953	0.12
LA BANQUE POSTALE 1.375 19-29 24/04A	1,000,000	EUR	950,317	0.09
LA BANQUE POSTALE 3.1250 24-34 26/01A	2,900,000	EUR	2,872,751	0.26
LA POSTE 2.625 22-28 14/09A	1,000,000	EUR	999,139	0.09
LA POSTE SA 1.45 18-28 30/11A	1,000,000	EUR	968,058	0.09
LEGRAND SA 0.375 21-31 06/10A	2,000,000	EUR	1,724,696	0.16
ORANGE 2.75% 19-05-29 EMTN	1,500,000	EUR	1,496,352	0.14
ORANGE 3.5% 19-05-35 EMTN	2,500,000	EUR	2,467,678	0.22
PRAEMIA HEALTHCARE 375 20-30 17/09A	2,000,000	EUR	1,813,040	0.16
PSA BANQUE FRANCE 3.50 24-27 19/07A	700,000	EUR	709,261	0.06
REGIE AUTONOME TRANS 0.875 17-27 25/05A	1,000,000	EUR	979,889	0.09
REGION IDF 1.375 18-33 20/06A	100,000	EUR	87,297	0.01
SG 3.75% 15-07-31	2,800,000	EUR	2,836,503	0.26
SNCF RESEAU 1.00 16-31 09/11A	500,000	EUR	442,292	0.04
SNCF RESEAU 1.875 17-34 30/03A	1,200,000	EUR	1,053,649	0.10
SOCIETE GENERALE SFH 0.01 20-30 11/02A	2,100,000	EUR	1,874,936	0.17
SOCIETE NATIONA 3.1250 22-27 02/11A	1,600,000	EUR	1,620,592	0.15
STE DU GRAND PARIS 1.125 19-34 25/05A05A	1,000,000	EUR	831,306	0.08
TRANSDEV GROUP 3.054% 21-05-28	1,400,000	EUR	1,404,002	0.13
UNEDIC 1.25 15-27 21/10A	2,600,000	EUR	2,551,665	0.23
UNIBAIL RODAMCO 0.8750 19-32 29/03A	1,400,000	EUR	1,186,196	0.11
UNION NAT.INTERPRO.EMP 0.00 20-28 25/11U	4,100,000	EUR	3,818,188	0.35
UNION NATIONALE INT 0.00 21-34 25/05A	1,500,000	EUR	1,143,736	0.10
VILLE DE PARIS 1.75 15-31 25/05A	1,000,000	EUR	934,579	0.08
			193,602,234	17.56
Allemagne				
ADIDAS AG 0.0000 20-28 05/10U	800,000	EUR	746,914	0.07
ADIDAS AG 2.75% 06-11-30	4,700,000	EUR	4,646,796	0.42
ALLIANZ FIN II 1.375 16-31 21/04A	2,000,000	EUR	1,855,249	0.17
AMPRION 2.75% 30-09-29 EMTN	2,400,000	EUR	2,382,165	0.22
BMW FIN 2.625% 20-05-28 EMTN	2,792,000	EUR	2,794,282	0.25

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BMW FIN 3.25% 20-05-31 EMTN	2,000,000	EUR	2,005,647	0.18
BMW INTL INVESTMENT 3.125% 27-08-30	2,000,000	EUR	2,008,183	0.18
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08-12-28	1,100,000	EUR	1,101,761	0.10
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3.625% 14-01-32	1,100,000	EUR	1,111,941	0.10
DEUTSCHE BOERSE 3.875 23-33 28/09A	1,500,000	EUR	1,550,681	0.14
DEUTSCHE TELEKOM AG 3.0% 03-02-32	2,000,000	EUR	1,995,078	0.18
DEUTSCHE TELEKOM AG 3.25 24-36 20/03A	1,000,000	EUR	973,529	0.09
E.ON SE 3.3750 24-31 15/01A	2,900,000	EUR	2,947,911	0.27
EUROGRID GMBH 1.113 20-32 15/05A	1,400,000	EUR	1,218,680	0.11
GERMANY 0.00 21-50 15/08U	2,000,000	EUR	868,107	0.08
GERMANY 0.2 19-39 15/08A	967,000	EUR	615,156	0.06
GERMANY 0.50 17-27 16/02A	2,970,000	EUR	2,916,198	0.26
GERMANY 0.625 17-27 08/02A	1,300,000	EUR	1,277,955	0.12
GERMANY 0.625 19-29 05/02A	5,000,000	EUR	4,722,154	0.43
GERMANY 0.75 19-34 03/04A	100,000	EUR	83,063	0.01
GERMANY 1.8 23-53 15/08A	6,000,000	EUR	4,245,310	0.39
INFINEON TECHNOLOGIE 3.375 24-27 26/02A	1,300,000	EUR	1,312,587	0.12
KFW 1.125 17-37 15/06A	100,000	EUR	79,720	0.01
KFW 1.25 16-36 04/07A	590,000	EUR	490,968	0.04
KFW 1.25 22-27 30/06A	2,000,000	EUR	1,974,973	0.18
KREDITANSTALT FUER W 2.75 23-30 15/05A	5,097,000	EUR	5,142,339	0.47
KREDITANSTALT FUER W 2.875 23-33 07/06A	5,000,000	EUR	4,988,428	0.45
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 17-01-35	4,250,000	EUR	4,158,623	0.38
LAND HESSEN 0.1250 21-31 10/10A	2,000,000	EUR	1,714,907	0.16
LAND HESSEN 2.875 23-33 04/07A	6,000,000	EUR	5,948,750	0.54
NRW.BANK 0.1 20-35 09/07A	3,000,000	EUR	2,243,427	0.20
NRW.BANK 0.25 22-27 16/03A	7,000,000	EUR	6,845,250	0.62
SIEMENS FINANCIERING 0.25 20-29 20/02A	500,000	EUR	466,833	0.04
SIEMENS FINANCIERING 2.75 22-30 09/09A	2,000,000	EUR	2,001,546	0.18
SIEMENS FINANCIERINGS 3.375 23-31 24/08A	4,000,000	EUR	4,088,995	0.37
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.625% 27-05-29	2,700,000	EUR	2,703,704	0.25
VONOVIA FINANCE BV 0.5000 19-29 14/09A	2,500,000	EUR	2,291,208	0.21
VONOVIA FINANCE BV 2.25 20-30 07/04A	1,000,000	EUR	964,801	0.09
			89,483,819	8.12
Hongrie				
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 4.875% 22-03-40	1,352,000	EUR	1,341,869	0.12
			1,341,869	0.12
Irlande				
BK IRELAND GROUP 3.625% 10-11-36	3,032,000	EUR	2,957,092	0.27
IRELAND 1.35 18-31 18/03A	6,000,000	EUR	5,655,875	0.51
IRELAND 1.70 17-37 15/05A	1,000,000	EUR	856,303	0.08
IRELAND 3 23-43 18/10A	1,700,000	EUR	1,593,355	0.14
SMURFIT KAPPA TSY 0.5000 21-29 22/09A	534,000	EUR	489,340	0.04
			11,551,965	1.05
Italie				
ACEA SPA 1.7500 19-28 23/05A	549,000	EUR	538,296	0.05
ASS GENERALI 5.8 22-32 06/07A	2,000,000	EUR	2,223,097	0.20
BUONI POLIENNAL 1.50 21-45 30/04S	12,000,000	EUR	7,890,257	0.72
BUONI POLIENNAL 3.8500 18-49 01/09S	3,500,000	EUR	3,326,166	0.30
CASSA DEPOSITI 1.00 20-30 11/02A	2,500,000	EUR	2,317,405	0.21
ENEL 4.25% PERP	1,714,000	EUR	1,738,658	0.16
ENEL FI 4.5 23-43 20/02A	1,512,000	EUR	1,530,892	0.14
ENEL FIN INTL 4.0 23-31 20/02A	2,500,000	EUR	2,593,566	0.24
ENEL FINANCE INTL NV 3.0% 24-02-31	2,480,000	EUR	2,461,125	0.22
INTE 5.25 22-30 13/01A	800,000	EUR	868,028	0.08
INTESA SANPAOLO 0.75 21-28 16/03A	3,000,000	EUR	2,884,016	0.26
INTESA SANPAOLO 5.125 23-31 29/08A	1,000,000	EUR	1,093,213	0.10
INTESA SANPAOLO SPA 5.625 23-33 08/03A	2,700,000	EUR	3,039,494	0.28
ITALY 1.65 20-30 01/12S	2,000,000	EUR	1,897,391	0.17

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
ITALY 2.00 18-28 01/02S	10,500,000	EUR	10,448,258	0.95
ITALY 2.25 16-36 01/09S	980,000	EUR	868,178	0.08
ITALY 2.45 16-33 01/09S	10,500,000	EUR	9,980,680	0.91
ITALY 3.10 19-40 01/03S	2,000,000	EUR	1,840,625	0.17
ITALY 4 22-35 30/04S	10,506,000	EUR	11,033,572	1.00
ITALY 5.00 09-40 01/09S	4,776,000	EUR	5,381,133	0.49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-10-29	16,500,000	EUR	16,728,168	1.52
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 15-07-31	8,000,000	EUR	8,224,841	0.75
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-07-34	5,500,000	EUR	5,711,313	0.52
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.65% 01-10-55	6,750,000	EUR	7,030,873	0.64
UNICREDIT 3.725% 10-06-35 EMTN	1,000,000	EUR	998,513	0.09
UNICREDIT 5.625% PERP EMTN	1,500,000	EUR	1,514,253	0.14
			114,162,011	10.35
Japon				
NTT FINANCE 2.906% 16-03-29	1,842,000	EUR	1,844,008	0.17
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 21-04-2	1,366,000	EUR	1,380,639	0.13
			3,224,647	0.29
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 4.25 22-30 21/02A	5,500,000	EUR	5,741,420	0.52
ACHMEA BANK NV 2.5% 25-06-30	2,500,000	EUR	2,474,809	0.22
ASML HOLDING NV 0.25 20-30 25/02A	1,000,000	EUR	902,008	0.08
ASML HOLDING NV 0.625 20-29 07/05A	2,177,000	EUR	2,037,123	0.18
ENEXIS HOLDING NV 3.25% 09-04-33	1,191,000	EUR	1,184,570	0.11
EURONEXT NV 2.625% 26-11-28	1,787,000	EUR	1,781,956	0.16
ING GROEP NV 2.875% 10-11-30	3,600,000	EUR	3,570,298	0.32
ING GROUP NV 0.875 21-32 09/06A	1,000,000	EUR	975,275	0.09
ING GROUP NV 2.5 18-30 15/11A	1,500,000	EUR	1,461,818	0.13
KONINKLIJKE DSM NV 0.625 20-32 23/06A	1,000,000	EUR	846,836	0.08
NEDER WATERSCHAPSBANK 0.125 20-35 03/09A	2,000,000	EUR	1,487,588	0.13
NEDER WATERSCHAPSBANK 1.25 16-36 27/05A	1,503,000	EUR	1,232,666	0.11
NEDER WATERSCHAPSBANK 1.25 17-32 07/06A	960,000	EUR	866,749	0.08
NEDWBK 2.75% 24-09-32 EMTN	2,400,000	EUR	2,371,180	0.22
NETHERLANDS 0.00 20-52 15/01U	300,000	EUR	120,906	0.01
NETHERLANDS 0.50 19-40 15/01A	15,500,000	EUR	10,677,300	0.97
NETHERLANDS 2.50 12-33 15/01A	7,500,000	EUR	7,389,110	0.67
SANDOZ FINANCE BV 3.97 23-27 17/04A	2,418,000	EUR	2,456,189	0.22
WOLTERS KLUWER N.V. 0.75 20-30 03/07A	1,000,000	EUR	906,193	0.08
WOLTERS KLUWER NV 3.25 24-29 18/03A	1,661,000	EUR	1,685,187	0.15
			50,169,181	4.55
Nouvelle-Zélande				
ANZ NEW ZEALAND INTL 0.895 22-27 23/03A	3,428,000	EUR	3,373,586	0.31
			3,373,586	0.31
Portugal				
EDP SERVICIOS F 3.5000 24-30 16/07A	1,000,000	EUR	1,018,969	0.09
ENERGIAS DE PORTUGAL 3.875 23-28 26/06A	1,000,000	EUR	1,027,858	0.09
OBRIGACOES DO T 1.1500 22-42 11/04A	2,500,000	EUR	1,735,932	0.16
PORTUGAL 1.00 21-52 12/04A	4,500,000	EUR	2,385,731	0.22
			6,168,490	0.56
Slovaquie				
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.625% 04-11-37	11,300,000	EUR	11,061,556	1.00
			11,061,556	1.00
Slovénie				
SLOVENIA 3.0 24-34 10/03A	1,000,000	EUR	998,301	0.09
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 3.125% 02-07-35	11,065,000	EUR	10,930,493	0.99
			11,928,794	1.08
Espagne				
ADIF - ALTA VELOCIDAD 0.55 20-30 30/04AA	1,400,000	EUR	1,267,450	0.11
AMADEUS CM 3.5 24-29 21/03A	1,900,000	EUR	1,933,035	0.18
BANCO DE BADELL 3.25 24-34 05/06A	3,400,000	EUR	3,401,902	0.31
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	2,500,000	EUR	2,577,935	0.23

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BANCO DE SABADELL SA 0.125 20-28 10/02A	1,200,000	EUR	1,144,407	0.10
BBVA 3.75% 26-08-35 EMTN	6,800,000	EUR	6,805,656	0.62
CELLNEX FINANCE CO 1.25 21-29 15/01A	2,000,000	EUR	1,903,008	0.17
CELLNEX FINANCE COMP 3.625 24-29 24/01A	1,000,000	EUR	1,018,317	0.09
Cellnex Finance Company SAU 3.5% 22-05-32	3,000,000	EUR	2,979,647	0.27
CELLNEX TELECOM S.A. 1 20-27 20/01A	1,000,000	EUR	981,582	0.09
CELLNEX TELECOM SA 1.875 20-29 26/06A06A	2,000,000	EUR	1,924,722	0.17
COMMUNITY OF MA 0.4190 20-30 30/04A	750,000	EUR	683,093	0.06
IBERDROLA FINANZAS 1.25 17-27 13/09A	600,000	EUR	589,060	0.05
IBERDROLA FINANZAS 1.621 17-29 29/11A	1,500,000	EUR	1,439,517	0.13
IBERDROLA FINANZAS 3.375 22-32 22/11A	1,500,000	EUR	1,510,634	0.14
IBERDROLA FINANZAS S 3.625 23-33 13/07A	1,000,000	EUR	1,016,603	0.09
IBERDROLA FINANZAS SAU 2.625% 30-03-28	1,900,000	EUR	1,902,896	0.17
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.25% 22-01-30	1,800,000	EUR	1,804,657	0.16
REDELA CORPORATION 23-XX 07/08A	500,000	EUR	517,261	0.05
SPAIN 0.8 22-29 30/07A	8,000,000	EUR	7,550,339	0.68
SPAIN 1 21-42 30/07A	14,243,000	EUR	9,437,806	0.86
SPAIN 1.25 20-30 31/10A	8,350,000	EUR	7,833,763	0.71
SPAIN 1.571 19-29 30/04A	1,522,000	EUR	1,478,135	0.13
SPAIN 1.85 19-35 30/07A	2,030,000	EUR	1,799,990	0.16
SPAIN 1.9 22-52 31/10A	8,000,000	EUR	5,230,424	0.47
SPAIN 1.95 15-30 30/07A	2,933,000	EUR	2,854,956	0.26
SPAIN 2.35 17-33 30/07A	7,000,000	EUR	6,690,578	0.61
SPAIN 2.55 22-32 31/10A	3,500,000	EUR	3,422,419	0.31
SPAIN 2.90 16-46 31/10A	6,400,000	EUR	5,510,251	0.50
SPAIN 3.25 24-34 30/04A	7,500,000	EUR	7,562,711	0.69
SPAIN 3.45 24-34 31/10A	9,000,000	EUR	9,182,419	0.83
SPAIN 4.20 05-37 31/01A	2,600,000	EUR	2,788,730	0.25
SPAIN 4.90 07-40 30/07A	1,500,000	EUR	1,707,323	0.15
SPAIN 5.15 13-44 31/10A	4,032,000	EUR	4,744,719	0.43
SPAIN GOVERNMENT BOND 4.0% 31-10-54	5,500,000	EUR	5,394,787	0.49
TELEFONICA EMISIONES 3.698 24-32 24/01A	1,000,000	EUR	1,017,259	0.09
TELEFONICA EMISIONES 4.183 23-33 21/11A	1,000,000	EUR	1,026,900	0.09
			120,634,891	10.94
Supranationales				
BANQUE INTERNATIONALE 0 20-30 21/02A	2,400,000	EUR	2,162,295	0.20
BIRD 1.50 16-36 14/01A	1,290,000	EUR	1,095,646	0.10
INTL BK FOR RECONS A 3.1 23-38 14/04A	5,000,000	EUR	4,840,078	0.44
LUXEMBOURG 0.00 20-32 14/09U	2,456,000	EUR	2,040,159	0.19
LUXEMBOURG 0.00 21-31 24/03U	2,000,000	EUR	1,740,680	0.16
LUXEMBOURG GRAND DUC 2.875 24-34 01/03A	5,500,000	EUR	5,468,841	0.50
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 2.625% 23-10-34	2,757,000	EUR	2,670,156	0.24
			20,017,855	1.82
Suède				
SECURITAS TREASURY I 4.375 23-29 06/03A	2,000,000	EUR	2,080,485	0.19
SVENSKA HANDELSBANKE 3.875 23-27 10/05A	3,000,000	EUR	3,057,380	0.28
SVENSKA HANDELSBANKEN 0.5 20-30 18/02A	1,500,000	EUR	1,354,278	0.12
			6,492,143	0.59
Suisse				
ABB FINANCE BV 3.125 24-29 15/01A	2,472,000	EUR	2,503,658	0.23
SIKA CAPITAL BV 3.75 23-30 03/05A	380,000	EUR	391,083	0.04
SWISSCOM FINANCE B.V 0.375 20-28 14/05A	2,000,000	EUR	1,875,581	0.17
SWISSCOM FINANCE BV 3.125% 21-05-32	2,000,000	EUR	1,988,620	0.18
SWISSCOM FINANCE BV 3.25% 05-09-34	2,097,000	EUR	2,066,771	0.19
SWISSCOM FINANCE BV 3.50 24-28 29/08A	1,000,000	EUR	1,021,221	0.09
			9,846,934	0.89
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC 1.25 16-28 12/05A	1,100,000	EUR	1,066,074	0.10
ASTRAZENECA PLC 3.75 23-32 03/03A	1,000,000	EUR	1,033,014	0.09

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
GSK CAPITAL BV 2.875% 19-11-31	2,000,000	EUR	1,976,598	0.18
GSK CAPITAL BV 3.0 22-27 28/11A	3,092,000	EUR	3,119,550	0.28
GSK CAPITAL BV 3.25% 19-11-36	800,000	EUR	772,037	0.07
NATL WESTM BK SUB 3.625 24-29 09/01A	2,000,000	EUR	2,046,756	0.19
NATWEST MKTS 4.25 23-28 13/01A	2,000,000	EUR	2,063,705	0.19
RECKITT BENCK TREA SE 3.625 23-28 14/09A	1,450,000	EUR	1,485,332	0.13
RECKITT BENCKISER TR 0.75 20-30 19/05A	1,000,000	EUR	912,271	0.08
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES 2.625% 10-09-2	2,366,000	EUR	2,363,619	0.21
RELX FINANCE BV 3.375 24-33 20/03A	1,480,000	EUR	1,470,698	0.13
RELX FINANCE BV 3.75 23-31 12/06A	1,463,000	EUR	1,504,615	0.14
UNILEVER CAPITAL 3.375% 22-05-35	1,500,000	EUR	1,485,697	0.13
UNILEVER CAPITAL 3.4000 23-33 06/06A	2,500,000	EUR	2,525,108	0.23
VODAFONE GROUP 1.6250 19-30 24/11A	1,000,000	EUR	938,028	0.09
VODAFONE GROUP PLC 1.60 16-31 29/07A	2,500,000	EUR	2,306,698	0.21
			27,069,800	2.46
États-Unis d'Amérique				
ALPHABET 2.5% 06-05-29	4,401,000	EUR	4,382,300	0.40
ALPHABET 3.125% 06-11-34	3,409,000	EUR	3,330,408	0.30
APPLE INC 1.375 17-29 24/05A	3,000,000	EUR	2,888,518	0.26
BANK OF AMERICA CORP 4.134 23-28 12/06A	2,000,000	EUR	2,068,356	0.19
COLGATE-PALMOLIVE CO 0.875 19-29 12/11S	1,165,000	EUR	814,633	0.07
DH EUROPE FIN 0.45 19-28 18/03A	2,445,000	EUR	2,335,738	0.21
DH EUROPE FINANCE II 0.75 19-31 18/09A	1,000,000	EUR	877,840	0.08
ELI LILLY & CO 0.625 19-31 01/11A	840,000	EUR	737,740	0.07
ELI LILLY & CO 2.125 15-30 03/06A	1,200,000	EUR	1,172,808	0.11
GENERAL MILLS INC 3.907 23-29 13/04A	2,100,000	EUR	2,163,545	0.20
ILLINOIS TOOL WORKS 3.375 24-32 17/05A	1,757,000	EUR	1,767,054	0.16
IQVIA INC 1.75 21-26 03/03S	1,200,000	EUR	1,197,760	0.11
LGATE 3.25% 10-11-35	2,710,000	EUR	2,647,317	0.24
LINDE PUBLIC LIMITED 3.5 24-34 04/06A	2,500,000	EUR	2,502,063	0.23
MANPOWER 3.75% 13-12-30	2,822,000	EUR	2,806,222	0.25
MEDTRONIC 2.95% 15-10-30	2,700,000	EUR	2,695,785	0.24
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.25% 31-03-30	3,976,000	EUR	4,003,107	0.36
MSD NETHERLANDS CAP 3.25 24-32 30/05A	2,521,000	EUR	2,528,531	0.23
NATL GRID NORTH AMERICA 3.917% 03-06-35	4,021,000	EUR	4,035,662	0.37
NESTLE FINANCE INTER 0 20-33 03/12A	1,014,000	EUR	821,732	0.07
NESTLE FINANCE INTER 3.375 22-34 15/11A	800,000	EUR	805,988	0.07
NESTLE FINANCE INTERNA 3.25 24-37 23/01A	2,567,000	EUR	2,488,082	0.23
PFIZER NLD INTL FINANCE BV 3.875% 19-05-37	1,750,000	EUR	1,773,055	0.16
PROCTER & GAMBL 0.3500 21-30 05/05A	1,000,000	EUR	904,054	0.08
PROCTER & GAMBLE CO 4.875 07-27 11/05A	500,000	EUR	516,136	0.05
PROCTER AND GAMBLE 3.2 24-34A	3,558,000	EUR	3,540,421	0.32
PROLOGIS EURO FINANCE 0.375 20-28 06/02A	1,083,000	EUR	1,035,124	0.09
PROLOGIS EURO FINANCE 1.875 18-29 05/01A	1,300,000	EUR	1,263,624	0.11
ROCHE FINANCE EUR 3.586 23-36 04/12A	2,913,000	EUR	2,923,664	0.27
SANOFI SA 1.375 18-30 21/03A	1,500,000	EUR	1,421,659	0.13
SANOFI SA 1.5 20-30 30/03A	1,000,000	EUR	951,054	0.09
SCHNEIDER ELECT 3.0000 24-31 10/01A	4,000,000	EUR	4,006,445	0.36
SCHNEIDER ELECTRIC S 3.25 23-28 12/06A	2,900,000	EUR	2,946,525	0.27
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.625% 02-09-29	8,000,000	EUR	7,973,574	0.72
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30	1,600,000	EUR	1,588,838	0.14
STELLANTIS NV 2.75 22-32 01/04A	1,200,000	EUR	1,116,085	0.10
STELLANTIS NV 4.375 23-30 14/03A	454,000	EUR	470,005	0.04
STRYKER 3.375 23-28 11/12A	1,056,000	EUR	1,074,182	0.10
THERMO FISHER SCIENT 1.45 17-27 16/03A	1,000,000	EUR	988,943	0.09
			83,564,577	7.58
Total des obligations			982,408,509	89.10

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Obligations à taux variables				
Australie				
WESTPAC BANKING E3R+0.48% 14-01-28	2,689,000	EUR	2,696,758	0.24
			2,696,758	0.24
Belgique				
KBC GROUPE FL.R 22-27 23/11A	1,000,000	EUR	1,017,307	0.09
KBC GROUPE SA FL.R 21-31 07/12A	1,800,000	EUR	1,772,568	0.16
KBC GROUPE SA FL.R 23-29 28/11A	2,000,000	EUR	2,077,975	0.19
KBC GROUPE SA FL.R 24-35 17/04A	1,000,000	EUR	1,047,911	0.10
			5,915,761	0.54
Canada				
BANK OF MONTREAL E3R+0.65% 28-10-29	4,854,000	EUR	4,857,696	0.44
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.75% 06-03-29	3,000,000	EUR	3,012,377	0.27
CAN IMP BK SYD FL.R 24-27 29/01Q	1,646,000	EUR	1,653,050	0.15
ROYAL BANK OF CANAD FL.R 24-28 02/07Q	4,554,000	EUR	4,562,828	0.41
			14,085,951	1.28
Finlande				
NORDEA BANK ABP FL.R 23-34 23/02A	1,259,000	EUR	1,323,366	0.12
NORDEA BKP E3R+0.38% 23-10-28	2,976,000	EUR	2,977,388	0.27
NORDEA BKP E3R+0.65% 21-02-29	2,421,000	EUR	2,427,895	0.22
			6,728,649	0.61
France				
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	3,386,000	EUR	3,022,309	0.27
BNP PARIBAS FL.R 23-31 13/04A	6,500,000	EUR	6,749,676	0.61
BPCE FL.R 22-28 14/01A	4,000,000	EUR	3,918,025	0.36
CNP ASSURANCES FL.R 23-52 18/07A	1,900,000	EUR	2,027,394	0.18
CREDIT MUTUEL ARKEA FL.R 20-29 11/06A	2,500,000	EUR	2,403,922	0.22
SG FL.R 23-29 28/09A	500,000	EUR	523,685	0.05
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-28 22/09A	1,500,000	EUR	1,455,804	0.13
VIGIE FL.R 19-XX 12/09A	1,000,000	EUR	991,302	0.09
			21,092,117	1.91
Allemagne				
CMZB FRANCFORT FL.R 23-30 18/01A	800,000	EUR	848,109	0.08
COMMERZBANK AKTIENG FL.R 23-29 25/03A	1,000,000	EUR	1,052,108	0.10
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	900,000	EUR	808,210	0.07
			2,708,427	0.25
Irlande				
AIB GROUP PLC FL.R 23-29 23/07A	546,000	EUR	569,561	0.05
BANK OF IRELAND GROUP FL.R 23-29 13/11A	2,000,000	EUR	2,096,504	0.19
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-27 10/03A	2,000,000	EUR	1,985,773	0.18
			4,651,838	0.42
Italie				
INTESA SANPAOLO FL.R 23-34 20/02A	1,000,000	EUR	1,079,913	0.10
UNICREDIT FL.R 24-31 23/01A	340,000	EUR	354,670	0.03
			1,434,583	0.13
Norvège				
DNB BANK ASA FL.R 22-27 21/09A	4,000,000	EUR	4,022,440	0.36
			4,022,440	0.36
Portugal				
ENERGIAS DE PORTUGA FL.R 21-82 14/03A	900,000	EUR	884,304	0.08
			884,304	0.08
Espagne				
BANCO DE BADELL FL.R 23-29 07/02A	600,000	EUR	629,508	0.06
BANCO DE SABADELL FL.R 22-28 10/11A	3,000,000	EUR	3,131,578	0.28
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	1,200,000	EUR	1,197,251	0.11
BBVA FL.R 23-31 13/01A	2,000,000	EUR	2,116,710	0.19
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	1,000,000	EUR	998,071	0.09
			8,073,118	0.73
Suède				
SWEDBANK AB FL.R 21-27 20/05A	4,167,000	EUR	4,134,309	0.37

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Royaume-Uni			4,134,309	0.37
LLOYDS BANK GROUP FL.R 24-34 05/04A	1,912,000	EUR	1,970,530	0.18
			1,970,530	0.18
États-Unis d'Amérique				
CITIGROUP FL.R 24-28 14/05Q	1,186,000	EUR	1,189,184	0.11
			1,189,184	0.11
Total des obligations à taux variables			79,587,969	7.22
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,061,996,478	96.32
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	23,000	EUR	21,159,999	1.92
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	1	EUR	1,159	0.00
			21,161,158	1.92
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			21,161,158	1.92
Total Organismes de placement collectif			21,161,158	1.92
Total du portefeuille-titres			1,083,157,636	98.24
Coût d'acquisition			1,121,371,592	



Candriam Sustainable Bond Euro

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	19.47
Espagne	11.67
Italie	10.48
Allemagne	8.36
États-Unis d'Amérique	7.69
Union européenne	6.63
Belgique	5.27
Pays-Bas	4.55
Canada	3.11
Finlande	3.06
Royaume-Uni	2.63
Luxembourg	1.92
Autriche	1.88
Supranationales	1.82
Irlande	1.47
Slovénie	1.08
Slovaquie	1.00
Suède	0.96
Danemark	0.95
Australie	0.93
Suisse	0.89
Chili	0.68
Portugal	0.64
Norvège	0.36
Nouvelle-Zélande	0.31
Japon	0.29
Hongrie	0.12
	98.24

Répartition économique (en % des actifs nets)

Obligations d'États, Provinces et communes	35.88
Banques et autres institutions financières	34.59
Organisations supranationales	7.36
Fonds d'investissement	2.08
Industrie pharmaceutique	1.81
Télécommunication	1.74
Électrotechnique	1.74
Immobilier	1.63
Services divers	1.45
Assurance	1.24
Énergie et eau	1.18
Biens de consommation divers	1.15
Industrie agro-alimentaire	1.06
Internet et services d'Internet	1.05
Transport	0.55
Textile et habillement	0.49
Électronique et semi-conducteurs	0.48
Articles de bureaux et ordinateurs	0.45
Institutions non classifiables	0.41
Construction de machines et appareils	0.39
Distribution, commerce de détail	0.36
Autres	0.35
Art graphique, maison d'édition	0.24
Matériaux de construction	0.18
Industrie automobile	0.14
Chimie	0.12
Soins de santé	0.11
	98.24

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
AUST & NZ BANKI 6.7420 22-32 08/12S	3,900,000	USD	3,670,098	0.11
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR 6.742% 08-12-3	5,000,000	USD	4,705,254	0.15
CW BK AUST 3.788% 26-08-37	6,489,000	EUR	6,454,026	0.20
MACQUARIE 3.624% 03-06-30	4,500,000	USD	3,666,101	0.11
MACQUARIE GROUP 4.7471 23-30 23/01A	3,772,000	EUR	3,997,222	0.12
MACQUARIE GROUP LTD 0.943 22-29 19/01A	2,700,000	EUR	2,545,907	0.08
MACQUARIE GROUP LTD 0.95 21-31 21/05A	10,000,000	EUR	8,878,152	0.27
NATL AUSTRALIA BANK 6.429% 12-01-33	9,000,000	USD	8,317,878	0.26
TOYOTA FINANCE 0.4400 22-28 13/01A	2,000,000	EUR	1,913,901	0.06
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 2.676% 16-01-29	15,000,000	EUR	14,926,716	0.46
WESTPAC BANKING 6.82% 17-11-33	8,000,000	USD	7,623,948	0.24
			66,699,203	2.06
Autriche				
ERSTE GR BK 6.375% PERP EMTN	28,400,000	EUR	29,606,292	0.91
			29,606,292	0.91
Belgique				
BARRY CAL 3.75% 19-02-28	10,400,000	EUR	10,567,427	0.33
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	16,600,000	EUR	16,986,995	0.52
BARRY CAL 4.25% 19-08-31	63,000,000	EUR	64,650,565	1.99
BELFIUS SANV 3.25% 09-09-32	5,000,000	EUR	4,958,710	0.15
BELFIUS SANV 3.375% 20-02-31	32,800,000	EUR	32,736,375	1.01
BELFIUS SANV 6.125% PERP	5,600,000	EUR	5,775,463	0.18
FLUVIUS SYSTEM 0.6250 21-31 24/11A	2,000,000	EUR	1,717,496	0.05
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 2.875% 07-05-29	1,000,000	EUR	999,427	0.03
KBC GROUPE 6.0% PERP	18,800,000	EUR	19,362,109	0.60
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 3.707% 13-11-33	19,000,000	EUR	18,818,585	0.58
			176,573,152	5.44
Brésil				
PLUXEE NV 3.75% 04-09-32	4,500,000	EUR	4,480,167	0.14
			4,480,167	0.14
Canada				
BANK OF MONTREAL 3.25% 09-01-32	25,800,000	EUR	25,651,171	0.79
BANK OF NOVA SCOTIA 3.375% 05-03-33	1,000,000	EUR	997,344	0.03
CAN IMP BK 3.25% 16-07-31 EMTN	34,500,000	EUR	34,392,792	1.06
MAGNA INTL 3.625% 21-05-31	67,576,000	EUR	68,356,207	2.11
			129,397,514	3.99
Danemark				
DANSKE BK 3.375% 02-12-33 EMTN	38,538,000	EUR	37,991,321	1.17
ISS GLOBAL AS 3.875 24-29 05/06A	24,200,000	EUR	24,800,095	0.76
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 2.375% 27-05-28	5,000,000	EUR	4,976,811	0.15
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 4.0% 20-11-45	1,529,000	EUR	1,477,542	0.05
NYKREDIT 3.5% 12-01-33 EMTN	76,200,000	EUR	75,265,018	2.32
VESTAS WIND SYSTEMS 4.125 23-31 15/06A	18,500,000	EUR	19,155,347	0.59
			163,666,134	5.05
Finlande				
NORDEA BKP 3.25% 19-11-35 EMTN	16,393,000	EUR	16,165,022	0.50
OP CORPORATE BANK 0.625 19-29 12/11U	2,600,000	EUR	2,373,263	0.07
OP CORPORATE BANK PLC 0.375 21-28 08/12A	39,300,000	EUR	36,570,312	1.13
			55,108,597	1.70
France				
AXA 5.125% PERP EMTN	7,000,000	EUR	7,005,964	0.22
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.125% 19-11-31	6,000,000	EUR	5,212,412	0.16
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.375% 10-06-32	100,300,000	EUR	99,711,615	3.07
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 07-05-35	19,600,000	EUR	19,133,966	0.59
BNP PAR 3.494% 17-09-33 EMTN	55,600,000	EUR	54,928,286	1.69

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BPCE 3.625% 01-10-33 EMTN	66,500,000	EUR	65,884,984	2.03
BQ POSTALE 3.5% 02-12-32 EMTN	40,000,000	EUR	39,638,057	1.22
BQ POSTALE 4.0 23-28 03/05A	4,500,000	EUR	4,621,005	0.14
CA 3.5% 26-09-34	5,200,000	EUR	5,097,523	0.16
CA 3.75% 27-05-35 EMTN	49,600,000	EUR	49,176,658	1.52
CAPGEMINI 3.125% 25-09-31	1,000,000	EUR	988,076	0.03
CARMILA 3.75% 13-01-33 EMTN	700,000	EUR	687,628	0.02
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23-05-33	4,000,000	EUR	4,041,628	0.12
CREDIT AGRICOLE SA 4.375 23-33 27/11A	7,600,000	EUR	7,937,725	0.24
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875 21-33 11/03A	9,600,000	EUR	7,949,349	0.25
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.307% 06-05-32	7,600,000	EUR	7,561,654	0.23
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.635% 17-07-35	55,500,000	EUR	54,906,217	1.69
EDENRED SA 3.625 23-31 13/06A	27,600,000	EUR	27,773,062	0.86
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	19,000,000	EUR	19,094,952	0.59
FRANCE TREASURY BILL BTF ZCP 11-02-26	40,000,000	EUR	39,882,139	1.23
FRANCE TREASURY BILL BTF ZCP 14-01-26	40,000,000	EUR	39,969,724	1.23
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-01-26	90,000,000	EUR	89,879,184	2.77
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES 4.375% 26-05-35	4,900,000	EUR	4,960,838	0.15
IPSEN 3.875% 25-03-32	13,100,000	EUR	13,208,806	0.41
KERING 3.625% 11-03-36 EMTN	7,000,000	EUR	6,822,529	0.21
KERING FINANCE 3.375 24-32 11/03A	62,400,000	EUR	62,415,228	1.92
L OREAL S A 3.375% 19-01-36	5,700,000	EUR	5,618,509	0.17
LA MONDIALE 4.375% 20-10-35	14,500,000	EUR	14,546,562	0.45
LA POSTE 0.625 21-36 18/01A	16,000,000	EUR	11,793,209	0.36
NEXANS SA 4.1250 24-29 29/05A	2,800,000	EUR	2,875,698	0.09
ORANGE 1.2% 11-07-34 EMTN	2,500,000	EUR	2,073,274	0.06
ORANGE 2.75% 19-05-29 EMTN	700,000	EUR	698,297	0.02
ORANGE 3.75% 04-09-37 EMTN	1,500,000	EUR	1,477,325	0.05
PRAEMIA HEALTHCARE 3.875% 05-06-32	8,200,000	EUR	8,115,972	0.25
RTE EDF TRANSPORT 1.125 19-49 09/09A	1,000,000	EUR	507,185	0.02
RTE EDF TRANSPORT 1.875% 23-10-37	3,300,000	EUR	2,673,335	0.08
RTE EDF TRANSPORT 3.875% 24-11-37	1,000,000	EUR	995,833	0.03
RTE RESEAU DE TRANSP 0.75 22-34 12/01A	4,000,000	EUR	3,224,125	0.10
SG 3.625% 13-11-30	36,200,000	EUR	36,652,347	1.13
SG 3.75% 15-07-31	13,500,000	EUR	13,675,995	0.42
SUEZ 5.0000 22-32 03/11A	20,000,000	EUR	21,537,477	0.66
TRANSDEV GROUP 3.054% 21-05-28	22,000,000	EUR	22,062,887	0.68
TRANSDEV GROUP 3.845% 21-05-32	26,500,000	EUR	26,608,755	0.82
UNIBAIL RODAMCO SE 1.75% 27-02-34	1,500,000	EUR	1,275,817	0.04
UNIBAIL RODAMCO SE 2.0% 28-04-36	2,000,000	EUR	1,647,444	0.05
			916,549,255	28.26
Allemagne				
AMPRION 0.625% 23-09-33 EMTN	7,700,000	EUR	6,162,944	0.19
BMW FIN 3.25% 20-05-31 EMTN	3,500,000	EUR	3,509,883	0.11
BMW US LLC 3.625% 18-04-29	5,000,000	USD	4,182,334	0.13
BMW US LLC 5.05% 21-03-30	41,594,000	USD	36,404,740	1.12
COMMERZBANK AKTIENGESellschaft 6.625% PERP	11,000,000	EUR	11,562,470	0.36
DEUTSCHE BAHN AG 1.125% 29-05-51	4,700,000	EUR	2,512,924	0.08
DEUTSCHE BAHN FINANC 0.875 20-39 23/06A	2,200,000	EUR	1,547,754	0.05
EON INTL FINANCE BV 6.75% 27-01-39	6,000,000	GBP	7,460,199	0.23
GERMANY 1.3 22-27 15/10A	13,000,000	EUR	12,828,768	0.40
GRAND CITY PROPERTIES FINANCE SA RL 4.75% PERP	14,033,000	EUR	13,718,984	0.42
HOCHTIEF AG 0.625 21-29 26/04A	11,500,000	EUR	10,655,288	0.33
MERCEDES-BENZ F 5.2500 22-27 29/11S	7,989,000	USD	6,971,551	0.21
MERCEDESSENZ FINANCE NORTH AMERICA LLC 4.3% 22-02-	31,000,000	USD	26,491,627	0.82
MERCEDESSENZ FINANCE NORTH AMERICA LLC 5.1% 03-08-	10,000,000	USD	8,740,995	0.27
RWE FINANCE BV 6.125 09-39 06/07A	2,100,000	GBP	2,469,922	0.08
SIEMENS FINANCIERING 3.625 24-44 22/02A	3,300,000	EUR	3,101,128	0.10

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
VONOVIA SE 1.5 21-41 16/06A	3,000,000	EUR	1,987,088	0.06
			160,308,599	4.94
Irlande				
AIB GROUP 3.75% 02-12-36 EMTN	38,559,000	EUR	38,133,007	1.18
BK IRELAND GROUP 3.625% 10-11-36	7,500,000	EUR	7,314,707	0.23
BK IRELAND GROUP 6.125% PERP	3,200,000	EUR	3,283,900	0.10
BK IRELAND GROUP 6.375% PERP	9,200,000	EUR	9,626,916	0.30
			58,358,530	1.80
Italie				
ASSICURAZI GENERALI 5.399 23-33 20/04A	14,500,000	EUR	15,794,323	0.49
ENEL FINANCE INTL NV 7.5% 14-10-32	13,000,000	USD	12,767,934	0.39
INTE 6.625% 20-06-33	5,000,000	USD	4,699,248	0.14
INTE 7.2% 28-11-33	14,000,000	USD	13,641,870	0.42
INTESA SANPAOLO 7.8 23-53 28/11S	16,800,000	USD	17,555,529	0.54
INTESA VITA 4.217% 05-03-35	2,250,000	EUR	2,257,633	0.07
UNICREDIT 3.725% 10-06-35 EMTN	11,500,000	EUR	11,482,899	0.35
UNICREDIT 4.2% 11-06-34	9,000,000	EUR	9,242,046	0.28
			87,441,482	2.70
Japon				
EAST JAPAN RAIL 1.1040 21-39 15/09A	9,080,000	EUR	6,372,364	0.20
EAST JAPAN RAILWAY 3.727% 02-09-37	1,000,000	EUR	991,760	0.03
MIZUHO FINANCIAL 4.608 23-30 28/08A	23,932,000	EUR	25,438,166	0.78
NOMURA 3.103% 16-01-30	23,000,000	USD	18,610,200	0.57
NOMURA 3.459% 28-05-30 EMTN	28,000,000	EUR	28,211,318	0.87
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 3.573% 28-05-32	44,500,000	EUR	44,803,838	1.38
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 2.75% 28-01-30	30,000,000	EUR	29,739,125	0.92
			154,166,771	4.75
Mexique				
AMERICA MOVIL 3.625% 22-04-29	53,769,000	USD	44,828,385	1.38
			44,828,385	1.38
Pays-Bas				
ABN AMRO BK 3.0% 22-09-32 EMTN	67,000,000	EUR	65,847,561	2.03
ALLIANDER 2.625 22-27 09/09A	5,000,000	EUR	5,009,056	0.15
ALLIANDER NV 3.25 23-28 13/06A	2,000,000	EUR	2,026,812	0.06
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.548% 08-10-35	24,000,000	EUR	23,684,530	0.73
CTP NV 3.625% 13-04-32	3,500,000	EUR	3,452,372	0.11
ENEXIS HOLDING N.V. 0.375 21-33 14/04A	5,500,000	EUR	4,439,969	0.14
ENEXIS HOLDING NV 0.625 20-32 17/06A	7,150,000	EUR	6,061,586	0.19
ING GROEP NV 4.125% 20-05-36	28,800,000	EUR	29,347,122	0.90
JDE PEET S BV 4.5 23-34 23/01A	9,555,000	EUR	9,863,370	0.30
LINDE FINANCE BV 0.55 20-32 19/05A	2,700,000	EUR	2,290,605	0.07
ROYAL SCHIPHOL 0.7500 21-33 22/04A	5,500,000	EUR	4,543,800	0.14
			156,566,783	4.83
Nouvelle-Zélande				
WESTPAC SECURITIES 0.1 21-27 13/07A	2,000,000	EUR	1,930,500	0.06
			1,930,500	0.06
Norvège				
DNB BANK A 3.75% 02-07-35 EMTN	3,000,000	EUR	3,036,989	0.09
NORSK HYDRO AS 3.625% 23-01-32	12,000,000	EUR	12,095,610	0.37
NORSK HYDRO AS 3.75% 17-06-33	1,000,000	EUR	1,008,537	0.03
			16,141,136	0.50
Espagne				
BBVA 3.75% 26-08-35 EMTN	19,000,000	EUR	19,015,804	0.59
CAIXABANK 3.375% 26-06-35 EMTN	34,000,000	EUR	33,419,225	1.03
LORCA TELECOM BONDCO 4 20-27 30/09S	6,599,660	EUR	6,604,125	0.20
			59,039,154	1.82
Supranationales				
JAB HOLDINGS B.V. 2.25 19-39 19/12A	2,500,000	EUR	1,933,453	0.06
JAB HOLDINGS BV 4.375% 25-04-34	1,800,000	EUR	1,842,627	0.06
SES 4.125% 24-06-30 EMTN	20,900,000	EUR	20,979,850	0.65

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SES 4.875% 24-06-33 EMTN	17,301,000	EUR	17,328,293	0.53
			42,084,223	1.30
Suède				
AUTOLIV 3.0% 29-10-30 EMTN	9,500,000	EUR	9,371,623	0.29
AUTOLIV INC 3.6250 24-29 07/08A	8,100,000	EUR	8,250,403	0.25
AUTOLIV INC 4.25 23-28 15/03A	50,000,000	EUR	51,358,050	1.58
EQT AB 2.875% 06-04-32	21,000,000	EUR	20,134,326	0.62
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.75% 10-03-31	18,666,000	EUR	18,533,640	0.57
HM FINANCE BV 4.875 23-31 25/10A	6,000,000	EUR	6,426,910	0.20
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.375% 30-10-35	22,000,000	EUR	21,443,077	0.66
SWEDBANK AB 3.25% 13-10-32	47,643,000	EUR	47,095,967	1.45
VOLVO CAR AB 4.2% 10-06-29	38,500,000	EUR	39,190,577	1.21
VOLVO CAR AB 4.75% 08-05-30	7,000,000	EUR	7,283,069	0.22
VOLVO TREASURY AB 3.0% 20-05-30	12,600,000	EUR	12,597,929	0.39
			241,685,571	7.45
Royaume-Uni				
INFORMA 3.375% 09-06-31 EMTN	9,000,000	EUR	8,983,318	0.28
LLOYDS BANK 6.5% 17-09-40 EMTN	54,000,000	GBP	67,902,368	2.09
NATIONAL GRID ELEC 0.823 20-32 07/07A	7,000,000	EUR	5,960,739	0.18
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.125% 18-08-32	38,700,000	EUR	38,144,552	1.18
NATL WESTMINSTER BANK 3.0% 03-09-30	18,500,000	EUR	18,389,714	0.57
NATL WESTMINSTER BANK 3.125% 10-01-30	46,712,000	EUR	46,928,406	1.45
RECKITT BENCKISER TR 3.625 24-29 20/06A	3,000,000	EUR	3,075,322	0.09
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES 3.5% 10-09-34	3,500,000	EUR	3,462,706	0.11
SSE 3.5% 18-03-32 EMTN	5,400,000	EUR	5,451,415	0.17
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 5.125% 22-05-34	2,500,000	GBP	2,814,267	0.09
UNITED UTILITIES WATER FINANCE 3.75% 07-08-35	500,000	EUR	494,192	0.02
UNITED UTILITIES WATER FINANCE 5.125% 06-10-38	11,933,000	GBP	12,718,216	0.39
VODAFONE GROUP 4.125% 12-09-55	1,600,000	EUR	1,591,274	0.05
			215,916,489	6.66
États-Unis d'Amérique				
AGCO INTL HLDG BV 0.8 21-28 06/10A06/10A	500,000	EUR	472,537	0.01
AIR PRODUCTS CHEMIC 4.0 23-35 03/03A	1,400,000	EUR	1,428,263	0.04
ALPHABET 4.0% 06-11-44	13,000,000	EUR	12,684,587	0.39
AP MOELLER MAERSK AS 3.5% 17-09-34	4,000,000	EUR	3,943,204	0.12
APTIV SWISS 4.25% 11-06-36	2,000,000	EUR	1,992,315	0.06
BANK OF AMERICA CORP 4.134 23-28 12/06A	19,500,000	EUR	20,166,470	0.62
BMS IRELAND CAPITAL FUNDING DAC 4.581% 10-11-55	6,464,000	EUR	6,317,514	0.19
CHARLES RIVER LABO 3.75 21-29 15/03S	17,000,000	USD	13,990,054	0.43
COMCAST CORP 0.7500 20-32 20/02A	2,500,000	EUR	2,143,253	0.07
DH EUROPE FINANCE II SARL 1.8% 18-09-49	1,300,000	EUR	807,397	0.02
DIGITAL INTREPID 0.625 21-31 15/07A	3,000,000	EUR	2,549,644	0.08
GLOBAL PAYMENTS 4.875 23-31 17/03A	14,500,000	EUR	15,125,117	0.47
ILLINOIS TOOL WORKS 3.375 24-32 17/05A	3,500,000	EUR	3,520,027	0.11
IQVIA 6.25% 01-06-32	5,000,000	USD	4,453,864	0.14
IQVIA 6.5 23-30 15/05S	1,000,000	USD	883,972	0.03
JOHNSON CONTROLS INT 1 20-32 15/09A	2,000,000	EUR	1,710,269	0.05
LEVI STRAUSS 4.0% 15-08-30	20,728,000	EUR	21,075,787	0.65
MANPOWER 3.75% 13-12-30	13,500,000	EUR	13,424,523	0.41
MEDTRONIC GLOBAL HOL 1.625 20-50 29/09A	2,900,000	EUR	1,682,252	0.05
MEDTRONIC GLOBAL HOLD 1.75 19-49 02/07A	9,257,000	EUR	5,636,532	0.17
MSD NETHERLANDS CAPITAL BV 3.75% 30-05-54	3,000,000	EUR	2,639,438	0.08
NESTLE FINANCE INTL 1.75 17-37 02/11A	3,925,000	EUR	3,221,738	0.10
PPG INDUSTRIES 3.25% 04-03-32	2,500,000	EUR	2,464,595	0.08
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 1.0% 16-02-41	4,750,000	EUR	3,018,290	0.09
PVH EX PHILLIPS VAN 4.125 24-29 16/07A	2,000,000	EUR	2,059,074	0.06
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30	14,000,000	EUR	13,902,331	0.43
STELLANTIS FINANCE US 5.625% 12-01-28	5,000,000	USD	4,347,627	0.13
STELLANTIS FINANCE US 5.75% 18-03-30	73,000,000	USD	64,132,516	1.98

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
STELLANTIS FINANCE US 6.375% 12-09-32	9,500,000	USD	8,533,427	0.26
STELLANTIS FINANCIAL SERVICES US 5.4% 15-09-30	11,190,000	USD	9,676,958	0.30
THERMO FISHER SCIENT 1.875 19-49 01/10A	4,000,000	EUR	2,526,835	0.08
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 1.625% 18-10	5,000,000	EUR	3,568,404	0.11
UNITED RENTALS NORTH 4.875 17-28 15/01	8,000,000	USD	6,816,406	0.21
UNITED RENTALS NORTH AMERICA 5.25% 15-01-30	24,000,000	USD	20,728,613	0.64
WESCO DISTRIBUTION 6.625 24-32 15/03S	8,000,000	USD	7,121,048	0.22
			288,764,881	8.90
Total des obligations			3,069,312,818	94.63
Obligations à taux variables				
Danemark				
JYSKE BANK DNK 3.625% 29-04-31	34,033,000	EUR	34,457,616	1.06
			34,457,616	1.06
France				
CNP ASSURANCES FL.R 19-50 27/07A	5,000,000	EUR	4,665,737	0.14
			4,665,737	0.14
Allemagne				
ALLIANZ SE FL.R 22-52 05/07A	10,500,000	EUR	10,778,526	0.33
MUENCHENER RUECK FL.R 21-42 26/05A	4,000,000	EUR	3,435,315	0.11
			14,213,841	0.44
Pays-Bas				
NN GROUP NV FL.R 24-XX 12/03S	2,500,000	EUR	2,650,429	0.08
			2,650,429	0.08
Espagne				
BANCO DE BADELL FL.R 23-XX 18/04Q	3,400,000	EUR	3,817,861	0.12
ELEFONICA EUROPE BV FL.R 24-XX 15/04A	500,000	EUR	530,269	0.02
			4,348,130	0.13
Total des obligations à taux variables			60,335,753	1.86
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			3,129,648,571	96.49
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	24,000	EUR	22,080,000	0.68
			22,080,000	0.68
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			22,080,000	0.68
Total Organismes de placement collectif			22,080,000	0.68
Total du portefeuille-titres			3,151,728,571	97.17
Coût d'acquisition			3,164,387,648	



Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	28.40
États-Unis d'Amérique	8.90
Suède	7.45
Royaume-Uni	6.66
Danemark	6.11
Belgique	5.44
Allemagne	5.38
Pays-Bas	4.91
Japon	4.75
Canada	3.99
Italie	2.70
Australie	2.06
Espagne	1.95
Irlande	1.80
Finlande	1.70
Mexique	1.38
Supranationales	1.30
Autriche	0.91
Luxembourg	0.68
Norvège	0.50
Brésil	0.14
Nouvelle-Zélande	0.06
	97.17

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	61.94
Obligations d'États, Provinces et communes	5.63
Industrie automobile	5.25
Télécommunication	2.93
Institutions non classifiables	2.32
Distribution, commerce de détail	2.13
Transport	1.93
Services divers	1.89
Assurance	1.82
Industrie agro-alimentaire	1.55
Énergie et eau	1.55
Immobilier	1.48
Articles de bureaux et ordinateurs	1.05
Électrotechnique	0.92
Internet et services d'Internet	0.89
Textile et habillement	0.71
Fonds d'investissement	0.68
Biens de consommation divers	0.51
Industrie pharmaceutique	0.48
Biotechnologie	0.43
Art graphique, maison d'édition	0.34
Matériaux de construction	0.33
Chimie	0.12
Construction de machines et appareils	0.11
Électronique et semi-conducteurs	0.08
Autres	0.08
Soins de santé	0.03
	97.17



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
ANZ BANKING GROUP 0.669 21-31 05/05A	6,000,000	EUR	5,955,905	0.38
NATL AUSTRALIA BANK 2.125 22-28 24/05A	13,500,000	EUR	13,362,875	0.86
WESTPAC BANKING CORP 0.766 21-31 13/05A	6,500,000	EUR	6,453,064	0.42
			25,771,844	1.66
Autriche				
ERSTE GR BK 0.125% 17-05-28	10,000,000	EUR	9,442,249	0.61
			9,442,249	0.61
Belgique				
BELFIUS BANQUE SA/NV 0.375 21-27 08/06A	10,000,000	EUR	9,707,800	0.62
BELFIUS SANV 3.375% 28-05-30	6,200,000	EUR	6,230,905	0.40
BELFIUS SANV 3.875 23-28 12/06A	8,000,000	EUR	8,223,291	0.53
ELIA SYSTEM OP SA/NV 3.25 13-28 04/04A	8,000,000	EUR	8,104,279	0.52
FLEMISH COM 2.375% 27-11-28	4,500,000	EUR	4,483,329	0.29
KBC GROUPE SA 0.125 21-29 14/01A	10,000,000	EUR	9,505,553	0.61
SOLVAY SA 3.8750 24-28 03/04A	7,000,000	EUR	7,131,223	0.46
			53,386,380	3.44
Brésil				
PLUXEE NV 3.5 24-28 04/09A	4,000,000	EUR	4,056,339	0.26
			4,056,339	0.26
Canada				
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5 24-29 17/04A	14,279,000	EUR	14,571,501	0.94
NATL BANK OF CANADA 3.75 23-28 25/01A	4,736,000	EUR	4,844,669	0.31
			19,416,170	1.25
Danemark				
JYSKE BANK AS 5.50 22-27 16/11A	5,500,000	EUR	5,640,548	0.36
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 2.375% 27-05-28	8,000,000	EUR	7,962,897	0.51
VESTAS WIND SYSTEMS A 4.125 23-26 15/06A	9,809,000	EUR	9,870,696	0.64
			23,474,141	1.51
Union européenne				
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 0.0% 28-09-28	11,000,000	EUR	10,340,579	0.67
BEI EMTN 3.50 12-27 15/04A	1,500,000	EUR	1,526,289	0.10
EUROPEAN UNION 2.875 24-27 06/12A	9,000,000	EUR	9,109,217	0.59
EUROPEAN UNION 3.125 23-28 05/12A	20,000,000	EUR	20,433,204	1.32
			41,409,289	2.67
Finlande				
NOKIA OYJ 3.125 20-28 15/05A5A	9,000,000	EUR	9,068,233	0.58
NORDEA BANK ABP 1.125 22-27 16/02A	10,000,000	EUR	9,856,510	0.63
NORDEA MORTGAGE BANK 2.375% 04-04-28	5,000,000	EUR	4,999,100	0.32
OP CORPORATE BANK 2.875% 18-06-30	8,772,000	EUR	8,715,068	0.56
			32,638,911	2.10
France				
AFD 1.0% 31-01-28 EMTN	9,600,000	EUR	9,314,283	0.60
AIR LIQ FIN 2.625% 05-11-29	3,900,000	EUR	3,875,939	0.25
BANQUE FEDERATIVE DU 0.1 20-27 08/10A	12,000,000	EUR	11,501,882	0.74
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.625% 15-	3,000,000	EUR	2,941,237	0.19
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.0% 07-05	4,600,000	EUR	4,567,703	0.29
BNP PARIBAS 0.5000 21-28 30/05A	10,000,000	EUR	9,709,407	0.63
BPI FRANCE E 0.125% 26-02-27	2,000,000	EUR	1,951,193	0.13
BUREAU VERITAS 1.125 19-27 18/01A	5,000,000	EUR	4,936,777	0.32
CAPGEMINI SE 1.75 18-28 18/04A	7,000,000	EUR	6,869,057	0.44
CARREFOUR S A 2.875% 08-12-28	4,400,000	EUR	4,400,433	0.28
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.75% 04-04-28	5,100,000	EUR	5,117,417	0.33
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.25% 09-08-29	3,600,000	EUR	3,642,607	0.23
CREDIT AGRICOLE 0.125 20-27 09/12A	13,000,000	EUR	12,410,439	0.80
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875 20-27 07/05A	2,000,000	EUR	1,958,480	0.13
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.375 22-27 19/09A	7,000,000	EUR	7,100,568	0.46

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.875 23-28 22/05A	11,000,000	EUR	11,304,603	0.73
DANONE SA 0.571 20-27 17/03A	7,000,000	EUR	6,860,285	0.44
DASSAULT SYSTEM 0.1250 19-26 16/09A	3,000,000	EUR	2,951,390	0.19
ELIS SA 1.625 19-28 03/04A	3,000,000	EUR	2,932,641	0.19
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	8,000,000	EUR	8,039,980	0.52
FRANCE 0.00 21-27 25/02U	2,000,000	EUR	1,951,999	0.13
FRANCE 0.75 17-28 25/05A	7,000,000	EUR	6,741,459	0.43
FRANCE 0.7500 22-28 25/02A	15,000,000	EUR	14,514,948	0.93
GECINA 1.375 17-28 26/01A	3,000,000	EUR	2,931,571	0.19
ICADE SA 1.50 17-27 13/09A	4,000,000	EUR	3,935,073	0.25
KERING SA 0.75 20-28 13/05A	4,000,000	EUR	3,829,598	0.25
KERING SA 3.625 23-27 05/09A	4,000,000	EUR	4,064,934	0.26
L OREAL 2.875 23-28 19/05A	10,000,000	EUR	10,101,568	0.65
L OREAL S A 3.375 23-27 23/01A	7,000,000	EUR	7,075,288	0.46
LA BANQUE POSTALE 0.25 19-26 12/07A	6,000,000	EUR	5,936,386	0.38
LA BANQUE POSTALE 1.375 19-29 24/04A	5,000,000	EUR	4,751,583	0.31
LA POSTE 2.625 22-28 14/09A	2,000,000	EUR	1,998,277	0.13
LEGRAND SA 0.6250 19-28 24/06A	12,900,000	EUR	12,333,721	0.79
ORANGE 2.75% 19-05-29 EMTN	12,000,000	EUR	11,970,813	0.77
PUBLICIS GROUPE 2.875% 12-06-29	8,900,000	EUR	8,881,363	0.57
RTE EDF TRANSPORT 2.875% 02-10-28	2,300,000	EUR	2,312,512	0.15
TRANSDEV GROUP 3.054% 21-05-28	1,900,000	EUR	1,905,431	0.12
UNIBAIL RODAMCO 1.125 16-27 28/04A	5,000,000	EUR	4,913,685	0.32
			232,536,530	14.97
Allemagne				
ADIDAS AG 0.0000 20-28 05/10U	3,000,000	EUR	2,800,929	0.18
ADIDAS AG 2.75% 06-11-30	6,700,000	EUR	6,624,156	0.43
AMPRION 2.75% 30-09-29 EMTN	2,200,000	EUR	2,183,651	0.14
BMW FIN 1.125% 10-01-28 EMTN	3,000,000	EUR	2,920,036	0.19
BMW FIN 2.625% 20-05-28 EMTN	5,792,000	EUR	5,796,734	0.37
BMW INTL INVESTMENT 3.0% 27-08-27	2,000,000	EUR	2,016,028	0.13
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08-12-28	5,100,000	EUR	5,108,164	0.33
DEUT TELEKOM INT FIN 3.25 13-28 17/01A	10,000,000	EUR	10,197,828	0.66
DEUTSCHE BOERSE 1.125% 26-03-28	4,000,000	EUR	3,895,777	0.25
E.ON SE 3.75 23-29 01/03A	4,000,000	EUR	4,125,857	0.27
EON SE 0.375% 29-09-27 EMTN	5,000,000	EUR	4,828,994	0.31
EUROGRID GMBH 1 3.075% 18-10-27	6,000,000	EUR	6,048,603	0.39
GERMANY 0.00 16-26 15/08U	500,000	EUR	494,015	0.03
GERMANY 0.00 22-27 16/04U	500,000	EUR	487,286	0.03
GERMANY 0.25 17-27 15/02A	500,000	EUR	490,376	0.03
GERMANY 0.5 18-28 15/02A	500,000	EUR	483,617	0.03
GERMANY 0.50 16-26 15/02A	500,000	EUR	499,149	0.03
GERMANY 0.50 17-27 15/08A	500,000	EUR	487,633	0.03
GERMANY 2.20 23-28 13/04A	1,500,000	EUR	1,502,299	0.10
GERMANY 4.75 98-28 04/07A	500,000	EUR	531,455	0.03
HENKEL AG & CO KGAA 2.625 22-27 13/09A	5,000,000	EUR	5,011,267	0.32
INFINEON TECHNO 1.1250 20-26 24/06A	9,000,000	EUR	8,949,428	0.58
INFINEON TECHNOLOGIE 3.375 24-27 26/02A	5,600,000	EUR	5,654,222	0.36
KFW 1.25 22-27 30/06A	3,000,000	EUR	2,962,460	0.19
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 15-03-28	3,000,000	EUR	3,032,209	0.20
LEG IMMOBILIEN 0.8750 19-27 28/11A	2,000,000	EUR	1,933,110	0.12
MERCK FINANCIAL SERVI 0.375 19-27 05/07A	1,500,000	EUR	1,455,585	0.09
NRW.BANK 0.25 22-27 16/03A	5,000,000	EUR	4,889,464	0.31
SAP SE 1.25% 10-03-28	2,000,000	EUR	1,951,360	0.13
SAP SE 1.75% 22-02-27 EMTN	3,000,000	EUR	2,989,029	0.19
SIEMENS FIN NV 2.875 13-28 10/03A	4,000,000	EUR	4,057,163	0.26
SIEMENS FINANCIERING 0.625 22-27 25/02A	2,000,000	EUR	1,964,818	0.13
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.625% 27-05-29	5,700,000	EUR	5,707,819	0.37

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
VONOVIA SE 1.8750 22-28 28/06A	2,000,000	EUR	1,961,309	0.13
			114,041,830	7.34
Hongrie				
HUNGARY 1.75 17-27 10/10A	4,000,000	EUR	3,951,808	0.25
			3,951,808	0.25
Irlande				
AIB GROUP PLC 0.5 21-27 17/11A	6,000,000	EUR	5,899,412	0.38
			5,899,412	0.38
Italie				
ACEA SPA 1.7500 19-28 23/05A	6,000,000	EUR	5,883,012	0.38
ASSICURAZ GENERALI 3.212 24-29 15/01A	7,000,000	EUR	7,109,022	0.46
ASSICURAZ GENERALI 4.125 14-26 04/05A	4,000,000	EUR	4,022,226	0.26
ENEL FINANCE INTL 1.125 18-26 16/09A	2,000,000	EUR	1,984,025	0.13
ENEL FINANCE INTL 3.375 24-28 23/07A	8,549,000	EUR	8,700,734	0.56
ENEL SOCIETA -EMTN- 5.625 07-27 21/06A	4,000,000	EUR	4,183,968	0.27
INTESA SANPAOLO 0.75 21-28 16/03A	15,500,000	EUR	14,900,749	0.96
ITALY 0.25 21-28 15/03S	28,000,000	EUR	26,797,922	1.73
ITALY 1.10 22-27 01/04S	25,000,000	EUR	24,696,057	1.59
ITALY 2.05 17-27 01/08S	12,000,000	EUR	11,986,959	0.77
ITALY 3.4 22-28 01/04S	41,000,000	EUR	41,964,880	2.70
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	25,000,000	EUR	25,192,281	1.62
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 15-06-28	32,000,000	EUR	32,209,538	2.07
MEDIOBANCA DI C 4.8750 23-27 13/09A	7,000,000	EUR	7,109,090	0.46
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	3,000,000	EUR	3,085,444	0.20
			219,825,907	14.15
Japon				
NTT FINANCE 2.906% 16-03-29	2,105,000	EUR	2,107,295	0.14
TOYOTA MOTOR FI 4.0000 23-27 02/04A	4,540,000	EUR	4,626,293	0.30
TOYOTA MOTOR FINANCE 3.125 24-27 11/01A	3,254,000	EUR	3,277,286	0.21
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 21-04-2	2,732,000	EUR	2,761,277	0.18
			12,772,151	0.82
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 2.375 22-27 01/06A	11,000,000	EUR	10,989,099	0.71
ASML HOLDING NV 1.625% 28-05-27	2,000,000	EUR	1,979,417	0.13
EURONEXT NV 2.625% 26-11-28	4,085,000	EUR	4,073,470	0.26
ING GROUP NV 0.875 21-32 09/06A	11,500,000	EUR	11,215,661	0.72
KONINKLIJKE AHOLD 3.5 23-28 04/04A	2,000,000	EUR	2,036,530	0.13
KONINKLIJKE AHOLD DE 1.75 20-27 02/04A	5,000,000	EUR	4,960,562	0.32
SANDOZ FINANCE BV 3.25% 12-09-29	1,795,000	EUR	1,813,780	0.12
SANDOZ FINANCE BV 3.97 23-27 17/04A	7,045,000	EUR	7,156,267	0.46
WOLTERS KLUWER N.V. 0.25 21-28 30/03A	3,000,000	EUR	2,850,452	0.18
WOLTERS KLUWER NV 3.25 24-29 18/03A	11,321,000	EUR	11,485,851	0.74
			58,561,089	3.77
Nouvelle-Zélande				
ANZ NEW ZEALAND INTL 0.895 22-27 23/03A	2,000,000	EUR	1,968,253	0.13
ANZ NEW ZEALAND INTL 3.527 24-28 24/01A	7,012,000	EUR	7,134,617	0.46
			9,102,870	0.59
Norvège				
TELENOR A.S. 1.125 19-29 31/05A	6,000,000	EUR	5,669,919	0.37
			5,669,919	0.37
Portugal				
EDP FINANCE 0.375 19-26 16/09A	1,000,000	EUR	986,942	0.06
ENERGIAS DE PORTUGAL 1.625 20-27 15/04A	4,000,000	EUR	3,962,949	0.26
ENERGIAS DE PORTUGAL 3.875 23-28 26/06A	9,500,000	EUR	9,764,652	0.63
			14,714,543	0.95
Slovaquie				
SLOVAKIA 1.375 15-27 21/01A	6,000,000	EUR	5,953,790	0.38
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 1.0% 12-06-28	3,000,000	EUR	2,908,078	0.19
			8,861,868	0.57

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Espagne				
AMADEUS CM 2.875% 20-05-27	1,000,000	EUR	1,005,178	0.06
AMADEUS CM 3.5 24-29 21/03A	5,000,000	EUR	5,086,934	0.33
BANCO BILBAO VI -29 14/01A	8,000,000	EUR	7,725,396	0.50
BBVA 3.125% 15-07-30 EMTN	6,600,000	EUR	6,601,455	0.42
BBVA 3.375 22-27 20/09A	2,000,000	EUR	2,029,933	0.13
BONOS Y OBLIG D 2.5000 24-27 31/05A	27,000,000	EUR	27,127,641	1.75
CELLNEX FINANCE CO SA 1.5 21-28 08/06A	3,500,000	EUR	3,399,162	0.22
CELLNEX FINANCE COMP 0.75 21-26 15/02A	5,000,000	EUR	4,929,486	0.32
CELLNEX FINANCE COMP 3.625 24-29 24/01A	2,600,000	EUR	2,647,625	0.17
IBERDROLA FINANZAS 1.25 18-26 28/10A	2,000,000	EUR	1,984,503	0.13
IBERDROLA FINANZAS 3.125 22-28 22/11A	6,000,000	EUR	6,082,680	0.39
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.25% 22-01-30	7,000,000	EUR	7,018,110	0.45
RED ELECTRICA FIN 0.375 20-28 24/07A	8,000,000	EUR	7,608,964	0.49
SPAIN 0.00 21-28 31/01U	28,000,000	EUR	26,778,638	1.72
SPAIN 1.40 18-28 30/07A	30,000,000	EUR	29,362,084	1.89
SPAIN 1.45 17-27 31/10A	2,000,000	EUR	1,976,259	0.13
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.4% 31-05-28	12,000,000	EUR	12,038,428	0.77
STE FONCIERE LYONNAI 1.5 20-27 05/06A	4,500,000	EUR	4,437,269	0.29
TELEFONICA EMISIONES 1.447 18-27 22/01A	6,000,000	EUR	5,948,022	0.38
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.715% 12-01-28	7,000,000	EUR	6,900,610	0.44
			170,688,377	10.99
Suède				
SECURITAS TREASURY I 4.25 23-27 04/04A	5,000,000	EUR	5,084,873	0.33
SVENSKA HANDELSBANKE 3.875 23-27 10/05A	4,500,000	EUR	4,586,070	0.30
SWEDBANK AB 4.25 23-28 11/07A	9,000,000	EUR	9,340,732	0.60
SWEDEN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 26-06-28	3,714,000	EUR	3,687,089	0.24
VOLVO TREASURY 3.1250 24-29 08/02A	3,000,000	EUR	3,028,051	0.19
VOLVO TREASURY AB 3.125% 26-08-27	4,227,000	EUR	4,265,536	0.27
			29,992,351	1.93
Suisse				
ABB FINANCE BV 3.125 24-29 15/01A	8,000,000	EUR	8,102,454	0.52
ABB FINANCE BV 3.25 23-27 16/01A	5,000,000	EUR	5,043,099	0.32
SWISSCOM FINANCE BV 3.50 24-28 29/08A	10,810,000	EUR	11,039,401	0.71
			24,184,954	1.56
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC 1.25 16-28 12/05A	1,000,000	EUR	969,158	0.06
ASTRAZENECA PLC 3.625 23-27 03/03A	5,000,000	EUR	5,067,781	0.33
GSK CAPITAL BV 3.0 22-27 28/11A	6,744,000	EUR	6,804,089	0.44
INFORMA 3.0% 23-10-27 EMTN	5,404,000	EUR	5,442,395	0.35
NATL WESTM BK SUB 3.625 24-29 09/01A	5,976,000	EUR	6,115,707	0.39
NATL WESTMINSTER BANK 2.75% 04-11-27	3,724,000	EUR	3,739,341	0.24
RECKITT BENCK TREA SE 3.625 23-28 14/09A	5,630,000	EUR	5,767,186	0.37
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES 2.625% 10-09-2	4,911,000	EUR	4,906,058	0.32
RELX FINANCE BV 1.50 18-27 13/05A	11,000,000	EUR	10,880,953	0.70
RENTOKIL INITIAL FIN 3.875 22-27 27/06A	4,000,000	EUR	4,062,066	0.26
RENTOKIL INITIAL PLC 0.8750 19-26 30/05A	5,000,000	EUR	4,971,012	0.32
UNILEVER NV 1.125 16-28 29/04A	6,000,000	EUR	5,800,650	0.37
			64,526,396	4.15
États-Unis d'Amérique				
ALPHABET 2.375% 06-11-28	5,970,000	EUR	5,944,233	0.38
ALPHABET 2.5% 06-05-29	5,702,000	EUR	5,677,773	0.37
BANK OF AMERICA CORP 4.134 23-28 12/06A	16,000,000	EUR	16,546,847	1.07
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 0.334% 13-08-28	5,000,000	EUR	4,705,720	0.30
DH EUROPE FINANCE 1.2 17-27 30/06A30/06A	6,000,000	EUR	5,894,230	0.38
FIDELITY NATIONAL INF 1.5 19-27 21/05A	7,500,000	EUR	7,387,645	0.48
LINDE 1.0 22-27 31/03A	4,000,000	EUR	3,935,401	0.25
MANPOWER 3.75% 13-12-30	3,036,000	EUR	3,019,026	0.19
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.25% 31-03-30	4,761,000	EUR	4,793,458	0.31

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
NATL GRID NORTH AMERICA 3.15% 03-06-30	10,654,000	EUR	10,656,801	0.69
NESTLE FIN 3.5 23-27 13/12A	3,526,000	EUR	3,598,716	0.23
PFIZER NLD INTL FINANCE BV 2.875% 19-05-29	4,613,000	EUR	4,625,437	0.30
PROCTER & GAMBLE CO 4.875 07-27 11/05A	10,000,000	EUR	10,322,718	0.66
PROLOGIS EURO FINANCE 0.375 20-28 06/02A	6,000,000	EUR	5,734,760	0.37
PROLOGIS EURO FINANCE 1.875 18-29 05/01A	6,000,000	EUR	5,832,110	0.38
ROCHE FINANCE EUR 3.312 23-27 04/12A	6,191,000	EUR	6,297,456	0.41
SANOFI SA 0.50 16-27 13/01A	2,000,000	EUR	1,963,817	0.13
SCHNEIDER ELECTRIC 1.5000 19-28 15/01A	5,000,000	EUR	4,905,597	0.32
SCHNEIDER ELECTRIC S 3.25 23-28 12/06A	10,000,000	EUR	10,160,430	0.65
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.625% 02-09-29	7,300,000	EUR	7,275,886	0.47
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30	3,300,000	EUR	3,276,978	0.21
STRYKER 3.375 23-28 11/12A	7,221,000	EUR	7,345,329	0.47
THERMO FISHER SCIENT 0.50 19-28 01/03A	9,000,000	EUR	8,621,624	0.56
THERMO FISHER SCIENT 1.45 17-27 16/03A	3,000,000	EUR	2,966,830	0.19
			151,488,822	9.75
Total des obligations			1,336,414,150	86.03
Obligations à taux variables				
Australie				
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR E3R+0.48% 29-1	6,057,000	EUR	6,075,607	0.39
WESTPAC BANKING E3R+0.48% 14-01-28	6,721,000	EUR	6,740,390	0.43
			12,815,997	0.83
Canada				
BANK OF MONTREAL E3R+0.65% 28-10-29	6,240,000	EUR	6,244,751	0.40
ROYAL BANK OF CANAD FL.R 24-28 02/07Q	4,554,000	EUR	4,562,828	0.29
			10,807,579	0.70
Finlande				
OP CORPORATE BANK 0.4 24-27 28/03Q	1,213,000	EUR	1,214,871	0.08
			1,214,871	0.08
France				
AXA SA FL.R 16-47 06/07A	13,000,000	EUR	13,089,626	0.84
BPCE FL.R 22-28 14/01A	15,000,000	EUR	14,692,594	0.95
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-28 22/09A	4,000,000	EUR	3,882,145	0.25
SOCIETE GENERALE SA FL.R 21-27 02/12A	7,000,000	EUR	6,881,845	0.44
			38,546,210	2.48
Allemagne				
ALLIANZ SE FL.R 17-47 06/07A	13,000,000	EUR	13,055,469	0.84
COMMERZBANK AG FL.R 22-27 14/09A	6,000,000	EUR	6,027,232	0.39
			19,082,701	1.23
Irlande				
AIB GROUP PLC FL.R 22-28 04/04A	5,000,000	EUR	4,980,669	0.32
AIB GROUP PLC FL.R 22-29 16/02A	4,000,000	EUR	4,241,646	0.27
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-27 10/03A	7,000,000	EUR	6,950,206	0.45
BANK OF IRELAND GRP FL.R 23-28 16/07A	8,000,000	EUR	8,277,395	0.53
			24,449,916	1.57
Italie				
ENEL SPA FL.R 18-81 24/11A	5,000,000	EUR	5,013,924	0.32
INTESA SANPAOLO FL.R 23-28 08/03A	3,143,000	EUR	3,230,179	0.21
UNICREDIT FL.R 24-28 11/06A	10,193,000	EUR	10,374,601	0.67
			18,618,704	1.20
Pays-Bas				
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.57% 16-07-28	9,300,000	EUR	9,315,294	0.60
			9,315,294	0.60
Norvège				
DNB BANK ASA FL.R 22-27 21/09A	3,000,000	EUR	3,016,830	0.19
DNB BANK ASA FL.R 23-27 16/02A	1,775,000	EUR	1,777,839	0.11
DNB BANK ASA FL.R 23-29 14/03A	13,000,000	EUR	13,377,141	0.86
			18,171,810	1.17

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Espagne				
BANCO DE SABADELL SA FL.R 20-27 11/09A	1,700,000	EUR	1,696,106	0.11
BANCO DE SABADELL SA FL.R 21-28 16/06A	7,000,000	EUR	6,833,413	0.44
IBERDROLA FINANZAS FL.R 21-99 16/11A12A	3,000,000	EUR	2,918,145	0.19
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	4,000,000	EUR	3,992,285	0.26
			15,439,949	0.99
Royaume-Uni				
NATWEST GROUP PLC FL.R 22-28 06/09A	5,500,000	EUR	5,631,741	0.36
			5,631,741	0.36
États-Unis d'Amérique				
CITIGROUP FL.R 24-28 14/05Q	2,319,000	EUR	2,325,225	0.15
CITIGROUP INC FL.R 22-28 22/09A	10,000,000	EUR	10,186,208	0.66
SANOFI E3R+0.3% 11-03-27 EMTN	5,900,000	EUR	5,908,998	0.38
			18,420,431	1.19
Total des obligations à taux variables			192,515,203	12.39
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,528,929,353	98.43
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	1	EUR	1,159	0.00
			1,159	0.00
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			1,159	0.00
Total Organismes de placement collectif			1,159	0.00
Total du portefeuille-titres			1,528,930,512	98.43
Coût d'acquisition			1,509,856,930	



Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	17.45
Italie	15.35
Espagne	11.98
États-Unis d'Amérique	10.94
Allemagne	8.57
Royaume-Uni	4.52
Pays-Bas	4.37
Belgique	3.44
Union européenne	2.67
Australie	2.48
Finlande	2.18
Canada	1.95
Irlande	1.95
Suède	1.93
Suisse	1.56
Norvège	1.53
Danemark	1.51
Portugal	0.95
Japon	0.82
Autriche	0.61
Nouvelle-Zélande	0.59
Slovaquie	0.57
Brésil	0.26
Hongrie	0.25
Luxembourg	0.00
Total	98.43

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	48.02
Obligations d'États, Provinces et communes	19.91
Énergie et eau	3.73
Immobilier	2.74
Électrotechnique	2.70
Organisations supranationales	2.67
Industrie pharmaceutique	2.50
Assurance	2.40
Internet et services d'Internet	2.14
Électronique et semi-conducteurs	1.69
Biens de consommation divers	1.55
Télécommunication	1.33
Services divers	1.29
Distribution, commerce de détail	0.98
Art graphique, maison d'édition	0.92
Autres	0.87
Textile et habillement	0.61
Matériaux de construction	0.56
Industrie automobile	0.47
Chimie	0.46
Industrie agro-alimentaire	0.44
Construction de machines et appareils	0.25
Transport	0.12
Industrie aéronautique et spatiale	0.06
Fonds d'investissement	0.00
Total	98.43

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
AUSTRALIA NEW ZEALAND BANKING GROUP NY 4.615% 16-12-29	1,000,000	USD	869,742	0.56
NATL AUSTRALIA BANK 4.951% 10-01-34	800,000	USD	702,323	0.45
WESTPAC BANKING 5.618% 20-11-35	500,000	USD	440,280	0.28
			2,012,345	1.29
Autriche				
AUSTRIA 0.00 21-31 20/02U	1,054,000	EUR	921,714	0.59
AUSTRIA 0.9 22-32 20/02A	1,754,000	EUR	1,570,568	1.00
AUSTRIA 1.85 22-49 23/05A	488,000	EUR	346,094	0.22
AUSTRIA 2.40 13-34 23/05A	144,000	EUR	137,513	0.09
			2,975,889	1.90
Belgique				
BELFIUS SANV 3.875 23-28 12/06A	1,000,000	EUR	1,027,911	0.66
BELGIUM 2.8500 24-34 22/10A	1,500,000	EUR	1,455,136	0.93
PROXIMUS SA 4.125 23-33 17/11A	500,000	EUR	515,835	0.33
			2,998,882	1.92
Canada				
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5 24-29 17/04A	1,000,000	EUR	1,020,485	0.65
BANK OF NOVA SCOTIA 4.74% 10-11-32	1,000,000	USD	862,052	0.55
CANADA 2.1 21-31 27/05S	1,000,000	CAD	587,634	0.38
CANADA 2.25 22-29 01/12S	1,000,000	CAD	607,931	0.39
CANADA 2.75 14-48 01/12S	300,000	CAD	156,612	0.10
CANADA 2.75 23-33 01/06S	500,000	CAD	300,856	0.19
CANADA 2.8 16-48 02/06S	1,357,000	CAD	633,458	0.41
CANADA 5.6 04-35 02/06S	1,400,000	CAD	994,231	0.64
ROGERS COMMUNICATIONS 5.0% 15-02-29	1,000,000	USD	868,088	0.56
			6,031,347	3.86
Chili				
CHILE 0.83 19-31 02/07A	500,000	EUR	439,113	0.28
CHILE 3.1000 21-41 07/05S	1,000,000	USD	655,430	0.42
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 3.8% 01-07-35	750,670	EUR	753,428	0.48
			1,847,971	1.18
République tchèque				
CZECH REPUBLIC 1.20 20-31 13/03A	20,000,000	CZK	718,242	0.46
			718,242	0.46
Danemark				
DENMARK GOVERNMENT BON 2.25 23-33 15/11A	9,473,684	DKK	1,240,037	0.79
NOVO NORDISK FINANCE 3.25 24-31 21/01A	1,000,000	EUR	1,010,527	0.65
			2,250,564	1.44
Union européenne				
BANQUE EUROP INVEST 0 21-31 14/01A	1,000,000	EUR	877,962	0.56
BANQUE EUROP INVEST 1 19-42 14/11A	800,000	EUR	536,742	0.34
BANQUE EUROP INVEST 3.75 23-33 14/02S	5,500,000	USD	4,610,317	2.95
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 3.75% 09-05-2	2,500,000	NOK	210,371	0.13
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 4.375% 10-10-31	5,500,000	USD	4,810,865	3.08
BEI 0.01 20-35 15/11A	60,000	EUR	44,350	0.03
EUROP FIN STABILITY 1.25 17-33 24/05A	453,000	EUR	401,300	0.26
EUROPEAN BANK FOR RE 4.25 21-28 07/02A	60,000,000,000	IDR	3,022,272	1.93
EUROPEAN INV BANK 7.25 20-30 23/01A	70,000,000	ZAR	3,674,899	2.35
EUROPEAN STABILITY 0.5 19-29 05/03A	200,000	EUR	189,156	0.12
EUROPEAN UNION 0.00 21-31 04/07U	1,000,000	EUR	864,285	0.55
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	872,000	EUR	642,605	0.41
			19,885,124	12.72
Finlande				
FINLAND 0.125 21-52 15/04A	100,000	EUR	39,473	0.03
FINLAND 1.125 18-34 15/04A	240,000	EUR	206,818	0.13
NORDEA BKP 3.0% 28-10-31 EMTN	500,000	EUR	494,183	0.32

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			740,474	0.47
France				
AXA 3.625 23-33 10/01A	500,000	EUR	510,281	0.33
BFCM EMTN 4.00 22-29 21/11A	500,000	EUR	517,084	0.33
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	400,000	EUR	405,748	0.26
DANONE 3.47 23-31 22/05A	1,000,000	EUR	1,017,880	0.65
FRANCE 0.5 20-44 25/06A	555,000	EUR	297,514	0.19
KLEPIERRE 3.75% 30-09-37 EMTN	400,000	EUR	396,999	0.25
REGIE AUTONOME TRANS 0.875 17-27 25/05A	200,000	EUR	195,978	0.13
SNCF RESEAU 1.875 17-34 30/03A	400,000	EUR	351,216	0.22
SOCIETE NATIONA 3.1250 22-27 02/11A	500,000	EUR	506,435	0.32
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.8 20-32 15/06A	500,000	EUR	430,606	0.28
			4,629,741	2.96
Allemagne				
AMPRION 2.75% 30-09-29 EMTN	300,000	EUR	297,771	0.19
BUNDESREPUBLIK DEUTS 2.4 23-20 15/11A	2,000,000	EUR	1,995,459	1.28
E.ON SE 3.3750 24-31 15/01A	500,000	EUR	508,260	0.33
GERMANY 0.00 21-50 15/08U	1,350,000	EUR	585,972	0.37
GERMANY 1.8 23-53 15/08A	500,000	EUR	353,776	0.23
KFW 0.00 21-31 15/09U	4,500,000	EUR	3,862,923	2.47
KFW 0.75 21-26 19/02S 0.75 21-26 17/02S	1,000,000	CAD	619,901	0.40
KFW 3.2000 17-28 15/03S	500,000	AUD	277,189	0.18
KRED.ANST.WIEDERAUFB. 2.60 07-37 20/06S	120,000,000	JPY	698,309	0.45
MERCEDESBEZ FINANCE NORTH AMERICA LLC 5.05% 03-08	600,000	USD	522,855	0.33
SIEMENS FIN NV 2.15 21-31 11/03S	1,000,000	USD	773,759	0.49
VONOVIA SE 5.5 24-36 18/01A	400,000	GBP	451,903	0.29
			10,948,077	7.00
Hongrie				
HUNGARY 6.75 11-28 22/10A	100,000,000	HUF	263,756	0.17
HUNGARY GOVERNMENT BOND 4.5% 27-05-32	1,300,000,000	HUF	3,032,962	1.94
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 4.875% 22-03-40	901,000	EUR	894,249	0.57
			4,190,967	2.68
Irlande				
IRELAND 1.35 18-31 18/03A	900,000	EUR	848,381	0.54
			848,381	0.54
Italie				
BUONI POLIENNAL 1.50 21-45 30/04S	1,375,000	EUR	904,092	0.58
ENEL FINANCE INTL NV 5.0% 15-06-32	600,000	USD	520,832	0.33
ITALY 2.8 22-29 15/06S	2,000,000	EUR	2,018,283	1.29
			3,443,207	2.20
Japon				
JAPAN (30 YEAR) 1.2000 23-53 20/06S	170,000,000	JPY	566,995	0.36
JAPAN 0.4 20-40 20/06S	50,000,000	JPY	201,671	0.13
JAPAN 0.5 21-41 20/12S	100,000,000	JPY	390,430	0.25
JAPAN 1 22-62 20/03S	150,000,000	JPY	414,250	0.26
JAPAN 1.6 15-45 20/06S	95,000,000	JPY	416,107	0.27
JAPAN 1.7 13-43 20/12S	250,000,000	JPY	1,146,092	0.73
JAPAN 2 YEAR ISSUE 0.5% 01-11-26	400,000,000	JPY	2,166,682	1.39
JAPAN 40 YEAR ISSUE 1.3 23-63 20/03S	120,000,000	JPY	361,272	0.23
JAPAN10 YEAR ISSUE 0.1% 20-03-26	115,000,000	JPY	624,035	0.40
JAPAN10 YEAR ISSUE 0.2% 20-03-32	300,000,000	JPY	1,488,864	0.95
JAPAN10 YEAR ISSUE 1.4% 20-03-35	400,000,000	JPY	2,065,775	1.32
JAPAN10 YEAR ISSUE 1.7% 20-09-35	300,000,000	JPY	1,581,979	1.01
			11,424,152	7.31
Pays-Bas				
BNG BANK NV 2.45 22-32 21/07S	1,000,000	AUD	484,363	0.31
NEDERLANDSE WATERSCHAP 3.45 18-28 17/07S	1,000,000	AUD	553,271	0.35
NETHERLANDS 0.00 21-31 15/07U	400,000	EUR	346,764	0.22
NETHERLANDS 0.50 19-40 15/01A	1,000,000	EUR	688,858	0.44
NETHERLANDS 2.75 14-47 15/01A	250,000	EUR	222,995	0.14

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SANDOZ FINANCE BV 3.97 23-27 17/04A	800,000	EUR	812,635	0.52
TENNET HOLDING BV 1.375 18-28 05/06A	500,000	EUR	487,759	0.31
			3,596,645	2.30
Norvège				
KBN 1.25 20-30 02/07S	1,000,000	NZD	436,774	0.28
			436,774	0.28
Pologne				
POLAND 5.5 23-53 04/04S	500,000	USD	407,285	0.26
POLAND 6.00 22-33 25/10A	2,000,000	PLN	506,469	0.32
			913,754	0.58
Portugal				
ENERGIAS DE PORTUGAL 3.875 23-28 26/06A	600,000	EUR	616,715	0.39
			616,715	0.39
Roumanie				
ROMANIA 3.0000 22-27 27/02S	2,000,000	USD	1,676,966	1.07
ROMANIA GOVERNMENT BOND 6.75% 25-04-35	400,000	RON	78,607	0.05
			1,755,573	1.12
Slovaquie				
SLOVAKIA 3.625 23-33 08/06A	71,420	EUR	73,135	0.05
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.625% 04-11-37	1,000,000	EUR	978,899	0.63
			1,052,034	0.67
Espagne				
IBERDROLA INTL BV 6.75 06-36 15/07S	1,100,000	USD	1,072,637	0.69
SPAIN 0.1 21-31 30/04A	1,309,000	EUR	1,142,445	0.73
SPAIN 1 21-42 30/07A	1,135,000	EUR	752,082	0.48
SPAIN 1.00 20-50 31/10A	728,000	EUR	389,043	0.25
TELEFONICA EMISIONES 3.698 24-32 24/01A	600,000	EUR	610,355	0.39
TELEFONICA EMISIONES 7.045 06-36 20/06S	400,000	USD	380,722	0.24
			4,347,284	2.78
Supranationales				
BANQUE INTERNATIONAL 3.3 18-28 14/08S	500,000	AUD	276,463	0.18
INTL BK 2.25 22-29 19/01A	65,000,000	CNH	8,027,246	5.13
INTL BK FOR RECONS 0.0 22-52 30/09U	200,000,000	MXN	731,622	0.47
INTL BK FOR RECONS A 9.5 22-29 09/02A	11,000,000	BRL	1,613,586	1.03
			10,648,917	6.81
Suède				
SWEDEN 2.25 11-32 01/06A	5,590,000	SEK	509,049	0.33
			509,049	0.33
Suisse				
SWITZERLAND 2.50 06-36 08/03A	500,000	CHF	655,666	0.42
TYCO ELECTRONICS GROUP 5.0% 09-05-35	1,000,000	USD	863,447	0.55
			1,519,113	0.97
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA FINANCE 4.875 23-33 03/03S	700,000	USD	615,352	0.39
GSK CAP 1.625% 12-05-35 EMTN	400,000	GBP	344,508	0.22
NATL GRID 5.809% 12-06-33	500,000	USD	453,290	0.29
RELAX CAPITAL INC 4.00 19-29 18/03S	1,000,000	USD	849,007	0.54
RELX FINANCE BV 3.75 23-31 12/06A	500,000	EUR	514,223	0.33
UNITED KINGDOM 0.25 20-31 31/07S	1,150,000	GBP	1,077,382	0.69
UNITED KINGDOM 0.625 20-50 22/10S	715,000	GBP	302,702	0.19
UNITED KINGDOM 0.8750 21-33 31/07S	3,000,000	GBP	2,688,283	1.72
UNITED KINGDOM 1.50 16-47 22/07S	1,345,373	GBP	815,098	0.52
VODAFONE GROUP 6.25% 30-11-32	800,000	USD	744,060	0.48
			8,403,905	5.38
États-Unis d'Amérique				
AMERICAN WATER CAPITAL 5.15% 01-03-34	500,000	USD	439,440	0.28
APPLE 2.375% 08-02-41	1,000,000	USD	614,828	0.39
APTIV PLC APTIV 3.25% 01-03-32	800,000	USD	636,890	0.41
BANK OF NY MELL 3.3000 17-29 23/08S	1,200,000	USD	993,511	0.64
BQUE INTERAMERICAINE 3.1 17-28 22/02S	1,000,000	AUD	553,447	0.35

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BRISTOL MYERS 5.9 23-33 15/11S	492,000	USD	457,860	0.29
CISCO SYSTEMS I 4.8500 24-29 26/02S	800,000	USD	699,742	0.45
COMCAST 4.4% 15-08-35	1,000,000	USD	815,168	0.52
DH EUROPE FINANCE II 0.75 19-31 18/09A	500,000	EUR	438,920	0.28
EBAY INC 2.7 20-30 11/03S	900,000	USD	720,496	0.46
ELI LILLY & CO 3.3750 19-29 15/03S	700,000	USD	587,613	0.38
FIDELITY NATIONAL INFO 5.10 22-32 15/07S	1,000,000	USD	870,877	0.56
INTER AMERICAN DEV BANK 4.375 14-44 24/01	1,000,000	USD	799,388	0.51
INTER AMERICAN DEVEL 3.875 11-41 28/10S	100,000	USD	76,348	0.05
INTL FINANCE CORP IFC 7.0% 20-07-27	55,000,000	MXN	2,571,799	1.65
MASTERCARD 4.55% 15-01-35	1,000,000	USD	852,406	0.55
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 4.5% 30-03-33	1,000,000	USD	854,866	0.55
MERRILL LYNCH INTL I 7.0 23-33 17/04A	140,000,000	INR	1,338,998	0.86
METLIFE 5.375% 15-07-33	1,000,000	USD	898,503	0.57
METLIFE INC 5.7 05-35 15/06S	800,000	USD	728,822	0.47
NASDAQ 1.65% 15-01-31	1,000,000	USD	755,458	0.48
NATL GRID NORTH AMERICA 3.917% 03-06-35	465,000	EUR	466,696	0.30
NESTLE FINANCE INTERNA 3.25 24-37 23/01A	500,000	EUR	484,628	0.31
NEXTERA ENERGY CAPITAL 1.9% 15-06-28	800,000	USD	649,269	0.42
PRAXAIR INC 1.1 20-30 10/08S	2,000,000	USD	1,495,717	0.96
PROCTER AND GAMBLE 3.2 24-34A	500,000	EUR	497,530	0.32
PUBLIC STORAGE 5.1% 01-08-33	600,000	USD	529,561	0.34
ROCHE FINANCE EUR 3.586 23-36 04/12A	500,000	EUR	501,830	0.32
SCHNEIDER ELECT 3.0000 24-31 10/01A	600,000	EUR	600,967	0.38
SIMON PROPERTY GROUP LP 5.5% 08-03-33	600,000	USD	538,741	0.34
THERMO FISHER SCIENT 0.50 19-28 01/03A	368,000	EUR	352,529	0.23
THERMO FISHER SCIENT 5.30 13-44 01/02S	500,000	USD	420,182	0.27
TOYOTA MOTOR CR 5.5500 23-30 20/11S	1,000,000	USD	901,284	0.58
TOYOTA MOTOR CREDIT 4.7% 12-01-33	500,000	USD	431,306	0.28
UNITED STATES 1.625 19-29 15/08S	59,300	USD	47,149	0.03
UNITED STATES 2.25 16-46 15/08S	1,000,000	USD	561,233	0.36
UNITED STATES 2.50 15-45 15/02S	45,800	USD	27,670	0.02
VERIZON COMMUN 2.85 21-41 03/09S	500,000	USD	307,347	0.20
VISA INC 2.0000 20-50 15/08S	500,000	USD	231,551	0.15
XYLEM 2.25% 30-01-31	1,000,000	USD	772,942	0.49
ZIMMER BIOMET HOLDINGS 3.25 23-28 01/12S	1,000,000	USD	880,567	0.56
			27,404,079	17.53
Total des obligations			136,149,205	87.09
Obligations à taux variables				
Canada				
ROYAL BANK OF CANAD FL.R 24-28 02/07Q	1,000,000	EUR	1,001,939	0.64
			1,001,939	0.64
Finlande				
NORDEA BKP E3R+0.38% 23-10-28	744,000	EUR	744,347	0.48
			744,347	0.48
France				
BNP PARIBAS FL.R 23-31 13/04A	1,000,000	EUR	1,038,412	0.66
BPCE FL.R 22-28 14/01A	500,000	EUR	489,753	0.31
			1,528,165	0.98
Allemagne				
CMZB FRANCFORT FL.R 23-30 18/01A	500,000	EUR	530,068	0.34
			530,068	0.34
Italie				
INTESA SANPAOLO FL.R 23-34 20/02A	365,000	EUR	394,168	0.25
UNICREDIT FL.R 24-31 23/01A	500,000	EUR	521,574	0.33
			915,742	0.59
Espagne				
BBVA FL.R 23-XX 21/09Q	200,000	EUR	219,745	0.14

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			219,745	0.14
Royaume-Uni				
NATWEST GROUP 6.016% 02-03-34	500,000	USD	457,219	0.29
			457,219	0.29
États-Unis d'Amérique				
AMEX 5.043% 01-05-34	1,000,000	USD	873,548	0.56
			873,548	0.56
Total des obligations à taux variables			6,270,773	4.01
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			142,419,978	91.11
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	7,100	EUR	6,532,853	4.18
			6,532,853	4.18
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			6,532,853	4.18
Total Organismes de placement collectif			6,532,853	4.18
Total du portefeuille-titres			148,952,831	95.28
Coût d'acquisition			162,788,565	



Candriam Sustainable Bond Global

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	18.09
Union européenne	12.72
Allemagne	7.34
Japon	7.31
Supranationales	6.81
Royaume-Uni	5.67
Canada	4.50
Luxembourg	4.18
France	3.94
Espagne	2.92
Italie	2.79
Hongrie	2.68
Pays-Bas	2.30
Belgique	1.92
Autriche	1.90
Danemark	1.44
Australie	1.29
Chili	1.18
Roumanie	1.12
Suisse	0.97
Finlande	0.95
Slovaquie	0.67
Pologne	0.58
Irlande	0.54
République tchèque	0.46
Portugal	0.39
Suède	0.33
Norvège	0.28
	95.28

Répartition économique (en % des actifs nets)

Obligations d'États, Provinces et communes	30.92
Banques et autres institutions financières	24.09
Organisations supranationales	22.09
Fonds d'investissement	4.18
Énergie et eau	2.05
Électrotechnique	1.62
Industrie pharmaceutique	1.54
Assurance	1.37
Immobilier	1.23
Télécommunication	1.16
Chimie	0.96
Industrie agro-alimentaire	0.65
Internet et services d'Internet	0.56
Électronique et semi-conducteurs	0.49
Distribution, commerce de détail	0.46
Articles de bureaux et ordinateurs	0.45
Transport	0.45
Industrie automobile	0.33
Biens de consommation divers	0.32
Autres	0.22
Services divers	0.15
	95.28



Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Canada				
BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA 6.875% 15-09-55	31,000,000	USD	27,232,937	2.36
BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA 7.0% 15-09-55	17,500,000	USD	15,658,063	1.36
ROGERS COMMUNICATIONS 7.0% 15-04-55	27,082,000	USD	24,124,667	2.09
ROGERS COMMUNICATIONS 7.125% 15-04-55	20,236,000	USD	18,143,254	1.57
TELUS 6.375% 09-06-56	6,550,000	USD	5,586,332	0.48
TELUS 6.625% 09-06-56	2,751,000	USD	2,340,083	0.20
TELUS 6.625% 15-10-55	30,873,000	USD	26,824,587	2.32
TELUS 7.0% 15-10-55	12,000,000	USD	10,636,264	0.92
			130,546,187	11.31
Danemark				
ORSTED 2.5 21-3021 18/02A	3,592,000	GBP	3,154,781	0.27
			3,154,781	0.27
France				
ILIAD HOLDING 8.5000 24-31 15/04S	17,288,000	USD	15,842,473	1.37
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4.322% PERP	19,000,000	EUR	18,906,748	1.64
			34,749,221	3.01
Allemagne				
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 675 MBH 4.625% 15-0	12,800,000	EUR	12,967,156	1.12
			12,967,156	1.12
Italie				
ENEL 4.5% PERP	15,500,000	EUR	15,641,533	1.35
FIBERCOP 4.75% 30-06-30	3,637,000	EUR	3,695,667	0.32
			19,337,200	1.68
Pays-Bas				
TRIVIUM PACKAGING FINANCE BV 8.25% 15-07-30	5,650,000	USD	5,157,070	0.45
VZ SECURED FINANCING BV 7.5% 15-01-33	11,545,000	USD	9,958,198	0.86
ZIGGO BV 4.8750 19-30 15/01S	4,000,000	USD	3,219,316	0.28
			18,334,584	1.59
Portugal				
EDP 4.375% 02-12-55 EMTN	11,200,000	EUR	11,126,528	0.96
EDP 4.5% 27-05-55 EMTN	17,000,000	EUR	17,254,448	1.49
			28,380,976	2.46
Espagne				
GRIFOLS 7.125% 01-05-30	24,000,000	EUR	25,246,603	2.19
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	17,000,000	EUR	16,953,278	1.47
LORCA TELECOM BONDCO 4 20-27 30/09S	2,904,255	EUR	2,903,447	0.25
			45,103,328	3.91
Supranationales				
ACCORINVEST GROUP 5.5% 15-11-31	21,000,000	EUR	21,528,671	1.86
ACCORINVEST GROUP 6.375% 15-10-29	5,669,000	EUR	5,953,863	0.52
ESSENDI S.A. 5.625% 15-05-32	2,500,000	EUR	2,562,422	0.22
			30,044,956	2.60
Royaume-Uni				
SSE 4.0% PERP EMTN	8,750,000	EUR	8,782,956	0.76
SSE 4.5% PERP EMTN	23,158,000	EUR	23,373,458	2.02
VMED O2 UK FIN I PLC 4.5 21-31 15/07SS	20,000,000	GBP	20,295,749	1.76
VMED O2 UK FINA 4.7500 21-31 15/07S	23,298,000	USD	18,314,128	1.59
VMED O2 UK FINANCING I 6.75% 15-01-33	11,742,000	USD	9,908,242	0.86
VODAFONE GROUP 4.125% 12-09-55	18,986,000	EUR	18,850,117	1.63
VODAFONE GROUP 4.625% 12-09-55	6,000,000	EUR	5,933,700	0.51
ZEGONA FINANCE LC 6.75% 17-07-29	3,150,000	EUR	3,310,208	0.29
ZEGONA FINANCE LC 8.625% 15-07-29	24,269,000	USD	21,918,082	1.90
			130,686,640	11.32
États-Unis d'Amérique				
ADT SEC CORP 4.1250 21-29 01/08S	1,500,000	USD	1,245,668	0.11
AVANTOR FUNDING 4.625% 15-07-28	28,300,000	USD	23,965,458	2.08

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
AVANTOR FUNDING INC 3.875 20-28 15/07S	3,000,000	EUR	2,995,089	0.26
CCO HOLD 4.75 22-32 01/02S	9,000,000	USD	7,003,686	0.61
CCO HOLD LLC 7.375 23-31 03/03S	5,000,000	USD	4,344,534	0.38
CCO HOLDINGS 5 17-28 01/02S 17-28 01/02S	7,500,000	USD	6,335,439	0.55
CCO HOLDINGS 5.125 17-27 01/05S	35,419,000	USD	30,116,492	2.61
COTY/HFC PRESTI 4.7500 21-29 15/01S	14,000,000	USD	11,783,576	1.02
COTY/HFC PRESTI 6.6250 23-30 15/07S	13,807,000	USD	12,075,181	1.05
DARLING GLOBAL FINANCE BV 4.5% 15-06-32	12,000,000	EUR	12,156,836	1.05
DARLING INGREDI 6.0000 22-30 15/06S	10,000,000	USD	8,653,676	0.75
FRONTIER COM CORP 5.875 20-27 15/10S	23,800,000	USD	20,330,246	1.76
FRONTIER COMMUN 8.7500 22-30 15/05S	20,500,000	USD	18,227,544	1.58
GLATFELTER 4.7500 21-29 15/11S	7,228,000	USD	5,690,211	0.49
GLATFELTER 7.25% 15-11-31	10,500,000	USD	8,776,389	0.76
GOODYEAR TIRE AND RUBBER 5.25% 15-07-31	15,197,000	USD	12,274,678	1.06
GOODYEAR TIRE AND RUBBER 5.25% 30-04-31	9,000,000	USD	7,357,204	0.64
GRAPHIC PACKAGING INTL 6.375% 15-07-32	12,000,000	USD	10,408,331	0.90
HFC PRESTIGE PRODUCTS 5.6% 15-01-31	15,000,000	USD	12,889,096	1.12
HILTON GRAND VACATI 6.625 24-32 15/01S	25,500,000	USD	22,254,816	1.93
IMS HEALTH INC 5.00 16-26 15/10S	5,000,000	USD	4,262,839	0.37
IRON MOUNTAIN 4.75% 15-01-34	2,629,000	EUR	2,556,503	0.22
LKQ CORP 6.25 23-33 15/06S	12,867,000	USD	11,743,449	1.02
MARRIOTT OWNERSHIP RESORTS 6.5% 01-10-33	13,250,000	USD	10,822,767	0.94
MEDLINE BORROWE 6.2500 24-29 01/04S	5,000,000	USD	4,401,044	0.38
MOZART DEBT MERGER 3.875 21-29 01/04S	20,000,000	USD	16,625,809	1.44
NEXTERA ENERGY CAPITAL 3.996% 15-05-56	9,326,000	EUR	9,301,266	0.81
NEXTERA ENERGY CAPITAL 4.496% 15-05-56	10,860,000	EUR	10,830,388	0.94
NEXTERA ENERGY CAPITAL 6.375% 15-08-55	16,500,000	USD	14,522,830	1.26
NEXTERA ENERGY CAPITAL 6.5% 15-08-55	5,000,000	USD	4,487,583	0.39
NORTONLIFELOCK INC 6.75 -27 30/09S	7,349,000	USD	6,350,607	0.55
NORTONLIFELOCK INC 7.125 -30 30/09	10,000,000	USD	8,792,499	0.76
PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.75% 15-06-31	7,000,000	EUR	7,099,675	0.62
POST 6.5% 15-03-36	28,711,000	USD	24,479,375	2.12
POST HOLDINGS INC 4.5 21-31 15/09S	10,000,000	USD	8,072,263	0.70
PRIME SECURITY SERVIC 5.75 19-26 15/04S	8,955,000	USD	7,644,566	0.66
STAR PARENT INC9.00 23-30 01/10S	9,700,000	USD	8,814,269	0.76
TENET HEALTHCARE CORP 5.125 19-27 01/11S	33,000,000	USD	28,161,104	2.44
THE ADT CORPORATION 5.875% 15-10-33	30,000,000	USD	25,860,450	2.24
TRAVEL LEISURE 6.125% 01-09-33	30,000,000	USD	25,928,307	2.25
UNITED RENTALS NORTH AMERICA 5.375% 15-11-33	18,469,000	USD	15,714,526	1.36
			495,356,269	42.91
Total des obligations			948,661,298	82.18
Obligations à taux variables				
France				
VEOLIA ENVIRONNEMENT FL.R 20-XX 20.04A	15,000,000	EUR	14,990,618	1.30
			14,990,618	1.30
Italie				
ENEL FL.R 24-XX 27/05A	4,000,000	EUR	4,124,648	0.36
ENEL SPA FL.R 1.375 21-99 31/12A	15,000,000	EUR	14,586,731	1.26
			18,711,379	1.62
Portugal				
ENERGIAS DE PORTUGA FL.R 21-82 14/03A	5,000,000	EUR	4,903,112	0.42
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 24-54 29/05A	6,800,000	EUR	7,012,505	0.61
			11,915,617	1.03
Espagne				
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 20-XX 02/05A	3,400,000	EUR	3,358,137	0.29
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 12/05A	12,000,000	EUR	11,393,793	0.99
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 23-99 31/12A	7,600,000	EUR	8,397,387	0.73
			23,149,317	2.01

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Total des obligations à taux variables			68,766,931	5.96
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,017,428,229	88.14
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	77,507	EUR	89,867,718	7.78
			89,867,718	7.78
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			89,867,718	7.78
Total Organismes de placement collectif			89,867,718	7.78
Total du portefeuille-titres			1,107,295,947	95.92
Coût d'acquisition			1,118,889,541	



Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	42.91
Royaume-Uni	11.32
Canada	11.31
Luxembourg	7.78
Espagne	5.91
France	4.31
Portugal	3.49
Italie	3.30
Supranationales	2.60
Pays-Bas	1.59
Allemagne	1.12
Danemark	0.27
	95.92

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	35.76
Télécommunication	19.17
Énergie et eau	10.97
Fonds d'investissement	7.78
Services divers	4.20
Industrie agro-alimentaire	2.82
Soins de santé	2.81
Restauration, industrie hôtelière	2.25
Matériaux de construction	2.24
Internet et services d'Internet	2.00
Pneus et caoutchouc	1.70
Papier et bois	1.25
Industrie pharmaceutique	1.12
Industrie automobile	1.02
Organisations supranationales	0.62
Immobilier	0.22
	95.92



Candriam Sustainable Bond Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
WESTPAC BANKING CORP 0.766 21-31 13/05A	900,000	EUR	893,501	0.50
			893,501	0.50
Belgique				
AEDIFICA SA 0.75 21-31 09/09A	200,000	EUR	171,002	0.10
BELGIUM 1.25 18-33 22/04A	3,600,000	EUR	3,193,363	1.79
COFINIMMO SA 0.875 20-30 02/12A	700,000	EUR	620,105	0.35
COMMUNAUTE FLAMANDE 1.375 18-33 21/11A	800,000	EUR	695,077	0.39
ELIA TRANSMISSION BE 3.75 24-36 15/01A	1,000,000	EUR	998,403	0.56
KBC GROUPE SA 3 22-30 25/08A	2,300,000	EUR	2,295,736	1.28
PROXIMUS SA 4.125 23-33 17/11A	1,000,000	EUR	1,031,669	0.58
PROXIMUS SADP 0.7500 21-36 17/11A	600,000	EUR	451,455	0.25
REGION WALLONNE 0.25 19-26 03/05A	500,000	EUR	496,859	0.28
REGION WALLONNE 0.5 20-30 08/04A	300,000	EUR	271,179	0.15
			10,224,848	5.72
Canada				
CANADA 1.85 20-27 01/02S	600,000	CAD	370,471	0.21
PROVINCE OF QUEBEC 1.85 20-27 13/02S	600,000	CAD	370,622	0.21
			741,093	0.41
Chili				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 3.75% 14-01-32	2,073,000	EUR	2,109,391	1.18
			2,109,391	1.18
Danemark				
NOVO NORDISK FINANCE 3.25 24-31 21/01A	2,011,000	EUR	2,032,170	1.14
			2,032,170	1.14
Union européenne				
BEI 0.0100 21-41 15/05A	2,400,000	EUR	1,399,676	0.78
COUNCIL OF EUROPE 1.00 22-29 13/04A	2,000,000	EUR	1,906,669	1.07
EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCT ET DEVEL 2.875% 22-0	1,800,000	EUR	1,792,830	1.00
EUROPEAN UNION 0.4 21-37 04/02A	4,900,000	EUR	3,610,969	2.02
			8,710,144	4.87
Finlande				
NOKIA OYJ 4.375 23-31 21/08A	1,135,000	EUR	1,189,278	0.67
NORDEA BANK ABP 0.5 21-31 19/03A	500,000	EUR	439,773	0.25
NORDEA BKP 3.0% 28-10-31 EMTN	454,000	EUR	448,718	0.25
OP CORPORATE BA 0.6250 22-27 27/07A	682,000	EUR	662,374	0.37
			2,740,143	1.53
France				
AGENCE FRANCE L 0.00 20-27 20/09U	700,000	EUR	672,415	0.38
AIR LIQUIDE FINANCE 0.375 21-31 27/05A	1,700,000	EUR	1,476,950	0.83
BFCM EMTN 4.00 22-29 21/11A	2,000,000	EUR	2,068,336	1.16
BPCE 3.625% 01-10-33 EMTN	200,000	EUR	198,150	0.11
BPI FRANCE E 2.75% 25-02-29	1,400,000	EUR	1,402,195	0.78
BPIFRANCE 3.125 23-33 25/05A	300,000	EUR	295,263	0.17
CA 3.25% 25-08-32 EMTN	800,000	EUR	790,136	0.44
CA 3.75% 27-05-35 EMTN	1,900,000	EUR	1,883,783	1.05
CADES 1.5 22-32 25/05A	2,200,000	EUR	1,999,174	1.12
COMPAGNIE DE SAINT G 3.375 24-30 08/04A	1,200,000	EUR	1,217,244	0.68
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.309% 25-10-34	1,400,000	EUR	1,369,299	0.77
FONCIERE DES REGIONS 1.125 15-21 31/01S	400,000	EUR	352,849	0.20
FRANCE 0.1 20-49 02/07A	700,000	EUR	619,513	0.35
FRANCE 1.75 16-39 25/06A	5,400,000	EUR	4,214,353	2.36
GECINA 0.875 22-33 25/01A	600,000	EUR	501,613	0.28
GROUPAMA ASSURANCES 0.75 21-28 07/07A	800,000	EUR	756,338	0.42
ICADE PROMOTION 4.375% 22-05-35	500,000	EUR	493,106	0.28
KLEPIERRE 3.75% 30-09-37 EMTN	500,000	EUR	496,249	0.28

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
LA BANQUE POSTALE 0.75 21-31 23/06A	1,600,000	EUR	1,388,750	0.78
LA POSTE 2.625 22-28 14/09A	400,000	EUR	399,655	0.22
LA POSTE SA 1.45 18-28 30/11A	600,000	EUR	580,835	0.32
LEGRAND SA 0.375 21-31 06/10A	1,800,000	EUR	1,552,227	0.87
ORANGE 3.5% 19-05-35 EMTN	1,400,000	EUR	1,381,900	0.77
PRAEMIA HEALTHCARE 375 20-30 17/09A	700,000	EUR	634,564	0.36
SG 3.75% 15-07-31	1,000,000	EUR	1,013,037	0.57
SOCIETE NATIONA 3.1250 22-27 02/11A	500,000	EUR	506,435	0.28
UNION NAT. INTERPRO. 0.00 20-30 19/11U	2,300,000	EUR	2,003,217	1.12
			30,267,586	16.94
Allemagne				
AMPRION 2.75% 30-09-29 EMTN	300,000	EUR	297,771	0.17
COMMERZBANK AKTIENGESSELLSCHAFT 3.625% 14-01-32	1,000,000	EUR	1,010,856	0.57
E.ON SE 3.3750 24-31 15/01A	1,100,000	EUR	1,118,173	0.63
GERMANY 0.00 21-50 15/08U	10,000,000	EUR	4,340,535	2.43
GERMANY 1.3 22-27 15/10A	6,200,000	EUR	6,118,335	3.42
HENKEL AG & CO KGAA 2.625 22-27 13/09A	1,000,000	EUR	1,002,253	0.56
LAND HESSEN 2.875 23-33 04/07A	2,000,000	EUR	1,982,917	1.11
LEG IMMOBILIEN SE 0.75 21-31 30/06A	600,000	EUR	517,033	0.29
MERCEDESBENZ GROUP 0.75 20-30 10/09A	1,000,000	EUR	906,647	0.51
VONOVIA SE 0.625 21-31 24/03A	800,000	EUR	698,051	0.39
			17,992,571	10.07
Irlande				
BK IRELAND GROUP 3.625% 10-11-36	641,000	EUR	625,164	0.35
IRELAND 1.35 18-31 18/03A	1,000,000	EUR	942,646	0.53
SMURFIT KAPPA TSY 0.5000 21-29 22/09A	800,000	EUR	733,094	0.41
			2,300,904	1.29
Italie				
ASSICURAZ GENERALI 2.429 20-31 14/07A	1,800,000	EUR	1,713,608	0.96
BUONI POLIENNAL 1.50 21-45 30/04S	3,450,000	EUR	2,268,449	1.27
CASSA DEP 3.25% 17-06-33 EMTN	300,000	EUR	297,431	0.17
CASSA DEPOSITI E PREST 2.0 20-27 20/04A	300,000	EUR	298,859	0.17
ENEL FINANCE INTL 0.5 21-30 17/06A	1,200,000	EUR	1,084,536	0.61
ENEL FINANCE INTL NV 3.0% 24-02-31	786,000	EUR	780,018	0.44
INTE 5.25 22-30 13/01A	1,800,000	EUR	1,953,062	1.09
INTESA SANPAOLO 4.75 22-27 06/09A	650,000	EUR	673,905	0.38
ITALY 4 22-35 30/04S	12,500,000	EUR	13,127,703	7.35
TERNA SPA 0.75 20-32 24/07A	1,250,000	EUR	1,061,759	0.59
			23,259,330	13.01
Lettonie				
LATVIA 0.25 21-30 23/01A	1,819,000	EUR	1,642,503	0.92
			1,642,503	0.92
Pays-Bas				
ABN AMRO BANK 0.5 21-29 23/09A	1,500,000	EUR	1,370,621	0.77
ASML HOLDING NV 2.25 22-32 17/05A	1,700,000	EUR	1,639,549	0.92
BNG BANK N.V. 2.75 24-34 11/01A	2,000,000	EUR	1,956,262	1.09
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.296% 22-11-28	1,500,000	EUR	1,536,105	0.86
ENEXIS HOLDING NV 3.25% 09-04-33	738,000	EUR	734,016	0.41
ING GROEP NV 2.875% 10-11-30	400,000	EUR	396,700	0.22
ING GROUP NV 0.875 21-32 09/06A	1,000,000	EUR	975,275	0.55
KONINKLIJKE AHOLD DE 0.375 21-30 18/03A	1,000,000	EUR	905,797	0.51
NEDERLANDSE WATERS BK 0.25 22-32 19/01A	2,000,000	EUR	1,711,063	0.96
NETHERLANDS 0.50 19-40 15/01A	1,000,000	EUR	688,858	0.39
			11,914,246	6.67
Portugal				
EDP FINANCE BV 1.875 22-29 21/09A	1,700,000	EUR	1,640,970	0.92
			1,640,970	0.92
Slovénie				
SLOVENIA 0.125 21-31 01/07A	3,500,000	EUR	3,063,722	1.71
			3,063,722	1.71

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Espagne				
BBVA 3.75% 26-08-35 EMTN	800,000	EUR	800,665	0.45
BBVA 4.375 22-29 14/10A	1,500,000	EUR	1,582,972	0.89
COMUNIDAD MADRID 2.487% 30-07-30	500,000	EUR	497,032	0.28
IBERDROLA FINANZAS 3.375 22-32 22/11A	2,000,000	EUR	2,014,179	1.13
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.25% 22-01-30	700,000	EUR	701,811	0.39
INSTITUTO DE CREDITO 2.65 22-28 31/01A	1,000,000	EUR	1,008,430	0.56
RED ELECTRICA FIN 0.5 21-33 24/05A	1,000,000	EUR	825,644	0.46
SPAIN 0.827 20-27 30/07A	500,000	EUR	489,854	0.27
SPAIN 1 21-42 30/07A	9,500,000	EUR	6,294,962	3.52
TELEFONICA EMISIONES 3.698 24-32 24/01A	1,400,000	EUR	1,424,162	0.80
			15,639,711	8.75
Supranationales				
AFRICAN DEVELOPMENT BANK ADB 2.25% 14-09-29	1,300,000	EUR	1,286,100	0.72
INTL BANK FOR RECONSTRUCTION AN 2.6% 28-08-31	2,400,000	EUR	2,384,208	1.33
LUXEMBOURG 0.00 20-32 14/09U	2,200,000	EUR	1,827,504	1.02
			5,497,812	3.08
Suède				
SWEDBANK AB 4.375 23-30 05/09A	1,700,000	EUR	1,794,549	1.00
			1,794,549	1.00
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC 0.375 21-29 03/06A	1,600,000	EUR	1,477,957	0.83
GSK CAPITAL BV 3.125 22-32 28/11A	1,200,000	EUR	1,189,162	0.67
			2,667,119	1.49
États-Unis d'Amérique				
COLGATE-PALMOLIVE CO 0.3 21-29 10/11A	1,600,000	EUR	1,469,235	0.82
DIGITAL INTREPID 0.625 21-31 15/07A	600,000	EUR	509,929	0.29
ELI LILLY & CO 0.5000 21-33 14/09A	3,000,000	EUR	2,467,576	1.38
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 3.25% 19-05	700,000	EUR	702,034	0.39
NATL GRID NORTH AMERICA 3.917% 03-06-35	1,630,000	EUR	1,635,944	0.92
NOVARTIS FINANCE 1.375 18-30 14/08A	700,000	EUR	659,299	0.37
PROLOGIS EURO FINANCE 0.375 20-28 06/02A	600,000	EUR	573,476	0.32
SANOFI SA 1.2500 22-29 06/04A	1,500,000	EUR	1,433,516	0.80
STELLANTIS NV 4.375 23-30 14/03A	482,000	EUR	498,992	0.28
TOYOTA MOTOR CREDIT 2.15 20-30 13/02S	800,000	USD	632,261	0.35
XYLEM INC 1.9500 20-28 30/01S	800,000	USD	654,065	0.37
			11,236,327	6.29
Total des obligations			156,368,640	87.49
Obligations à taux variables				
Australie				
AUSTRALIA NEW ZEA BK FL.R 23-33 03/02A	1,562,000	EUR	1,628,766	0.91
			1,628,766	0.91
France				
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	1,200,000	EUR	1,071,108	0.60
BNP PARIBAS FL.R 23-31 13/04A	1,300,000	EUR	1,349,935	0.76
BPCE FL.R 22-28 14/01A	1,200,000	EUR	1,175,408	0.66
CNP ASSURANCES FL.R 19-50 27/07A	300,000	EUR	279,944	0.16
CREDIT MUTUEL ARKEA FL.R 20-29 11/06A	1,500,000	EUR	1,442,353	0.81
SOCIETE GENERALE SA FL.R 20-28 22/09A	600,000	EUR	582,322	0.33
			5,901,070	3.30
Allemagne				
MUENCHENER RUECK FL.R 20-41 26/05A	900,000	EUR	808,210	0.45
			808,210	0.45
Irlande				
AIB GROUP PLC FL.R 20-31 30/09A	500,000	EUR	500,146	0.28
AIB GROUP PLC FL.R 23-29 23/07A	1,100,000	EUR	1,147,466	0.64
BANK OF IRELAND GRP FL.R 23-28 16/07A	1,000,000	EUR	1,034,674	0.58
			2,682,286	1.50

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Bond Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Italie				
MEDIOBANCA FL.R 22-29 07/02A	700,000	EUR	725,476	0.41
UNICREDIT SPA FL.R 21-29 05/07A	1,200,000	EUR	1,142,582	0.64
			1,868,058	1.05
Norvège				
DNB BANK A FL.R 23-29 01/11A	1,400,000	EUR	1,467,623	0.82
			1,467,623	0.82
Espagne				
BANCO DE BADELL FL.R 24-30 13/09A	1,100,000	EUR	1,143,385	0.64
BANCO DE SABADELL SA FL.R 21-28 16/06A	500,000	EUR	488,101	0.27
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 12/05A	100,000	EUR	95,253	0.05
			1,726,739	0.97
Suède				
TELIA COMPANY AB FL.R 20-81 11/02A	500,000	EUR	498,226	0.28
			498,226	0.28
Total des obligations à taux variables			16,580,978	9.28
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			172,949,618	96.77
Total du portefeuille-titres			172,949,618	96.77
Coût d'acquisition			174,812,035	



Candriam Sustainable Bond Impact

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	20.24
Italie	14.06
Allemagne	10.52
Espagne	9.72
Pays-Bas	6.67
États-Unis d'Amérique	6.29
Belgique	5.72
Union européenne	4.87
Supranationales	3.08
Irlande	2.79
Slovénie	1.71
Finlande	1.53
Royaume-Uni	1.49
Australie	1.41
Suède	1.28
Chili	1.18
Danemark	1.14
Lettonie	0.92
Portugal	0.92
Norvège	0.82
Canada	0.41
	96.77

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	37.89
Obligations d'États, Provinces et communes	30.20
Organisations supranationales	6.93
Immobilier	2.95
Télécommunication	2.62
Assurance	2.59
Énergie et eau	2.10
Autres	2.07
Services divers	1.67
Industrie pharmaceutique	1.63
Biotechnologie	1.38
Biens de consommation divers	1.38
Électronique et semi-conducteurs	0.92
Électrotechnique	0.87
Industrie automobile	0.79
Distribution, commerce de détail	0.51
Transport	0.28
	96.77



Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Autriche				
AUSTRIA 2.40 13-34 23/05A	744,000	EUR	710,484	0.68
			710,484	0.68
Belgique				
BELGIUM 3.75 13-45 22/06A	340,934	EUR	329,032	0.32
			329,032	0.32
France				
COVIVIO SA 1.625 20-30 23/06A	600,000	EUR	562,702	0.54
VIGIE 2.375 22-30 24/05A	700,000	EUR	677,609	0.65
			1,240,311	1.19
Allemagne				
GERMANY 0.00 22-27 16/04U	1,318,224	EUR	1,284,705	1.23
GERMANY 2.50 12-44 04/07A	1,379,068	EUR	1,222,602	1.17
VONOVIA SE 0.625 21-31 24/03A	600,000	EUR	523,538	0.50
			3,030,845	2.90
Italie				
ITALY 4.75 13-28 01/09S	1,245,000	EUR	1,320,349	1.26
			1,320,349	1.26
Pays-Bas				
ING GROEP NV 4.125% 20-05-36	600,000	EUR	611,398	0.59
NETHERLANDS 0.25 19-29 15/07A	1,160,306	EUR	1,078,176	1.03
			1,689,574	1.62
Portugal				
PORTUGAL 4.125 17-27 14/04A	1,209,123	EUR	1,240,746	1.19
			1,240,746	1.19
Espagne				
SPAIN 1.85 19-35 30/07A	652,000	EUR	578,125	0.55
			578,125	0.55
Total des obligations			10,139,466	9.71
Obligations à taux variables				
France				
AXA SA FL.R 21-41 07/04A	616,000	EUR	549,835	0.53
			549,835	0.53
Total des obligations à taux variables			549,835	0.53
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			10,689,301	10.24
Organismes de placement collectif				
Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement				
Luxembourg				
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS FOSSIL FREE Z C	766	EUR	1,224,951	1.17
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EUROPEAN EQUITIES FOSSIL FREE Z C	140	EUR	432,254	0.41
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	47	USD	52,548	0.05
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	3,973	USD	4,422,207	4.23
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	12,906	EUR	14,495,930	13.88
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM Z C	12,760	EUR	13,757,664	13.17
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	19,367	EUR	19,531,391	18.70
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	2,480	EUR	3,293,172	3.15
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL Z C	8,901	EUR	8,696,835	8.33
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY Z C	238	USD	311,948	0.30
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION Z C	315	USD	541,770	0.52
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	1,412	EUR	4,071,827	3.90
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	647	EUR	1,250,065	1.20
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z C	1,100	JPY	1,907,001	1.83
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	1,251	EUR	7,559,726	7.24

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	6,890	USD	9,404,707	9.01
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	2,861	EUR	1,241,313	1.19
			92,195,309	88.29
Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement			92,195,309	88.29
Total Organismes de placement collectif			92,195,309	88.29
Total du portefeuille-titres			102,884,610	98.53
Coût d'acquisition			97,187,982	



Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Luxembourg	88.29
Allemagne	2.90
France	1.71
Pays-Bas	1.62
Italie	1.26
Portugal	1.19
Autriche	0.68
Espagne	0.55
Belgique	0.32
	98.53

Répartition économique (en % des actifs nets)

Fonds d'investissement	88.29
Obligations d'États, Provinces et communes	7.44
Banques et autres institutions financières	1.23
Immobilier	1.04
Assurance	0.53
	98.53



Candriam Sustainable Equity Children

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
France				
DANONE SA	18,836	EUR	1,698,523	3.89
ESSILORLUXOTTICA SA	4,844	EUR	1,535,471	3.52
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	28,421	EUR	992,025	2.27
			4,226,019	9.68
Hong Kong				
PRUDENTIAL PLC	28,009	GBP	431,180	0.99
			431,180	0.99
Irlande				
KERRY GROUP -A-	12,059	EUR	1,104,690	2.53
			1,104,690	2.53
Japon				
HOYA CORP	11,400	JPY	1,722,600	3.95
PIGEON CORP	17,400	JPY	178,890	0.41
UNI CHARM	101,100	JPY	577,272	1.32
			2,478,762	5.68
Pays-Bas				
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	36,066	EUR	941,612	2.16
			941,612	2.16
Nigeria				
AIRTEL AFRICA PLC	55,254	GBP	263,987	0.60
			263,987	0.60
Suisse				
LOGITECH - REG SHS	7,313	USD	732,909	1.68
SONOVA HOLDING NAM-AKT	3,079	CHF	804,837	1.84
			1,537,746	3.52
Royaume-Uni				
COMPASS GROUP	48,305	GBP	1,535,979	3.52
INFORMA PLC	133,767	GBP	1,590,549	3.64
INTERTEK GROUP PLC	23,202	GBP	1,443,699	3.31
NOMAD FOODS LTD	48,283	USD	604,020	1.38
PEARSON PLC	36,136	GBP	510,358	1.17
WISE PLC	110,011	GBP	1,318,437	3.02
			7,003,042	16.05
États-Unis d'Amérique				
ADTLM GBLB EDCT - REGISTERED	4,476	USD	463,132	1.06
ADVANCED DRAINAGE	10,124	USD	1,466,259	3.36
AMERICAN TOWER CORP	6,970	USD	1,223,723	2.80
AMERICAN WATER WORKS CO INC	10,557	USD	1,377,689	3.16
BADGER METER INC	6,109	USD	1,065,471	2.44
BRIGHT HORIZONS FAMILY SOLUTION	7,615	USD	772,161	1.77
COLGATE-PALMOLIVE CO	18,671	USD	1,475,382	3.38
COOPER COS INC	6,173	USD	505,939	1.16
DELL TECHNOLOGIES PREFERENTIAL SHARE	11,386	USD	1,433,270	3.28
DEXCOM INC	15,810	USD	1,049,310	2.40
EQUINIX INC	1,801	USD	1,379,854	3.16
GEN DIGITAL INC	46,541	USD	1,265,450	2.90
GRAND CANYON EDUCATION INC	2,531	USD	420,931	0.96
HCA INC	1,826	USD	852,486	1.95
HURON CONSULTING GROUP INC	2,669	USD	461,497	1.06
MICROSOFT CORP	6,675	USD	3,228,163	7.40
QUEST DIAGNOSTICS	3,817	USD	662,364	1.52
SPROUTS FARMERS MARKET INC	2,188	USD	174,318	0.40
TETRA TECH INC	38,620	USD	1,295,315	2.97
TRACTOR SUPPLY CO	31,142	USD	1,557,411	3.57
WALT DISNEY CO	11,970	USD	1,361,827	3.12
XYLEM INC	12,522	USD	1,705,246	3.91

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Children

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
			25,197,198	57.74
Total des actions			43,184,236	98.95
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			43,184,236	98.95
Total du portefeuille-titres			43,184,236	98.95
Coût d'acquisition			38,656,055	



Candriam Sustainable Equity Children

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	57.74
Royaume-Uni	16.05
France	9.68
Japon	5.68
Suisse	3.52
Irlande	2.53
Pays-Bas	2.16
Hong Kong	0.99
Nigeria	0.60
	98.95

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	14.31
Internet et services d'Internet	11.26
Industrie pharmaceutique	10.44
Énergie et eau	9.34
Art graphique, maison d'édition	7.93
Industrie agro-alimentaire	6.42
Services environnementaux et recyclage	6.33
Biens de consommation divers	5.11
Distribution, commerce de détail	3.97
Électronique et semi-conducteurs	3.95
Soins de santé	3.72
Restauration, industrie hôtelière	3.52
Textile et habillement	3.31
Immobilier	3.16
Construction de machines et appareils	2.44
Articles de bureaux et ordinateurs	1.68
Services divers	1.06
Assurance	0.99
	98.95



Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Australie				
BRAMBLES	288,084	AUD	4,410,795	1.84
			4,410,795	1.84
Canada				
WEST FRASER TIMBER CO	27,688	CAD	1,696,100	0.71
			1,696,100	0.71
Danemark				
NOVOZYMES -B-	69,239	DKK	4,439,868	1.85
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	136,390	DKK	3,718,807	1.55
			8,158,675	3.40
France				
CIE DE SAINT-GOBAIN	52,377	EUR	5,349,272	2.23
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	56,795	EUR	1,888,359	0.79
DANONE SA	42,308	EUR	3,815,093	1.59
HERMES INTERNATIONAL SA	1,831	EUR	4,563,187	1.90
L'OREAL SA	7,428	EUR	3,198,150	1.33
			18,814,061	7.83
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	11,901	EUR	2,362,834	0.98
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	89,528	EUR	3,967,165	1.65
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	13,571	EUR	3,811,683	1.59
			10,141,682	4.22
Japon				
DAISEKI CO LTD	155,940	JPY	3,382,539	1.41
USS	259,900	JPY	2,846,970	1.19
			6,229,509	2.59
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	3,962	EUR	4,287,432	1.78
			4,287,432	1.78
Corée du Sud				
COWAY CO LTD	48,388	KRW	2,918,966	1.22
			2,918,966	1.22
Espagne				
IBERDROLA SA	169,220	EUR	3,669,742	1.53
			3,669,742	1.53
Suisse				
GIVAUDAN SA - REG SHS	659	CHF	2,616,750	1.09
ON HOLDING --- REGISTERED SHS	75,629	USD	3,515,236	1.46
			6,131,986	2.55
Royaume-Uni				
UNILEVER PLC	38,419	GBP	2,511,212	1.05
			2,511,212	1.05
États-Unis d'Amérique				
ADVANCED DRAINAGE	31,209	USD	4,519,999	1.88
AGILENT TECHNOLOGIES	37,225	USD	5,065,206	2.11
AMERICAN WATER WORKS CO INC	22,092	USD	2,883,006	1.20
AUTODESK INC	21,904	USD	6,483,803	2.70
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	19,581	USD	6,120,629	2.55
CISCO SYSTEMS INC	105,859	USD	8,154,319	3.39
CLEAN HARBORS INC	8,502	USD	1,993,549	0.83
CONSTELLIUM SE	183,535	USD	3,459,635	1.44
CROWN HOLDINGS INC	44,422	USD	4,574,133	1.90
DELL TECHNOLOGIES PREFERENTIAL SHARE	31,043	USD	3,907,693	1.63
DOCUSIGN INC	29,227	USD	1,999,127	0.83
DOVER CORP	34,149	USD	6,667,251	2.78
EBAY INC	36,475	USD	3,176,973	1.32
ECOLAB INC	30,510	USD	8,009,485	3.33

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	11,496	USD	1,203,861	0.50
FIRST SOLAR INC	25,497	USD	6,660,581	2.77
HALEON PLC REGISTERED SHARE	446,968	GBP	2,253,314	0.94
IRON MOUNTAIN INC REIT	39,045	USD	3,238,783	1.35
ITRON INC	19,974	USD	1,854,786	0.77
KLA CORPORATION	2,116	USD	2,571,109	1.07
LKQ CORP	77,751	USD	2,348,080	0.98
MICROSOFT CORP	29,540	USD	14,286,136	5.95
MOHAWK INDUSTRIES INC	23,109	USD	2,525,814	1.05
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	28,567	CHF	2,839,084	1.18
NEXTERA ENERGY	90,329	USD	7,251,612	3.02
ORMAT TECHNOLOGIES	30,251	USD	3,341,828	1.39
OWENS CORNING SHS	19,076	USD	2,134,795	0.89
PROCTER & GAMBLE CO	17,642	USD	2,528,275	1.05
PTC INC	14,589	USD	2,541,550	1.06
SCHNEIDER ELECTRIC SE	20,079	EUR	5,539,360	2.31
SMURFIT WESTROCK PLC	85,822	USD	3,318,737	1.38
SPROUTS FARMERS MARKET INC	19,730	USD	1,571,889	0.65
STRYKER CORP	9,225	USD	3,242,311	1.35
TRIMBLE	43,343	USD	3,395,924	1.41
UNITED RENTALS INC	3,370	USD	2,727,408	1.14
WABTEC CORP	32,186	USD	6,870,102	2.86
WASTE CONNECTIONS	39,049	CAD	6,857,372	2.85
WASTE MANAGEMENT	39,605	USD	8,701,616	3.62
ZEBRA TECHNOLOGIES -A-	16,087	USD	3,906,245	1.63
			170,725,380	71.07
Total des actions			239,695,540	99.78
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			239,695,540	99.78
Total du portefeuille-titres			239,695,540	99.78
Coût d'acquisition			216,039,966	



Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	71.07
France	7.83
Allemagne	4.22
Danemark	3.40
Japon	2.59
Suisse	2.55
Australie	1.84
Pays-Bas	1.78
Espagne	1.53
Corée du Sud	1.22
Royaume-Uni	1.05
Canada	0.71
	99.78

Répartition économique (en % des actifs nets)

Internet et services d'Internet	13.08
Électronique et semi-conducteurs	11.09
Services environnementaux et recyclage	10.60
Énergie et eau	8.69
Banques et autres institutions financières	8.34
Chimie	6.27
Construction de machines et appareils	5.64
Électrotechnique	5.11
Industrie agro-alimentaire	3.82
Articles de bureaux et ordinateurs	3.39
Industrie pharmaceutique	3.18
Matériaux de construction	3.12
Distribution, commerce de détail	3.11
Textile et habillement	2.88
Biens de consommation divers	2.52
Industrie automobile	2.16
Biotechnologie	2.11
Industries d'emballage	1.84
Services divers	1.35
Pneus et caoutchouc	0.79
Papier et bois	0.71
	99.78



Candriam Sustainable Equity Climate Action

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
ELIA SYSTEM OPERATOR SA	65,648	EUR	8,457,902	1.26
UCB	12,055	EUR	3,378,098	0.50
			11,836,000	1.77
Canada				
WSP GLOBAL INC	31,374	CAD	5,688,095	0.85
			5,688,095	0.85
Danemark				
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	260,836	DKK	7,111,950	1.06
			7,111,950	1.06
France				
AIR LIQUIDE SA	46,232	EUR	8,701,665	1.30
CIE DE SAINT-GOBAIN	47,733	EUR	4,874,980	0.73
L'OREAL SA	11,824	EUR	5,090,863	0.76
			18,667,508	2.79
Allemagne				
E.ON SE	263,189	EUR	4,984,275	0.74
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	257,007	EUR	11,388,494	1.70
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	42,849	EUR	12,034,987	1.80
SIEMENS ENERGY - REG SHS	105,147	EUR	14,868,183	2.22
			43,275,939	6.46
Italie				
ENEL SPA	504,705	EUR	5,261,849	0.79
			5,261,849	0.79
Japon				
HITACHI LTD	276,600	JPY	8,650,313	1.29
SONY CORP	198,000	JPY	5,083,110	0.76
TOKYO ELECTRON LTD	32,000	JPY	7,006,540	1.05
			20,739,963	3.10
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	12,173	EUR	13,172,869	1.97
			13,172,869	1.97
République populaire de Chine				
BYD COMPANY LTD -H-	447,523	HKD	5,482,298	0.82
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	188,470	CNY	9,904,960	1.48
LONGI GREEN ENE - REGISTERED SHS -A-	1,543,816	CNY	4,020,720	0.60
			19,407,978	2.90
Corée du Sud				
KB FINANCIAL GROUP INC	78,137	KRW	6,763,864	1.01
			6,763,864	1.01
Espagne				
IBERDROLA SA	775,817	EUR	16,824,538	2.51
			16,824,538	2.51
Taiwan				
DELTA ELECTRONIC INCS	337,817	TWD	10,353,681	1.55
			10,353,681	1.55
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	36,555	GBP	6,780,422	1.01
LAND SEC R.E.I.T	616,618	GBP	5,158,842	0.77
NATWEST GROUP PLC	578,671	GBP	5,073,314	0.76
			17,012,578	2.54
États-Unis d'Amérique				
AGILENT TECHNOLOGIES	36,566	USD	4,975,536	0.74
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	10,823	USD	2,673,497	0.40
AMERICAN EXPRESS	17,650	USD	6,529,618	0.98
AMERICAN WATER WORKS CO INC	40,670	USD	5,307,435	0.79
ANALOG DEVICES INC	27,020	USD	7,327,824	1.09
APPLE INC	74,301	USD	20,199,470	3.02

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Climate Action

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
APTIV PLC	92,488	USD	7,037,412	1.05
AUTODESK INC	28,003	USD	8,289,168	1.24
BOSTON SCIENTIF CORP	105,301	USD	10,040,450	1.50
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	26,611	USD	8,318,066	1.24
COMFORT SYSTEMS USA INC	4,008	USD	3,740,626	0.56
CROWN HOLDINGS INC	123,241	USD	12,690,126	1.90
DANAHER CORP	56,116	USD	12,846,075	1.92
ECOLAB INC	36,287	USD	9,526,063	1.42
EQUINIX INC	7,821	USD	5,992,137	0.89
FIRST SOLAR INC	56,143	USD	14,666,236	2.19
GE VERNOVA LLC	16,021	USD	10,470,845	1.56
IQVIA HOLDINGS INC	22,470	USD	5,064,963	0.76
JOHNSON CONTROLS INTL	167,045	USD	20,003,639	2.99
LINDE PLC	26,816	USD	11,434,074	1.71
MASTEC INC	53,977	USD	11,732,980	1.75
MASTERCARD INC -A-	20,482	USD	11,692,764	1.75
METLIFE INC	62,529	USD	4,936,039	0.74
MICROSOFT CORP	81,796	USD	39,558,182	5.91
NEXTERA ENERGY	197,073	USD	15,821,020	2.36
NEXTRACKER INC-CL A	95,834	USD	8,348,100	1.25
NORTHERN TRUST CORP	36,088	USD	4,929,260	0.74
NVENT ELEC - REG SHS	106,163	USD	10,825,441	1.62
ON SEMICONDUCTOR CORP	150,188	USD	8,132,680	1.21
ORMAT TECHNOLOGIES	41,737	USD	4,610,686	0.69
PROLOGIS	39,596	USD	5,054,825	0.75
PTC INC	31,321	USD	5,456,431	0.81
QUANTA SERVICES - REG SHS	24,795	USD	10,464,978	1.56
ROCKWELL AUTOMATION	14,664	USD	5,705,322	0.85
SANOFI	104,333	EUR	10,136,004	1.51
SCHNEIDER ELECTRIC SE	65,262	EUR	18,004,370	2.69
SYNOPSYS	29,306	USD	13,765,614	2.06
TE CONNECTIVITY PLC	39,697	USD	9,031,464	1.35
THERMO FISHER SCIENT SHS	15,471	USD	8,964,671	1.34
TOPBUILD	11,160	USD	4,655,840	0.70
TRANE TECH - REG SHS	22,284	USD	8,672,933	1.30
TRIMBLE	58,789	USD	4,606,118	0.69
VERALTO CORPORATION	78,284	USD	7,811,178	1.17
VERISK ANALYTICS	19,655	USD	4,396,627	0.66
VISA INC -A-	33,405	USD	11,715,468	1.75
WABTEC CORP	41,949	USD	8,954,014	1.34
WASTE MANAGEMENT	40,181	USD	8,828,168	1.32
XYLEM INC	85,746	USD	11,676,890	1.74
			465,621,327	69.54
Total des actions			661,738,139	98.83
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			661,738,139	98.83
Total du portefeuille-titres			661,738,139	98.83
Coût d'acquisition			534,661,329	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Climate Action

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	69.54
Allemagne	6.46
Japon	3.10
République populaire de Chine	2.90
France	2.79
Royaume-Uni	2.54
Espagne	2.51
Pays-Bas	1.97
Belgique	1.77
Taiwan	1.55
Danemark	1.06
Corée du Sud	1.01
Canada	0.85
Italie	0.79
	98.83

Répartition économique (en % des actifs nets)

Électronique et semi-conducteurs	16.27
Électrotechnique	13.06
Énergie et eau	11.96
Internet et services d'Internet	11.92
Banques et autres institutions financières	11.05
Construction de machines et appareils	8.81
Industrie pharmaceutique	6.05
Services divers	3.95
Chimie	3.12
Articles de bureaux et ordinateurs	3.02
Biens de consommation divers	2.99
Immobilier	2.42
Matériaux de construction	1.42
Services environnementaux et recyclage	1.32
Biotechnologie	0.74
Assurance	0.74
	98.83



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Argentine				
BANCO MACRO -B- ADR REPR 10 SH	215,000	USD	16,447,857	0.81
			16,447,857	0.81
Autriche				
ERSTE GROUP BANK AG	205,000	EUR	21,094,500	1.04
			21,094,500	1.04
Brésil				
B3 - REGISTERED SHS	4,500,000	BRL	9,726,739	0.48
BANCO BRADESCO SA-PREF	7,570,000	BRL	21,427,973	1.06
EQUATORIAL ENERGIA SA	2,200,000	BRL	13,180,623	0.65
LOCALIZA RENT A CAR	1,970,000	BRL	13,356,919	0.66
LOCALIZA RENT A CAR SA	75,769	BRL	489,319	0.02
NU HLDG - REG SHS -A-	3,560,000	USD	51,199,455	2.54
RAIA DROGASIL SA	5,304,000	BRL	19,355,254	0.96
REDE D'OR SAO LUIZ SA	2,800,000	BRL	17,694,714	0.88
TIM SA	1,800,000	BRL	5,977,498	0.30
			152,408,494	7.55
Burkina Faso				
IAMGOLD CORP	1,540,000	USD	21,977,507	1.09
			21,977,507	1.09
Colombie				
GRUPO CIBEST SA-ADR	215,000	USD	11,721,777	0.58
			11,721,777	0.58
Grèce				
ALPHA BANK SA	5,900,000	EUR	21,157,400	1.05
			21,157,400	1.05
Guatemala				
MILLICOM INTL CELLULAR S.A.	310,000	USD	14,550,481	0.72
			14,550,481	0.72
Hong Kong				
FUTU HOLDINGS - ADR	84,000	USD	11,828,133	0.59
			11,828,133	0.59
Inde				
ASIAN PAINTS LTD	450,000	INR	11,806,207	0.58
AXIS BANK	1,450,000	INR	17,436,648	0.86
BAJAJ FINANCE LIMITED	1,261,000	INR	11,788,016	0.58
BHARTI AIRTEL LTD(DEMATERIALIZED)	1,995,380	INR	39,801,367	1.97
BSE LTD	830,000	INR	20,696,337	1.02
CANARA BANK	14,800,000	INR	21,718,892	1.08
CHOLAMANDALAM INVESTMENT AND FINANCE CO	1,280,000	INR	20,640,350	1.02
EICHER MOTORS - REGISTERED SHS	388,000	INR	26,877,824	1.33
FORTIS HEALTHCARE -SHS-	1,220,000	INR	10,225,320	0.51
HDFC BANK - REGISTERED SHS	2,760,000	INR	25,915,935	1.28
ICICI BANK	1,341,000	INR	17,059,604	0.84
ONE 97 COMMUNICATIONS LTD	250,000	INR	3,071,684	0.15
SBI LIFE INSURANCE CO LTD	420,000	INR	8,096,342	0.40
SHRIRAM FINANCE LTD	1,100,000	INR	10,380,917	0.51
SWIGGY LTD	2,050,000	INR	7,500,024	0.37
TVS MOTOR - DEMATERIALIZED	945,000	INR	33,302,072	1.65
ZOMATO --- REGISTERED SHS 144A REG S	2,700,000	INR	7,111,859	0.35
			293,429,398	14.53
Mexique				
AMERICA MOVIL SAB DE CV	14,000,000	MXN	12,436,136	0.62
GENTERA	3,895,870	MXN	8,559,473	0.42
			20,995,609	1.04
Nigeria				
AIRTEL AFRICA PLC	6,050,000	GBP	24,651,411	1.22

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
			24,651,411	1.22
République populaire de Chine				
3SBIO UNITARY 144A/REG S	5,300,000	HKD	14,027,364	0.69
ADVANCED MICRO-FABRICATION-A	274,000	CNY	9,104,512	0.45
ALIBABA GROUP	4,750,000	HKD	74,244,746	3.68
BOC HONG KONG (HOLDINGS) LTD	2,290,000	HKD	9,880,889	0.49
CHONGQING RURAL COMMERCIAL-H	19,200,000	HKD	12,924,694	0.64
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOL	390,000	HKD	21,578,919	1.07
FOXCONN INDUSTRIAL INTERNE-A	2,599,936	CNY	19,655,928	0.97
GIGADEVICE SEMICONDUCTO-CL A	380,000	CNY	9,919,586	0.49
GOLDWIND SCIENCE & TECHNOLOGY CO., LTD.	6,500,000	CNY	16,155,955	0.80
H WORLD GROUP LTD	1,200,000	HKD	4,846,760	0.24
HANSOH PHARMACEUTICAL GROUP	3,230,000	HKD	12,755,954	0.63
MONTAGE TECHNOLOGY CO LTD-A	790,000	CNY	11,338,654	0.56
NETEASE INC	795,530	HKD	18,686,596	0.93
NEW CHINA LIFE INSURANCE C-H	3,380,000	HKD	20,107,596	1.00
NONGFU SPRING - REG SHS -H- UNI	1,650,000	HKD	8,459,501	0.42
PING AN INS (GRP) CO -H-	3,950,000	HKD	28,167,962	1.40
PROSUS NV	685,000	EUR	36,195,400	1.79
SHANGHAI PUDONG DEVEL BANK-A	10,199,871	CNY	15,459,811	0.77
SHENZHEN LUXSHARE PRECISION INDUSTRY -A-	1,349,911	CNY	9,327,256	0.46
SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD	519,960	CNY	10,835,694	0.54
TIANQI LITHIUM CORP-H	3,800,000	HKD	21,233,581	1.05
XIAOMI CORP - REGISTERED SHS -B-	4,666,331	HKD	20,072,987	0.99
XPENG INC - CLASS A SHARES	700,000	HKD	6,079,794	0.30
ZHONGJI INNOLIGHT CO LTD-A	211,000	CNY	15,681,998	0.78
			426,742,137	21.13
Pérou				
CREDICORP	92,000	USD	22,731,533	1.13
			22,731,533	1.13
Pologne				
MBANK SA	41,000	PLN	10,298,997	0.51
			10,298,997	0.51
Afrique du Sud				
FIRSTRAND LTD	3,400,000	ZAR	15,797,148	0.78
NASPERS LTD-N SHS	1,304,000	ZAR	74,942,075	3.71
NEDBANK GROUP LTD	760,000	ZAR	10,366,297	0.51
			101,105,520	5.01
Corée du Sud				
HYUNDAI ELECTRIC & ENERGY SYSTEMS CO LTD	59,400	KRW	27,048,926	1.34
ISUPETASYS CO LTD	115,000	KRW	8,064,858	0.40
KB FINANCIAL GROUP INC	434,000	KRW	31,840,421	1.58
LS ELECTRIC CO LTD	68,500	KRW	18,538,347	0.92
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	1,467,000	KRW	103,483,691	5.12
SAMSUNG ELECTRONICS-REG-NON-CUM PFD NVTG	602,000	KRW	31,592,498	1.56
SK HYNIX INC	203,500	KRW	77,941,367	3.86
SK SQUARE CO., LTD.	46,000	KRW	9,959,287	0.49
			308,469,395	15.28
Taiwan				
ASE TECH HLDG -REGISTERED SHS	2,500,000	TWD	16,984,433	0.84
ASIA VITAL COMPONENTS CO LTD	555,000	TWD	22,728,629	1.13
ASPEED TECHNOLOGY	84,000	TWD	16,539,379	0.82
BIZLINK HOLDING INC	512,215	TWD	21,115,394	1.05
DELTA ELECTRONIC INCS	590,000	TWD	15,409,254	0.76
ELITE MATERIAL -SHS-	435,000	TWD	19,407,003	0.96
FORTUNE ELECTRIC CO LTD	450,000	TWD	9,336,353	0.46
FUBON FINANCIAL HOLDING CO	5,200,000	TWD	13,552,831	0.67
GLOBAL UNICHIP CORP	285,000	TWD	16,425,065	0.81
KING SLIDE WORKS CO LTD	113,000	TWD	11,492,460	0.57

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
KING YUAN ELECTRONICS CO LTD	950,000	TWD	6,376,790	0.32
LOTUS PHARMACEUTICAL CO LTD	1,200,000	TWD	9,210,241	0.46
MEDIA TEK INCORPORATION	362,530	TWD	14,059,934	0.70
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	4,684,000	TWD	196,902,799	9.75
TS FINANCIAL HOLDING CO LTD	21,500,000	TWD	11,895,205	0.59
WIWYNN CORPORATION	205,000	TWD	24,935,588	1.23
			426,371,358	21.12
Thaïlande				
KASIKORNBANK UNITS NVDR	1,800,000	THB	9,462,111	0.47
			9,462,111	0.47
Turquie				
ELDORADO GOLD CORP	715,000	USD	22,009,841	1.09
			22,009,841	1.09
États-Unis d'Amérique				
BEONE MEDICINES LTD-H	1,180,000	HKD	23,158,275	1.15
LAUREATE EDUCATION INC	745,000	USD	21,543,239	1.07
			44,701,514	2.21
Total des actions			1,982,154,973	98.17
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,982,154,973	98.17
Total du portefeuille-titres			1,982,154,973	98.17
Coût d'acquisition			1,556,268,970	



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

République populaire de Chine	21.13
Taïwan	21.12
Corée du Sud	15.28
Inde	14.53
Brésil	7.55
Afrique du Sud	5.01
États-Unis d'Amérique	2.21
Nigeria	1.22
Pérou	1.13
Burkina Faso	1.09
Turquie	1.09
Grèce	1.05
Autriche	1.04
Mexique	1.04
Argentine	0.81
Guatemala	0.72
Hong Kong	0.59
Colombie	0.58
Pologne	0.51
Thaïlande	0.47
	98.17

Répartition économique (en % des actifs nets)

Électronique et semi-conducteurs	25.73
Banques et autres institutions financières	22.07
Électrotechnique	8.68
Internet et services d'Internet	7.59
Services divers	5.77
Industrie automobile	3.97
Industrie pharmaceutique	3.89
Télécommunication	3.76
Art graphique, maison d'édition	3.71
Assurance	2.79
Construction de machines et appareils	1.99
Chimie	1.40
Soins de santé	1.38
Énergie et eau	1.19
Pierres et métaux précieux	1.09
Divers biens d'équipement	1.09
Métaux non ferreux	1.05
Industrie agro-alimentaire	0.77
Restauration, industrie hôtelière	0.24
	98.17



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Argentine				
BANCO MACRO -B- ADR REPR 10 SH	5,820	USD	445,240	1.38
			445,240	1.38
Brésil				
B3 - REGISTERED SHS	156,443	BRL	338,151	1.04
BANCO BRADESCO SA-PREF	160,300	BRL	453,752	1.40
ECORODOVIAS	167,200	BRL	275,800	0.85
LOCALIZA RENT A CAR SA	48,200	BRL	326,804	1.01
NU HLDG - REG SHS -A-	52,700	USD	757,925	2.34
ORIZON VALORIZACAO DE RESIDU	18,500	BRL	201,292	0.62
RAIA DROGASIL SA	92,106	BRL	336,111	1.04
REDE D'OR SAO LUIZ SA	48,100	BRL	303,970	0.94
TIM SA	30,202	BRL	100,296	0.31
			3,094,101	9.56
Chili				
BANCO DE CREDITO E INVERSION	6,800	CLP	375,851	1.16
			375,851	1.16
Grèce				
ALPHA BANK SA	71,000	EUR	254,606	0.79
EUROBANK SA	60,500	EUR	211,448	0.65
			466,054	1.44
Inde				
APL APOLLO TUBES LTD	15,800	INR	286,481	0.88
ASIAN PAINTS LTD	14,050	INR	368,616	1.14
AU SMALL FINANCE BANK LTD	43,498	INR	409,799	1.27
AXIS BANK	26,200	INR	315,062	0.97
BAJAJ FINANCE LIMITED	39,300	INR	367,382	1.13
BHARTI AIRTEL LTD(DEMATERIALIZED)	18,750	INR	374,002	1.16
BHARTI HEXACOM LTD	6,200	INR	106,191	0.33
BSE LTD	17,600	INR	438,862	1.36
CANARA BANK	259,000	INR	380,081	1.17
CHOLAMANDALAM INVESTMENT AND FINANCE CO	19,500	INR	314,443	0.97
DIVI'S LABORATORIES LTD	5,000	INR	303,048	0.94
EICHER MOTORS - REGISTERED SHS	5,700	INR	394,855	1.22
FORTIS HEALTHCARE -SHS-	40,000	INR	335,256	1.04
HDFC BANK - REGISTERED SHS	47,600	INR	446,956	1.38
HERO HONDA MOTORS LTD DEMATERIALIZED	5,650	INR	308,884	0.95
ICICI BANK	12,300	INR	156,475	0.48
MOTHERSON SUMI SYSTEMS LTD	255,000	INR	289,856	0.90
ONE 97 COMMUNICATIONS LTD	31,800	INR	390,718	1.21
PERSISTENT SYS --- REGISTERED SHS	1,400	INR	83,182	0.26
SBI LIFE INSURANCE CO LTD	16,500	INR	318,071	0.98
SHRIRAM FINANCE LTD	31,000	INR	292,553	0.90
SWIGGY LTD	64,000	INR	234,147	0.72
TORRENT PHARMACEUTICALS DEMATERIALIZED	7,955	INR	289,877	0.90
TVS MOTOR - DEMATERIALIZED	13,700	INR	482,792	1.49
UNION BANK OF INDIA	100,000	INR	145,660	0.45
ZOMATO --- REGISTERED SHS 144A REG S	92,958	INR	244,853	0.76
			8,078,102	24.95
Malaisie				
NESTLE (MALAYSIA) BERHAD	14,600	MYR	349,341	1.08
			349,341	1.08
Mexique				
AMERICA MOVIL SAB DE CV	216,000	MXN	191,872	0.59
GENEREA	49,892	MXN	109,616	0.34
			301,488	0.93

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Nigeria				
AIRTEL AFRICA PLC	92,000	GBP	374,864	1.16
			374,864	1.16
Pologne				
MBANK SA	1,050	PLN	263,755	0.81
			263,755	0.81
Afrique du Sud				
ABSA GROUP LTD	27,500	ZAR	335,452	1.04
MTN GROUP LTD	44,500	ZAR	386,304	1.19
NASPERS LTD-N SHS	2,141	ZAR	123,045	0.38
			844,801	2.61
Corée du Sud				
DOOSAN FUEL CELL CO LTD	10,400	KRW	176,523	0.55
DOSSAN CO LTD	410	KRW	188,390	0.58
HANMI PHARM CO LTD	650	KRW	172,852	0.53
HYOSUNG CORPORATION	2,950	KRW	199,071	0.61
HYUNDAI ELECTRIC & ENERGY SYSTEMS CO LTD	820	KRW	373,403	1.15
ISUPETASYS CO LTD	750	KRW	52,597	0.16
KB FINANCIAL GROUP INC	2,800	KRW	205,422	0.63
KOREA INVESTMENT HOLDINGS CO	2,350	KRW	223,563	0.69
LG ENERGY SOLUTION	900	KRW	195,120	0.60
LG INNOTEK	1,440	KRW	229,591	0.71
LS ELECTRIC CO LTD	800	KRW	216,506	0.67
SAMSUNG ELECTRO MECHANICS	1,050	KRW	157,526	0.49
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	35,580	KRW	2,509,849	7.75
SAMSUNG ELECTRONICS-REG-NON-CUM PFD NVTG	9,600	KRW	503,801	1.56
SAMSUNG SDI CO LTD	1,010	KRW	160,141	0.49
SK HYNIX INC	3,251	KRW	1,245,146	3.85
SK SQUARE CO., LTD.	1,300	KRW	281,458	0.87
WOORI FINANCIAL GROUP	12,600	KRW	207,564	0.64
			7,298,523	22.54
Taiwan				
ASE TECH HLDG -REGISTERED SHS	68,000	TWD	461,977	1.43
ASIA VITAL COMPONENTS CO LTD	8,600	TWD	352,191	1.09
ASPEED TECHNOLOGY	1,500	TWD	295,346	0.91
BIZLINK HOLDING INC	7,022	TWD	289,473	0.89
DELTA ELECTRONIC INCS	15,200	TWD	396,984	1.23
ELITE MATERIAL -SHS-	6,200	TWD	276,606	0.85
FORTUNE ELECTRIC CO LTD	5,000	TWD	103,737	0.32
GLOBAL UNICHIP CORP	3,500	TWD	201,711	0.62
KING SLIDE WORKS CO LTD	750	TWD	76,277	0.24
KING YUAN ELECTRONICS CO LTD	36,000	TWD	241,647	0.75
LOTUS PHARMACEUTICAL CO LTD	25,000	TWD	191,880	0.59
NANYA TECHNOLOGY CORP	47,000	TWD	246,013	0.76
PHISON ELECTRONICS	7,800	TWD	306,737	0.95
POWERCHIP SEMICONDUCTOR MANU	235,000	TWD	252,068	0.78
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	73,100	TWD	3,072,927	9.49
TS FINANCIAL HOLDING CO LTD	501,500	TWD	277,463	0.86
UNIMICRON TECHNOLOGY CORP	33,200	TWD	198,091	0.61
WIN SEMICONDUCTORS CORP	49,500	TWD	245,674	0.76
WIIWYNN CORPORATION	2,475	TWD	301,052	0.93
			7,787,854	24.05
Thaïlande				
DELTA ELECTRONIC - UNITS NON VOTING	56,900	THB	266,045	0.82
KASIKORNBANK UNITS NVDR	56,000	THB	294,377	0.91
			560,422	1.73
Turquie				
ELDORADO GOLD CORP	11,300	USD	347,848	1.07
			347,848	1.07

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
États-Unis d'Amérique				
LAUREATE EDUCATION INC	13,350	USD	386,043	1.19
			386,043	1.19
Total des actions			30,974,287	95.66
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			30,974,287	95.66
Total du portefeuille-titres			30,974,287	95.66
Coût d'acquisition			25,080,220	



Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Inde	24.95
Taïwan	24.05
Corée du Sud	22.54
Brésil	9.56
Afrique du Sud	2.61
Thaïlande	1.73
Grèce	1.44
Argentine	1.38
États-Unis d'Amérique	1.19
Chili	1.16
Nigeria	1.16
Malaisie	1.08
Turquie	1.07
Mexique	0.93
Pologne	0.81
	95.66

Répartition économique (en % des actifs nets)

Électronique et semi-conducteurs	31.88
Banques et autres institutions financières	23.94
Électrotechnique	7.62
Télécommunication	4.78
Industrie automobile	4.67
Industrie pharmaceutique	4.00
Internet et services d'Internet	3.32
Services divers	2.55
Chimie	2.36
Soins de santé	1.97
Industrie agro-alimentaire	1.84
Pierres et métaux précieux	1.07
Assurance	0.98
Industrie minière et sidérurgie & chimie	0.88
Matériaux de construction	0.85
Construction de machines et appareils	0.67
Institutions non classifiables	0.64
Services environnementaux et recyclage	0.62
Textile et habillement	0.61
Art graphique, maison d'édition	0.38
	95.66



Candriam Sustainable Equity EMU

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
AEDIFICA SA	49,622	EUR	3,349,485	0.86
AGEAS	100,468	EUR	6,007,986	1.54
KBC GROUPE SA	107,164	EUR	11,921,995	3.06
UCB	12,259	EUR	2,924,997	0.75
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	262,678	EUR	5,810,437	1.49
			30,014,900	7.71
Finlande				
KONE OYJ -B-	132,640	EUR	8,032,678	2.06
NOKIA OYJ	336,378	EUR	1,874,298	0.48
			9,906,976	2.55
France				
AIR LIQUIDE SA	47,195	EUR	7,563,471	1.94
AXA SA	189,243	EUR	7,751,393	1.99
BIOMERIEUX SA	55,132	EUR	6,081,060	1.56
BUREAU VERITAS SA	209,896	EUR	5,704,973	1.47
CAPGEMINI SE	27,867	EUR	3,964,081	1.02
CIE DE SAINT-GOBAIN	43,962	EUR	3,822,936	0.98
DANONE SA	98,732	EUR	7,580,643	1.95
DASSAULT SYST.	122,730	EUR	2,925,883	0.75
ESSILORLUXOTTICA SA	20,993	EUR	5,666,011	1.46
HERMES INTERNATIONAL SA	3,621	EUR	7,683,762	1.97
L'OREAL SA	20,390	EUR	7,474,974	1.92
LEGRAND SA	46,225	EUR	5,882,131	1.51
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	18,513	EUR	3,887,730	1.00
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	262,905	EUR	7,813,537	2.01
			83,802,585	21.54
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	11,563	EUR	1,954,725	0.50
ALLIANZ SE-REG	20,027	EUR	7,820,544	2.01
BEIERSDORF AG	40,977	EUR	3,838,725	0.99
BMW AG	39,386	EUR	3,668,412	0.94
CARL ZEISS MEDITEC AG	65,974	EUR	2,638,960	0.68
COMMERZBK	225,162	EUR	8,128,348	2.09
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	26,428	EUR	5,911,944	1.52
DEUTSCHE POST AG - REG SHS	63,987	EUR	2,990,113	0.77
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	211,963	EUR	5,862,897	1.51
E.ON SE	242,656	EUR	3,912,828	1.01
HANNOVER RUECK SE	7,481	EUR	1,991,442	0.51
HENKEL AG & CO KGAA PREFERENTIAL SHARE	27,957	EUR	1,945,248	0.50
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	218,284	EUR	8,235,855	2.12
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	8,714	EUR	4,899,011	1.26
NEMETSCHEK	38,759	EUR	3,596,835	0.92
SAP AG	65,963	EUR	13,743,391	3.53
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	59,031	EUR	14,117,264	3.63
SIEMENS ENERGY - REG SHS	49,346	EUR	5,941,258	1.53
SIEMENS HEALTHINEERS AG	44,977	EUR	2,020,367	0.52
			103,218,167	26.53
Irlande				
KERRY GROUP -A-	90,710	EUR	7,075,380	1.82
KINGSPAN GROUP	56,126	EUR	4,161,743	1.07
			11,237,123	2.89
Italie				
ENEL SPA	1,289,148	EUR	11,443,767	2.94
FINECOBANK	530,686	EUR	11,781,229	3.03
INTESA SANPAOLO	985,500	EUR	5,835,146	1.50

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity EMU

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
MONCLER SPA	74,075	EUR	4,068,199	1.05
PRYSMIAN SPA	22,792	EUR	1,968,773	0.51
UNICREDIT SPA - REG SHS	54,330	EUR	3,853,084	0.99
			38,950,198	10.01
Pays-Bas				
ADYEN	3,549	EUR	4,879,875	1.25
ARGENX SE	3,844	EUR	2,755,379	0.71
ASML HOLDING NV	32,021	EUR	29,504,148	7.58
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	134,729	EUR	2,995,026	0.77
WOLTERS KLUWER NV	21,738	EUR	1,920,335	0.49
			42,054,763	10.81
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	89,894	EUR	5,648,939	1.45
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	740,492	EUR	14,846,865	3.82
IBERDROLA SA	855,762	EUR	15,801,645	4.06
			36,297,449	9.33
Suisse				
DSM FIRMENICH	126,219	EUR	8,678,818	2.23
			8,678,818	2.23
États-Unis d'Amérique				
SANOFI	89,140	EUR	7,373,661	1.90
SCHNEIDER ELECTRIC SE	53,794	EUR	12,636,211	3.25
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	374,248	EUR	3,540,760	0.91
			23,550,632	6.05
Total des actions			387,711,611	99.65
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			387,711,611	99.65
Total du portefeuille-titres			387,711,611	99.65
Coût d'acquisition			357,074,227	



Candriam Sustainable Equity EMU

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Allemagne	26.53
France	21.54
Pays-Bas	10.81
Italie	10.01
Espagne	9.33
Belgique	7.71
États-Unis d'Amérique	6.05
Irlande	2.89
Finlande	2.55
Suisse	2.23
	99.65

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	21.80
Industrie pharmaceutique	10.77
Électronique et semi-conducteurs	10.21
Énergie et eau	10.02
Électrotechnique	8.39
Internet et services d'Internet	7.68
Assurance	5.77
Industrie agro-alimentaire	3.77
Construction de machines et appareils	3.59
Textile et habillement	3.52
Immobilier	2.35
Matériaux de construction	2.05
Télécommunication	1.99
Chimie	1.94
Industrie automobile	1.85
Services divers	1.47
Transport	0.77
Biotechnologie	0.71
Biens de consommation divers	0.50
Art graphique, maison d'édition	0.49
	99.65



Candriam Sustainable Equity Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
AEDIFICA SA	56,034	EUR	3,782,295	0.50
AGEAS	87,991	EUR	5,261,862	0.70
KBC GROUPE SA	131,601	EUR	14,640,611	1.95
UCB	15,714	EUR	3,749,360	0.50
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	361,435	EUR	7,994,942	1.06
			35,429,070	4.72
Danemark				
COLOPLAST -B-	39,913	DKK	2,919,864	0.39
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	213,144	DKK	9,281,709	1.24
NOVOZYMES -B-	139,062	DKK	7,592,647	1.01
			19,794,220	2.64
Finlande				
KONE OYJ -B-	133,064	EUR	8,058,356	1.07
NOKIA OYJ	698,638	EUR	3,892,811	0.52
			11,951,167	1.59
France				
AIR LIQUIDE SA	43,439	EUR	6,961,534	0.93
AXA SA	179,632	EUR	7,357,727	0.98
BIOMERIEUX SA	67,863	EUR	7,485,289	1.00
BUREAU VERITAS SA	205,493	EUR	5,585,300	0.74
CAPGEMINI SE	40,410	EUR	5,748,323	0.77
CIE DE SAINT-GOBAIN	63,784	EUR	5,546,657	0.74
DANONE SA	145,161	EUR	11,145,462	1.48
DASSAULT SYST.	236,471	EUR	5,637,469	0.75
ESSILORLUXOTTICA SA	26,907	EUR	7,262,199	0.97
HERMES INTERNATIONAL SA	5,181	EUR	10,994,082	1.46
L'OREAL SA	24,498	EUR	8,980,967	1.20
LEGRAND SA	41,542	EUR	5,286,220	0.70
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	26,627	EUR	5,591,670	0.74
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	251,746	EUR	7,481,891	1.00
			101,064,790	13.46
Allemagne				
ALLIANZ SE-REG	23,867	EUR	9,320,064	1.24
BEIERSDORF AG	59,028	EUR	5,529,743	0.74
BMW AG	38,415	EUR	3,577,973	0.48
CARL ZEISS MEDITEC AG	84,704	EUR	3,388,160	0.45
COMMERZBK	210,076	EUR	7,583,744	1.01
DEUTSCHE BOERSE AG - REG SHS	32,755	EUR	7,327,294	0.98
DEUTSCHE POST AG - REG SHS	82,437	EUR	3,852,281	0.51
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	271,576	EUR	7,511,792	1.00
E.ON SE	234,524	EUR	3,781,700	0.50
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	314,710	EUR	11,874,008	1.58
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	10,203	EUR	5,736,127	0.76
NEMETSCHEK	56,032	EUR	5,199,770	0.69
SAP AG	80,014	EUR	16,670,917	2.22
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	57,277	EUR	13,697,795	1.82
SIEMENS ENERGY - REG SHS	63,283	EUR	7,619,273	1.01
			112,670,641	15.01
Hong Kong				
PRUDENTIAL PLC	298,717	GBP	3,915,497	0.52
			3,915,497	0.52
Irlande				
KERRY GROUP -A-	170,622	EUR	13,308,516	1.77
KINGSPAN GROUP	77,901	EUR	5,776,359	0.77
			19,084,875	2.54

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Italie				
ENEL SPA	1,657,947	EUR	14,717,596	1.96
FINECOBANK	782,289	EUR	17,366,816	2.31
INTESA SANPAOLO	1,262,987	EUR	7,478,146	1.00
MONCLER SPA	71,476	EUR	3,925,462	0.52
PRYSMIAN SPA	43,786	EUR	3,782,235	0.50
UNICREDIT SPA - REG SHS	104,440	EUR	7,406,885	0.99
			54,677,140	7.28
Pays-Bas				
ADYEN	4,086	EUR	5,618,250	0.75
ARGENX SE	2,436	EUR	1,746,125	0.23
ASML HOLDING NV	36,834	EUR	33,938,847	4.52
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	172,248	EUR	3,829,073	0.51
			45,132,295	6.01
Norvège				
NORSK HYDRO ASA	1,256,504	NOK	8,294,316	1.10
			8,294,316	1.10
Espagne				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	116,527	EUR	7,322,557	0.98
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	951,577	EUR	19,079,119	2.54
IBERDROLA SA	1,031,794	EUR	19,052,076	2.54
			45,453,752	6.05
Suède				
ASSA ABLOY -B- NEW I	174,556	SEK	5,786,289	0.77
ATLAS COPCO AB -A-	376,491	SEK	5,774,114	0.77
HEXAGON - REG SHS -B-	880,601	SEK	8,906,051	1.19
			20,466,454	2.73
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	105,815	CHF	6,734,405	0.90
DSM FIRMENICH	135,040	EUR	9,285,350	1.24
GIVAUDAN SA - REG SHS	1,041	CHF	3,519,598	0.47
LONZA GROUP	6,257	CHF	3,616,351	0.48
PARTNERS GROUP HLDG - REG SHS	7,125	CHF	7,522,407	1.00
SGS LTD	61,155	CHF	5,971,567	0.80
SIKA - REGISTERED SHS	22,550	CHF	3,940,494	0.52
TECAN GROUP NAM.AKT	21,806	CHF	3,011,361	0.40
			43,601,533	5.81
Royaume-Uni				
3I GROUP PLC	80,416	GBP	3,005,181	0.40
ADMIRAL GROUP PLC	258,931	GBP	9,418,369	1.25
ASTRAZENECA PLC	122,687	GBP	19,376,438	2.58
BIG YELLOW GROUP PLC	316,392	GBP	3,790,254	0.50
COMPASS GROUP	269,578	GBP	7,298,659	0.97
CONVATEC GROUP REGD	1,393,127	GBP	3,880,301	0.52
CRODA INTL - REG SHS	153,420	GBP	4,735,348	0.63
HALMA PLC	177,496	GBP	7,192,130	0.96
INTERTEK GROUP PLC	102,937	GBP	5,453,663	0.73
LSE GROUP	74,402	GBP	7,628,090	1.02
NATIONAL GRID PLC	591,940	GBP	7,738,642	1.03
NATWEST GROUP PLC	1,552,797	GBP	11,591,514	1.54
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	111,299	GBP	7,650,651	1.02
RELX PLC	163,300	GBP	5,648,125	0.75
SPIRAX-SARCO ENGIN	81,757	GBP	6,385,876	0.85
SSE PLC	304,630	GBP	7,602,231	1.01
TESCO --- REGISTERED SHS	436,722	GBP	2,209,744	0.29
UNILEVER PLC	132,048	EUR	7,355,074	0.98
			127,960,290	17.04
États-Unis d'Amérique				
HALEON PLC REGISTERED SHARE	768,564	GBP	3,299,064	0.44
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	280,749	CHF	23,757,308	3.16

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	164,921	CHF	19,425,406	2.59
ROCHE HOLDING LTD	58,467	CHF	20,622,105	2.75
SANOFI	85,108	EUR	7,040,134	0.94
SCHNEIDER ELECTRIC SE	56,202	EUR	13,201,850	1.76
SPOTIFY TECH - REGISTERED SHS	10,949	USD	5,413,763	0.72
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	566,415	EUR	5,358,852	0.71
			98,118,482	13.07
Total des actions			747,614,522	99.57
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			747,614,522	99.57
Total du portefeuille-titres			747,614,522	99.57
Coût d'acquisition			722,951,649	



Candriam Sustainable Equity Europe

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Royaume-Uni	17.04
Allemagne	15.01
France	13.46
États-Unis d'Amérique	13.07
Italie	7.28
Espagne	6.05
Pays-Bas	6.01
Suisse	5.81
Belgique	4.72
Suède	2.73
Danemark	2.64
Irlande	2.54
Finlande	1.59
Norvège	1.10
Hong Kong	0.52
	99.57

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	18.37
Industrie pharmaceutique	16.47
Énergie et eau	9.15
Électronique et semi-conducteurs	7.56
Industrie agro-alimentaire	7.40
Construction de machines et appareils	5.66
Internet et services d'Internet	5.40
Électrotechnique	5.18
Assurance	4.76
Chimie	4.04
Textile et habillement	2.71
Immobilier	2.07
Services divers	2.06
Télécommunication	1.52
Matériaux de construction	1.51
Art graphique, maison d'édition	1.47
Industrie automobile	1.19
Biens de consommation divers	1.02
Restauration, industrie hôtelière	0.97
Transport	0.51
Distribution, commerce de détail	0.29
Biotechnologie	0.23
	99.57



Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Belgique				
AEDIFICA SA	17,073	EUR	1,152,428	0.76
AGEAS	59,138	EUR	3,536,452	2.34
ELIA SYSTEM OPERATOR SA	21,785	EUR	2,389,815	1.58
KBC ANCORA CVA	77,739	EUR	5,698,268	3.78
LOTUS BAKERIES NV	105	EUR	824,250	0.55
SHURGARD SELF STORAGE LTD	55,397	EUR	1,623,132	1.08
SOFINA SA	9,150	EUR	2,260,050	1.50
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	238,562	EUR	5,276,991	3.50
			22,761,386	15.09
Danemark				
GENMAB AS	4,185	DKK	1,135,760	0.75
TRYG A/S	176,842	DKK	3,942,187	2.61
			5,077,947	3.37
Finlande				
HARVIA-REGISTERED SHS	20,401	EUR	875,203	0.58
KEMIRA OY	37,971	EUR	743,472	0.49
			1,618,675	1.07
France				
ANTIN INF PARTN --- SHS	94,002	EUR	1,062,223	0.70
BIOMERIEUX SA	45,088	EUR	4,973,206	3.30
BUREAU VERITAS SA	111,931	EUR	3,042,285	2.02
SEB SA	42,630	EUR	2,101,659	1.39
SOPRA STERIA GROUP	5,912	EUR	913,995	0.61
SPIE SA	25,828	EUR	1,272,287	0.84
			13,365,655	8.86
Allemagne				
CARL ZEISS MEDITEC AG	44,061	EUR	1,762,440	1.17
GRAND CITY PROPERTIES	114,615	EUR	1,127,812	0.75
NEMETSCHEK	59,328	EUR	5,505,638	3.65
RATIONAL NAMEN	3,749	EUR	2,479,964	1.64
SARTORIUS VORZ.OHNE STIMMRECHT.	4,409	EUR	1,089,905	0.72
SYMRISE AG	21,751	EUR	1,498,209	0.99
			13,463,968	8.93
Grèce				
PIRAEUS BANK SA	258,345	EUR	1,755,196	1.16
			1,755,196	1.16
Irlande				
AIB GRP - REGISTERED	244,772	EUR	2,251,902	1.49
GREENCORE GROUP PLC	1,367,500	GBP	3,978,068	2.64
KERRY GROUP -A-	57,900	EUR	4,516,200	2.99
KINGSPAN GROUP	58,464	EUR	4,335,106	2.87
			15,081,276	10.00
Italie				
A2A SPA	317,559	EUR	733,561	0.49
AMPLIFON SPA	85,888	EUR	1,180,960	0.78
FINECOBANK	173,954	EUR	3,861,779	2.56
MONCLER SPA	12,904	EUR	708,688	0.47
TECHNOGYM SPA (ITA)	184,459	EUR	2,977,168	1.97
TERNA SPA	293,169	EUR	2,654,352	1.76
			12,116,508	8.03
Norvège				
NORSK HYDRO ASA	376,728	NOK	2,486,821	1.65
TOMRA SYSTEMS ASA	143,418	NOK	1,646,465	1.09
			4,133,286	2.74
Espagne				
LINEA DIRECTA - BEARER SHS	540,705	EUR	604,508	0.40

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
REDEIA CORPORACION SA	93,279	EUR	1,415,042	0.94
			2,019,550	1.34
Supranationales				
CVC CAPITAL PARTNERS PLC	56,038	EUR	801,343	0.53
			801,343	0.53
Suède				
MIPS AB	46,901	SEK	1,530,878	1.01
MUNTERS GRP REGISTERED -B-	88,183	SEK	1,400,079	0.93
TELE2 AB	83,008	SEK	1,184,898	0.79
THULE CORP	72,775	SEK	1,611,845	1.07
			5,727,700	3.80
Suisse				
BACHEM HOLDING LTD SHARES	48,634	CHF	3,130,765	2.08
SGS LTD	29,686	CHF	2,898,732	1.92
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	77,253	CHF	941,482	0.62
TECAN GROUP NAM.AKT	17,171	CHF	2,371,277	1.57
			9,342,256	6.19
Royaume-Uni				
ADMIRAL GROUP PLC	159,231	GBP	5,791,875	3.84
BIG YELLOW GROUP PLC	151,532	GBP	1,815,295	1.20
CONVATEC GROUP REGD	1,416,893	GBP	3,946,497	2.62
CRODA INTL - REG SHS	110,336	GBP	3,405,549	2.26
DIPLOMA	23,365	GBP	1,416,912	0.94
GRAINGER PLC	769,674	GBP	1,606,077	1.06
HALMA PLC	137,178	GBP	5,558,446	3.68
INFORMA PLC	138,415	GBP	1,401,350	0.93
INTERTEK GROUP PLC	53,370	GBP	2,827,574	1.87
SPIRAX-SARCO ENGIN	65,135	GBP	5,087,565	3.37
UNITE GROUP PLC	197,649	GBP	1,266,502	0.84
VOLUTION GROUP PLC	438,936	GBP	3,242,441	2.15
WISE PLC	425,173	GBP	4,338,649	2.88
			41,704,732	27.65
Total des actions			148,969,478	98.76
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			148,969,478	98.76
Total du portefeuille-titres			148,969,478	98.76
Coût d'acquisition			155,036,399	



Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Royaume-Uni	27.65
Belgique	15.09
Irlande	10.00
Allemagne	8.93
France	8.86
Italie	8.03
Suisse	6.19
Suède	3.80
Danemark	3.37
Norvège	2.74
Espagne	1.34
Grèce	1.16
Finlande	1.07
Supranationales	0.53
	98.76

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	20.23
Services divers	9.72
Immobilier	9.19
Assurance	6.85
Industrie pharmaceutique	6.82
Énergie et eau	6.42
Industrie agro-alimentaire	6.18
Construction de machines et appareils	5.19
Électronique et semi-conducteurs	4.62
Biens de consommation divers	4.44
Internet et services d'Internet	4.26
Chimie	3.74
Matériaux de construction	3.72
Textile et habillement	2.34
Électrotechnique	1.64
Services environnementaux et recyclage	0.93
Art graphique, maison d'édition	0.93
Télécommunication	0.79
Biotechnologie	0.75
	98.76



Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Canada				
WSP GLOBAL INC	43,169	CAD	7,826,525	2.11
			7,826,525	2.11
France				
AIR LIQUIDE SA	22,409	EUR	4,217,763	1.14
ALSTOM SA	179,696	EUR	5,311,977	1.43
LEGRAND SA	69,778	EUR	10,428,236	2.81
			19,957,976	5.38
Allemagne				
BMW AG	91,199	EUR	9,976,101	2.69
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	258,428	EUR	11,451,461	3.09
KNORR-BREMSE - BEARER SHS	73,418	EUR	8,204,382	2.21
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	17,200	EUR	4,830,959	1.30
			34,462,903	9.29
Japon				
ALLEGRO MICROSYSTEMS INC	87,888	USD	2,318,485	0.63
EAST JAPAN RAILWAY CO	556,100	JPY	14,659,513	3.95
HITACHI LTD	69,200	JPY	2,164,142	0.58
TDK CORP	748,600	JPY	10,559,538	2.85
TOYOTA MOTOR CORP	395,800	JPY	8,474,305	2.28
			38,175,983	10.29
République populaire de Chine				
BYD COMPANY LTD -H-	536,864	HKD	6,576,753	1.77
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	359,773	CNY	18,907,716	5.10
NXP SEMICONDUCTORS	41,186	USD	8,939,833	2.41
XIAOMI CORP - REGISTERED SHS -B-	412,238	HKD	2,081,456	0.56
			36,505,758	9.84
Corée du Sud				
SAMSUNG SDI CO LTD	22,761	KRW	4,258,158	1.15
			4,258,158	1.15
Suède				
AUTOLIV	53,612	USD	6,363,744	1.72
VOLVO AB -B-	156,387	SEK	5,019,634	1.35
			11,383,378	3.07
Taïwan				
DELTA ELECTRONIC INCS	259,472	TWD	7,952,502	2.14
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	45,858	USD	13,935,788	3.76
			21,888,290	5.90
Royaume-Uni				
JOHNSON MATTHEY	140,645	GBP	4,033,269	1.09
			4,033,269	1.09
États-Unis d'Amérique				
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	11,500	USD	2,840,730	0.77
ALPHABET INC -A-	22,176	USD	6,941,088	1.87
ANALOG DEVICES INC	45,045	USD	12,216,204	3.29
APTIV PLC	86,713	USD	6,597,992	1.78
CISCO SYSTEMS INC	40,832	USD	3,145,289	0.85
FIRST SOLAR INC	22,108	USD	5,775,273	1.56
ITT INC	39,783	USD	6,902,748	1.86
KEYSIGHT TECHNOLOGIES	17,851	USD	3,627,145	0.98
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	49,995	USD	4,248,575	1.15
MICROSOFT CORP	20,420	USD	9,875,520	2.66
MONOLITHIC POWER	11,162	USD	10,116,790	2.73
NEXTERA ENERGY	94,351	USD	7,574,498	2.04
NVIDIA CORP	39,607	USD	7,386,706	1.99
ON SEMICONDUCTOR CORP	114,895	USD	6,221,564	1.68
PALO ALTO NETWORKS	33,911	USD	6,246,406	1.68

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
QUANTA SERVICES - REG SHS	21,670	USD	9,146,040	2.47
S&P GLOBAL INC	7,836	USD	4,095,015	1.10
SCHNEIDER ELECTRIC SE	87,624	EUR	24,173,561	6.52
SERVICENOW INC	29,130	USD	4,462,425	1.20
SYNOPSYS	12,066	USD	5,667,642	1.53
TE CONNECTIVITY PLC	65,751	USD	14,959,010	4.03
UL SOLUTIONS INC - CLASS A	76,886	USD	6,063,230	1.63
VISTEON CORP	78,870	USD	7,500,537	2.02
WABTEC CORP	52,584	USD	11,224,055	3.03
ZEBRA TECHNOLOGIES -A-	8,199	USD	1,990,881	0.54
ZSCALER INC	10,958	USD	2,464,673	0.66
			191,463,597	51.61
Total des actions			369,955,837	99.73
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			369,955,837	99.73
Total du portefeuille-titres			369,955,837	99.73
Coût d'acquisition			310,630,338	



Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	51.61
Japon	10.29
République populaire de Chine	9.84
Allemagne	9.29
Taïwan	5.90
France	5.38
Suède	3.07
Canada	2.11
Corée du Sud	1.15
Royaume-Uni	1.09
	99.73

Répartition économique (en % des actifs nets)

Électronique et semi-conducteurs	29.85
Électrotechnique	15.18
Internet et services d'Internet	11.81
Construction de machines et appareils	10.33
Industrie automobile	10.06
Services divers	8.63
Transport	3.95
Banques et autres institutions financières	2.92
Énergie et eau	2.04
Chimie	1.90
Art graphique, maison d'édition	1.10
Pierres et métaux précieux	1.09
Articles de bureaux et ordinateurs	0.85
	99.73



Candriam Sustainable Equity Japan

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en JPY)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Japon				
ADVANTEST CORP	99,400	JPY	1,951,719,000	2.53
AJINOMOTO CO INC	306,200	JPY	1,015,665,400	1.32
ASAHI KASEI CORPORATION	930,800	JPY	1,292,881,200	1.68
ASICS CORP KOBE	242,200	JPY	909,461,000	1.18
BRIDGESTONE CORP	133,800	JPY	470,173,200	0.61
CANON INC	405,500	JPY	1,878,681,500	2.44
CENTRAL JAPAN RAILWAY CO	334,000	JPY	1,448,558,000	1.88
CHUGAI PHARMACEUTICAL	140,600	JPY	1,158,965,800	1.50
CONCORDIA FIN GRP	542,400	JPY	701,594,400	0.91
DAI NIPPON PRINTING CO LTD	70,500	JPY	189,927,000	0.25
DAIFUKU CO	200,000	JPY	985,600,000	1.28
DAIWA HOUSE INDUSTRY CO LTD	45,433	JPY	236,160,734	0.31
DAIWA HOUSE REIT INV SHS	1,512	JPY	216,518,400	0.28
DENSO CORP	684,600	JPY	1,477,366,800	1.92
DISCO CO LTD	16,300	JPY	785,171,000	1.02
EAST JAPAN RAILWAY CO	323,500	JPY	1,336,702,000	1.73
EBARA CORPORATION	145,300	JPY	535,285,200	0.69
FANUC CORP SHS	285,500	JPY	1,736,982,000	2.25
FAST RETAILING CO LTD	4,700	JPY	267,618,000	0.35
FUJI ELECTRIC SHS	42,700	JPY	505,995,000	0.66
FUJIFILM HOLDINGS CORP	32,000	JPY	107,008,000	0.14
FUJIKURA LTD	51,000	JPY	889,440,000	1.15
FUJITSU LTD	176,400	JPY	763,635,600	0.99
HITACHI CONST MACH.	184,500	JPY	854,235,000	1.11
HITACHI LTD	628,900	JPY	3,082,867,800	4.00
HOYA CORP	83,200	JPY	1,970,592,000	2.56
HULIC CO LTD	70,000	JPY	120,015,000	0.16
JAPAN POST BANK	837,100	JPY	1,849,153,900	2.40
JP REAL ESTATE INVESTMENT	429	JPY	56,156,100	0.07
KAO CORP	234,800	JPY	1,470,082,800	1.91
KDDI CORP	859,700	JPY	2,328,497,450	3.02
KDX REALTY INVESTMENT CORPORATION	2,176	JPY	382,758,400	0.50
KEYENCE CORP	43,600	JPY	2,471,248,000	3.21
KUBOTA CORP	469,100	JPY	1,039,760,150	1.35
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	8,900	JPY	56,497,200	0.07
MITSUI KINZOKU CO LTD	34,000	JPY	599,590,000	0.78
MS&AD INSURANCE GROUP HOLDING	402,000	JPY	1,480,566,000	1.92
NEC CORP	329,100	JPY	1,747,521,000	2.27
NGK INSULATORS LTD	195,000	JPY	653,445,000	0.85
NINTENDO CO LTD	193,500	JPY	2,050,132,500	2.66
NIPPON TELEGRAPH AND TELEPHONE CORP	4,272,700	JPY	673,804,790	0.87
NITTO DENKO CORP	374,600	JPY	1,391,639,000	1.81
NOMURA HOLDINGS INC	1,069,100	JPY	1,390,899,100	1.80
OBAYASHI CORP	334,300	JPY	1,092,826,700	1.42
ORGANO CORP	12,000	JPY	155,460,000	0.20
ORIX CORP	244,400	JPY	1,112,997,600	1.44
OSAKA SECURITIES EXCHANGE	42,600	JPY	71,397,600	0.09
PANASONIC HLDGS - REG SHS	488,900	JPY	989,289,150	1.28
PERSOL HOLDINGS CO LTD	149,200	JPY	43,357,520	0.06
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	211,000	JPY	1,866,717,000	2.42
RESONA HOLDINGS INC	555,000	JPY	828,615,000	1.07
ROHM CO LTD	171,800	JPY	381,396,000	0.49
SANWA HOLDINGS CORP	170,200	JPY	694,245,800	0.90
SECOM CO LTD	73,400	JPY	409,058,200	0.53

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Japan

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en JPY)	% des actifs nets
SEIBU HOLDINGS INC	134,400	JPY	578,457,600	0.75
SEKISUI CHEMICAL CO LTD	509,700	JPY	1,343,059,500	1.74
SEKISUI HOUSE LTD	15,400	JPY	53,869,200	0.07
SHINOBI CO LTD	145,800	JPY	414,217,800	0.54
SO-NET M3	145,700	JPY	308,009,800	0.40
SOMPO HOLDINGS INC	208,700	JPY	1,113,623,200	1.44
SONY CORP	909,200	JPY	3,658,620,800	4.75
SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES LTD	179,300	JPY	1,134,072,500	1.47
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	599,300	JPY	3,021,071,300	3.92
SUNTORY	86,500	JPY	408,885,500	0.53
TAKASAGO THERMAL ENGINEERING	89,900	JPY	398,706,500	0.52
TAKEDA PHARMACEUTICAL	458,300	JPY	2,215,880,500	2.87
TIS SHS	40,600	JPY	213,434,200	0.28
TOKYO ELECTRON LTD	62,400	JPY	2,141,568,000	2.78
TOYOTA MOTOR CORP	1,296,000	JPY	4,349,376,000	5.64
UNI CHARM	211,700	JPY	189,471,500	0.25
USS	77,300	JPY	132,724,100	0.17
ZOZO INC	766,800	JPY	989,938,800	1.28
			76,840,917,794	99.67
Total des actions			76,840,917,794	99.67
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			76,840,917,794	99.67
Total du portefeuille-titres			76,840,917,794	99.67
Coût d'acquisition			63,230,272,099	



Candriam Sustainable Equity Japan

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Japon	99.67
	99.67

Répartition économique (en % des actifs nets)

Électronique et semi-conducteurs	27.71
Banques et autres institutions financières	17.79
Industrie automobile	7.73
Industrie pharmaceutique	6.82
Construction de machines et appareils	5.48
Électrotechnique	4.88
Matériaux de construction	4.13
Télécommunication	3.89
Transport	3.61
Chimie	3.48
Articles de bureaux et ordinateurs	3.26
Art graphique, maison d'édition	2.67
Industrie agro-alimentaire	1.85
Distribution, commerce de détail	1.63
Textile et habillement	1.18
Immobilier	1.01
Métaux non ferreux	0.78
Pneus et caoutchouc	0.61
Services divers	0.53
Internet et services d'Internet	0.40
Biens de consommation divers	0.25
	99.67



Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Autriche				
BAWAG GROUP AG	2,981	EUR	384,549	0.05
UNIQA INSURANCE GROUP AG	16,949	EUR	262,032	0.03
VIENNA INSURANCE GROUP AG	6,625	EUR	445,200	0.06
			1,091,781	0.14
Belgique				
AGEAS	8,394	EUR	501,961	0.07
D'IETEREN	3,532	EUR	543,575	0.07
UCB	23,181	EUR	5,530,987	0.73
			6,576,523	0.87
Danemark				
GENMAB AS	17,760	DKK	4,819,858	0.64
H LUNDBECK SHS	72,986	DKK	421,753	0.06
ISS A/S	46,806	DKK	1,361,128	0.18
NKT A/S (NORDISKE KABEL-OG TRAADFARBIKK)	4,568	DKK	488,358	0.06
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	149,534	DKK	6,511,706	0.86
NOVOZYMES -B-	5,558	DKK	303,461	0.04
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	211,724	DKK	4,915,376	0.65
			18,821,640	2.50
Finlande				
KONE OYJ -B-	119,580	EUR	7,241,765	0.96
NOKIA OYJ	888,127	EUR	4,948,644	0.66
ORION CORPORATION (NEW) -B-	59,903	EUR	3,812,826	0.51
VALMET CORPORATION	5,785	EUR	163,889	0.02
			16,167,124	2.15
France				
AIR LIQUIDE SA	103,699	EUR	16,618,802	2.21
ALD SA	69,293	EUR	792,712	0.11
ALSTOM SA	165,448	EUR	4,164,326	0.55
BOUYGUES SA	152,798	EUR	6,776,591	0.90
CAPGEMINI SE	21,498	EUR	3,058,091	0.41
CARREFOUR SA	443,345	EUR	6,308,799	0.84
DANONE SA	171,405	EUR	13,160,476	1.75
ESSILORLUXOTTICA SA	42,856	EUR	11,566,834	1.54
GECINA	8,742	EUR	707,228	0.09
HERMES INTERNATIONAL SA	4,583	EUR	9,725,126	1.29
KLEPIERRE SA	133,573	EUR	4,506,753	0.60
L'OREAL SA	31,457	EUR	11,532,136	1.53
ORANGE	575,819	EUR	8,176,630	1.09
			97,094,504	12.89
Géorgie				
LION FINANCE GROUP PLC	3,175	GBP	338,172	0.04
			338,172	0.04
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	39,136	EUR	6,615,941	0.88
ALLIANZ SE-REG	45,822	EUR	17,893,491	2.38
BILFINGER SE	4,248	EUR	456,235	0.06
BMW AG	34,156	EUR	3,181,290	0.42
BMW VORZUG - STIMMRECHTSLOS	4,088	EUR	374,052	0.05
COMMERZBK	159,175	EUR	5,746,218	0.76
DEUTSCHE POST AG - REG SHS	76,375	EUR	3,569,004	0.47
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG SHS	491,356	EUR	13,590,907	1.80
FRESENIUS MEDICAL CARE AG	130,091	EUR	5,302,509	0.70
FRESENIUS SE	137,343	EUR	6,727,060	0.89
GEA GROUP AG	18,050	EUR	1,043,290	0.14
HANNOVER RUECK SE	6,051	EUR	1,610,776	0.21

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
HENKEL AG & CO KGAA	10,219	EUR	664,235	0.09
HENKEL AG & CO KGAA PREFERENTIAL SHARE	18,292	EUR	1,272,757	0.17
HOCHTIEF AG	8,092	EUR	2,727,004	0.36
IONOS GROUP SE	20,399	EUR	545,673	0.07
KION GROUP AG	49,634	EUR	3,387,521	0.45
LEG IMMOBILIEN - REG SHS	43,740	EUR	2,722,815	0.36
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	6,764	EUR	3,802,721	0.50
NEMETSCHEK	14,204	EUR	1,318,131	0.17
RATIONAL NAMEN	611	EUR	404,177	0.05
SAP AG	83,884	EUR	17,477,231	2.32
SCOUT24	19,193	EUR	1,646,759	0.22
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	71,014	EUR	16,982,998	2.25
SIEMENS ENERGY - REG SHS	68,030	EUR	8,190,812	1.09
SIEMENS HEALTHINEERS AG	43,812	EUR	1,968,035	0.26
TALANX AG NAM AKT	6,739	EUR	766,898	0.10
ZALANDO SE	56,767	EUR	1,438,476	0.19
			131,427,016	17.45
Hong Kong				
PRUDENTIAL PLC	587,162	GBP	7,696,351	1.02
			7,696,351	1.02
Irlande				
KERRY GROUP -A-	8,234	EUR	642,252	0.09
			642,252	0.09
Italie				
ASSICURAZIONI GENERALI SPA	289,050	EUR	10,333,538	1.37
AZIMUT HOLDING SPA	47,415	EUR	1,694,612	0.22
BANCA MEDIOLANUM SPA	52,762	EUR	1,027,276	0.14
BANCO BPM SPA - REGISTERED	397,660	EUR	5,177,533	0.69
NEXI SPA	1,088,424	EUR	4,594,238	0.61
POSTE ITALIANE SPA	418,780	EUR	8,995,394	1.19
UGF	251,429	EUR	5,171,895	0.69
UNICREDIT SPA - REG SHS	157,264	EUR	11,153,163	1.48
			48,147,649	6.39
Pays-Bas				
ARGENX SE	8,496	EUR	6,089,933	0.81
ASML HOLDING NV	28,053	EUR	25,848,033	3.43
ASR NEDERLAND NV	22,761	EUR	1,379,772	0.18
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	165,853	EUR	5,783,294	0.77
NN GROUP NV	125,998	EUR	8,283,109	1.10
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	289,610	EUR	6,438,030	0.85
WOLTERS KLUWER NV	62,907	EUR	5,557,204	0.74
			59,379,375	7.88
Nigeria				
AIRTEL AFRICA PLC	491,556	GBP	1,999,664	0.27
			1,999,664	0.27
Norvège				
NORSK HYDRO ASA	811,657	NOK	5,357,834	0.71
TELENOR ASA	276,524	NOK	3,424,309	0.45
			8,782,143	1.17
Portugal				
JERONIMO MARTINS SGPS SA	107,660	EUR	2,181,192	0.29
			2,181,192	0.29
Espagne				
ACCIONA SA	11,258	EUR	2,092,862	0.28
AMADEUS IT GROUP SA -A-	77,805	EUR	4,889,266	0.65
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	602,915	EUR	12,088,446	1.60
GRIFOLS SA -A-	236,414	EUR	2,529,630	0.34
IBERDROLA SA	845,992	EUR	15,621,242	2.07
MAPFRE REG-SHS	772,814	EUR	3,309,190	0.44
MERLIN PROPERTIES SOCIMI S.A.	52,779	EUR	656,043	0.09

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
TELEFONICA SA	479,838	EUR	1,676,074	0.22
UNICAJA BANCO SA	632,273	EUR	1,756,454	0.23
			44,619,207	5.92
Suède				
AAK --- REGISTERED SHS	13,326	SEK	324,688	0.04
ATLAS COPCO AB -A-	213,120	SEK	3,268,549	0.43
ATLAS COPCO AB -B-	139,249	SEK	1,916,330	0.25
AXFOOD AB	5,872	SEK	157,389	0.02
BOLIDEN - REG SHS	51,496	SEK	2,450,424	0.33
HEXAGON - REG SHS -B-	538,246	SEK	5,443,607	0.72
NIBE INDUSTRIER	600,842	SEK	1,976,724	0.26
SKF AB -B-	179,953	SEK	4,085,384	0.54
SVENSKA CELLULOSA SCA AB-SHS-B-	69,320	SEK	784,948	0.10
TELE2 AB	94,283	SEK	1,345,843	0.18
VOLVO CAR AB-B	171,988	SEK	487,673	0.06
			22,241,559	2.95
Suisse				
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	197,765	CHF	12,586,398	1.67
ALLREAL HOLDING AG-REG	5,225	CHF	1,145,513	0.15
BELIMO HOLDING LTD	1,606	CHF	1,347,970	0.18
GALDERMA GROUP AG	28,415	CHF	4,950,104	0.66
GIVAUDAN SA - REG SHS	135	CHF	456,432	0.06
LOGITECH - REG SHS	47,640	CHF	4,174,708	0.55
PARTNERS GROUP HLDG - REG SHS	6,341	CHF	6,694,679	0.89
PSP SWISS PROPERTY AG	16,581	CHF	2,557,091	0.34
SANDOZ GROUP AG	86,752	CHF	5,392,516	0.72
SCHINDLER HOLDING NAMEN AKT	3,022	CHF	914,232	0.12
SCHINDLER HOLDING SA	7,145	CHF	2,297,457	0.30
SWISS PRIME SITE AG-NAMEN AKT	33,272	CHF	4,405,277	0.58
YPSOMED HOLDING AG NAM.AKT	1,721	CHF	606,650	0.08
			47,529,027	6.31
Royaume-Uni				
3I GROUP PLC	171,315	GBP	6,402,117	0.85
ABRDN PLC	422,393	GBP	994,606	0.13
ADMIRAL GROUP PLC	180,101	GBP	6,551,002	0.87
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	113,750	GBP	2,770,959	0.37
ASTRAZENECA PLC	70,962	GBP	11,207,307	1.49
BARRATT DEVELOPMENTS PLC	263,315	GBP	1,149,280	0.15
COMPASS GROUP	256,087	GBP	6,933,398	0.92
HALMA PLC	34,723	GBP	1,406,974	0.19
J SAINSBURY PLC	709,460	GBP	2,640,720	0.35
KINGFISHER PLC	1,393,997	GBP	4,992,302	0.66
LLOYDS BANKING GROUP PLC	8,926,327	GBP	10,043,204	1.33
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	175,756	GBP	381,846	0.05
NATIONAL GRID PLC	879,498	GBP	11,497,990	1.53
NATWEST GROUP PLC	1,141,295	GBP	8,519,683	1.13
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	30,873	GBP	2,122,198	0.28
RELX PLC	316,760	GBP	10,955,909	1.45
SCHRODERS PLC	134,353	GBP	626,257	0.08
SEGRO (REIT)	224,015	GBP	1,848,255	0.25
ST JAME'S PLACE CAPITAL	216,353	GBP	3,430,576	0.46
TESCO --- REGISTERED SHS	1,710,954	GBP	8,657,155	1.15
TRITAX BIG BOX REIT PLC	979,507	GBP	1,707,392	0.23
UNILEVER PLC	2,819	GBP	156,891	0.02
UNITED UTILITIES GROUP PLC	351,286	GBP	4,803,705	0.64
VODAFONE GROUP PLC	8,061,351	GBP	9,129,089	1.21
WHITBREAD	39,606	GBP	1,156,678	0.15
WISE PLC	229,893	GBP	2,345,928	0.31
			122,431,421	16.25

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
États-Unis d'Amérique				
A.P. MOELLER-MAERSK -A-	201	DKK	393,980	0.05
A.P. MOELLER-MAERSK A/S -B-	614	DKK	1,203,502	0.16
EXPERIAN GROUP	177,173	GBP	6,823,945	0.91
HALEON PLC REGISTERED SHARE	1,977,002	GBP	8,486,289	1.13
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	238,686	CHF	20,197,888	2.68
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	212,248	CHF	24,999,871	3.32
ROCHE HOLDING AG	3,482	CHF	1,254,343	0.17
ROCHE HOLDING LTD	51,472	CHF	18,154,874	2.41
SANOFI	152,344	EUR	12,601,896	1.67
SCHNEIDER ELECTRIC SE	10,663	EUR	2,504,739	0.33
SPOTIFY TECH - REGISTERED SHS	17,350	USD	8,578,755	1.14
SWISS RE - REG SHS	57,784	CHF	8,249,978	1.10
			113,450,060	15.06
Total des actions			750,616,660	99.64
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			750,616,660	99.64
Total du portefeuille-titres			750,616,660	99.64
Coût d'acquisition			697,734,196	



Candriam Sustainable Equity Quant Europe

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

Allemagne	17.45
Royaume-Uni	16.25
États-Unis d'Amérique	15.06
France	12.89
Pays-Bas	7.88
Italie	6.39
Suisse	6.31
Espagne	5.92
Suède	2.95
Danemark	2.50
Finlande	2.15
Norvège	1.17
Hong Kong	1.02
Belgique	0.87
Portugal	0.29
Nigeria	0.27
Autriche	0.14
Irlande	0.09
Géorgie	0.04
	99.64

Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	16.86
Banques et autres institutions financières	13.84
Assurance	11.84
Télécommunication	5.61
Énergie et eau	5.60
Construction de machines et appareils	5.28
Électrotechnique	5.11
Industrie agro-alimentaire	4.95
Distribution, commerce de détail	4.08
Électronique et semi-conducteurs	3.62
Internet et services d'Internet	3.62
Art graphique, maison d'édition	3.33
Chimie	2.96
Immobilier	2.74
Textile et habillement	2.36
Biotechnologie	1.78
Matériaux de construction	1.75
Restauration, industrie hôtelière	1.07
Transport	0.69
Industrie automobile	0.61
Articles de bureaux et ordinateurs	0.55
Biens de consommation divers	0.54
Services divers	0.40
Industrie minière et sidérurgie & chimie	0.33
Papier et bois	0.13
	99.64



Candriam Sustainable Equity US

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES	273,857	USD	34,311,544	1.69
ABBVIE INC	146,273	USD	33,421,918	1.64
ADOBE INC	42,716	USD	14,950,173	0.74
ADVANCED MICRO DEVICES INC	20,960	USD	4,488,794	0.22
ALLSTATE CORP	107,322	USD	22,339,074	1.10
ALPHABET INC -A-	257,890	USD	80,719,570	3.97
ALPHABET INC -C-	216,257	USD	67,861,447	3.34
AMERICAN EXPRESS	56,580	USD	20,931,771	1.03
AMERICAN INTL	14,210	USD	1,215,666	0.06
APPLE INC	634,486	USD	172,491,364	8.49
APTIV PLC	171,400	USD	13,041,826	0.64
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	122,678	USD	31,556,462	1.55
BANK OF NY MELLON	233,680	USD	27,127,911	1.33
BEST BUY CO INC	118,642	USD	7,940,709	0.39
BOSTON SCIENTIF CORP	130,699	USD	12,462,150	0.61
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	259,267	USD	89,732,309	4.41
CBRE GROUP	115,736	USD	18,609,191	0.92
CHARLES SCHWAB CORP/THE	257,095	USD	25,686,361	1.26
CHUBB - REG SHS	85,778	USD	26,773,029	1.32
CISCO SYSTEMS INC	155,091	USD	11,946,660	0.59
COMFORT SYSTEMS USA INC	10,308	USD	9,620,353	0.47
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	20,382	USD	9,554,266	0.47
CROWN HOLDINGS INC	56,886	USD	5,857,551	0.29
DECKERS OUTDOOR	64,025	USD	6,637,472	0.33
DEXCOM INC	170,481	USD	11,314,824	0.56
EBAY INC	202,453	USD	17,633,656	0.87
ECOLAB INC	15,843	USD	4,159,104	0.20
ELI LILLY & CO	40,594	USD	43,625,560	2.15
EXELIXIS	140,395	USD	6,153,513	0.30
EXELON CORP	450,336	USD	19,630,146	0.97
FTI CONSULTING	22,949	USD	3,920,378	0.19
GE VERNOVA LLC	5,125	USD	3,349,546	0.16
GILEAD SCIENCES INC	201,465	USD	24,727,814	1.22
GLOBE LIFE INC	24,118	USD	3,373,143	0.17
HALOZYME THERAPEUT -SHS-	37,875	USD	2,548,988	0.13
HCA INC	35,873	USD	16,747,669	0.82
HOME DEPOT INC	92,063	USD	31,678,878	1.56
HOST HOTELS & RESORTS - SHS	490,879	USD	8,703,285	0.43
HOWARD HUGHES HOLD	20,908	USD	1,667,831	0.08
IDEXX LABS CORP	21,585	USD	14,602,900	0.72
ILLINOIS TOOL WORKS	12,092	USD	2,978,260	0.15
INSULET	24,476	USD	6,957,058	0.34
JABIL INC	51,067	USD	11,644,297	0.57
JACKSON	75,538	USD	8,056,128	0.40
JOHNSON CONTROLS INTL	198,753	USD	23,800,672	1.17
KITE REALTY GRP	114,171	USD	2,736,679	0.13
KYNDRYL HLDG --- REGISTERED SHS	295,866	USD	7,858,201	0.39
LAM RESEARCH CORP	111,502	USD	19,086,912	0.94
LAMB WESTON HOLDINGS INC	43,274	USD	1,812,748	0.09
LINDE PLC	100,810	USD	42,984,376	2.11
M&T BANK CORPORATION	5,000	USD	1,007,400	0.05
MASTERCARD INC -A-	94,721	USD	54,074,324	2.66
MAXIMUS INC	38,007	USD	3,280,764	0.16
MEDPACE HOLDNGS	19,292	USD	10,835,352	0.53

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity US

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
MERCK & CO INC	263,389	USD	27,724,326	1.36
MICRON TECHNOLOGY INC	72,486	USD	20,688,229	1.02
MICROSOFT CORP	345,207	USD	166,949,009	8.21
NEXTERA ENERGY	28,562	USD	2,292,957	0.11
NIKE INC	145,043	USD	9,240,690	0.45
NVIDIA CORP	1,014,317	USD	189,170,121	9.31
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP INC	115,283	USD	24,063,021	1.18
PROCTER & GAMBLE CO	270,614	USD	38,781,692	1.91
PROLOGIS	164,717	USD	21,027,772	1.03
RALPH LAUREN CORP -A-	35,871	USD	12,684,344	0.62
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	9,669	USD	7,463,211	0.37
S&P GLOBAL INC	7,697	USD	4,022,375	0.20
SALESFORCE INC	79,765	USD	21,130,546	1.04
SERVICENOW INC	83,945	USD	12,859,535	0.63
SYNCHRONY FINANCIAL	223,883	USD	18,678,559	0.92
TAPESTRY INC	90,089	USD	11,510,672	0.57
TARGET CORP	174,569	USD	17,064,120	0.84
TE CONNECTIVITY PLC	62,873	USD	14,304,236	0.70
TRANE TECH - REG SHS	52,053	USD	20,259,028	1.00
TRANSMEDICS GROUP INC	77,170	USD	9,387,731	0.46
TRAVELERS COS INC/THE	78,254	USD	22,698,355	1.12
ULTA BEAUTY RG PREFERENTIAL SHARE	23,430	USD	14,175,384	0.70
US BANCORP	612,079	USD	32,660,535	1.61
VISA INC -A-	109,304	USD	38,334,006	1.89
VORNADO REALTY TRUST SHS OF BENEF.INT	182,983	USD	6,089,674	0.30
W.P. CAREY	150,680	USD	9,697,765	0.48
WABTEC CORP	42,099	USD	8,986,032	0.44
WALT DISNEY CO	187,421	USD	21,322,887	1.05
WELLTOWER OP - REG SHS	138,381	USD	25,684,897	1.26
WESTERN DIGITAL CORP	58,744	USD	10,119,829	0.50
XYLEM INC	88,944	USD	12,112,394	0.60
ZOETIS INC -A-	72,964	USD	9,180,330	0.45
Total des actions			2,020,592,239	99.41
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			2,020,592,239	99.41
Total du portefeuille-titres			2,020,592,239	99.41
Coût d'acquisition			1,616,457,841	



Candriam Sustainable Equity US

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	99.41
	99.41

Répartition économique (en % des actifs nets)

Internet et services d'Internet	20.34
Banques et autres institutions financières	14.60
Articles de bureaux et ordinateurs	13.99
Électronique et semi-conducteurs	12.06
Industrie pharmaceutique	8.81
Immobilier	4.64
Distribution, commerce de détail	4.35
Biotechnologie	3.26
Biens de consommation divers	3.08
Assurance	2.84
Services divers	2.75
Construction de machines et appareils	2.06
Textile et habillement	1.97
Énergie et eau	1.67
Soins de santé	1.29
Art graphique, maison d'édition	1.25
Chimie	0.20
Électrotechnique	0.16
Agriculture et pêche	0.09
	99.41



Candriam Sustainable Equity Water

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Autriche				
ANDRITZ AG	289	EUR	22,656	0.73
			22,656	0.73
Canada				
STANTEC INC	398	CAD	37,606	1.22
			37,606	1.22
Danemark				
NOVOZYMES -B-	1,065	DKK	68,292	2.21
			68,292	2.21
Finlande				
KEMIRA OY	920	EUR	21,156	0.68
			21,156	0.68
France				
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	1,764	EUR	61,572	1.99
			61,572	1.99
Japon				
KUBOTA CORP	3,200	JPY	45,251	1.46
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	1,700	JPY	68,848	2.23
ORGANO CORP	600	JPY	49,590	1.61
			163,689	5.30
Nouvelle-Zélande				
MERIDIAN ENERGY LTD	13,632	NZD	43,899	1.42
			43,899	1.42
Norvège				
BORREGARD	1,180	NOK	23,327	0.76
			23,327	0.76
Singapour				
STMICROELECTRONICS NV-NY SHS	881	USD	22,853	0.74
			22,853	0.74
Corée du Sud				
COWAY CO LTD	647	KRW	39,030	1.26
			39,030	1.26
Suède				
ALFA LAVAL	965	SEK	48,748	1.58
			48,748	1.58
Suisse				
SGS LTD	743	CHF	85,208	2.76
SIKA - REGISTERED SHS	159	CHF	32,631	1.06
			117,839	3.81
Taiwan				
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	418	USD	127,026	4.11
			127,026	4.11
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	506	GBP	93,856	3.04
HALMA PLC	1,666	GBP	79,283	2.57
SEVERN TRENT PLC	2,807	GBP	105,302	3.41
UNITED UTILITIES GROUP PLC	3,905	GBP	62,715	2.03
			341,156	11.04
États-Unis d'Amérique				
ADVANCED DRAINAGE	602	USD	87,188	2.82
AECOM	496	USD	47,284	1.53
AGILENT TECHNOLOGIES	791	USD	107,631	3.48
AMERICAN WATER WORKS CO INC	670	USD	87,435	2.83
AQUA AMERICA --- REGISTERED SHS	2,452	USD	94,059	3.04
BADGER METER INC	474	USD	82,670	2.68
BENTLEY SYSTEMS --- REGISTERED SHS -B-	1,315	USD	50,187	1.62
CLEAN HARBORS INC	253	USD	59,323	1.92
ECOLAB INC	486	USD	127,584	4.13

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity Water

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
ENERGY RECOVERY INC	1,366	USD	18,427	0.60
FERGUSON ENTERPRISES INC	470	USD	104,636	3.39
IDEX CORP	669	USD	119,042	3.85
INGERSOLL RAND INC	1,027	USD	81,359	2.63
LINDSAY	174	USD	20,509	0.66
MUELLER WATER PROD SERIES A	3,360	USD	80,035	2.59
OWENS CORNING SHS	331	USD	37,042	1.20
ROPER TECHNOLOGIES	263	USD	117,069	3.79
TETRA TECH INC	2,062	USD	69,159	2.24
THERMO FISHER SCIENT SHS	229	USD	132,693	4.30
VERALTO CORPORATION	1,005	USD	100,279	3.25
WATTS WATER TECHNOLOGIES INC CLASS -A-	313	USD	86,394	2.80
XYLEM INC	926	USD	126,103	4.08
ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS CORPORATION.	1,770	USD	82,287	2.66
			1,918,395	62.10
Total des actions			3,057,244	98.97
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			3,057,244	98.97
Total du portefeuille-titres			3,057,244	98.97
Coût d'acquisition			2,874,014	



Candriam Sustainable Equity Water

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	62.10
Royaume-Uni	11.04
Japon	5.30
Taïwan	4.11
Suisse	3.81
Danemark	2.21
France	1.99
Suède	1.58
Nouvelle-Zélande	1.42
Corée du Sud	1.26
Canada	1.22
Norvège	0.76
Singapour	0.74
Autriche	0.73
Finlande	0.68
	98.97

Répartition économique (en % des actifs nets)

Construction de machines et appareils	21.83
Énergie et eau	18.81
Électronique et semi-conducteurs	11.71
Banques et autres institutions financières	9.27
Chimie	8.84
Services environnementaux et recyclage	7.58
Matériaux de construction	7.24
Biotechnologie	3.48
Industrie pharmaceutique	3.04
Services divers	2.76
Internet et services d'Internet	1.62
Articles de bureaux et ordinateurs	1.53
Électrotechnique	1.26
	98.97



Candriam Sustainable Equity World

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Australie				
BRAMBLES	215,582	AUD	2,810,449	0.15
PRIME INFRASTRUCTURE GROUP	46	AUD	0	0.00
			2,810,449	0.15
Belgique				
KBC GROUPE SA	45,912	EUR	5,107,710	0.27
UMICORE SA	30,900	EUR	553,110	0.03
			5,660,820	0.30
Canada				
BANK OF MONTREAL	176,441	CAD	19,535,753	1.02
BROOKFIELD RENEWABLE CORP	13,800	CAD	451,314	0.02
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE	266,397	CAD	20,589,961	1.07
GILDAN ACTIVEWEAR	92,252	CAD	4,916,019	0.26
IA FINANCIAL CORP INC	4,214	CAD	465,480	0.02
MAGNA INTL SHS -A- SUB.VTG	260,880	CAD	11,857,003	0.62
MANULIFE FINANCIAL REGISTERED	664,716	CAD	20,578,573	1.07
SHOPIFY -A- SUBORD VOTING	18,498	CAD	2,539,324	0.13
THOMSON REUTERS COR	37,914	CAD	4,265,708	0.22
			85,199,135	4.44
Danemark				
GENMAB AS	38,503	DKK	10,449,268	0.54
NKT A/S (NORDISKE KABEL-OG TRAADFARBIKK)	17,671	DKK	1,889,181	0.10
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	270,944	DKK	6,290,225	0.33
			18,628,674	0.97
Finlande				
NOKIA OYJ	675,161	EUR	3,761,997	0.20
			3,761,997	0.20
France				
ALD SA	74,203	EUR	848,882	0.04
COVIVIO SA	30,068	EUR	1,703,352	0.09
DANONE SA	66,493	EUR	5,105,333	0.27
HERMES INTERNATIONAL SA	2,520	EUR	5,347,440	0.28
			13,005,007	0.68
Allemagne				
ADIDAS AG - REG SHS	92,911	EUR	15,706,605	0.82
BMW VORZUG - STIMMRECHTSLOS	4,050	EUR	370,575	0.02
COMMERZBK	308,005	EUR	11,118,981	0.58
FRESENIUS SE	37,304	EUR	1,827,150	0.10
GEA GROUP AG	56,781	EUR	3,281,942	0.17
LEG IMMOBILIEN - REG SHS	46,312	EUR	2,882,922	0.15
SAP AG	12,725	EUR	2,651,254	0.14
SCOUT24	12,002	EUR	1,029,772	0.05
SIEMENS ENERGY - REG SHS	24,470	EUR	2,946,188	0.15
TALANX AG NAM AKT	13,533	EUR	1,540,055	0.08
			43,355,444	2.26
Hong Kong				
FUTU HOLDINGS - ADR	50,983	USD	7,128,374	0.37
HONG KONG EXCHANGES AND CLEARING LTD	260,600	HKD	11,619,853	0.61
PRUDENTIAL PLC	282,126	GBP	3,698,027	0.19
SWIRE PACIFIC LTD SIE A	277,000	HKD	1,899,938	0.10
			24,346,192	1.27
Irlande				
KERRY GROUP -A-	23,688	EUR	1,847,664	0.10
			1,847,664	0.10
Italie				
AZIMUT HOLDING SPA	38,287	EUR	1,368,377	0.07
BANCO BPM SPA - REGISTERED	557,180	EUR	7,254,484	0.38

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity World

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
POSTE ITALIANE SPA	12,519	EUR	268,908	0.01
			8,891,769	0.46
Japon				
ADVANTEST CORP	71,000	JPY	7,572,880	0.39
AJINOMOTO CO INC	212,300	JPY	3,825,316	0.20
ASAHI KASEI CORPORATION	516,800	JPY	3,899,389	0.20
ASICS CORP KOBE	57,600	JPY	1,174,909	0.06
CENTRAL JAPAN RAILWAY CO	683,100	JPY	16,093,315	0.84
DENSO CORP	589,700	JPY	6,912,806	0.36
EAST JAPAN RAILWAY CO	706,100	JPY	15,848,871	0.83
JAPAN POST BANK	873,100	JPY	10,476,869	0.55
KAO CORP	72,900	JPY	2,479,380	0.13
KDDI CORP	746,200	JPY	10,978,826	0.57
MITSUBISHI CHEMICAL GROUP CORPORATION	153,700	JPY	764,037	0.04
MITSUBISHI ESTATE	318,400	JPY	6,608,789	0.34
NEC CORP	506,600	JPY	14,612,735	0.76
NOMURA REAL ESTATE MASTER FUND	876	JPY	823,707	0.04
ROHM CO LTD	545,300	JPY	6,575,977	0.34
SECOM CO LTD	77,800	JPY	2,355,269	0.12
SONY CORP	763,900	JPY	16,698,070	0.87
WEST JAPAN RAILWAY COMPANY	530,300	JPY	9,004,973	0.47
			136,706,118	7.13
Pays-Bas				
ARGENX SE	14,942	EUR	10,710,426	0.56
ASML HOLDING NV	20,569	EUR	18,952,277	0.99
NN GROUP NV	117,699	EUR	7,737,532	0.40
WOLTERS KLUWER NV	48,961	EUR	4,325,215	0.23
			41,725,450	2.18
Nigeria				
AIRTEL AFRICA PLC	148,000	GBP	602,068	0.03
			602,068	0.03
Norvège				
NORSK HYDRO ASA	530,547	NOK	3,502,197	0.18
			3,502,197	0.18
Portugal				
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG SHS	143,293	EUR	560,992	0.03
			560,992	0.03
Espagne				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	129,658	EUR	2,599,643	0.14
IBERDROLA SA	1,279,598	EUR	23,627,777	1.23
MAPFRE REG-SHS	183,437	EUR	785,477	0.04
			27,012,897	1.41
Suisse				
BC VAUDOISE - REG SHS	2,528	CHF	272,769	0.01
GALDERMA GROUP AG	38,291	CHF	6,670,576	0.35
LOGITECH - REG SHS	25,362	CHF	2,222,480	0.12
SWISS PRIME SITE AG-NAMEN AKT	7,618	CHF	1,008,638	0.05
			10,174,463	0.53
Turquie				
ELDORADO GOLD CORP	54,200	CAD	1,660,778	0.09
			1,660,778	0.09
Royaume-Uni				
ABRDN PLC	220,208	GBP	518,522	0.03
ADMIRAL GROUP PLC	12,982	GBP	472,208	0.02
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	205,362	GBP	5,002,634	0.26
COMPASS GROUP	10,177	GBP	275,536	0.01
HALMA PLC	35,552	GBP	1,440,565	0.08
J SAINSBURY PLC	1,564,229	GBP	5,822,303	0.30
KINGFISHER PLC	1,626,450	GBP	5,824,783	0.30
NATWEST GROUP PLC	572,882	GBP	4,276,522	0.22

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity World

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
RELX PLC	647,957	GBP	22,411,157	1.17
SEVERN TRENT PLC	25,265	GBP	807,010	0.04
TESCO --- REGISTERED SHS	1,095,014	GBP	5,540,597	0.29
UNITED UTILITIES GROUP PLC	347,242	GBP	4,748,405	0.25
VODAFONE GROUP PLC	15,270,925	GBP	17,293,581	0.90
WHITBREAD	152,283	GBP	4,447,365	0.23
			78,881,188	4.11
États-Unis d'Amérique				
ABBOTT LABORATORIES	124,686	USD	13,301,468	0.69
ADVANCED MICRO DEVICES INC	9,410	USD	1,715,906	0.09
ALPHABET INC -A-	212,226	USD	56,559,868	2.95
ALPHABET INC -C-	187,954	USD	50,219,221	2.62
AMERICAN EXPRESS	27,849	USD	8,772,394	0.46
AMERICAN HOMES 4 RENT- A	192,945	USD	5,273,562	0.27
AMERICAN INTL	20,221	USD	1,472,950	0.08
AMERIPRISE FINANCIAL INC	43,427	USD	18,131,036	0.95
APPLE INC	502,414	USD	116,298,070	6.06
APTIV PLC	188,018	USD	12,181,268	0.64
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	104,462	USD	22,879,442	1.19
BANK OF NY MELLON	217,996	USD	21,548,091	1.12
BOSTON SCIENTIF CORP	248,717	USD	20,192,572	1.05
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	161,297	USD	47,532,795	2.48
BURLINGTON STORES INC	36,998	USD	9,099,470	0.47
CBRE GROUP	15,749	USD	2,156,143	0.11
CHARLES SCHWAB CORP/THE	229,520	USD	19,525,176	1.02
COMFORT SYSTEMS USA INC	10,702	USD	8,504,466	0.44
DECKERS OUTDOOR	93,628	USD	8,264,647	0.43
DEXCOM INC	170,325	USD	9,625,331	0.50
EBAY INC	185,067	USD	13,725,008	0.72
ECOLAB INC	79,743	USD	17,824,626	0.93
ELI LILLY & CO	33,530	USD	30,681,613	1.60
EXELIXIS	137,943	USD	5,147,977	0.27
EXELON CORP	515,700	USD	19,140,332	1.00
EXPERIAN GROUP	107,887	GBP	4,155,345	0.22
FORTINET	115,060	USD	7,779,739	0.41
FTI CONSULTING	21,502	USD	3,127,580	0.16
GAP INC	13,285	USD	289,579	0.02
GE VERNOVA LLC	18,021	USD	10,028,511	0.52
GILEAD SCIENCES INC	190,916	USD	19,952,344	1.04
GLOBE LIFE INC	5,086	USD	605,669	0.03
GRAND CANYON EDUCATION INC	36,737	USD	5,202,206	0.27
HALOZYME THERAPEUT -SHS-	97,474	USD	5,585,593	0.29
HASBRO INC	64,450	USD	4,499,894	0.23
HCA INC	38,599	USD	15,343,632	0.80
HILTON WORLDWIDE HLDGS INC - REG SHS	13,674	USD	3,344,422	0.17
IDEXX LABS CORP	16,883	USD	9,725,281	0.51
INSULET	32,391	USD	7,839,259	0.41
JABIL INC	56,875	USD	11,042,307	0.58
JACKSON	58,188	USD	5,283,963	0.28
KIMBERLY-CLARK CORP	163,391	USD	14,035,947	0.73
KITE REALTY GRP	120,489	USD	2,459,127	0.13
KYNDRYL HLDG --- REGISTERED SHS	118,776	USD	2,686,100	0.14
LAM RESEARCH CORP	100,386	USD	14,631,594	0.76
LINDE PLC	61,654	USD	22,383,796	1.17
LULULEMON ATHLETICA INC SHS WHEN ISSUED	48,191	USD	8,527,031	0.44
MASTERCARD INC -A-	84,334	USD	40,993,310	2.14
MAXIMUS INC	39,311	USD	2,889,289	0.15
MEDPACE HOLDNGS	18,773	USD	8,977,696	0.47

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity World

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
MICRON TECHNOLOGY INC	64,336	USD	15,634,670	0.82
MICROSOFT CORP	276,776	USD	113,971,994	5.94
MOHAWK INDUSTRIES INC	101,349	USD	9,432,028	0.49
MONOLITHIC POWER	8,418	USD	6,496,435	0.34
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	50,613	CHF	4,282,931	0.22
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	294,496	CHF	34,687,546	1.81
NVIDIA CORP	814,268	USD	129,303,913	6.74
PAYCHEX INC	3,977	USD	379,871	0.02
PAYPAL HOLDINGS	222,227	USD	11,046,543	0.58
PRINCIPAL FINANCIAL GROUP INC	66,110	USD	4,965,357	0.26
PROCTER & GAMBLE CO	58,291	USD	7,112,847	0.37
PROGRESSIVE CORP	82,912	USD	16,076,223	0.84
RALPH LAUREN CORP -A-	32,010	USD	9,637,751	0.50
SERVICENOW INC	113,780	USD	14,840,954	0.77
SPOTIFY TECH - REGISTERED SHS	22,526	USD	11,138,042	0.58
STONEX GROUP INC	28,398	USD	2,300,227	0.12
SYNCHRONY FINANCIAL	191,140	USD	13,578,109	0.71
TAPESTRY INC	84,245	USD	9,165,127	0.48
TARGET CORP	182,907	USD	15,223,432	0.79
TE CONNECTIVITY PLC	81,689	USD	15,824,483	0.82
TOAST INC	244,713	USD	7,399,003	0.39
TRANE TECH - REG SHS	45,417	USD	15,050,702	0.78
TRANSMEDICS GROUP INC	31,531	USD	3,265,994	0.17
TRAVELERS COS INC/THE	23,013	USD	5,683,640	0.30
ULTA BEAUTY RG PREFERENTIAL SHARE	23,424	USD	12,066,716	0.63
VISA INC -A-	126,055	USD	37,642,087	1.96
VORNADO REALTY TRUST SHS OF BENEF.INT	325,470	USD	9,222,735	0.48
W.P. CAREY	345,744	USD	18,946,812	0.99
WABTEC CORP	80,533	USD	14,636,442	0.76
WALT DISNEY CO	129,558	USD	12,550,397	0.65
WELLTOWER OP - REG SHS	132,948	USD	21,011,093	1.10
WESTERN DIGITAL CORP	56,048	USD	8,221,201	0.43
XYLEM INC	93,176	USD	10,803,957	0.56
ZOETIS INC -A-	146,324	USD	15,675,836	0.82
ZSCALER INC	1,209	USD	231,537	0.01
			1,408,669,281	73.44
Total des actions			1,917,002,583	99.94
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			1,917,002,583	99.94
Total du portefeuille-titres			1,917,002,583	99.94
Coût d'acquisition			1,651,701,695	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Equity World

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	73.44
Japon	7.13
Canada	4.44
Royaume-Uni	4.11
Allemagne	2.26
Pays-Bas	2.18
Espagne	1.41
Hong Kong	1.27
Danemark	0.97
France	0.68
Suisse	0.53
Italie	0.46
Belgique	0.30
Finlande	0.20
Norvège	0.18
Australie	0.15
Irlande	0.10
Turquie	0.09
Nigeria	0.03
Portugal	0.03
	99.94

Répartition économique (en % des actifs nets)

Internet et services d'Internet	14.98
Banques et autres institutions financières	14.73
Électronique et semi-conducteurs	11.99
Articles de bureaux et ordinateurs	9.85
Industrie pharmaceutique	7.11
Distribution, commerce de détail	3.78
Immobilier	3.76
Services divers	3.69
Biotechnologie	3.68
Assurance	3.63
Énergie et eau	3.62
Textile et habillement	3.01
Art graphique, maison d'édition	2.85
Construction de machines et appareils	2.32
Transport	2.13
Télécommunication	1.67
Chimie	1.48
Industrie agro-alimentaire	1.05
Industrie automobile	1.00
Soins de santé	0.97
Papier et bois	0.73
Électrotechnique	0.62
Biens de consommation divers	0.61
Restauration, industrie hôtelière	0.42
Industries d'emballage	0.15
Pierres et métaux précieux	0.09
Métaux non ferreux	0.03
	99.94



Candriam Sustainable Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé				
Obligations				
Australie				
AUSTRALIA NEW ZEA BK 3.652 23-26 20/01A	12,500,000	EUR	12,507,154	1.17
NATL AUSTRALIA BANK LTD LONDON OISEST+0.28% 01-12	20,000,000	EUR	20,001,744	1.87
TELSTRA CORP LTD 1.125 16-26 14/04A	10,000,000	EUR	9,966,085	0.93
			42,474,983	3.97
Autriche				
ERSTE GROUP BAN 0.8750 19-26 22/05A	6,400,000	EUR	6,367,579	0.59
			6,367,579	0.59
Belgique				
AEDIFICA NV ZCP 07-01-26	5,000,000	EUR	4,968,784	0.46
AEDIFICA NV ZCP 17-03-26	20,000,000	EUR	19,883,830	1.86
BELGIUM TREASURY BILL ZCP 15-01-26	10,000,000	EUR	9,802,052	0.92
COFINIMMO ZCP 23-01-26	10,000,000	EUR	9,947,801	0.93
ELIA SYSTEM OPERATOR 1.375 19-26 14/01A	15,000,000	EUR	14,997,770	1.40
			59,600,237	5.57
Canada				
BANK OF MONTREAL LONDON BRANCH OISEST+0.24% 10-08	7,000,000	EUR	7,000,837	0.65
NATL BANK OF CANADA LONDON BRANCH OISEST+0.285% 1	9,000,000	EUR	9,001,520	0.84
			16,002,357	1.49
Danemark				
JYSKE BANK DNK OISEST+0.245% 13-08-26	17,000,000	EUR	17,004,659	1.59
NOVO NORDISK A/ 3.3750 24-26 21/05A	9,950,000	EUR	9,979,289	0.93
NYKREDIT REALKREDIT 0.25 20-26 23/11A	8,000,000	EUR	7,994,971	0.75
			34,978,919	3.27
Union européenne				
EUROPEAN STABILITY MECHANISM TREAS BILL ZCP 22-01	19,000,000	EUR	18,824,208	1.76
			18,824,208	1.76
Finlande				
FINLAND TBILL ZCP 13-05-26	15,000,000	EUR	14,855,857	1.39
FINLAND TBILL ZCP 13-08-26	15,000,000	EUR	14,724,514	1.38
NORDEA BKP OISEST+0.24% 12-06-26	10,000,000	EUR	10,003,403	0.93
NORDEA BKP OISEST+0.31% 27-01-27	15,000,000	EUR	15,006,821	1.40
			54,590,595	5.10
France				
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.27% 27-03-26	5,000,000	EUR	5,000,036	0.47
ALLIANZ BANQUE OISEST+0.28% 24-07-26	10,000,000	EUR	10,000,281	0.93
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM OISEST+0.	20,000,000	EUR	20,006,744	1.87
BQ POSTALE OISEST+0.29% 06-11-26	20,000,000	EUR	19,999,123	1.87
CAPGEMINI SE 1.625 20-26 15/04A	6,000,000	EUR	5,988,644	0.56
COVIVIO ZCP 12-03-26	10,000,000	EUR	9,948,942	0.93
COVIVIO ZCP 23-01-26	10,000,000	EUR	9,948,492	0.93
COVIVIO ZCP 26-02-26	5,000,000	EUR	4,973,731	0.46
COVIVIO ZCP 27-01-26	5,000,000	EUR	4,974,114	0.46
DANONE ZCP 17-03-26	5,000,000	EUR	4,966,340	0.46
EDENRED SA 1.875 18-26 06/03A	7,200,000	EUR	7,191,689	0.67
ESSILORLUXOTTICA 0.375 20-26 05/01A	13,800,000	EUR	13,800,000	1.29
FRANCE TREASURY BILL BTF ZCP 14-01-26	10,000,000	EUR	9,931,855	0.93
FRANCE TREASURY BILL BTF ZCP 20-05-26	20,000,000	EUR	19,812,066	1.85
SODEXO 2.50 14-26 24/06A	11,955,000	EUR	11,958,145	1.12
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.0% 09-06-26	3,500,000	EUR	3,466,125	0.32
VEOLIA ENVIRONNEMENT OISEST+0.33% 21-05-26	7,000,000	EUR	7,003,657	0.65
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 10-02-26	6,000,000	EUR	5,860,269	0.55
			174,830,253	16.33
Allemagne				
BMW FINANCE NV 0.75 19-26 13/07A	10,000,000	EUR	9,920,116	0.93
COMMERZBANK AKTIENGESSELLSCHAFT ZCP 17-06-26	15,000,000	EUR	14,684,365	1.37
DEUTSCHE BOERSE 3.875 23-26 28/09A	12,000,000	EUR	12,121,140	1.13

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
MERCK FINANCIAL SERVI 1.875 22-26 15/06A	4,500,000	EUR	4,491,013	0.42
VONOVIA SE 1.375 22-26 28/01A	2,100,000	EUR	2,098,593	0.20
			43,315,227	4.05
Italie				
INTESA SANPAOLO 1.00 19-26 19/11A	11,000,000	EUR	10,880,139	1.02
			10,880,139	1.02
Japon				
NTT FINANCE UK ZCP 13-01-26	7,000,000	GBP	7,989,121	0.75
TOYOTA MOTOR FINANCE 3.375 23-26 13/01A	5,000,000	EUR	5,000,948	0.47
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV ZCP 24-03-26	5,000,000	EUR	4,973,033	0.46
			17,963,102	1.68
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV 1.375 16-26 07/07S	3,000,000	EUR	2,986,243	0.28
DSM NV 0.75 16-26 28/09A	5,000,000	EUR	4,946,157	0.46
TENNET HOLDING BV 1.625 22-26 17/11A	5,000,000	EUR	4,974,503	0.46
WOLTERS KLUWER NV ZCP 26-03-26	10,000,000	EUR	9,912,189	0.93
			22,819,092	2.13
Norvège				
DNB BANK A OISEST+0.27% 10-07-26	25,000,000	EUR	25,011,814	2.34
TELENOR ASA 0.7500 19-26 31/05A	1,000,000	EUR	993,705	0.09
			26,005,519	2.43
Espagne				
IBERDROLA INTL BV ZCP 09-01-26	10,000,000	EUR	9,765,779	0.91
IBERDROLA INTL BV ZCP 12-01-26	22,000,000	EUR	21,970,403	2.05
			31,736,182	2.96
Royaume-Uni				
GLAXOSMITHKLINE 1.2500 18-26 21/05A	18,000,000	EUR	17,927,597	1.67
UNILEVER FINANCE 0.7500 22-26 28/02A	992,000	EUR	989,741	0.09
			18,917,338	1.77
États-Unis d'Amérique				
AMGEN INC 2.00 16-26 25/02A	4,000,000	EUR	3,997,806	0.37
DANAHER 2.1% 30-09-26	6,825,000	EUR	6,812,651	0.64
DANAHER ZCP 05-02-26	14,000,000	EUR	13,926,039	1.30
DANAHER ZCP 26-01-26	5,000,000	EUR	4,973,112	0.46
FISERV ZCP 22-01-26	15,000,000	EUR	14,936,988	1.40
GENERAL MILLS INC 0.45 20-26 15/01A	8,200,000	EUR	8,194,776	0.77
NATL GRID NORTH AMERICA 0.41% 20-01-26	6,000,000	EUR	5,995,287	0.56
NESTLE FINANCE INTER 0 21-26 14/06A	20,000,000	EUR	19,801,669	1.85
SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 09-02-26	10,000,000	EUR	9,946,077	0.93
THERMO FISHER SCIENT 1.40 17-26 23/01A	12,831,000	EUR	12,825,078	1.20
THERMO FISHER SCIENT 3.2 22-26 21/01A	1,886,000	EUR	1,886,251	0.18
VISA INC 1.5 22-26 15/06A	5,000,000	EUR	4,982,264	0.47
			108,277,998	10.11
Total des obligations			687,583,728	64.22
Obligations à taux variables				
Canada				
CAN IMP BK SYD FL.R 24-27 29/01Q	12,000,000	EUR	12,051,395	1.13
NATL BANK OF CANADA FL.R 24-26 06/03Q	17,000,000	EUR	17,010,173	1.59
			29,061,568	2.71
Danemark				
DANSKE BK E3R+0.32% 11-11-27	19,639,000	EUR	19,646,225	1.84
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.2% 20-11	7,411,000	EUR	7,411,790	0.69
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.3% 27-05	24,956,000	EUR	24,990,406	2.33
NYKREDIT E3R+0.6% 24-01-27	4,099,000	EUR	4,111,390	0.38
NYKREDIT REALKREDIT FL.R 24-26 27/02Q	18,600,000	EUR	18,614,810	1.74
			74,774,621	6.98
Finlande				
OP CORPORATE BANK E3R+0.4% 19-05-27	13,000,000	EUR	13,019,228	1.22
			13,019,228	1.22

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Sustainable Money Market Euro

Portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Description	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
France				
AIR LIQ FIN E3R+0.23% 05-11-27	3,600,000	EUR	3,602,570	0.34
CAPGEMINI E3R+0.3% 25-09-27	13,900,000	EUR	13,910,054	1.30
DANONE E3R+0.27% 08-09-27 EMTN	8,900,000	EUR	8,907,989	0.83
L OREAL S A E3R+0.2% 19-11-27	8,200,000	EUR	8,204,468	0.77
			34,625,081	3.23
Allemagne				
CLEARSTREAM EUROPE AG E3R+0.2% 05-11-27	10,900,000	EUR	10,900,753	1.02
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV E3R+0.3% 27-05-27	13,000,000	EUR	13,021,337	1.22
			23,922,090	2.23
Italie				
ENEL FINANCE IN FL.R 0.00 21-26 28/05U	12,000,000	EUR	11,903,624	1.11
			11,903,624	1.11
Japon				
NTT FINANCE E3R+0.5% 16-07-27	25,000,000	EUR	25,076,923	2.34
			25,076,923	2.34
Royaume-Uni				
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY E3R+0.48% 09-05-27	2,513,000	EUR	2,519,077	0.24
NATL WESTM BK SUB FL.R 24-26 09/01Q	23,000,000	EUR	23,001,386	2.15
NATWEST MKTS FL.R 23-26 13/01Q	9,000,000	EUR	9,001,566	0.84
			34,522,029	3.22
États-Unis d'Amérique				
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY E3R+0.22% 20-11-27	7,200,000	EUR	7,203,445	0.67
SANOFI E3R+0.3% 11-03-27 EMTN	4,600,000	EUR	4,607,015	0.43
SCHNEIDER ELECTRIC SE E3R+0.25% 02-09-27	12,400,000	EUR	12,411,093	1.16
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.28% 01	13,679,000	EUR	13,683,757	1.28
			37,905,310	3.54
Total des obligations à taux variables			284,810,474	26.60
Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé			972,394,202	90.82
Total du portefeuille-titres			972,394,202	90.82
Coût d'acquisition			971,479,265	



Candriam Sustainable Money Market Euro

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	19.56
États-Unis d'Amérique	13.65
Danemark	10.25
Finlande	6.31
Allemagne	6.28
Belgique	5.57
Royaume-Uni	4.99
Canada	4.21
Japon	4.02
Australie	3.97
Espagne	2.96
Norvège	2.43
Italie	2.13
Pays-Bas	2.13
Union européenne	1.76
Autriche	0.59
	90.82

Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	55.93
Obligations d'États, Provinces et communes	6.46
Immobilier	5.31
Électrotechnique	4.14
Fonds d'investissement	2.71
Industrie pharmaceutique	2.43
Construction de machines et appareils	2.40
Industrie agro-alimentaire	2.06
Internet et services d'Internet	1.86
Organisations supranationales	1.76
Électronique et semi-conducteurs	1.65
Énergie et eau	1.40
Pétrole	1.23
Télécommunication	1.02
Chimie	0.46
	90.82



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2025, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
AUD	959,975	USD	627,276	18/06/2026	Natixis	10,542
EUR	2,937,177	USD	3,441,229	18/06/2026	J.P. Morgan SE	29,187
EUR	247,813	USD	291,200	18/06/2026	Barclays Bank Ireland Plc	1,731
EUR	349,026	JPY	60,827,014	18/06/2026	Société Générale	16,367
JPY	48,007,339	EUR	273,678	18/06/2026	J.P. Morgan SE	(11,141)
JPY	46,811,329	USD	316,698	18/06/2026	Société Générale	(11,642)
USD	315,503	JPY	47,664,486	18/06/2026	Natixis	6,005
						41,049

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
CHF	9,379,224	USD	11,864,581	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(9,649)
EUR	342,022,648	USD	402,802,934	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(867,409)
GBP	9,958	USD	13,379	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	15
USD	938,056	EUR	797,449	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	916
USD	161,723,876	EUR	137,000,000	25/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	195,298
USD	111,312	CHF	89,011	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1,191)
						(682,020)

Candriam Sustainable Bond Euro

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CHF	1,719,280	EUR	1,846,814	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	2,358
EUR	5,460	CHF	5,084	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(8)
						2,350

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CHF	1,770,957	EUR	1,902,324	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	2,428
EUR	573,616	GBP	500,000	14/01/2026	Société Générale	1,309
EUR	75,703,584	GBP	67,000,000	14/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	(986,164)
EUR	7,953,502	GBP	7,000,000	26/01/2026	Société Générale	(54,165)
EUR	8,006,857	GBP	7,000,000	16/01/2026	Société Générale	(4,665)
EUR	16,000,000	USD	18,582,448	15/01/2026	UBS Europe SE	187,584
EUR	138,909,921	USD	162,000,000	14/01/2026	Natixis	1,051,850
EUR	8,584,077	USD	10,000,000	14/01/2026	Nomura Financial Products & Services	74,325
EUR	847,707	USD	1,000,000	14/01/2026	Société Générale	(3,274)
EUR	2,549,343	USD	3,000,000	14/01/2026	UBS Europe SE	(3,598)
EUR	188,750,107	USD	220,000,000	14/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	1,535,506
EUR	14,620,363	USD	17,000,000	12/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	152,413
EUR	848,563	USD	1,000,000	13/01/2026	UBS Europe SE	(2,458)
GBP	1,109,438	EUR	1,265,768	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	4,049
USD	446,864	EUR	379,481	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	772
						1,955,912

Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CHF	10,594,334	EUR	11,380,205	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	14,527
EUR	278,959	CHF	260,200	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(899)
						13,628

Candriam Sustainable Bond Global

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
AUD	10,000	EUR	5,622	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	36
CAD	20,000	EUR	12,369	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	50
CAD	8,000,000	GBP	4,351,355	15/01/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(11,204)
CNH	65,000,000	EUR	7,884,695	15/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	46,052



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme (suite)

Candriam Sustainable Bond Global (suite)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CNH	400,000	EUR	48,507	17/03/2026	Société Générale	334
CNH	100,000	GBP	10,678	17/03/2026	Société Générale	26
EUR	13,000	GBP	11,468	17/03/2026	Nomura Financial Products & Services	(86)
EUR	173,116	GBP	152,500	17/03/2026	Société Générale	(896)
EUR	1,574,211	GBP	1,388,331	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(9,966)
EUR	59,024	SEK	645,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(574)
EUR	59,270	USD	70,000	17/03/2026	UBS Europe SE	(124)
EUR	7,360,910	USD	8,705,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(25,164)
EUR	48,332	CHF	45,000	17/03/2026	Société Générale	(242)
EUR	18,798	CHF	17,500	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(92)
EUR	937,933	DKK	7,000,000	15/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	578
EUR	38,187	DKK	285,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(3)
EUR	13,653	JPY	2,500,000	17/03/2026	Nomura Financial Products & Services	33
EUR	1,320,530	JPY	239,700,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	14,575
EUR	3,034,907	MXN	65,000,000	15/01/2026	Société Générale	(37,619)
EUR	46,397	MXN	995,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(216)
EUR	77,761	CZK	1,895,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(451)
EUR	12,285	NZD	25,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	53
EUR	36,856	NZD	75,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	159
EUR	61,320	PLN	260,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(16)
EUR	60,547	THB	2,245,000	17/03/2026	Société Générale	(246)
EUR	7,063	NOK	85,000	17/03/2026	UBS Europe SE	(86)
EUR	24,930	NOK	300,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(300)
EUR	13,208	SGD	20,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(52)
EUR	33,000	SGD	50,000	17/03/2026	Société Générale	(150)
EUR	226,176	AUD	402,500	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(1,581)
EUR	485,311	CNH	4,000,000	15/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	(2,735)
EUR	449,720	CNH	3,720,000	17/03/2026	Société Générale	(4,493)
EUR	1,202,719	CNH	9,955,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(12,787)
EUR	118,241	CAD	191,500	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(673)
EUR	324,016	CAD	525,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(1,989)
EUR	3,237,976	HUF	1,250,000,000	15/01/2026	Natixis	(12,782)
EUR	19,335	HUF	7,500,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(34)
GBP	1,867,660	EUR	2,117,064	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	14,061
GBP	15,773	SEK	195,000	17/03/2026	Natixis	(21)
GBP	1,770,569	USD	2,370,000	17/03/2026	Société Générale	9,434
GBP	18,958	CHF	20,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	42
GBP	9,457	DKK	80,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	71
GBP	317,222	JPY	65,300,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	6,184
GBP	10,289	MXN	250,000	17/03/2026	Société Générale	29
GBP	20,645	CZK	570,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	32
GBP	13,032	NZD	30,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	191
GBP	14,553	PLN	70,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	92
GBP	6,786	NOK	92,000	17/03/2026	UBS Europe SE	7
GBP	11,668	SGD	20,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	54
GBP	54,670	AUD	110,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	139
GBP	396,298	CNH	3,715,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(1,412)
GBP	107,641	CAD	197,500	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	183
GBP	2,268	HUF	1,000,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	6
JPY	7,000,000	EUR	38,485	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(347)
NOK	36,000,000	EUR	2,998,413	15/01/2026	BNP Paribas Paris	38,924
SGD	600,000	EUR	397,597	15/01/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(230)
THB	20,000,000	EUR	532,863	15/01/2026	Barclays Bank Ireland Plc	7,766
USD	23,907,661	EUR	20,509,291	15/01/2026	Nomura Financial Products & Services	(165,436)
USD	1,859,341	EUR	1,572,881	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	4,742
USD	30,000	GBP	22,421	17/03/2026	Natixis	(130)
USD	268,635	GBP	200,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(278)
USD	22,717	SEK	210,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(129)
USD	31,776	CHF	25,000	17/03/2026	Société Générale	(26)
USD	16,639	DKK	105,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	48



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme (suite)

Candriam Sustainable Bond Global (suite)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
USD	557,613	JPY	85,500,000	17/03/2026	Société Générale	7,287
USD	18,481	MXN	335,000	17/03/2026	Société Générale	(12)
USD	31,542	CZK	650,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(64)
USD	23,228	NZD	40,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	137
USD	29,271	PLN	105,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	66
USD	25,825	THB	810,000	17/03/2026	Société Générale	(22)
USD	10,320	NOK	105,000	17/03/2026	Société Générale	(74)
USD	19,515	SGD	25,000	17/03/2026	Société Générale	(17)
USD	99,616	AUD	150,000	17/03/2026	Morgan Stanley Europe SE	(356)
USD	703,057	CNH	4,920,000	17/03/2026	Société Générale	(4,206)
USD	189,790	CAD	260,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(418)
USD	15,234	HUF	5,000,000	17/03/2026	BNP Paribas Paris	14
						(146,334)

Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CHF	1,338,451	EUR	1,437,735	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	1,835
EUR	23,911,705	GBP	21,000,000	09/01/2026	Société Générale	(131,122)
EUR	6,459,697	USD	7,559,013	09/01/2026	Natixis	25,616
EUR	344,487,583	USD	400,000,000	09/01/2026	Nomura Financial Products & Services	4,016,436
EUR	2,200,000	USD	2,593,844	09/01/2026	Société Générale	(7,834)
EUR	373,624,831	USD	434,000,000	09/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	4,213,588
GBP	2,055	EUR	2,344	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	8
USD	154,644,852	EUR	131,329,232	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	264,148
USD	31,119,898	EUR	26,926,908	09/01/2026	Citigroup Global Markets Limited	(438,381)
USD	15,289,091	EUR	13,000,000	09/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	13,791
						7,958,085

Candriam Sustainable Bond Impact

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	5,720	GBP	5,000	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(3)
EUR	1,442,918	USD	1,700,000	14/01/2026	Société Générale	(3,749)
EUR	802,738	CAD	1,300,000	14/01/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(4,756)
GBP	1,461,430	EUR	1,667,359	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	5,334
						(3,174)

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
AUD	3,792,823	USD	2,478,342	18/06/2026	Natixis	41,651
EUR	16,165,043	USD	18,940,647	18/06/2026	Natixis	159,356
EUR	2,123,520	JPY	370,079,519	18/06/2026	Société Générale	99,578
JPY	190,104,727	EUR	1,083,742	18/06/2026	J.P. Morgan SE	(44,116)
JPY	194,838,674	USD	1,318,162	18/06/2026	Société Générale	(48,457)
USD	612,124	EUR	515,881	18/06/2026	Société Générale	1,440
USD	1,247,703	JPY	188,495,984	18/06/2026	Natixis	23,747
						233,199

Candriam Sustainable Equity Children

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	1,083	USD	1,276	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(3)
						(3)

Candriam Sustainable Equity Circular Economy

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	5,559,017	USD	6,546,902	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(14,099)
USD	129,410	EUR	110,193	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(86)
						(14,185)



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme (suite)

Candriam Sustainable Equity Climate Action

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	6,431,973	USD	7,574,931	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(16,255)
USD	313,944	EUR	267,441	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(345)
						(16,600)

Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
CHF	99,035	EUR	106,358	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	159
EUR	1,155	CHF	1,076	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(2)
						157

Candriam Sustainable Equity Future Mobility

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	31,107	USD	36,633	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(77)
USD	1,220	EUR	1,039	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1)
						(78)

Candriam Sustainable Equity Japan

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en JPY)
EUR	39,805,915	JPY	7,253,529,030	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	57,965,630
JPY	121,704,690	EUR	669,108	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1,196,798)
						56,768,832

Candriam Sustainable Equity US

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
CHF	1,352	USD	1,711	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(1)
EUR	15,254,762	USD	17,965,666	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	(38,693)
USD	1,298,427	EUR	1,102,731	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	2,528
USD	45	CHF	36	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	0
						(36,166)

Candriam Sustainable Equity Water

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
GBP	1,178	USD	1,583	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	2
USD	48	GBP	36	15/01/2026	CACEIS Bank, Lux. Branch	0
						2

Candriam Sustainable Equity World

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	51,195	GBP	45,000	22/01/2026	J.P. Morgan SE	(293)
EUR	6,836	GBP	6,000	22/01/2026	Société Générale	(29)
EUR	68,043	USD	80,000	22/01/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(10)
EUR	835,389	USD	985,000	22/01/2026	Nomura Financial Products & Services	(2,510)
EUR	34,839	USD	40,925	22/01/2026	Société Générale	26
EUR	29,980	CHF	28,000	22/01/2026	Nomura Financial Products & Services	(148)
EUR	10,712	DKK	80,000	22/01/2026	BNP Paribas Paris	(2)
EUR	6,545	HKD	60,000	22/01/2026	Société Générale	(17)
EUR	10,981	JPY	2,000,000	22/01/2026	Nomura Financial Products & Services	107
EUR	80,912	JPY	14,717,000	22/01/2026	Société Générale	899
EUR	52,579	CAD	85,100	22/01/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(280)
						(2,257)

Candriam Sustainable Money Market Euro

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	7,987,012	GBP	7,000,000	13/01/2026	Société Générale	(25,696)
						(25,696)

Veuillez vous référer à la Note 12 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats de change à terme. Ces opérations sur contrats de change à terme sont principalement affectées aux catégories d'actions couvertes contre le risque de change.



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Non-Deliverable Forwards (« NDF »)

Au 31 décembre 2025, les contrats NDF ouverts sont les suivants :

Candriam Sustainable Bond Global

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	53,169	MYR	255,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(348)
EUR	84,503	IDR	1,670,000,000	17/03/2026	BNP Paribas Paris	(190)
EUR	42,332	KRW	73,500,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(1,017)
EUR	118,042	KRW	205,000,000	17/03/2026	BNP Paribas Paris	(2,863)
GBP	15,583	MYR	85,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(58)
GBP	20,544	IDR	460,000,000	17/03/2026	UBS Europe SE	114
GBP	43,482	KRW	85,000,000	17/03/2026	UBS Europe SE	(515)
KRW	2,650,000,000	EUR	1,558,136	15/01/2026	Barclays Bank Ireland Plc	5,146
MYR	2,500,000	EUR	519,839	15/01/2026	Natixis	4,944
USD	24,528	MYR	100,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(175)
USD	36,789	IDR	615,000,000	17/03/2026	BNP Paribas Paris	26
USD	68,143	KRW	100,000,000	17/03/2026	Barclays Bank Ireland Plc	(1,160)
USD	1,538,529	INR	140,000,000	15/01/2026	Morgan Stanley Europe SE	(14,769)
						(10,865)

Veuillez vous référer à la Note 12 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats NDF.



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Futures

Au 31 décembre 2025, les contrats futures ouverts sont les suivants :

Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

Quantité (achat/(vente))	Description	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
4	FGBL BUND 10 0326	EUR	J.P. Morgan SE	389,428	(3,760)
12	EURO BOBL 0326	EUR	J.P. Morgan SE	1,186,416	(6,000)
					(9,760)

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Quantité (achat/(vente))	Description	Devise	Contrepartie	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)
Futures sur obligations					
(650)	FGBL BUND 10 0326	EUR	J.P. Morgan SE	74,321,604	855,001
(525)	EURO BOBL 0326	EUR	J.P. Morgan SE	60,960,649	339,122
1,200	US 5 YEARS N /202603	USD	J.P. Morgan SE	121,616,400	(468,750)
1,000	US 2 YEARS N /202603	USD	J.P. Morgan SE	201,940,000	(101,563)
100	CBOT USUL 30A 0326	USD	J.P. Morgan SE	9,825,900	(275,000)
					348,810

Candriam Sustainable Bond Euro

Quantité (achat/(vente))	Description	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
(63)	EURO BUXL FU /202603	EUR	J.P. Morgan SE	5,605,614	124,740
623	EURO SCHATZ 0326	EUR	J.P. Morgan SE	62,167,301	(90,335)
166	EURO BTP FUTURE -EUX 0326	EUR	J.P. Morgan SE	17,133,026	(78,020)
460	EURO-OAT 0326	EUR	J.P. Morgan SE	44,419,900	(280,600)
(73)	EURO BOBL 0326	EUR	J.P. Morgan SE	7,217,364	40,150
(151)	FGBL BUND 10 0326	EUR	J.P. Morgan SE	14,700,907	166,100
					(117,965)

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Quantité (achat/(vente))	Description	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
(194)	EURO-OAT 0326	EUR	J.P. Morgan SE	18,733,610	67,900
7,167	EURO SCHATZ 0326	EUR	J.P. Morgan SE	715,173,429	(962,095)
(2,244)	US 5 YEARS N /202603	USD	J.P. Morgan SE	193,641,848	834,075
(742)	LONG GILT FU /202603	GBP	J.P. Morgan SE	55,292,873	(649,602)
(4,173)	EURO BTP FUTURE -EUX 0326	EUR	J.P. Morgan SE	430,699,503	1,608,030
(3,449)	EURO BOBL 0326	EUR	J.P. Morgan SE	340,995,732	1,352,240
4,797	FGBL BUND 10 0326	EUR	J.P. Morgan SE	467,021,529	(4,958,761)
(147)	US 2 YEARS N /202603	USD	J.P. Morgan SE	25,275,814	15,646
(164)	US 10 YEARS /202603	USD	J.P. Morgan SE	14,135,321	123,961
622	EURO BUXL FU /202603	EUR	J.P. Morgan SE	55,344,316	(1,156,290)
(352)	US 10YR ULTR /202603	USD	J.P. Morgan SE	30,235,225	398,059
(145)	CBOT USUL 30A 0326	USD	J.P. Morgan SE	12,131,257	412,826
					(2,914,011)

Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Quantité (achat/(vente))	Description	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
2,699	EURO SCHATZ 0326	EUR	J.P. Morgan SE	269,325,113	(391,355)
(442)	EURO BOBL 0326	EUR	J.P. Morgan SE	43,699,656	240,100
					(151,255)



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Opérations à terme (suite)

Candriam Sustainable Bond Global

Quantité (achat/(vente))	Description	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
(59)	EURO-OAT 0326	EUR	J.P. Morgan SE	5,697,335	38,350
(2)	JPN 10 YEARS /202603	JPY	J.P. Morgan SE	991,672	9,995
1	FGBL BUND 10 0326	EUR	J.P. Morgan SE	97,357	(1,090)
7	EURO BTP FUTURE -EUX 0326	EUR	J.P. Morgan SE	722,477	(1,360)
8	CAN 10YR BON /202603	CAD	J.P. Morgan SE	484,870	(9,094)
20	US 10YR ULTR /202603	USD	J.P. Morgan SE	1,717,911	(21,499)
120	US 2 YEARS N /202603	USD	J.P. Morgan SE	20,633,318	(18,792)
21	US TREASURY /202603	USD	J.P. Morgan SE	1,789,323	(35,761)
38	EURO SCHATZ 0326	EUR	J.P. Morgan SE	3,791,906	(2,920)
61	LONG GILT FU /202603	GBP	J.P. Morgan SE	4,545,641	48,480
(34)	EURO BUXL FU /202603	EUR	J.P. Morgan SE	3,025,252	67,320
244	US 5 YEARS N /202603	USD	J.P. Morgan SE	21,055,531	(113,651)
(79)	EURO BOBL 0326	EUR	J.P. Morgan SE	7,810,572	42,660
92	US 10 YEARS /202603	USD	J.P. Morgan SE	7,929,570	(84,162)
27	CBOT USUL 30A 0326	USD	J.P. Morgan SE	2,258,924	(65,137)
					(146,661)

Candriam Sustainable Bond Impact

Quantité (achat/(vente))	Description	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
(7)	US 5 YEARS N /202603	USD	J.P. Morgan SE	604,052	2,189
(4)	CAN 5YR BOND 0326	CAD	J.P. Morgan SE	245,876	2,211
(3)	US 2 YEARS N /202603	USD	J.P. Morgan SE	515,833	239
17	EURO BUXL FU /202603	EUR	J.P. Morgan SE	1,512,626	(34,680)
78	EURO-OAT 0326	EUR	J.P. Morgan SE	7,532,070	(47,580)
(44)	FGBL BUND 10 0326	EUR	J.P. Morgan SE	4,283,708	43,650
136	EURO SCHATZ 0326	EUR	J.P. Morgan SE	13,571,032	(14,260)
(21)	EURO BOBL 0326	EUR	J.P. Morgan SE	2,076,228	11,040
					(37,191)

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

Quantité (achat/(vente))	Description	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
Futures sur obligations					
6	EURO BOBL 0326	EUR	J.P. Morgan SE	593,208	(3,000)
					(3,000)

Veuillez vous référer à la Note 11 concernant les liquidités auprès du courtier se rapportant aux futures.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Généralité

Candriam Sustainable (ci-après la « SICAV ») est constituée en société anonyme de droit luxembourgeois et peut être qualifiée de société d'investissement à capital variable au sens de la Loi. La SICAV est soumise aux dispositions de la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relatives aux Organismes de placement collectif (« OPC »), telle que modifiée, et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-202950.

La SICAV a été constituée pour une durée illimitée le 21 décembre 2015 par un acte de Me Henri Hellinckx (notaire résidant à Luxembourg), publié dans le « Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial ») » le 22 janvier 2016. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu le 7 décembre 2020 et les modifications correspondantes ont été publiées dans le Recueil Électronique des Sociétés et Associations (« RESA »). Une version des Statuts coordonnés a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le capital de la SICAV est égal, à tout moment, à la valeur de son actif net. Son capital minimum est le minimum légal prévu par la loi (c'est-à-dire 1.250.000 EUR), représenté par des Actions sans valeur nominale et entièrement libérées.

La SICAV se présente sous la forme d'une SICAV à compartiments multiples, ce qui permet aux investisseurs de choisir entre une ou plusieurs stratégies d'investissement en investissant dans un ou plusieurs des compartiments distincts proposés par la SICAV, avec la possibilité de passer d'un compartiment à l'autre. La SICAV est à capital variable, ce qui signifie que, sur demande, les actionnaires peuvent racheter leurs actions aux prix basés sur la valeur nette d'inventaire applicable, comme décrit dans le Prospectus.

Le compartiment Candriam Sustainable Money Market Euro est qualifié de Fonds Monétaire (Money Market Fund ou MMF) et a été approuvé par la CSSF conformément aux dispositions du MMFR et est inscrit sur la liste officielle des OPC en tant que MMF.

Un MMF désigne un OPC ou un de ses compartiments qui sont considérés comme des fonds monétaires selon le règlement européen sur les fonds monétaires.

Le règlement européen sur les fonds monétaires est le règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires.

Depuis le 21 janvier 2019, le compartiment Candriam Sustainable Money Market Euro se conforme aux nouvelles exigences du règlement (UE) 2017/1131 (le « Règlement ») du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur le MMF.

Conformément au Règlement, les informations suivantes sont déjà mises à la disposition des investisseurs au moins une fois par semaine sur le site Internet de la Société de Gestion, www.candriam.com :

- i) la ventilation par échéance du portefeuille-titres du compartiment ;
- ii) le profil de crédit du compartiment ;
- iii) l'échéance moyenne pondérée et la durée de vie moyenne pondérée du compartiment ;
- iv) le détail des 10 principales participations du compartiment ;
- v) la valeur totale des actifs du compartiment ;
- vi) le rendement net du compartiment.

Pendant l'exercice, le compartiment suivant a été fermé :

<u>Compartiment</u>	<u>Date de clôture</u>
Candriam Sustainable Bond Global Convertible	18 mars 2025

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

<u>Compartiment</u>	<u>Devise de référence</u>
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	EUR
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	USD
Candriam Sustainable Bond Euro	EUR
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	EUR
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	EUR
Candriam Sustainable Bond Global	EUR
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	EUR
Candriam Sustainable Bond Impact	EUR
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	EUR
Candriam Sustainable Equity Children	USD
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	USD
Candriam Sustainable Equity Climate Action	USD
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	EUR
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China	EUR
Candriam Sustainable Equity EMU	EUR
Candriam Sustainable Equity Europe	EUR
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	EUR
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	USD
Candriam Sustainable Equity Japan	JPY
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	EUR
Candriam Sustainable Equity US	USD
Candriam Sustainable Equity Water	USD
Candriam Sustainable Equity World	EUR
Candriam Sustainable Money Market Euro	EUR



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Informations générales (suite)

Les classes qui sont émises sont les suivantes :

- La classe **BF** est réservée aux OPC nourriciers de droit belge approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.
- La classe **C** s'adresse aux personnes physiques et morales.
- La classe **I** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels.
- La classe **IP** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels et facture des commissions de performance.
- La classe **N** est réservée à des distributeurs spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **PI** est réservée aux investisseurs institutionnels qui souscrivent des actions avant que le compartiment ait atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion. La souscription initiale minimale est de 1.000.000 USD, ou l'équivalent en devises pour les classes libellées en devises étrangères. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré à une même Date d'Évaluation. La Classe d'actions reste ouverte aux souscriptions jusqu'à ce que l'un des événements suivants se produise :
 - une certaine période fixée par le Conseil d'Administration s'est écoulée ;
 - le compartiment a atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion, selon ce qu'a décidé le Conseil d'Administration ; ou
 - le Conseil d'Administration prend la décision motivée d'arrêter d'offrir la Classe d'actions.
- La classe **R** réservée aux intermédiaires financiers (notamment les distributeurs et fournisseurs de plateformes) qui :
 - ont conclu des accords distincts avec leurs clients pour la fourniture de services d'investissement en rapport avec le compartiment, et
 - ne sont pas en droit d'accepter de la société de gestion et de retenir, en raison de leurs lois et règlements applicables, ou d'accords conclus avec leurs clients, des honoraires, commissions ou avantages monétaires, dans le cadre des services d'investissement - susmentionnés.
- La classe **R2** est réservée :
 - aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de Gestion qui ne percevront, pour les investissements dans cette classe, aucune forme de rémunération d'une entité du groupe Candriam, lorsque les investissements finaux dans les actions ont lieu dans le cadre d'un mandat.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **S** est réservée exclusivement à des investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **V** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels. Sa souscription initiale minimale est de 15.000.000 EUR ou l'équivalent dans des devises pour les classes libellées en devises ou l'équivalent dans toute autre devise définie par le Conseil d'Administration (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré à une même Date d'Évaluation).
- La classe **VB** est réservée à des OPC de droit belge approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **VP** est exclusivement réservée aux investisseurs institutionnels et facture des commissions de performance. Sa souscription initiale minimale est de 15.000.000 EUR ou l'équivalent dans des devises pour les classes libellées en devises ou l'équivalent dans toute autre devise définie par le Conseil d'Administration (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré à une même Date d'Évaluation).
- La classe **Y** est une classe d'actions réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels spécialement agréés par la Société de Gestion.
- La classe **Z** est réservée :
 - aux investisseurs institutionnels/professionnels spécialement agréés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.
 - aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.
- La classe **ZB** est réservée aux OPC de droit belge approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

Pour tout ou partie des classes d'actions, la SICAV peut payer des dividendes plus fréquemment, en tant que de besoin, ou à des dates différentes durant l'année, selon ce que le Conseil d'Administration juge approprié. Il est prévu que toutes les classes d'actions ayant le suffixe :

- (m) puissent donner lieu à la distribution d'un dividende mensuel
- (q) puissent donner lieu à la distribution d'un dividende trimestriel
- (s) puissent donner lieu à la distribution d'un dividende semestriel

Les actifs des différentes classes sont fondus dans une seule en masse. Les actifs des différentes classes d'actions sont fondus dans une masse unique.

En outre, un processus de couverture de change peut être appliqué aux classes d'actions :

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :
Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.



Autres notes aux états financiers

Note 1 - Informations générales (suite)

Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :

Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.

Les actions émises sont décrites en détail dans la section « Évolution du nombre d'actions en circulation durant la période » des différents compartiments.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes sous la section (non audité) du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi.

Les états financiers sont présentés sur la base des valeurs nettes d'inventaire datées du 31 décembre 2025.

Compartiment Candriam Sustainable Equity Japan : la valeur nette d'inventaire a été calculée le 31 décembre 2025 sur la base des cours de Bourse de clôture en date du 31 décembre 2025 ;

Compartiments Candriam Sustainable Equity Emerging Markets et Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China : la valeur nette d'inventaire a été calculée le 31 décembre 2025 sur la base des cours de Bourse en date du 30 décembre 2025 pour les marchés asiatiques ouverts à cette date et sur la base des cours de Bourse en date du 31 décembre 2025 ;

Pour les autres compartiments de la SICAV, les valeurs nettes d'inventaire en date du 31 décembre 2025 ont été calculées le 2 janvier 2026 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Conformément à la politique d'évaluation de la SICAV, 33,25 % des actifs ont été évalués sur la base d'un modèle au 31 décembre 2025 pour le compartiment Candriam Sustainable Money Market Euro.

b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculé(e)s sur la base du coût moyen des investissements vendus.

c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Pour les compartiments Candriam Sustainable Balanced Asset, Candriam Sustainable Bond Emerging Markets, Candriam Sustainable Bond Euro, Candriam Sustainable Bond Euro Corporate, Candriam Sustainable Bond Euro Short Term, Candriam Sustainable Bond Global, Candriam Sustainable Bond Global High Yield, Candriam Sustainable Bond Impact, Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation, Candriam Sustainable Equity Children, Candriam Sustainable Equity Circular Economy, Candriam Sustainable Equity Climate Action, Candriam Sustainable Equity EMU, Candriam Sustainable Equity Europe, Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps, Candriam Sustainable Equity Future Mobility, Candriam Sustainable Equity Quant Europe, Candriam Sustainable Equity US, Candriam Sustainable Equity Water, Candriam Sustainable Equity World, Candriam Sustainable Money Market Euro, les taux de change utilisés au 31 décembre 2025 sont les suivants :

1 EUR =	1.761200	AUD	1 EUR =	24.172000	CZK	1 EUR =	105.558850	INR	1 EUR =	5.094200	RON
1 EUR =	6.435700	BRL	1 EUR =	7.469000	DKK	1 EUR =	184.089150	JPY	1 EUR =	10.827000	SEK
1 EUR =	1.609900	CAD	1 EUR =	0.873150	GBP	1 EUR =	1691.854000	KRW	1 EUR =	1.510350	SGD
1 EUR =	0.930500	CHF	1 EUR =	9.141300	HKD	1 EUR =	21.116050	MXN	1 EUR =	50.459100	TRY
1 EUR =	8.197600	CNH	1 EUR =	383.940000	HUF	1 EUR =	11.846500	NOK	1 EUR =	36.901800	TWD
1 EUR =	8.207250	CNY	1 EUR =	19583.954500	IDR	1 EUR =	2.042350	NZD	1 EUR =	1.174450	USD
1 EUR =	4433.793233	COP	1 EUR =	3.743100	ILS	1 EUR =	4.222400	PLN	1 EUR =	19.460600	ZAR

Pour les compartiments Candriam Sustainable Equity Emerging Markets, Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China et Candriam Sustainable Equity Japan, les taux de change utilisés au 31 décembre 2025 sont les suivants :



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

1 EUR =	1.754930	AUD	1 EUR =	0.872230	GBP	1 EUR =	21.119100	MXN	1 EUR =	1.509500	SGD
1 EUR =	6.426100	BRL	1 EUR =	9.136000	HKD	1 EUR =	4.764400	MYR	1 EUR =	37.000200	THB
1 EUR =	0.930840	CHF	1 EUR =	385.460000	HUF	1 EUR =	11.805700	NOK	1 EUR =	50.520800	TRY
1 EUR =	1056.590000	CLP	1 EUR =	105.561000	INR	1 EUR =	2.033661	NZD	1 EUR =	36.872000	TWD
1 EUR =	8.207500	CNY	1 EUR =	183.780000	JPY	1 EUR =	4.225800	PLN	1 EUR =	1.173700	USD
1 EUR =	24.218000	CZK	1 EUR =	1699.720000	KRW	1 EUR =	10.817500	SEK	1 EUR =	19.478200	ZAR

d) États financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV ainsi que l'état combiné des variations des actifs nets qui sont exprimés en EUR correspondent à la somme de l'état des actifs nets, de l'état variations des actifs nets de chacun des compartiments convertis dans la devise de la SICAV sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les investissements effectués par certains compartiments de la SICAV dans d'autres compartiments de la SICAV n'ont pas été éliminés des états combinés des actifs nets au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, le total des investissements intra-SICAV s'élevait à 256.621.786 EUR. Dès lors, les actifs nets combinés à la clôture s'élèveraient à 18.357.589.172 EUR si on ne tenait pas compte de ces investissements intra-SICAV.

Compartiment	Investissements intra-SICAV	Montant (EUR)
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	966,428
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	2,824,178
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM Z C	2,447,118
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	3,874,943
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	344,728
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL Z C	793,672
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY Z C	152,796
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION Z C	348,651
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	2,293,470
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	1,279,667
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z C	746,256
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	3,880,016
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	4,140,805
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	2,173,828
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	226,788
Candriam Sustainable Bond Euro	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	21,160,000
Candriam Sustainable Bond Euro	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	1,159
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	22,080,000
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	1,159
Candriam Sustainable Bond Global	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	6,532,852
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	89,867,717
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	4,422,207
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	14,495,930
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM Z C	13,757,664
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	19,531,390
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	3,293,172
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL Z C	8,696,835
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY Z C	311,948
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION Z C	541,770
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	4,071,827
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	1,250,065
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z C	1,907,001
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	7,559,726
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	9,404,707
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	1,241,313

e) Évaluation des options et futures

L'évaluation des options et futures admis à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le dernier cours connu ou, si cette option est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché sur lequel le contrat a été conclu par la SICAV.

Les options et futures non négociés sur un marché boursier ou tout autre marché organisé seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. La valeur d'évaluation des options est incluse dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Options (position longue) / (position courte) à la valeur d'évaluation ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de la plus-value / moins-value non réalisée sur options sont présentées dans l'état des variations des actifs nets respectivement sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur options ».

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur futures ». Les variations de valeur d'évaluation des futures sont comptabilisées en tant que plus-value / moins-value non réalisée à l'état des variations des actifs nets, au poste « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures ».

Les plus-values ou moins-values réalisées, représentant la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur au moment de sa clôture, sont comptabilisées à la clôture ou à l'expiration des futures dans l'état des variations des actifs nets, au poste « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures ».



Autres notes aux états financiers

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

Pour les détails concernant les options ou contrats à terme financiers en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

f) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance. La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

g) Évaluation des Non-Deliverable Forwards contracts (« NDF »)

Les « Non-Deliverable Forwards » (« NDF ») sont des contrats à court terme portant sur des devises étrangères peu liquides ou non convertibles. Ces contrats sont évalués sur la base des taux de change à terme prévalant à la date de clôture et applicables à la période résiduelle jusqu'à la date d'échéance. Les bénéfices ou les pertes non réalisées découlant des NDF sont incluses dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les NDF sont généralement cotés et liquidés en USD. Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats à terme non livrables en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

h) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

En outre, conformément aux pratiques des marchés obligataires, un « bid-offer spread » est appliqué lors des transactions d'achats ou de ventes de titres. Selon ce principe, les prix de vente et d'achat appliqués par le broker lors d'une transaction donnée ne sont pas identiques et leur différence constitue la rémunération du broker.

i) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.

j) Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A : Annuel

EMTN : Euro Medium Term Note

FL.R : Floating Rate Notes

Q : Trimestriel

S : Semestriel

XX : Obligations perpétuelles

ZCP ou U : Zéro coupon

Note 3 - Commissions de gestion

Candriam, société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon à L-8009 Strassen, a été désignée comme Société de Gestion. À cet effet, un contrat a été signé pour une durée indéterminée. Une dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties peut intervenir à tout moment et sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, moyennant un préavis de 90 jours.

Candriam est une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company.

Elle a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPCVM et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La Société de Gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans le cadre de son objet, tous actes de gestion et d'administration de la SICAV. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent Administratif, Agent de Transfert, y compris les activités de Teneur de Registre) et des activités de commercialisation (distribution).

La fonction de gestion de portefeuille est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam - Belgian Branch, Candriam - Succursale française, Candriam - UK Establishment.



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

La Société de Gestion reçoit, en rémunération de ses services, des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque mois.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	I	Capitalisation	LU2428018811	0.55%
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	C	Capitalisation	LU1434519416	1.20%
	C	Distribution	LU1434519507	1.20%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2016899614	1.20%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2264875068	1.20%
	I	Capitalisation	LU1434519689	0.65%
	I	Distribution	LU1434519762	0.65%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770078	0.65%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1434519846	0.65%
	I - EUR - Hedged	Distribution	LU1580881933	0.65%
	I - GBP - Hedged	Distribution	LU1797946164	0.65%
	IP	Capitalisation	LU2713794126	0.55%
	N	Capitalisation	LU2027379358	1.60%
	R	Capitalisation	LU1434519929	0.70%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770151	0.70%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2016899705	0.70%
	R - EUR - Hedged	Distribution	LU1797946248	0.70%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1434520000	0.70%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1953289276	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1434520182	0.28%
	R2	Distribution	LU1439992113	0.28%
	R2 - EUR - Hedged	Distribution	LU2328290445	0.28%
	V	Capitalisation	LU1434520265	0.40%
	V	Distribution	LU2211179648	0.40%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770235	0.40%
	V - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1434520349	0.40%
	VB - EUR - Hedged	Distribution	LU2868788733	0.13%
	VP	Capitalisation	LU2713797228	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1434520422	0.00%
	Z	Distribution	LU1434520695	0.00%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2059770318	0.00%
	ZB	Distribution	LU3175973125	0.00%
Candriam Sustainable Bond Euro	C	Capitalisation	LU1313769447	0.60%
	C	Distribution	LU1313769520	0.60%
	I	Capitalisation	LU1313769793	0.30%
	I	Distribution	LU1313769959	0.30%
	IP	Capitalisation	LU2713797145	0.25%
	N	Capitalisation	LU2027379432	0.80%
	R	Capitalisation	LU1313770023	0.35%
	R2	Capitalisation	LU1720116919	0.15%
	R2	Distribution	LU1720117057	0.15%
	V	Capitalisation	LU1313770296	0.20%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2702913760	0.20%
	VB	Capitalisation	LU2868788907	0.13%
	VP	Capitalisation	LU2713797061	0.15%
	Z	Capitalisation	LU1313770379	0.00%
	Z	Distribution	LU1434521230	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175973398	0.00%
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	C	Capitalisation	LU1313770452	0.75%
	C	Distribution	LU1313770536	0.75%
	I	Capitalisation	LU1313770619	0.40%
	I	Distribution	LU1313770700	0.40%
	IP	Capitalisation	LU2713796923	0.30%
	R	Capitalisation	LU1313770882	0.40%
	R	Distribution	LU1720117305	0.40%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU1932633214	0.40%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1932633305	0.40%
	R - USD - Hedged	Capitalisation	LU1932633487	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1720117487	0.15%
	R2	Distribution	LU1720117560	0.15%
	V	Capitalisation	LU1313770965	0.25%
	VB	Capitalisation	LU2868792099	0.13%
	VP	Capitalisation	LU2713796840	0.20%
	Z	Capitalisation	LU1313771005	0.00%
	Z	Distribution	LU1434521743	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175973554	0.00%
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	C	Capitalisation	LU1434521826	0.40%
	C	Distribution	LU1434522048	0.40%
	I	Capitalisation	LU1434522477	0.25%
	I	Distribution	LU1434522550	0.25%
	IP	Capitalisation	LU2713796766	0.20%
	R	Capitalisation	LU1434522634	0.30%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	R	Distribution	LU1720117644	0.30%
	R2	Capitalisation	LU1720117727	0.10%
	R2	Distribution	LU1720117990	0.10%
	S	Capitalisation	LU2363112280	0.12%
	V	Capitalisation	LU1434522717	0.20%
	V	Distribution	LU2364191341	0.20%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2590263930	0.20%
	VB	Capitalisation	LU2868791521	0.10%
	VP	Capitalisation	LU2713796683	0.15%
	Z	Capitalisation	LU1434522808	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175973711	0.00%
Candriam Sustainable Bond Global	C	Capitalisation	LU1434523012	0.70%
	C	Distribution	LU1434523103	0.70%
	I	Capitalisation	LU1434523285	0.40%
	R	Capitalisation	LU1434523442	0.40%
	R - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211181891	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1720118295	0.15%
	R2	Distribution	LU1720118022	0.15%
	V	Capitalisation	LU1434523525	0.25%
	V - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211182196	0.25%
	V - USD - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211182436	0.25%
	V (q) - GBP - Asset Hedged	Distribution	LU2211182352	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1434523798	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175973802	0.00%
Candriam Sustainable Bond Global Convertible	C	Capitalisation	LU2428020718	1.30%
	I	Capitalisation	LU2428020981	0.65%
	R	Capitalisation	LU2428021369	0.65%
	Z	Capitalisation	LU2428021872	0.00%
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	C	Capitalisation	LU1644441120	1.20%
	C	Distribution	LU1644441393	1.20%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2109443460	1.20%
	C (m) - USD - Hedged	Distribution	LU2364191697	1.20%
	I	Capitalisation	LU1644441476	0.70%
	I	Distribution	LU1644441633	0.70%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2211180497	0.70%
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1644441559	0.70%
	I - USD - Hedged	Distribution	LU2211180653	0.70%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2109443544	0.70%
	IP	Capitalisation	LU2713796337	0.55%
	N	Capitalisation	LU2027379515	1.60%
	R	Capitalisation	LU1644441716	0.70%
	R	Distribution	LU1720118378	0.70%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2211180901	0.70%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU2333787716	0.70%
	R - USD - Hedged	Capitalisation	LU2211181206	0.70%
	R2	Distribution	LU2363112363	0.28%
	S	Capitalisation	LU1720118451	0.20%
	S - USD - Hedged	Capitalisation	LU2474803587	0.20%
	V	Capitalisation	LU1644441807	0.45%
	V - GBP - H	Capitalisation	LU2333787807	0.45%
	V - USD - Hedged	Capitalisation	LU2211180067	0.45%
	VB	Capitalisation	LU2868791281	0.13%
	VP	Capitalisation	LU2713796253	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1644441989	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175970964	0.00%
Candriam Sustainable Bond Impact	C	Capitalisation	LU2369559823	0.70%
	I	Capitalisation	LU2369560169	0.40%
	I - GBP - Hedged	Capitalisation	LU3059581580	0.40%
	N	Capitalisation	LU2421360129	0.80%
	PI - GBP - Hedged	Capitalisation	LU2801123303	0.15%
	R	Capitalisation	LU2369560326	0.40%
	S	Distribution	LU2369561050	0.14%
	Z	Capitalisation	LU2369561217	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175971004	0.00%
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	C	Capitalisation	LU1644442102	1.15%
	C	Distribution	LU1644442284	1.15%
	I	Capitalisation	LU1644442367	0.45%
	I	Distribution	LU1644442441	0.45%
	R	Capitalisation	LU1644442524	0.50%
	R2	Distribution	LU1932633560	0.29%
	V	Capitalisation	LU1644442797	0.28%
	Z	Capitalisation	LU1644442870	0.00%
Candriam Sustainable Equity Children	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371175907	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2371178836	0.00%
	C	Capitalisation	LU2371178752	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371178596	1.60%
	I	Capitalisation	LU2371178240	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371178083	0.80%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	N	Capitalisation	LU2371177861	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2371177606	2.00%
	R	Capitalisation	LU2371177275	0.80%
	Z - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371179057	0.00%
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109443114	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2109443205	0.00%
	C	Capitalisation	LU2109440870	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2109441175	1.60%
	I	Capitalisation	LU2109441258	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109441332	0.80%
	N	Capitalisation	LU2363112447	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363112793	2.00%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2363112520	2.00%
	PI	Capitalisation	LU2109441415	0.40%
	R	Capitalisation	LU2109441688	0.80%
	R	Distribution	LU2109441761	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2109441928	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109441845	0.80%
	R2	Capitalisation	LU2109442066	0.40%
	R2	Distribution	LU2109442140	0.40%
	V	Capitalisation	LU2109442579	0.48%
	Z	Capitalisation	LU2109442736	0.00%
Candriam Sustainable Equity Climate Action	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2016898996	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2016899028	0.00%
	C	Capitalisation	LU1932633644	1.60%
	C	Distribution	LU1932633727	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1932634022	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932633990	1.60%
	I	Capitalisation	LU1932634295	0.80%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2059769906	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932634378	0.80%
	N	Capitalisation	LU2363112876	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363113098	2.00%
	PI	Capitalisation	LU1932635003	0.40%
	R	Capitalisation	LU1932634451	0.80%
	R	Distribution	LU1932634535	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1932634709	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932634618	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1932634881	0.40%
	R2	Distribution	LU1932634964	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1932635185	0.00%
	Z - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2211181388	0.00%
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	BF	Capitalisation	LU2521063755	0.00%
	C	Capitalisation	LU1434523954	1.57%
	C	Distribution	LU1434524093	1.57%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946321	1.57%
	C - USD - Unhedged	Distribution	LU2343014036	1.57%
	I	Capitalisation	LU1434524259	0.80%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434524333	0.80%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946594	0.80%
	IP	Capitalisation	LU2713796170	0.65%
	N	Capitalisation	LU2027379606	2.00%
	R	Capitalisation	LU1434524416	0.80%
	R	Distribution	LU1720118535	0.80%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434524689	0.80%
	R - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946677	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1434524762	0.40%
	R2	Distribution	LU1434524846	0.40%
	S	Capitalisation	LU2363113171	0.31%
	V	Capitalisation	LU1434524929	0.42%
	V - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2590263856	0.42%
	V - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946750	0.42%
	VB	Capitalisation	LU2868790986	0.28%
	VB	Distribution	LU2868791109	0.28%
	VP	Capitalisation	LU2713796097	0.35%
	Z	Capitalisation	LU1434525066	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175971343	0.00%
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China	C	Capitalisation	LU2720177513	1.60%
	I	Capitalisation	LU2720175574	0.80%
	R	Capitalisation	LU2720175905	0.80%
	V	Capitalisation	LU2720176895	0.45%
	Z	Capitalisation	LU2720178917	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175971699	0.00%
Candriam Sustainable Equity EMU	C	Capitalisation	LU1313771187	1.50%
	C	Distribution	LU1313771260	1.50%
	I	Capitalisation	LU1313771344	0.65%
	R	Capitalisation	LU1313771427	0.70%
	R	Distribution	LU1720121679	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1434525223	0.38%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	R2	Distribution	LU1434525496	0.38%
	V	Capitalisation	LU1313771690	0.40%
	VP	Capitalisation	LU2713795875	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1313771773	0.00%
Candriam Sustainable Equity Europe	C	Capitalisation	LU1313771856	1.50%
	C	Distribution	LU1313771930	1.50%
	I	Capitalisation	LU1313772078	0.65%
	IP	Capitalisation	LU2713795792	0.50%
	N	Capitalisation	LU2027379788	2.00%
	R	Capitalisation	LU1313772151	0.70%
	R	Distribution	LU1720118618	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1720118709	0.38%
	R2	Distribution	LU1720118964	0.38%
	V	Capitalisation	LU1313772235	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868790473	0.23%
	VP	Capitalisation	LU2713795529	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1313772318	0.00%
	Z	Distribution	LU1434525819	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175971772	0.00%
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	C	Capitalisation	LU2258565089	1.60%
	C	Distribution	LU2258565162	1.60%
	I	Capitalisation	LU2258565246	0.80%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2620893631	0.80%
	IP	Capitalisation	LU2713795446	0.65%
	R	Capitalisation	LU2258565675	0.80%
	R2	Capitalisation	LU2258565758	0.38%
	R2	Distribution	LU2258565832	0.38%
	S	Capitalisation	LU2258565915	0.35%
	VP	Capitalisation	LU2713795362	0.35%
	Z	Capitalisation	LU2258566053	0.00%
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258562656	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2258562730	0.00%
	C	Capitalisation	LU2258562813	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2258563118	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258563035	1.60%
	I	Capitalisation	LU2258563209	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258563381	0.80%
	N	Capitalisation	LU2363113338	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363113502	2.00%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2363113411	2.00%
	R	Capitalisation	LU2258563464	0.80%
	R2	Distribution	LU2258564199	0.40%
	V	Capitalisation	LU2258564512	0.48%
	Z	Capitalisation	LU2258564603	0.00%
Candriam Sustainable Equity Japan	C	Capitalisation	LU1434526460	1.50%
	C	Distribution	LU1434526544	1.50%
	I	Capitalisation	LU1434526627	0.65%
	N	Capitalisation	LU2027379861	2.00%
	R	Capitalisation	LU1434526890	0.70%
	R	Distribution	LU1720120192	0.70%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1797946917	0.70%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1434526973	0.70%
	R2	Capitalisation	LU1720120515	0.38%
	R2	Distribution	LU1720120788	0.38%
	VB	Capitalisation	LU2868789111	0.23%
	VB	Distribution	LU2868787925	0.23%
	Z	Capitalisation	LU1434527278	0.00%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2501585306	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175972150	0.00%
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	C	Capitalisation	LU2378104066	1.50%
	C	Distribution	LU2378104140	1.50%
	I	Capitalisation	LU2378104223	0.65%
	N	Capitalisation	LU2378104652	2.00%
	R	Capitalisation	LU2378104736	0.70%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2378104819	0.70%
	R2	Capitalisation	LU2378104900	0.38%
	R2	Distribution	LU2378105030	0.38%
	V	Capitalisation	LU2378105113	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868784823	0.23%
	VB	Distribution	LU2868785044	0.23%
	Z	Capitalisation	LU2378105204	0.00%
	Z	Distribution	LU2378105386	0.00%
	ZB	Distribution	LU3175972317	0.00%
Candriam Sustainable Equity US	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227860371	0.00%
	C	Capitalisation	LU2227857070	1.45%
	C	Distribution	LU2227857153	1.45%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227857310	1.45%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227857237	1.45%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
	I	Capitalisation	LU2227857401	0.60%
	I	Distribution	LU2227857583	0.60%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227857740	0.60%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227857666	0.60%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2227857823	0.60%
	IP	Capitalisation	LU2713794803	0.45%
	R	Capitalisation	LU2227858128	0.60%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2227858714	0.60%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227858474	0.60%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2227858805	0.60%
	R2	Capitalisation	LU2227858987	0.35%
	R2	Distribution	LU2227859019	0.35%
	R2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227859100	0.35%
	S	Capitalisation	LU2227859282	0.75%
	V	Capitalisation	LU2227859365	0.35%
	V - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227859449	0.35%
	VB	Capitalisation	LU2868789624	0.23%
	VP	Capitalisation	LU2713794712	0.25%
	Z	Capitalisation	LU2227859522	0.00%
	Z	Distribution	LU2227859795	0.00%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227859878	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175972408	0.00%
Candriam Sustainable Equity Water	C	Capitalisation	LU2720177943	1.60%
	I	Capitalisation	LU2720178321	0.80%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2868785556	0.80%
	R	Capitalisation	LU2720180228	0.80%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU2868786521	0.80%
	V	Capitalisation	LU2720179725	0.48%
Candriam Sustainable Equity World	Z	Capitalisation	LU2720180061	0.00%
	C	Capitalisation	LU1434527435	1.50%
	C	Distribution	LU1434527518	1.50%
	C - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2420561321	1.50%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2016899291	1.50%
	I	Capitalisation	LU1434527781	0.65%
	I	Distribution	LU1434527864	0.65%
	I - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2702913687	0.65%
	IP	Capitalisation	LU2713794639	0.50%
	N	Capitalisation	LU2027379945	2.00%
	R	Capitalisation	LU1434528169	0.65%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434528243	0.65%
	R2	Capitalisation	LU1720121166	0.38%
	R-AH	Capitalisation	LU3175972747	0.65%
	V	Capitalisation	LU1434528672	0.40%
	VP	Capitalisation	LU2713794555	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1434528839	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175972663	0.00%
Candriam Sustainable Money Market Euro	C	Capitalisation	LU1434529050	0.30%
	C	Distribution	LU1434529134	0.30%
	I	Capitalisation	LU1434529217	0.15%
	I	Distribution	LU1434529308	0.15%
	R	Capitalisation	LU2620893557	0.15%
	R2	Distribution	LU1434529563	0.08%
	V	Capitalisation	LU1434529647	0.06%
	V	Distribution	LU1434529720	0.06%
	Z	Capitalisation	LU1434529993	0.00%
	ZB	Capitalisation	LU3175972820	0.00%

Le tableau ci-après présente les taux annuels de commission de gestion maximums appliqués aux OPC investis par les différents compartiments de Candriam Sustainable au 31 décembre 2025.

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EURO CORPORATE BONDS FOSSIL FREE Z C	0.00%
CANDRIAM FUND SUSTAINABLE EUROPEAN EQUITIES FOSSIL FREE Z C	0.00%
CANDRIAM MONEY MARKET USD SUSTAINABLE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO CORPORATE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO SHORT TERM Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND EURO Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE BOND IMPACT Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CIRCULAR ECONOMY Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY CLIMATE ACTION Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY JAPAN Z C	0.00%



Autres notes aux états financiers

Note 3 - Commissions de gestion (suite)

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY QUANT EUROPE Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY US Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY WORLD Z C	0.00%
CANDRIAM SUSTAINABLE MONEY MARKET EURO Z C	0.00%

Note 4 - Commissions de distribution

Le compartiment Candriam Sustainable Equity World paie, pour la classe Y uniquement, une commission de distribution. Cette commission est actuellement fixée à 1,38 % de la classe Y du compartiment Sustainable Equity World et s'il s'agit d'un pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de la classe d'actions, proportionnellement à l'actif net apporté dans cette classe par le Distributeur, et payable par la SICAV à la fin de chaque trimestre. Cette classe d'actions est en sommeil depuis le 1er avril 2021.

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux annuel
Candriam Sustainable Equity World	Y	Capitalisation	LU1434528755	0.0138

Note 5 - Charges opérationnelles et administratives

La SICAV supporte les charges opérationnelles et administratives courantes engagées pour couvrir tous les frais fixes et variables, charges, commissions et autres dépenses, telles que définies ci-après (les « Charges Opérationnelles et Administratives »).

Les Charges Opérationnelles et Administratives couvrent les frais suivants, sans que cette liste soit limitative :

a) les dépenses directement engagées par la SICAV, y compris, entre autres, les commissions et charges de la Banque Dépositaire, les commissions et frais des réviseurs d'entreprises agréés, les frais de couverture des actions (« share class hedging »), y compris ceux facturés par la Société de Gestion ;

b) la SICAV verse des honoraires annuels aux Administrateurs Indépendants en contrepartie des services qu'ils lui fournissent. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les montant total des honoraires versés à ses Administrateurs Indépendants s'élevait à 30 000 euros

c) une « commission de service » versée à la Société de Gestion comprenant la somme restante des Charges Opérationnelles et Administratives après déduction des dépenses détaillées à la section (a) ci-dessus, soit, entre autres, les commissions et frais de l'Agent Domiciliaire, de l'Agent Administratif, de l'Agent de Transfert et Teneur de Registre, de l'agent payeur principal, les coûts liés à l'enregistrement et au maintien dudit enregistrement dans toutes les juridictions (tels que les commissions prélevées par les autorités de surveillance concernées, les frais de traduction et la rémunération des Représentants à l'étranger et des agents payeurs locaux), les frais d'inscription et de maintien en Bourse, les coûts de publication des prix d'actions, les frais postaux, les frais de télécommunication, les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des avis aux actionnaires, des rapports financiers ou de tout autre document destiné aux actionnaires, les honoraires et frais juridiques, les charges et frais liés à la souscription de tout abonnement/toute licence ou tout autre recours à des informations ou des données payantes, les frais engendrés par l'utilisation d'une marque déposée par la SICAV, les frais de recherche liés aux services de recherche en investissement fournis par des courtiers, les frais et commissions revenant à la Société de Gestion et/ou à ses délégataires et/ou à tout autre agent nommé par la SICAV elle-même et/ou aux experts indépendants, excluant les commissions de gestion.

Les Charges Opérationnelles et Administratives sont exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque classe d'actions et sont payables mensuellement.

À la fin d'une période donnée, si les charges et dépenses réelles devaient être supérieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'actions, alors, la Société de Gestion prendrait la différence à sa charge. Inversement, si les charges et dépenses réelles s'avéraient inférieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'Actions, alors la Société de Gestion conserverait la différence.

La Société de Gestion pourra donner instruction à la SICAV de procéder au règlement de tout ou partie des dépenses telles qu'énumérées ci-avant directement sur ses actifs.

Dans pareil cas, le montant des Charges Opérationnelles et Administratives serait réduit en conséquence.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	I	Capitalisation	LU2428018811	0.20%
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	C	Distribution	LU1434519507	0.35%
	C	Capitalisation	LU1434519416	0.35%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2016899614	0.35%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2264875068	0.35%
	I	Distribution	LU1434519762	0.28%
	I	Capitalisation	LU1434519689	0.28%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770078	0.28%
	I - EUR - Hedged	Distribution	LU1580881933	0.28%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1434519846	0.28%
	I - GBP - Hedged	Distribution	LU1797946164	0.28%
	N	Capitalisation	LU2027379358	0.35%
	R	Capitalisation	LU1434519929	0.35%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770151	0.35%
	R - EUR - Hedged	Distribution	LU1797946248	0.35%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2016899705	0.35%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1434520000	0.35%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1953289276	0.35%
	R2	Distribution	LU1439992113	0.35%
	R2	Capitalisation	LU1434520182	0.35%
	R2 - EUR - Hedged	Distribution	LU2328290445	0.35%
	V	Distribution	LU2211179648	0.28%
	V	Capitalisation	LU1434520265	0.28%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2059770235	0.28%
	V - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1434520349	0.28%
	Z	Distribution	LU1434520695	0.28%
	Z	Capitalisation	LU1434520422	0.28%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2059770318	0.28%
	IP	Capitalisation	LU2713794126	0.28%
	VP	Capitalisation	LU2713797228	0.28%
	VB - EUR - Hedged	Distribution	LU2868788733	0.35%
	ZB	Distribution	LU3175973125	0.28%
Candriam Sustainable Bond Euro	C	Distribution	LU1313769520	0.33%
	C	Capitalisation	LU1313769447	0.33%
	I	Distribution	LU1313769959	0.25%
	I	Capitalisation	LU1313769793	0.25%
	N	Capitalisation	LU2027379432	0.35%
	R	Capitalisation	LU1313770023	0.33%
	R2	Distribution	LU1720117057	0.33%
	R2	Capitalisation	LU1720116919	0.33%
	V	Capitalisation	LU1313770296	0.25%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2702913760	0.25%
	Z	Distribution	LU1434521230	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1313770379	0.25%
	IP	Capitalisation	LU2713797145	0.25%
	VP	Capitalisation	LU2713797061	0.25%
	VB	Capitalisation	LU2868788907	0.33%
	ZB	Capitalisation	LU3175973398	0.25%
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	C	Distribution	LU1313770536	0.33%
	C	Capitalisation	LU1313770452	0.33%
	I	Distribution	LU1313770700	0.25%
	I	Capitalisation	LU1313770619	0.25%
	R	Distribution	LU1720117305	0.33%
	R	Capitalisation	LU1313770882	0.33%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU1932633214	0.33%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1932633305	0.33%
	R - USD - Hedged	Capitalisation	LU1932633487	0.33%
	R2	Distribution	LU1720117560	0.33%
	R2	Capitalisation	LU1720117487	0.33%
	V	Capitalisation	LU1313770965	0.25%
	Z	Distribution	LU1434521743	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1313771005	0.25%
	IP	Capitalisation	LU2713796923	0.25%
	VP	Capitalisation	LU2713796840	0.25%
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	VB	Capitalisation	LU2868792099	0.33%
	ZB	Capitalisation	LU3175973554	0.25%
	C	Distribution	LU1434522048	0.33%
	C	Capitalisation	LU1434521826	0.33%
	I	Distribution	LU1434522550	0.25%
	I	Capitalisation	LU1434522477	0.25%
	R	Distribution	LU1720117644	0.33%
	R	Capitalisation	LU1434522634	0.33%
	R2	Distribution	LU1720117990	0.33%
	R2	Capitalisation	LU1720117727	0.33%
	S	Capitalisation	LU2363112280	0.25%
	V	Distribution	LU2364191341	0.25%
	V	Capitalisation	LU1434522717	0.25%
	V - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2590263930	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1434522808	0.25%
	IP	Capitalisation	LU2713796766	0.25%
Candriam Sustainable Bond Global	VP	Capitalisation	LU2713796683	0.25%
	VB	Capitalisation	LU2868791521	0.33%
	ZB	Capitalisation	LU3175973711	0.25%
	C	Distribution	LU1434523103	0.33%
	C	Capitalisation	LU1434523012	0.33%
	I	Capitalisation	LU1434523285	0.25%
	R	Capitalisation	LU1434523442	0.33%
	R - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211181891	0.33%
	R2	Distribution	LU1720118022	0.33%
	R2	Capitalisation	LU1720118295	0.33%
	V	Capitalisation	LU1434523525	0.25%
	V - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211182196	0.25%
	V - USD - Asset Hedged	Capitalisation	LU2211182436	0.25%
	V (q) - GBP - Asset Hedged	Distribution	LU2211182352	0.25%
	Z	Capitalisation	LU1434523798	0.25%
	ZB	Capitalisation	LU3175973802	0.25%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Sustainable Bond Global Convertible	C	Capitalisation	LU2428020718	0.35%
	I	Capitalisation	LU2428020981	0.28%
	R	Capitalisation	LU2428021369	0.35%
	Z	Capitalisation	LU2428021872	0.28%
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	C	Distribution	LU1644441393	0.35%
	C	Capitalisation	LU1644441120	0.35%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2109443460	0.35%
	C (m) - USD - Hedged	Distribution	LU2364191697	0.35%
	I	Distribution	LU1644441633	0.28%
	I	Capitalisation	LU1644441476	0.28%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2211180497	0.28%
	I - USD - Hedged	Distribution	LU2211180653	0.28%
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1644441559	0.28%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2109443544	0.28%
	N	Capitalisation	LU2027379515	0.35%
	R	Distribution	LU1720118378	0.35%
	R	Capitalisation	LU1644441716	0.35%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2211180901	0.35%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU2333787716	0.35%
	R - USD - Hedged	Capitalisation	LU2211181206	0.35%
	R2	Distribution	LU2363112363	0.35%
	S	Capitalisation	LU1720118451	0.28%
	S - USD - Hedged	Capitalisation	LU2474803587	0.28%
	V	Capitalisation	LU1644441807	0.28%
	V - USD - Hedged	Capitalisation	LU2211180067	0.28%
	Z	Capitalisation	LU1644441989	0.28%
	IP	Capitalisation	LU2713796337	0.28%
	VP	Capitalisation	LU2713796253	0.28%
	VB	Capitalisation	LU2868791281	0.35%
	ZB	Capitalisation	LU3175970964	0.28%
	V - GBP - H	Capitalisation	LU2333787807	0.28%
Candriam Sustainable Bond Impact	C	Capitalisation	LU2369559823	0.33%
	I	Capitalisation	LU2369560169	0.25%
	I - GBP - Hedged	Capitalisation	LU3059581580	0.25%
	N	Capitalisation	LU2421360129	0.33%
	PI - GBP - Hedged	Capitalisation	LU2801123303	0.25%
	R	Capitalisation	LU2369560326	0.33%
	S	Distribution	LU2369561050	0.25%
	Z	Capitalisation	LU2369561217	0.25%
	ZB	Capitalisation	LU3175971004	0.25%
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	C	Distribution	LU1644442284	0.30%
	C	Capitalisation	LU1644442102	0.30%
	I	Distribution	LU1644442441	0.20%
	I	Capitalisation	LU1644442367	0.20%
	R	Capitalisation	LU1644442524	0.30%
	R2	Distribution	LU1932633560	0.30%
	V	Capitalisation	LU1644442797	0.20%
	Z	Capitalisation	LU1644442870	0.20%
Candriam Sustainable Equity Children	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2371178836	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371175907	0.30%
	C	Capitalisation	LU2371178752	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371178596	0.40%
	I	Capitalisation	LU2371178240	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371178083	0.30%
	N	Capitalisation	LU2371177861	0.40%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2371177606	0.40%
	R	Capitalisation	LU2371177275	0.40%
	Z - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2371179057	0.30%
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2109443205	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109443114	0.30%
	C	Capitalisation	LU2109440870	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2109441175	0.40%
	I	Capitalisation	LU2109441258	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109441332	0.30%
	N	Capitalisation	LU2363112447	0.40%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363112793	0.40%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2363112520	0.40%
	PI	Capitalisation	LU2109441415	0.30%
	R	Distribution	LU2109441761	0.40%
	R	Capitalisation	LU2109441688	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2109441928	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2109441845	0.40%
	R2	Distribution	LU2109442140	0.40%
	R2	Capitalisation	LU2109442066	0.40%
	V	Capitalisation	LU2109442579	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2109442736	0.30%
Candriam Sustainable Equity Climate Action	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2016899028	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2016898996	0.30%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
	C	Distribution	LU1932633727	0.40%
	C	Capitalisation	LU1932633644	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1932634022	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932633990	0.40%
	I	Capitalisation	LU1932634295	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2059769906	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932634378	0.30%
	N	Capitalisation	LU2363112876	0.40%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363113098	0.40%
	PI	Capitalisation	LU1932635003	0.30%
	R	Distribution	LU1932634535	0.40%
	R	Capitalisation	LU1932634451	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1932634709	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1932634618	0.40%
	R2	Distribution	LU1932634964	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1932634881	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1932635185	0.30%
	Z - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2211181388	0.30%
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	C	Distribution	LU1434524093	0.40%
	C	Capitalisation	LU1434523954	0.40%
	C - USD - Unhedged	Distribution	LU2343014036	0.40%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946321	0.40%
	I	Capitalisation	LU1434524259	0.30%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434524333	0.30%
	I - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946594	0.30%
	N	Capitalisation	LU2027379606	0.40%
	R	Distribution	LU1720118535	0.40%
	R	Capitalisation	LU1434524416	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434524689	0.40%
	R - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946677	0.40%
	R2	Distribution	LU1434524846	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1434524762	0.40%
	S	Capitalisation	LU2363113171	0.30%
	V	Capitalisation	LU1434524929	0.30%
	V - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2590263856	0.30%
	V - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1797946750	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1434525066	0.30%
	BF	Capitalisation	LU2521063755	0.30%
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China	IP	Capitalisation	LU2713796170	0.30%
	VP	Capitalisation	LU2713796097	0.30%
	VB	Distribution	LU2868791109	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868790986	0.40%
	ZB	Capitalisation	LU3175971343	0.30%
	C	Capitalisation	LU2720177513	0.40%
	I	Capitalisation	LU2720175574	0.30%
	R	Capitalisation	LU2720175905	0.40%
	V	Capitalisation	LU2720176895	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2720178917	0.30%
Candriam Sustainable Equity EMU	ZB	Capitalisation	LU3175971699	0.30%
	C	Distribution	LU1313771260	0.40%
	C	Capitalisation	LU1313771187	0.40%
	I	Capitalisation	LU1313771344	0.30%
	R	Distribution	LU1720121679	0.40%
	R	Capitalisation	LU1313771427	0.40%
	R2	Distribution	LU1434525496	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1434525223	0.40%
	V	Capitalisation	LU1313771690	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1313771773	0.30%
Candriam Sustainable Equity Europe	VP	Capitalisation	LU2713795875	0.30%
	C	Distribution	LU1313771930	0.40%
	C	Capitalisation	LU1313771856	0.40%
	I	Capitalisation	LU1313772078	0.30%
	N	Capitalisation	LU2027379788	0.40%
	R	Distribution	LU1720118618	0.40%
	R	Capitalisation	LU1313772151	0.40%
	R2	Distribution	LU1720118964	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1720118709	0.40%
	V	Capitalisation	LU1313772235	0.30%
	Z	Distribution	LU1434525819	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1313772318	0.30%
	IP	Capitalisation	LU2713795792	0.30%
	VP	Capitalisation	LU2713795529	0.30%
	VB	Capitalisation	LU2868790473	0.40%
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	ZB	Capitalisation	LU3175971772	0.30%
	C	Distribution	LU2258565162	0.40%
	C	Capitalisation	LU2258565089	0.40%
	I	Capitalisation	LU2258565246	0.30%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2620893631	0.30%
	R	Capitalisation	LU2258565675	0.40%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
	R2	Distribution	LU2258565832	0.40%
	R2	Capitalisation	LU2258565758	0.40%
	S	Capitalisation	LU2258565915	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2258566053	0.30%
	IP	Capitalisation	LU2713795446	0.30%
	VP	Capitalisation	LU2713795362	0.30%
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2258562730	0.30%
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258562656	0.30%
	C	Capitalisation	LU2258562813	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2258563118	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258563035	0.40%
	I	Capitalisation	LU2258563209	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2258563381	0.30%
	N	Capitalisation	LU2363113338	0.40%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2363113502	0.40%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2363113411	0.40%
	R	Capitalisation	LU2258563464	0.40%
	R2	Distribution	LU2258564199	0.40%
	V	Capitalisation	LU2258564512	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2258564603	0.30%
Candriam Sustainable Equity Japan	C	Distribution	LU1434526544	0.40%
	C	Capitalisation	LU1434526460	0.40%
	I	Capitalisation	LU1434526627	0.30%
	N	Capitalisation	LU2027379861	0.40%
	R	Distribution	LU1720120192	0.40%
	R	Capitalisation	LU1434526890	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1797946917	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1434526973	0.40%
	R2	Distribution	LU1720120788	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1720120515	0.40%
	Z	Capitalisation	LU1434527278	0.30%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2501585306	0.30%
	VB	Distribution	LU2868787925	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868789111	0.40%
	ZB	Capitalisation	LU3175972150	0.30%
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	C	Distribution	LU2378104140	0.40%
	C	Capitalisation	LU2378104066	0.40%
	I	Capitalisation	LU2378104223	0.30%
	N	Capitalisation	LU2378104652	0.40%
	R	Capitalisation	LU2378104736	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2378104819	0.40%
	R2	Distribution	LU2378105030	0.40%
	R2	Capitalisation	LU2378104900	0.40%
	V	Capitalisation	LU2378105113	0.30%
	Z	Distribution	LU2378105386	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2378105204	0.30%
	VB	Distribution	LU2868785044	0.40%
	VB	Capitalisation	LU2868784823	0.40%
	ZB	Distribution	LU3175972317	0.30%
Candriam Sustainable Equity US	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227860371	0.30%
	C	Distribution	LU2227857153	0.40%
	C	Capitalisation	LU2227857070	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227857310	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227857237	0.40%
	I	Distribution	LU2227857583	0.30%
	I	Capitalisation	LU2227857401	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227857740	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227857666	0.30%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2227857823	0.30%
	R	Capitalisation	LU2227858128	0.40%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2227858714	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227858474	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2227858805	0.40%
	R2	Distribution	LU2227859019	0.40%
	R2	Capitalisation	LU2227858987	0.40%
	R2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2227859100	0.40%
	S	Capitalisation	LU2227859282	0.30%
	V	Capitalisation	LU2227859365	0.30%
	V - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227859449	0.30%
	Z	Distribution	LU2227859795	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2227859522	0.30%
	Z - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2227859878	0.30%
	IP	Capitalisation	LU2713794803	0.30%
	VP	Capitalisation	LU2713794712	0.30%
	VB	Capitalisation	LU2868789624	0.40%
	ZB	Capitalisation	LU3175972408	0.30%
Candriam Sustainable Equity Water	C	Capitalisation	LU2720177943	0.40%
	I	Capitalisation	LU2720178321	0.30%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2868785556	0.30%



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartment	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Sustainable Equity World	R	Capitalisation	LU2720180228	0.40%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU2868786521	0.40%
	V	Capitalisation	LU2720179725	0.30%
	Z	Capitalisation	LU2720180061	0.30%
	C	Distribution	LU1434527518	0.40%
	C	Capitalisation	LU1434527435	0.40%
	C - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2420561321	0.40%
	C - USD - Unhedged	Capitalisation	LU2016899291	0.40%
	I	Distribution	LU1434527864	0.30%
	I	Capitalisation	LU1434527781	0.30%
	I - EUR - Asset Hedged	Capitalisation	LU2702913687	0.30%
	N	Capitalisation	LU2027379945	0.40%
	R	Capitalisation	LU1434528169	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1434528243	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1720121166	0.40%
	V	Capitalisation	LU1434528672	0.30%
	Z	Capitalisation	LU1434528839	0.30%
	IP	Capitalisation	LU2713794639	0.30%
	VP	Capitalisation	LU2713794555	0.30%
	ZB	Capitalisation	LU3175972663	0.30%
	R-AH	Capitalisation	LU3175972747	0.40%
Candriam Sustainable Money Market Euro	C	Distribution	LU1434529134	0.30%
	C	Capitalisation	LU1434529050	0.30%
	I	Distribution	LU1434529308	0.17%
	I	Capitalisation	LU1434529217	0.17%
	R2	Distribution	LU1434529563	0.30%
	V	Distribution	LU1434529720	0.17%
	V	Capitalisation	LU1434529647	0.17%
	Z	Capitalisation	LU1434529993	0.17%
	R	Capitalisation	LU2620893557	0.30%
	ZB	Capitalisation	LU3175972820	0.17%

Le poste Charges opérationnelles et administratives présenté dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 inclut le montant suivant de commissions de dépositaire :

Compartment	Devise	Commissions de dépositaire
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	EUR	1,107
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	USD	31,937
Candriam Sustainable Bond Euro	EUR	45,856
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	EUR	128,962
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	EUR	60,503
Candriam Sustainable Bond Global	EUR	8,054
Candriam Sustainable Bond Global Convertible	EUR	109
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	EUR	47,735
Candriam Sustainable Bond Impact	EUR	6,364
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	EUR	4,668
Candriam Sustainable Equity Children	USD	2,168
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	USD	12,070
Candriam Sustainable Equity Climate Action	USD	27,923
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	EUR	80,382
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China	EUR	1,332
Candriam Sustainable Equity EMU	EUR	15,313
Candriam Sustainable Equity Europe	EUR	35,570
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	EUR	8,743
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	USD	14,348
Candriam Sustainable Equity Japan	JPY	3,657,768
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	EUR	33,460
Candriam Sustainable Equity US	USD	90,026
Candriam Sustainable Equity Water	USD	119
Candriam Sustainable Equity World	EUR	68,760
Candriam Sustainable Money Market Euro	EUR	53,448

Le poste Charges opérationnelles et administratives présenté dans l'état des variations des actifs nets de la SICAV pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 inclut le montant suivant de frais de recherche :

Compartment	Devise	Frais de recherche
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	EUR	5
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	USD	228,830
Candriam Sustainable Bond Euro	EUR	17,302
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	EUR	103,295
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	EUR	22,821
Candriam Sustainable Bond Global	EUR	2,409



Autres notes aux états financiers

Note 5 - Charges Opérationnelles et Administratives (suite)

Compartiment	Devise	Frais de recherche
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	EUR	37,893
Candriam Sustainable Bond Impact	EUR	2,200
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	EUR	1,943
Candriam Sustainable Equity Children	USD	7,238
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	USD	40,039
Candriam Sustainable Equity Climate Action	USD	90,136
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China	EUR	4,529
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	EUR	281,081
Candriam Sustainable Equity EMU	EUR	53,633
Candriam Sustainable Equity Europe	EUR	118,346
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	EUR	30,201
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	USD	46,610
Candriam Sustainable Equity Japan	JPY	3,179,823
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	EUR	30,339
Candriam Sustainable Equity US	USD	79,831
Candriam Sustainable Equity Water	USD	406
Candriam Sustainable Equity World	EUR	60,172
Candriam Sustainable Money Market Euro	EUR	27,990

Note 6 - Commissions de performance

En rémunération de son activité de gestion de portefeuille, la Société de gestion perçoit également des commissions de performance sur certaines classes d'actions de certains compartiments.

La méthode de calcul des commissions de performance est détaillée dans les différentes fiches techniques jointes au Prospectus en vigueur de la SICAV.

La période de référence est l'exercice et ces commissions sont payables à la fin de l'année calendaire.

À chaque valorisation de la classe, un actif de référence est déterminé en supposant un placement théorique correspondant à la performance de l'indice de l'ensemble des souscriptions reçues sur la période (l'actif net comptable de fin d'exercice précédent étant assimilé à une souscription de début de période).

En cas de rachat, le dernier actif de référence calculé et l'ensemble cumulé des souscriptions reçues lors de la dernière valorisation sont préalablement réduits proportionnellement au nombre d'actions rachetées. De même, une part de l'éventuelle provision pour la commission de performance sur les crédits en cours enregistrée dans les comptes lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre d'actions rachetées, affectée définitivement à un compte personnel spécifique. Cette quote-part de la commission de surperformance est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

Candriam Sustainable Bond Emerging Markets

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance imputées pour l'exercice (en USD)	Montant des commissions de performance pour l'exercice (en USD)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2025.

Candriam Sustainable Bond Euro

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	Montant des commissions de performance pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	128	0.01%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	1,676	0.01%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 s'élève à 1.804 EUR.

Candriam Sustainable Bond Euro Corporate

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	Montant des commissions de performance pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2025.

Candriam Sustainable Bond Euro Short Term

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	Montant des commissions de performance pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2025.



Autres notes aux états financiers

Note 6 - Commissions de performance (suite)

Candriam Sustainable Bond Global High Yield

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2025.					

Candriam Sustainable Equity Emerging Markets

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2025.					

Candriam Sustainable Equity EMU

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2025.					

Candriam Sustainable Equity Europe

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2025.					

Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2025.					

Candriam Sustainable Equity US

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en USD)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%
Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2025.					

Candriam Sustainable Equity World

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de performance commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice (en EUR)	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
IP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
VP	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2025.					

Note 7 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05 % de la valeur de l'actif net de la SICAV ; ce taux est réduit à 0,01 % pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels. Cette taxe est payable trimestriellement sur la base de la valeur des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.



Autres notes aux états financiers

Note 7 - Taxe d'abonnement (suite)

Le gouvernement belge a promulgué une loi visant à imposer une fois par an la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements étrangers enregistrés en Belgique. Cette taxe annuelle est calculée sur les montants nets placés en Belgique par des intermédiaires financiers belges. En l'absence de déclaration suffisante relative à ces chiffres, l'administration fiscale pourra calculer la taxe sur la totalité des actifs de ces compartiments. La loi belge du 17 juin 2013 portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable porte le taux de la taxe annuelle pour les Organismes de Placement Collectif à 0,0925 % avec effet au 1 janvier 2014.

À titre conservatoire, la Sicav a introduit une réclamation en restitution de la taxe auprès de l'administration fiscale belge et auprès du tribunal de Première Instance de Bruxelles.

À ce stade, il ne peut être préjugé de l'issue du litige ou d'un quelconque remboursement au bénéfice de la Sicav. Dans le cadre d'une affaire similaire, l'État belge s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel faisant droit au plaignant.

La société de gestion a été informée que la Cour de cassation s'était prononcée contre le plaignant le 25 mars 2022. La Cour de cassation (chambre francophone) estime que la Cour d'appel de Bruxelles a qualifié à tort la taxe d'abonnement belge d'impôt sur la fortune couvert par la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (laquelle convention attribue le droit d'imposer des SICAV luxembourgeoises uniquement au Luxembourg et pas à la Belgique, ce qui justifie la réclamation en restitution de la taxe d'abonnement belge).

Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Liège qui a donné suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 6 novembre 2024 et du 17 septembre 2025 et a rejeté le remboursement à la SICAV. Le plaignant s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel du 6 novembre 2024 faisant droit à l'État belge, même si les chances d'obtenir une cassation par la Cour de cassation sont limitées.

Un autre arrêt de la Cour de cassation (chambre néerlandophone) du 21 avril 2022 ne conteste pas le fait que la taxe d'abonnement belge constitue un impôt sur la fortune, mais considère que la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (contrairement à celle signée avec les Pays-Bas) ne couvre pas dans son champ d'application un impôt sur la fortune prélevé en Belgique. Le cas a été renvoyé devant la Cour d'appel de Gand. L'arrêt a été rendu le 5 novembre 2024. Étonnamment, il confirme l'arrêt initial favorable de la Cour d'appel de Bruxelles face au point de vue de la Cour de cassation. Mais l'État belge a contesté ce nouveau jugement et a maintenu sa position. Par ailleurs, 4 autres arrêts rendus par la Cour d'appel de Bruxelles le 25 avril 2023 ont aussi été contestés devant la Cour de cassation.

La perspective d'un remboursement est donc limitée et celui-ci ne sera en tout état de cause pas possible à court terme.

Note 8 - Taxe sur les plus-values en capital

Certains revenus de la SICAV provenant de plus-values réalisées sur des titres d'actifs de sources extérieures au Luxembourg peuvent être assujettis à des impôts dans le pays d'origine, d'un taux variable. Ces impôts sont en général perçus sous forme de retenues à la source ou payés au moment du dépôt d'une déclaration fiscale dans le pays étranger.

En particulier, pour les compartiments Candriam Sustainable Equity Emerging Markets et Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China, conformément à la législation indienne en vigueur, les plus-values sont taxées comme suit :

les plus-values à court terme sont imposées à 20 % et les plus-values à long terme sont taxées à 12,5 % si elles dépassent 100.000 roupies indiennes.

En raison de l'impact potentiel de la taxe indienne au titre des plus-values en capital sur l'actif net, la SICAV la comptabilise, y compris les plus-values non réalisées sur les valeurs négociées à la Bourse indienne.

Au Luxembourg, aucun impôt n'est dû au titre des plus-values en capital (réalisées ou non réalisées) sur les actifs de la SICAV, conformément à la loi et selon la pratique courante.

Note 9 - Dividendes

La SICAV a distribué les dividendes suivants durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 :

Compartiment	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	C	USD	4.71	30/04/2025
	I	USD	56.21	30/04/2025
	I - EUR - Hedged	EUR	35.00	30/04/2025
	I - GBP - Hedged	GBP	52.86	30/04/2025
	R - EUR - Hedged	EUR	4.95	30/04/2025
	R2	USD	5.57	30/04/2025
	R2 - EUR - Hedged	EUR	5.52	30/04/2025
	V	USD	57.47	30/04/2025
	Z	USD	63.75	30/04/2025
Candriam Sustainable Bond Euro	C	EUR	1.76	30/04/2025
	I	EUR	22.84	30/04/2025
	R2	EUR	2.30	30/04/2025
	Z	EUR	26.07	30/04/2025
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	C	EUR	2.23	30/04/2025
	I	EUR	29.71	30/04/2025
	R	EUR	2.72	30/04/2025
	R2	EUR	3.04	30/04/2025
	Z	EUR	33.29	30/04/2025
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	C	EUR	2.18	30/04/2025
	I	EUR	25.65	30/04/2025
	R	EUR	2.46	30/04/2025
	R2	EUR	2.60	30/04/2025
	V	EUR	264.51	30/04/2025
Candriam Sustainable Bond Global	C	EUR	2.09	30/04/2025
	R2	EUR	2.67	30/04/2025
	V (q) - GBP - Asset Hedged	GBP	7.47	04/02/2025
	V (q) - GBP - Asset Hedged	GBP	6.36	05/05/2025
	V (q) - GBP - Asset Hedged	GBP	6.05	04/08/2025
	V (q) - GBP - Asset Hedged	GBP	6.79	04/11/2025
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	C	EUR	5.19	30/04/2025
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.39	10/01/2025
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.41	12/02/2025
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.40	12/03/2025
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.35	10/04/2025



Autres notes aux états financiers

Note 9 - Dividendes (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.38	12/05/2025
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.38	11/06/2025
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.36	10/07/2025
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.42	12/08/2025
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.38	10/09/2025
	C (m) - USD - Hedged	USD	0.42	10/10/2025
	I	EUR	55.64	30/04/2025
	I - USD - Hedged	USD	61.54	30/04/2025
	R	EUR	5.80	30/04/2025
	R2	EUR	6.28	30/04/2025
Candriam Sustainable Bond Impact	S	EUR	23.13	30/04/2025
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	C	EUR	2.66	30/04/2025
	I	EUR	42.64	30/04/2025
	R2	EUR	2.56	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity Children	BF - EUR - Unhedged	EUR	15.20	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	BF - EUR - Unhedged	EUR	16.16	30/04/2025
	R	USD	1.41	30/04/2025
	R2	USD	2.11	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity Climate Action	BF - EUR - Unhedged	EUR	25.86	30/04/2025
	C	USD	2.36	30/04/2025
	R	USD	2.25	30/04/2025
	R2	USD	2.63	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	C	EUR	2.93	30/04/2025
	C - USD - Unhedged	USD	1.63	30/04/2025
	R	EUR	2.22	30/04/2025
	R2	EUR	2.60	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity EMU	C	EUR	3.01	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity Europe	C	EUR	0.55	30/04/2025
	R	EUR	2.84	30/04/2025
	R2	EUR	3.49	30/04/2025
	Z	EUR	38.23	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	C	EUR	3.11	30/04/2025
	R2	EUR	5.72	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	BF - EUR - Unhedged	EUR	17.75	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity Japan	C	JPY	76.56	30/04/2025
	R	JPY	348.59	30/04/2025
	R2	JPY	346.86	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	C	EUR	59.69	30/04/2025
	Z	EUR	63.38	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity US	C	USD	0.62	30/04/2025
	I	USD	0.77	30/04/2025
	R2	USD	1.29	30/04/2025
	Z	USD	13.12	30/04/2025
Candriam Sustainable Equity World	C	EUR	0.50	30/04/2025
	I	EUR	51.18	30/04/2025
Candriam Sustainable Money Market Euro	C	EUR	38.57	30/04/2025
	I	EUR	42.96	30/04/2025
	R2	EUR	3.92	30/04/2025

Note 10 - Swing Pricing

Pour certains des compartiments de la SICAV, il est prévu la disposition suivante :

Les jours d'évaluation où la différence entre le montant de souscriptions et le montant de rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le Conseil d'Administration (Swing partiel), le Conseil d'Administration se réserve le droit :

- de déterminer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (en cas de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (en cas de rachats nets) un certain pourcentage de frais et coûts correspondant aux pratiques du marché en matière d'achat ou de vente de titres pour Candriam Sustainable Equity Climate Action, Candriam Sustainable Equity Emerging Markets, Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China, Candriam Sustainable Equity EMU, Candriam Sustainable Equity Europe, Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps, Candriam Sustainable Equity Japan, Candriam Sustainable Equity Water, Candriam Sustainable Equity World, Candriam Sustainable Equity Circular Economy, Candriam Sustainable Equity Children, Candriam Sustainable Equity Future Mobility, Candriam Sustainable Equity US et Candriam Sustainable Equity Quant Europe.
- d'évaluer le portefeuille-titres du compartiment sur la base des prix d'achat ou de vente ou en fixant des spreads à un niveau représentatif du marché concerné (respectivement en cas d'entrées ou sorties nettes) pour Candriam Sustainable Bond Emerging Markets, Candriam Sustainable Bond Euro, Candriam Sustainable Bond Euro Corporate, Candriam Sustainable Bond Euro Short Term, Candriam Sustainable Bond Impact, Candriam Sustainable Bond Global et Candriam Sustainable Bond Global Convertible (voir la note 1) ;
- d'évaluer la valeur nette d'inventaire du compartiment ou de la partie du portefeuille composée de titres à haut rendement en ajoutant aux actifs (pour les souscriptions nettes) ou en déduisant de l'actif (pour les rachats nets) un écart acheteur-vendeur pour Candriam Sustainable Bond Global High Yield.



Autres notes aux états financiers

Note 10 - Swing Pricing (suite)

Au cours de l'exercice, les dispositions en matière de swing pricing ont été appliquées aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments suivants : Candriam Sustainable Bond Emerging Markets, Candriam Sustainable Bond Euro, Candriam Sustainable Bond Euro Corporate, Candriam Sustainable Bond Euro Short Term, Candriam Sustainable Bond Global, Candriam Sustainable Bond Global Convertible, Candriam Sustainable Bond Global High Yield, Candriam Sustainable Bond Impact, Candriam Sustainable Equity Children, Candriam Sustainable Equity Circular Economy, Candriam Sustainable Equity Climate Action, Candriam Sustainable Equity Emerging Markets, Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China, Candriam Sustainable Equity EMU, Candriam Sustainable Equity Europe, Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps, Candriam Sustainable Equity Future Mobility, Candriam Sustainable Equity Japan, Candriam Sustainable Equity Quant Europe, Candriam Sustainable Equity US, Candriam Sustainable Equity Water, Candriam Sustainable Equity World.

Au 31 décembre 2025, aucun swing (ajustement) n'a été effectué.

Le facteur de swing (d'ajustement) correspond au montant d'ajustement de la valeur nette d'inventaire lorsque le mécanisme de Swing Pricing est activé après que les souscriptions nettes ou rachats nets dépassent le seuil d'ajustement. Les facteurs à considérer lors de la fixation du facteur d'ajustement sont les suivants :

Pour la méthode des actions :

- commissions nettes du courtier payées par le compartiment ;
- charges fiscales (p. Ex. : droit de timbre et taxe de vente).

Pour la méthode à haut rendement

- Écart cours acheteur-cours vendeur

Pour la méthode des titres à revenus fixes :

- politique de Swing Pricing ;
- en lien avec l'écart cours acheteur/cours vendeur.

Compartiment	Flux entrant maximum du facteur de swing (en %)	Flux sortant maximum du facteur de swing (en %)
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	0.26	0.26
Candriam Sustainable Equity Children	0.18	0.03
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	0.09	0.04
Candriam Sustainable Equity Climate Action	0.08	0.04
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	0.08	0.13
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China	0.10	0.18
Candriam Sustainable Equity EMU	0.22	0.04
Candriam Sustainable Equity Europe	0.25	0.04
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	0.32	0.04
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	0.09	0.03
Candriam Sustainable Equity Japan	0.02	0.02
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	0.23	0.02
Candriam Sustainable Equity US	0.04	0.02
Candriam Sustainable Equity Water	0.08	0.04
Candriam Sustainable Equity World	0.07	0.02

Note 11 - Liquidités en banque et courtier

Les « Liquidités en banque et courtier » présentées dans l'état des actifs nets comprennent les comptes d'espèces et les liquidités détenues auprès de courtiers sur les contrats futures et les options.

La part relative aux liquidités détenues auprès des comptes de courtiers incluse dans la rubrique « Liquidités en banque et courtier » dans l'état des actifs nets au 31 décembre 2025 se décompose comme suit :

Compartiment	Devise	Liquidités détenues auprès de courtiers
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	EUR	31,083
Candriam Sustainable Bond Emerging Markets	USD	5,481,523
Candriam Sustainable Bond Euro	EUR	1,139,056
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	EUR	21,882,484
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term	EUR	677,718
Candriam Sustainable Bond Global	EUR	1,384,605
Candriam Sustainable Bond Impact	EUR	214,619
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	EUR	9,336

Note 12 - Garanties

En relation avec les instruments dérivés de gré à gré, des garanties en espèces ont été constituées au profit de et reçues de Caceis Bank France S.A., Citigroup Global Markets Europe AG - Germany - LC, Morgan Stanley and Co Int - UK - SB, Natixis S.A., Nomura Financial Products Europe GMBH - DE - LC et Société Générale SA à hauteur de :

Compartiment	Devise	Garantie en espèces versée	Garantie en espèces reçue
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate	EUR	0	2,310,000
Candriam Sustainable Bond Global	EUR	(30,000)	0
Candriam Sustainable Bond Global High Yield	EUR	(440,000)	9,090,000
Candriam Sustainable Equity Japan	JPY	0	76,570,000



Autres notes aux états financiers

Note 13 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

Note 14 - Événements postérieurs à la publication des comptes

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



Informations supplémentaires non auditées

Gestion des risques – calcul du risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le mode de gestion des risques de la SICAV, en utilisant soit l'approche par l'engagement soit l'approche VaR.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par l'engagement comme méthode de détermination du risque global pour tous les compartiments de la SICAV.

Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

Candriam exerce des droits de vote pour les fonds considérés.

Pour toutes les questions de sensibilisation, veuillez consulter la politique de sensibilisation et les rapports associés, lesquels sont disponibles sur le site Internet de Candriam à l'adresse suivante :

<https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>

Vote par procuration

La politique de vote par procuration de Candriam s'applique aux fonds ouverts gérés par une entité du groupe Candriam. Cette politique s'applique également aux fonds et aux mandats dédiés, si le client sous-jacent a donné son accord à son application. L'objectif central de la Politique de vote de Candriam est de préserver les intérêts de l'ensemble des clients et des fonds sous gestion de Candriam, tout en favorisant la création de valeur pour les actionnaires et en prenant en considération les intérêts de toutes les parties prenantes. La politique est disponible à l'adresse suivante :

https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/proxy-voting/proxy_voting_policy_fr.pdf et les détails concernant nos votes peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>.

Les réunions non votées résultent de contraintes opérationnelles / techniques définies dans notre politique de vote (pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique de vote de Candriam) ou d'autres contraintes rencontrées au niveau de nos tiers et pour lesquelles des mesures correctives ont été définies.

Pour la SICAV actuelle, Candriam a exercé des droits de vote pour les compartiments suivants :

- Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation
- Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation
- Candriam Sustainable Equity Children
- Candriam Sustainable Equity Circular Economy
- Candriam Sustainable Equity Climate Action
- Candriam Sustainable Equity Emerging Markets
- Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China
- Candriam Sustainable Equity EMU
- Candriam Sustainable Equity Europe
- Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps
- Candriam Sustainable Equity Future Mobility
- Candriam Sustainable Equity Japan
- Candriam Sustainable Equity Quant Europe
- Candriam Sustainable Equity US
- Candriam Sustainable Equity Water
- Candriam Sustainable Equity World

Comme expliqué ci-dessus, les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site Web : <https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>.

Toutes les Assemblées Générales auxquelles la Société de Gestion a participé ou auxquelles elle était représentée sont détaillées, ainsi que les résolutions votées, les votes effectifs et les justifications associées lors de l'enregistrement des votes contre la direction.

Lors de l'Assemblée Générale 2025 d'Intesa Sanpaolo SpA, Candriam a co-présenté, en coopération avec Assogestioni, une liste minoritaire de candidats au Conseil d'administration par le biais de sa participation dans ce fonds, et a soutenu les candidats minoritaires, ceux-ci étant les mieux placés pour représenter les intérêts des actionnaires minoritaires et d'exercer une surveillance efficace du comportement de la direction. En Italie, les administrateurs des sociétés cotées peuvent être élus selon le mécanisme du voto di lista, par lequel les actionnaires soumettent des listes de candidats et les actionnaires minoritaires peuvent obtenir une représentation au Conseil d'administration grâce à l'attribution de sièges aux listes minoritaires. Les candidats figurant sur la liste co-présentée ont convenu de respecter la charte des principes de gouvernance d'entreprise adoptée par Assogestioni, et à l'issue du vote de l'assemblée générale annuelle (AGA), 5 candidats nommés au Conseil d'administration étaient issus de la liste minoritaire.

D'autres réunions n'ont pas été votées en raison du changement du périmètre de vote défini (pour plus de détails, merci de consulter la politique de vote de Candriam) ou de retards dans la réception des procurations nécessaires.

Candriam a formulé et mis en œuvre une politique de vote fondée sur quatre principes de gouvernance d'entreprise. Les décisions de vote sont prises conformément à ces principes :

1. Protection de tous les droits des actionnaires selon la règle : « une action – un vote – un dividende ».
2. Garantie d'égalité de traitement des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.
3. Communication d'informations financières correctes et transparentes.
4. Obligation de reddition de compte et d'indépendance du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises externes.

Dans le cadre de ses décisions de vote, Candriam s'assure d'avoir obtenu toutes les informations requises pour prendre ces décisions. Les analystes financiers et ESG de Candriam examinent les résolutions présentées aux actionnaires, en tenant compte des recommandations de vote émises par les conseillers externes en matière de gouvernance d'entreprise. Candriam conserve toutefois une entière indépendance concernant ses votes.

Cette politique de vote est disponible sur le site Internet de Candriam (*) et précise notamment :

- la définition du périmètre de vote,
- la manière dont les conflits d'intérêt sont identifiés et gérés,



Informations supplémentaires non auditées

Vote par procuration (suite)

– le rôle des conseillers mandataires.

En outre, un Comité de Vote par Procuration a été créé au sein de Candriam, et a pour rôle d'évaluer la politique de vote ainsi que de la modifier lorsqu'il le juge nécessaire.

Ce comité est composé de représentants internes issus des équipes Management, Operations, Risk et ESG Research & Stewardship et comprend également un membre externe indépendant. Des représentants du service Legal peuvent, sur demande, assister aux réunions.

Il n'y a pas de programmes de prêt de titres pour les fonds qui font partie de la SICAV actuelle.

(*) https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/proxy-voting/proxy_voting_policy_fr.pdf

Directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) (1)

Conformément aux règles de transparence énoncées dans la directive européenne « Droits des actionnaires » et relatives à la divulgation annuelle aux investisseurs institutionnels, vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur la stratégie d'investissement mise en œuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie à la performance à moyen et long terme du fonds.

Vous pouvez soumettre votre demande à l'adresse suivante : <https://www.candriam.fr/contact/>.

(1) Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

Compartiment	Taux de rotation du portefeuille (%)*
Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation	50.86
Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation	54.26
Candriam Sustainable Equity Children	25.53
Candriam Sustainable Equity Circular Economy	46.14
Candriam Sustainable Equity Climate Action	141.98
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets	331.97
Candriam Sustainable Equity Emerging Markets Ex-China	224.22
Candriam Sustainable Equity EMU	154.16
Candriam Sustainable Equity Europe	104.3
Candriam Sustainable Equity Europe Small & Mid Caps	55.67
Candriam Sustainable Equity Future Mobility	176.32
Candriam Sustainable Equity Japan	120.89
Candriam Sustainable Equity Quant Europe	53.02
Candriam Sustainable Equity US	78.26
Candriam Sustainable Equity Water	66.7
Candriam Sustainable Equity World	152.22

* Formule utilisée $[(\text{Total achats} + \text{total ventes}) - (\text{total souscriptions} + \text{total rachats})] / \text{Moyenne des actifs nets pendant la période considérée}$.



Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2025, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 18.849.154 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 8.704.787 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 157.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.065.490 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 3.638.212 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 25.891.096 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 9.250.700 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 236.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 5.714.716 EUR
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 5.934.564 euros.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 19.515.427 euros.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 6.190.300 euros.
- Nombre de bénéficiaires : 198.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 2.694.456 euros.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 3.958.642 euros.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 14 avril 2025 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam



Informations supplémentaires non auditées

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Tous les compartiments de la SICAV relèvent de l'article 9 du SFDR.

Candriam Sustainable Balanced Asset Allocation

549300BR7KE8KDJI4O45



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 46.81%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 48.39%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide de l'indicateur de durabilité suivant :

- Empreinte carbone : le Compartiment avait une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de l'indice de référence du fonds.

En outre, l'indicateur suivant a été surveillé soit directement pour les investissements en lignes directes, soit indirectement dans les OPCVM/OPC sous-jacents gérés par Candriam :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam

comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de son indice de référence.

Le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à son indice de référence en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans une phase ultérieure, d'autres mesures seront prises afin d'assurer la réduction des émissions de carbone en vue de la réalisation de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	21.72	55.65	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	2024	25.45	60.63
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	2023	29.11	75.16
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	2022	25.56	77.32

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	95.20%	96.04%	94.74%	93.06%
#2 Non durables	4.80%	3.96%	5.26%	6.64%
Environnementaux	46.81%	45.26%	43.97%	42.64%
Sociaux	48.39%	50.78%	50.77%	50.42%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	46.81%	45.26%	43.97%	42.64%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Vu que le produit financier actuel n'investit que dans des fonds, pour toute information relative à l'engagement associé, Candriam vous invite à consulter les rapports annuels des fonds investis. La politique d'engagement de Candriam est accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les entreprises de production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les

émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) pour des raisons de non-conformité avec cette PAI.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) en raison d'un dépassement du seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

Par ailleurs, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) en raison d'un dépassement du seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles ou non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte mondial des Nations Unies, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) pour des raisons de non-conformité avec cette PAI.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) pour des raisons de non-conformité avec cette PAI.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) pour des raisons de non-conformité avec cette PAI.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	232.39	70.71%	71.59%
Émissions de GES de Scope 2	180.03	70.71%	71.59%
Émissions totales de GES	412.42	70.71%	71.59%
2 - Empreinte carbone	21.72	70.71%	71.59%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	2.27%	71.10%	71.59%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	78.37%	78.45%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	37.93%	72.82%	78.46%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	78.37%	78.45%
15 - Intensité des GES	213.89	9.44%	9.98%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	12.09%	12.09%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Bond Euro Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	14.75%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Us Z Usd Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	13.74%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Quant Europe Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	13.24%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	10.62%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term Z Eur Ac	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	9.21%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Marchés Émergents Z Eur	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	8.33%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity World Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	7.92%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Europe Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	5.04%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Global Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.08%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Japon Z Jpy Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.73%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Marchés Émergents Z Usd A	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.69%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Global High Yield Z Eur	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.43%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Climate Action Z Usd A	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.21%	Luxembourg
Candriam Sustainable Money Market Euro Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.07%	Luxembourg
Candriam Fund Sustainable European Equities Fossil	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	0.75%	Luxembourg

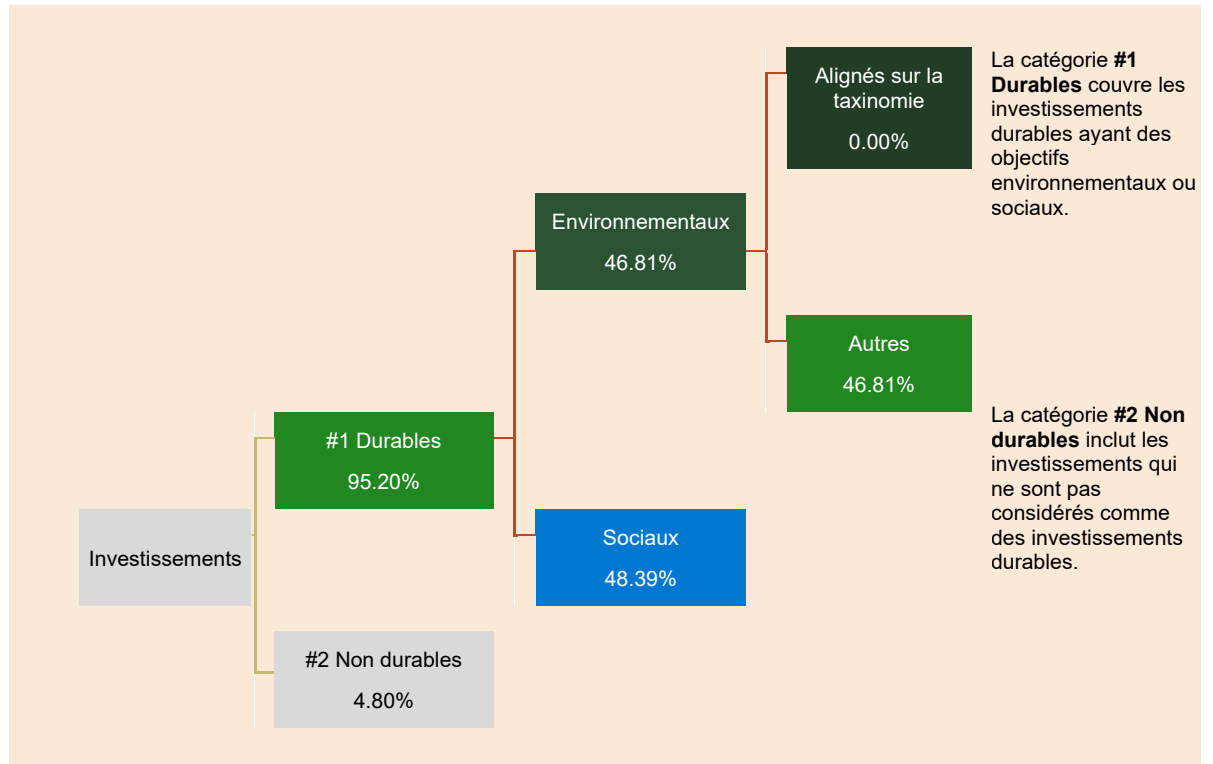
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	95.61%
Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	1.15%
Fonds d'investissement	0.56%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

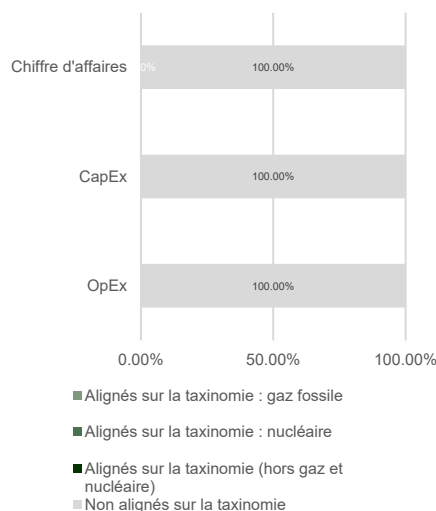
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

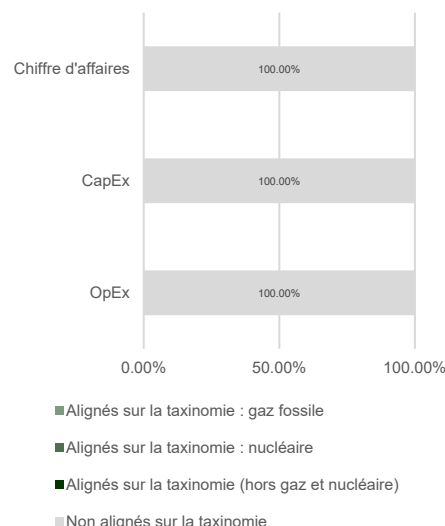
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 46,81 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 48,39 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 4,8 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour maintenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 21,72 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit une réduction de 60,98 % par rapport à l'indice de référence. En outre, par rapport à l'année précédente, l'empreinte

carbone du produit financier a diminué de 14,66 %. Ce résultat reflète une stratégie délibérée consistant à privilégier des émetteurs présentant des empreintes carbone plus faibles.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 47.98%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 45.69%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Freedom House : le Compartiment vise à avoir un score total Freedom House moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment ;
- Score pays d'intensité de CO2 : le Compartiment vise à avoir un score pays d'intensité de CO2 inférieur de 30 % à celui de l'indice de référence du Compartiment ;
- Score ESG : le Compartiment vise à avoir un score pays ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Liste des régimes oppressifs de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam

- Pays considérés comme « non libres » par Freedom House : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment vise à obtenir un niveau pays d'intensité de CO2 inférieur d'au moins 30 % à celui de son indice de référence.

Le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à son indice de référence en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans une phase ultérieure, d'autres mesures seront prises afin d'assurer la réduction des émissions de carbone en vue de la réalisation de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Freedom House Index - Pays - Supérieur à l'indice de référence	70.73	53.70	
Intensité carbone - Pays - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	163.70	237.25	
Score ESG - Pays - Supérieur à l'indice de référence	36.47	31.69	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Freedom House Index - Pays - Supérieur à l'indice de référence	2024	70.40	52.74
Intensité carbone - Pays - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	168.88	242.29
Score ESG - Pays - Supérieur à l'indice de référence	2024	34.51	30.01

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Freedom House Index - Pays - Supérieur à l'indice de référence	2023	72.81	52.01
Intensité carbone - Pays - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	176.18	257.15
Score ESG - Pays - Supérieur à l'indice de référence	2023	35.02	30.00
Freedom House Index - Pays - Supérieur à l'indice de référence	2022	72.27	51.49
Intensité carbone - Pays - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	198.28	258.85
Score ESG - Pays - Supérieur à l'indice de référence	2022	34.27	30.02

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	93.67%	91.92%	95.24%	96.96%
#2 Non durables	6.33%	8.08%	4.76%	2.96%
Environnementaux	47.98%	44.72%	47.47%	50.52%
Sociaux	45.69%	47.20%	47.77%	46.43%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	47.98%	44.72%	47.47%	50.52%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 1 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inadmissible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inadmissible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inadmissible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inadmissible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	200.15	1.19%	1.19%
Émissions de GES de Scope 2	301.72	1.19%	1.19%
Émissions totales de GES	501.87	1.19%	1.19%
2 - Empreinte carbone	73.86	1.19%	1.19%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	81.28	1.19%	1.19%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	0.00%	0.71%	1.07%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	2.28%	2.28%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	38.81%	0.71%	2.36%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	2.28%	2.28%
15 - Intensité des GES	294.75	83.81%	83.81%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	88.40%	88.40%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Brésilien Government Intl Bond 7.25% 12-01-56	Pays et gouvernements centraux	2.37%	Brésil
Mexique Government Intl Bond 3.25% 16-04-30	Pays et gouvernements centraux	2.36%	Mexique
Costa Rica Government Intl Bond 6.55% 03-04-34	Pays et gouvernements centraux	2.01%	Costa Rica
Chili Government Intl Bond 5.65% 13-01-37	Pays et gouvernements centraux	1.98%	Chili
Colombie Government Intl Bond 7.75% 07-11-36	Pays et gouvernements centraux	1.90%	Colombie
Pologne Government Intl Bond 3.875% 07-07-37	Pays et gouvernements centraux	1.89%	Pologne
Mexique Government Intl Bond 6.625% 29-01-38	Pays et gouvernements centraux	1.72%	Mexique
Pologne Government Intl Bond 3.875% 14-02-33	Pays et gouvernements centraux	1.55%	Pologne
Colombie Government Intl Bond 7.5% 02-02-34	Pays et gouvernements centraux	1.55%	Colombie
Namibie Intl Bonds 5.25% 29-10-25	Pays et gouvernements centraux	1.54%	Namibie
Hongrie Government Intl Bond 4.875% 22-03-40	Pays et gouvernements centraux	1.53%	Hongrie
Mexique Government Intl Bond 6.875% 13-05-37	Pays et gouvernements centraux	1.53%	Mexique
Pologne Government Intl Bond 3.625% 16-01-35	Pays et gouvernements centraux	1.49%	Pologne
Mexique Government Intl Bond 5.125% 04-05-37	Pays et gouvernements centraux	1.48%	Mexique

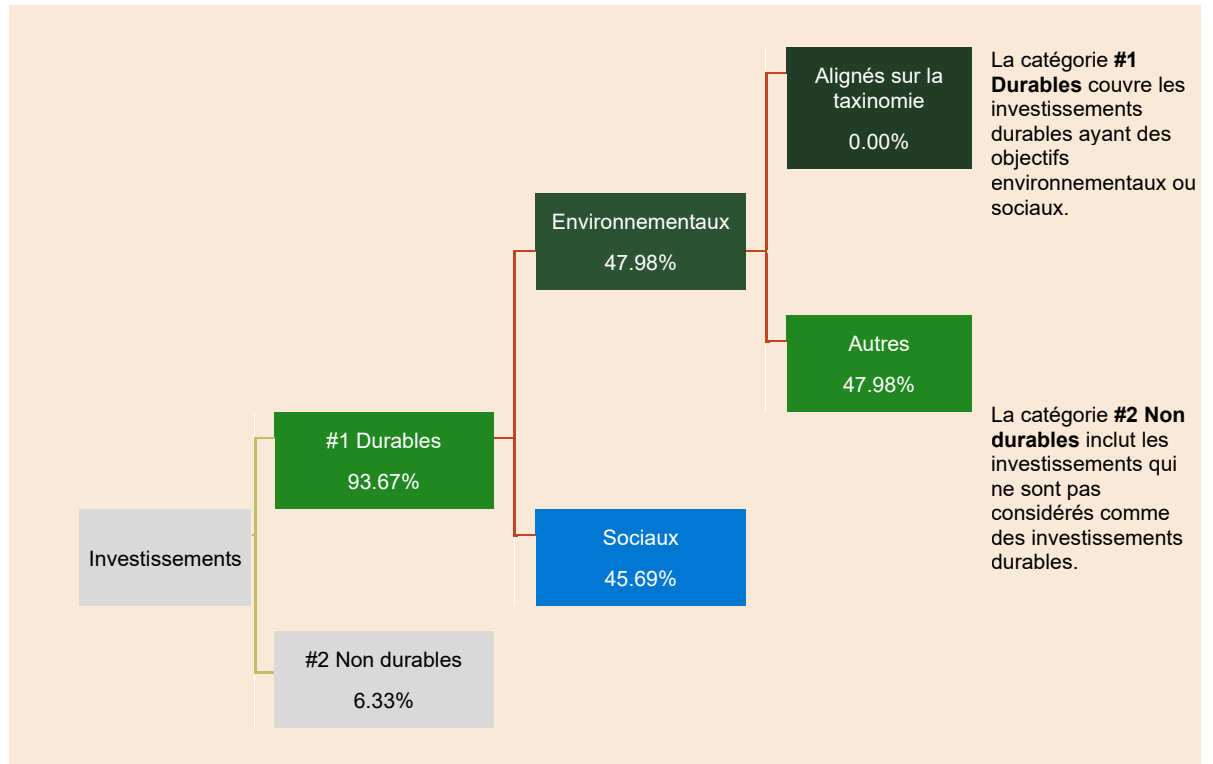
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Pays et gouvernements centraux	86.97%
Autres	1.94%
Énergie et service des eaux	1.05%
Organisations supranationales	0.89%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	0.80%
Télécommunications	0.40%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

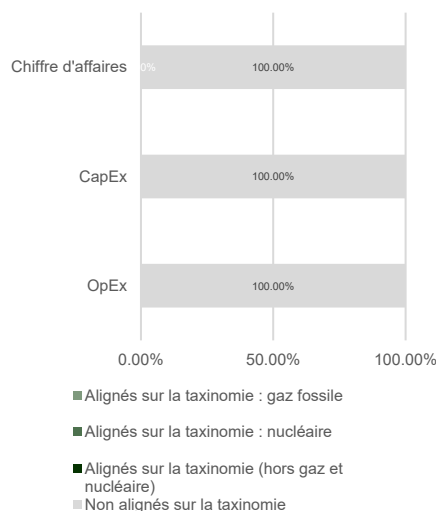
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

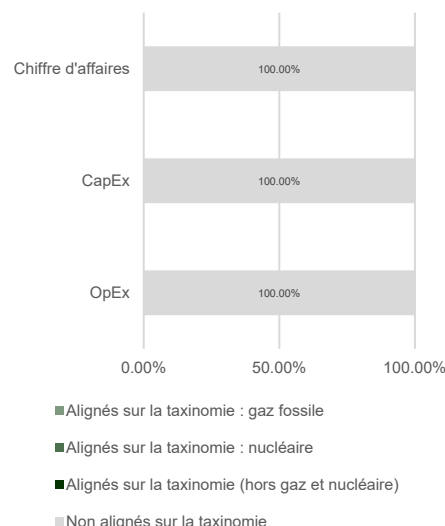
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 47,98 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 45,69 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 6,33 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier cherche à atteindre un score pays Freedom House par émetteur moyen supérieur à celui de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré un score ESG de 70,73, soit une hausse de 31,7 % par rapport à l'indice de référence. Par rapport à l'année précédente, l'indice global Freedom House du produit financier est resté stable. Cet objectif a été atteint grâce à une allocation stratégique des actifs vers des pays affichant des scores Freedom House plus élevés. De la même manière, le produit financier cherche à obtenir un score d'intensité carbone par pays

inférieur d'au moins 30 % à celui de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré une intensité carbone par pays de 163,7, indiquant une réduction 31 % par rapport à celle de son indice de référence. Par rapport à l'année précédente, l'intensité carbone par pays globale du produit financier a diminué de 3,45 %. Le produit financier a atteint cet objectif en accordant une préférence aux émetteurs maintenant une intensité carbone plus faible. En suivant cette approche, le produit financier s'efforce d'atteindre un score ESG, évalué à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a réalisé un score ESG de 36,47, soit 15,1 % de plus que son indice de référence. Par rapport à l'année précédente, le produit financier a amélioré son score ESG global de 5,67 %. La sélection d'émetteurs présentant des profils ESG solides a permis au produit financier d'atteindre cet objectif.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 62.36%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 36.91%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

empreinte carbone : une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

Obligations vertes : investissement d'au moins 10 % de l'actif net total du Compartiment dans des obligations vertes. Le Compartiment visait à accroître la part d'obligations vertes à 20 % d'ici la fin 2025 ;

- Score ESG : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Liste des régimes oppressifs de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam

- Pays considérés comme « non libres » par Freedom House : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	22.58	59.24	
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	55.72	53.73	
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 % / Au moins 20 % 2025	27.84%		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	32.30	55.83
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	57.05	55.24
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 % / Au moins 20 % 2025	2024	27.65%	
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	28.98	67.95

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.70	56.28
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au mois 10 % / Au moins 20 % 2025	2023	22.83%	
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	31.62	70.12
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	57.73	56.21
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au mois 10 % / Au moins 20 % 2025	2022	18.50%	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	99.28%	99.45%	99.93%	98.65%
#2 Non durables	0.72%	0.53%	0.07%	0.97%
Environnementaux	62.36%	61.42%	60.16%	57.16%
Sociaux	36.91%	38.03%	39.77%	41.49%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	62.36%	61.42%	60.16%	57.16%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

27 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 25 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 33 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	4,883.07	30.28%	30.46%
Émissions de GES de Scope 2	2,640.44	30.28%	30.46%
Émissions totales de GES	7,523.51	30.28%	30.46%
2 - Empreinte carbone	22.58	30.28%	30.46%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	68.22	30.34%	30.46%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	1.33%	30.23%	30.46%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	44.40%	44.46%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.88%	39.21%	44.44%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	44.40%	44.46%
15 - Intensité des GES	184.07	28.21%	31.67%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	40.70%	40.70%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Bond Impact Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.56%	Luxembourg
Espagne Government Bond 0.8% 30-07-29	Pays et gouvernements centraux	1.22%	Espagne
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 3.0% 01-10-29	Pays et gouvernements centraux	1.21%	Italie
Republique Federale D Allemagne 2.2% 15-02-34	Pays et gouvernements centraux	1.20%	Allemagne
Flemish Com 3.675% 22-06-40	Obligations d'États, provinces et municipalités	1.19%	Belgique
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 4.0% 30-04-35	Pays et gouvernements centraux	1.12%	Italie
France Government Bond Oat 0.75% 25-02-28	Pays et gouvernements centraux	1.10%	France
European Union 0.4% 04-02-37	Organisations supranationales	1.07%	Instances supranationales
Slovaquie Government Bond 3.625% 04-11-37	Pays et gouvernements centraux	1.00%	Slovaquie
France Government Bond Oat 1.75% 25-06-39	Pays et gouvernements centraux	0.97%	France
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 2.0% 01-02-28	Pays et gouvernements centraux	0.97%	Italie
Slovénie Government Bond 3.125% 02-07-35	Pays et gouvernements centraux	0.96%	Slovénie
Republique Federale D Allemagne 2.3% 15-02-33	Pays et gouvernements centraux	0.96%	Allemagne
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 2.45% 01-09-33	Pays et gouvernements centraux	0.96%	Italie
Pays-Bas Government 0.5% 15-01-40	Pays et gouvernements centraux	0.93%	Pays-Bas

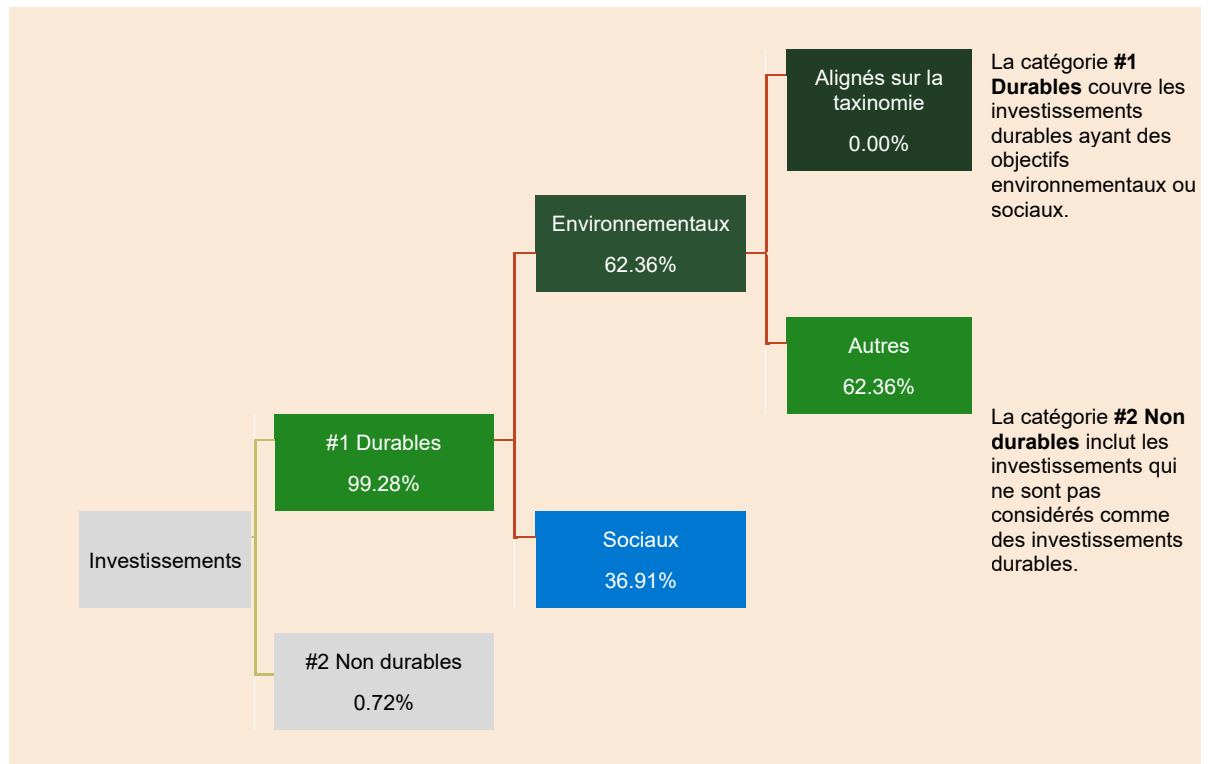
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Pays et gouvernements centraux	35.76%
Banques et autres institutions de crédit	20.12%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	10.71%
Organisations supranationales	8.03%
Obligations d'États, provinces et municipalités	4.02%
Autres	3.16%
Télécommunications	2.05%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.84%
Énergie et service des eaux	1.48%
Immobilier	1.43%
Électrotechnique	1.39%
Compagnies d'assurance	1.21%
Internet et services d'Internet	0.94%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	0.92%
Services divers	0.84%
Biens de consommation divers	0.83%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

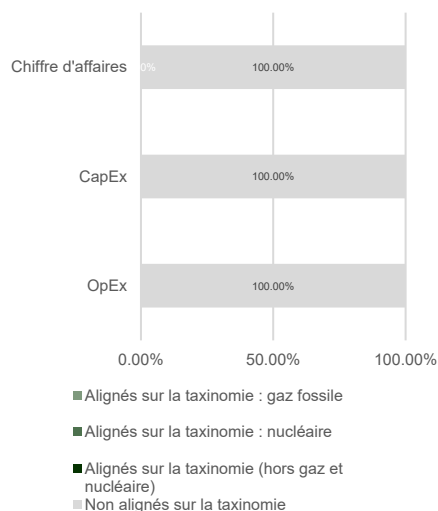
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

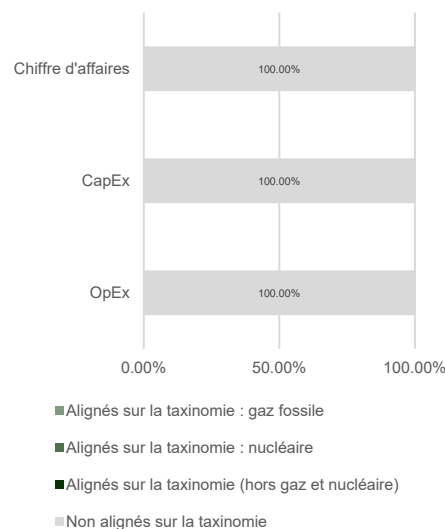
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 62,36 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 36,91 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,72 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 22,58 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, soit une réduction de 61,88 % par rapport à l'indice de référence. Par rapport à l'année précédente, l'empreinte carbone du produit financier a baissé de 30,08 %. Cet objectif a été atteint en privilégiant activement des émetteurs présentant des empreintes carbone plus faibles. En outre, le produit financier vise à obtenir un score ESG, évalué à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par

Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a atteint un score ESG de 55,72, soit 3,69 % de plus que celui de l'indice de référence. Cet objectif a été atteint en privilégiant de manière sélective des émetteurs présentant des profils ESG plus solides. Par ailleurs, le produit financier a alloué des investissements à un émetteur du secteur des télécommunications dont le score ESG s'est amélioré. Dans le même esprit, le produit financier s'engage à investir au moins 10 % de son actif net dans des obligations vertes. Au cours de la période de référence, le produit financier a alloué 27,84 % de son actif net à des obligations vertes. Par rapport à l'année précédente, la part de l'actif net investie dans des obligations vertes est restée stable. Ce résultat a été atteint grâce à l'engagement actif et continu du produit financier sur les marchés des obligations vertes. Plus précisément, des obligations vertes émises par des banques, des États souverains étrangers, des banques publiques, des acteurs de l'immobilier, des entités supranationales et des services aux collectivités ont été incluses dans son portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 61.63%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 31.74%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment ;
 - Obligations vertes : au moins 10 % de l'actif net total du Compartiment investis dans des obligations vertes. Le Compartiment visait à accroître la part d'obligations vertes à 20 % d'ici la fin 2025 ;
 - Score ESG : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.
- En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes ;
 - Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	16.24	70.95	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	54.59	51.64	
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au mois 10 % / Au moins 20 % 2025	22.94%		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	34.39	73.67
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	55.34	51.84
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au mois 10 % / Au moins 20 % 2025	2024	16.01%	
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	47.54	88.89
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	56.07	52.51
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au mois 10 % / Au moins 20 % 2025	2023	15.02%	
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	25.37	92.06

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	56.57	51.95
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au mois 10 % / Au moins 20 % 2025	2022	13.80%	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	93.38%	98.39%	97.89%	91.83%
#2 Non durables	6.62%	1.61%	2.11%	8.22%
Environnementaux	61.63%	58.57%	64.50%	56.37%
Sociaux	31.74%	39.82%	33.39%	35.46%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	61.63%	58.57%	64.50%	56.37%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

20 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 21 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [\[https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications\]](https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 25 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	16,195.53	65.18%	68.88%
Émissions de GES de Scope 2	17,078.04	65.18%	68.88%
Émissions totales de GES	33,273.57	65.18%	68.88%
2 - Empreinte carbone	16.24	65.18%	68.88%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	37.01	65.51%	68.87%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	0.94%	67.99%	68.85%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	87.98%	88.46%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.21%	67.32%	88.56%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	87.98%	88.46%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Money Market Euro Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.28%	Luxembourg
Banque Federative Du Credit Mutuel Bfcm 3.375% 10-	Banques et autres institutions de crédit	3.10%	France
Credit Mutuel Arkea 4.125% 02-04-31	Banques et autres institutions de crédit	2.80%	France
Bundsobligation 2.1% 12-04-29	Pays et gouvernements centraux	2.51%	Allemagne
Nykredit 3.5% 12-01-33 Emtn	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	2.32%	Danemark
Volvo Treasury Ab 3.125% 26-08-27	Industrie automobile	2.04%	Suède
Barry Cal 4.25% 19-08-31	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.99%	Belgique
Pluxee Nv 3.5% 04-09-28	Services divers	1.99%	Pays-Bas
Bpce 3.625% 01-10-33 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	1.96%	France
Vonovia Se 0.0% 01-12-25 Emtn	Immobilier	1.91%	Allemagne
Natwest Mkts 3.125% 10-01-30	Banques et autres institutions de crédit	1.82%	Royaume-Uni
Nordea Bkp 4.125% 05-05-28	Banques et autres institutions de crédit	1.81%	Finlande
Lloyds Bank 6.5% 17-09-40 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	1.75%	Royaume-Uni
Toyota Motor Finance Pays-Bas Bv 3.125% 21-04-2	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.74%	Pays-Bas

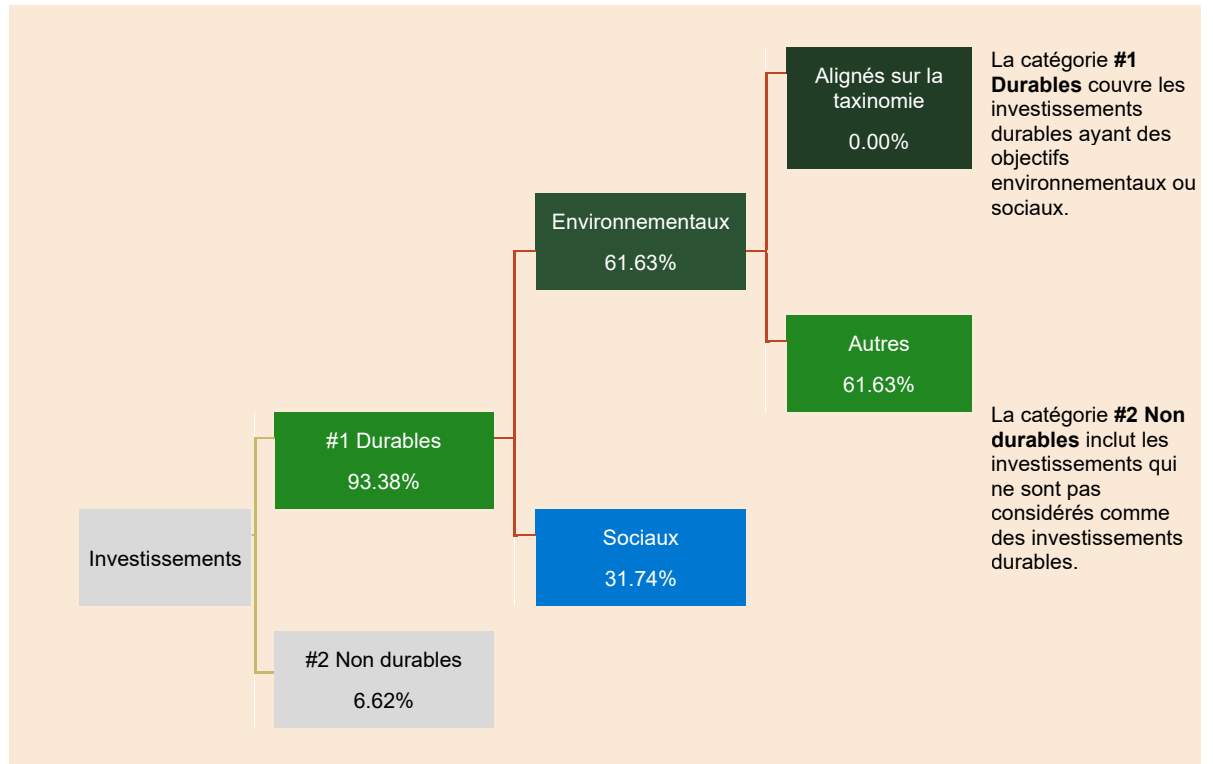
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions de crédit	41.81%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	18.48%
Industrie automobile	6.50%
Industrie automobile	4.09%
Pays et gouvernements centraux	3.11%
Télécommunications	2.98%
Services divers	2.93%
Énergie et service des eaux	2.58%
Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	2.22%
Distribution, commerce de détail	1.62%
Transport	1.46%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.40%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.28%
Compagnies d'assurance	1.28%
Immobilier	1.18%
Autres	1.07%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

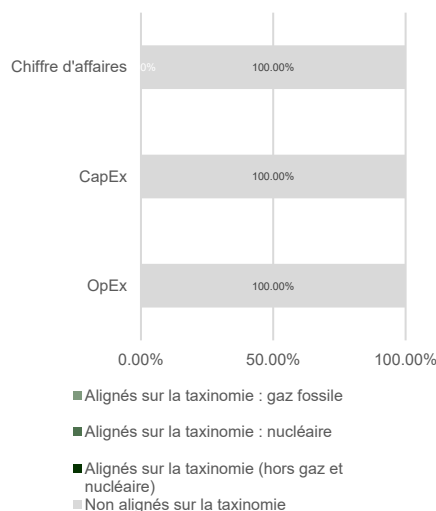
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

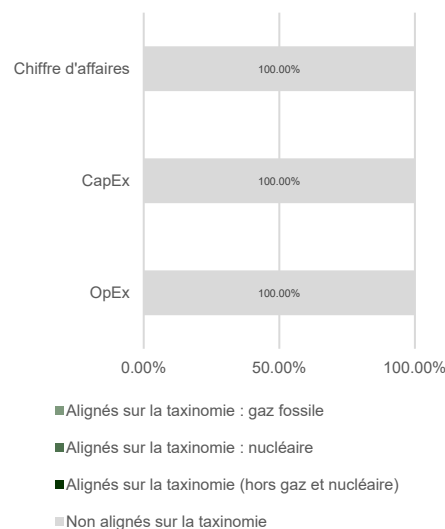
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 61,63 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 31,74 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 6,62 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 16,24 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit une réduction de 77,11 % par rapport à l'indice de référence. En outre, par rapport à l'année précédente, l'empreinte carbone du produit financier a baissé de 52,78 %. Cette réduction a été obtenue en privilégiant constamment des émetteurs présentant des empreintes carbone plus faibles. DE même, le produit financier vise à atteindre un score ESG supérieur à celui de son indice de référence

tel que déterminé par la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré un score ESG de 54,59, soit 5,71 % de plus que celui de son indice de référence. Le produit financier a obtenu ce résultat en sélectionnant de manière stratégique des émetteurs possédant des profils ESG plus solides. De plus, le produit financier a investi dans cinq émetteurs des secteurs de la banque, de l'immobilier et des télécommunications dont les profils ESG se sont améliorés, tout en cédant deux émetteurs du secteur automobile et des pièces détachées dont les profils ESG se sont détériorés. De la même manière, le produit financier vise à allouer au moins 10 % de son actif net dans des obligations vertes. Au cours de la période de référence, le produit financier a investi 22,94 % de son actif net dans des obligations vertes. Par rapport à l'année précédente, la part de l'actif net investie dans des obligations vertes a augmenté. Cet objectif a été atteint grâce à une participation active et continue sur les marchés des obligations vertes, avec notamment des investissements dans des obligations vertes émises par des acteurs des secteurs automobile et des pièces détachées, de la banque, des ressources de base, de l'assurance, de l'immobilier, de la distribution, des télécommunications et des services aux collectivités.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 59.68%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 39.77%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de son indice de référence.
 - Obligations vertes : investissement d'au moins 10 % de l'actif net total du Compartiment dans des obligations vertes. Le Compartiment visait à accroître la part d'obligations vertes à 20 % d'ici la fin 2025 ;
 - Score ESG : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.
- En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
 - Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
 - Liste des régimes oppressifs de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam
 - Pays considérés comme « non libres » par Freedom House : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	22.47	59.68	
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	56.08	53.44	
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 % / Au moins 20 % 2025	24.35%		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	28.72	57.39
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	56.84	54.68
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 % / Au moins 20 % 2025	2024	26.71%	
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	19.41	65.84

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.03	55.68
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au mois 10 % / Au moins 20 % 2025	2023	15.45%	
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	21.39	69.83
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	57.06	55.73

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	99.46%	100.00%	99.22%	98.64%
#2 Non durables	0.54%	0.00%	0.78%	1.16%
Environnementaux	59.68%	60.24%	57.46%	54.05%
Sociaux	39.77%	39.77%	41.76%	44.59%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	59.68%	60.24%	57.46%	54.05%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

25 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 23 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 30 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	11,570.83	49.47%	49.83%
Émissions de GES de Scope 2	5,102.90	49.47%	49.83%
Émissions totales de GES	16,673.73	49.47%	49.83%
2 - Empreinte carbone	22.47	49.47%	49.83%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	63.89	49.51%	49.83%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	2.31%	49.77%	49.83%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	74.03%	74.09%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.66%	66.41%	74.09%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	74.03%	74.09%
15 - Intensité des GES	185.47	21.10%	21.17%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	21.22%	21.22%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Espagne Government Bond 0.0% 31-01-27	Pays et gouvernements centraux	2.84%	Espagne
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 2.65% 15-06-28	Pays et gouvernements centraux	2.22%	Italie
Espagne Government Bond 2.5% 31-05-27	Pays et gouvernements centraux	1.82%	Espagne
Espagne Government Bond 1.4% 30-07-28	Pays et gouvernements centraux	1.81%	Espagne
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 3.4% 01-04-28	Pays et gouvernements centraux	1.76%	Italie
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 2.65% 01-12-27	Pays et gouvernements centraux	1.69%	Italie
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 1.1% 01-04-27	Pays et gouvernements centraux	1.65%	Italie
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 3.8% 15-04-26	Pays et gouvernements centraux	1.60%	Italie
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 0.25% 15-03-28	Pays et gouvernements centraux	1.54%	Italie
Espagne Government Bond 0.0% 31-01-28	Pays et gouvernements centraux	1.43%	Espagne
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 0.85% 15-01-27	Pays et gouvernements centraux	1.31%	Italie
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 2.1% 15-07-26	Pays et gouvernements centraux	1.24%	Italie
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 2.05% 01-08-27	Pays et gouvernements centraux	1.06%	Italie
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 3.85% 15-09-26	Pays et gouvernements centraux	1.00%	Italie
Bank Of Nova Scotia 3.5% 17-04-29	Banques et autres institutions de crédit	0.94%	Canada

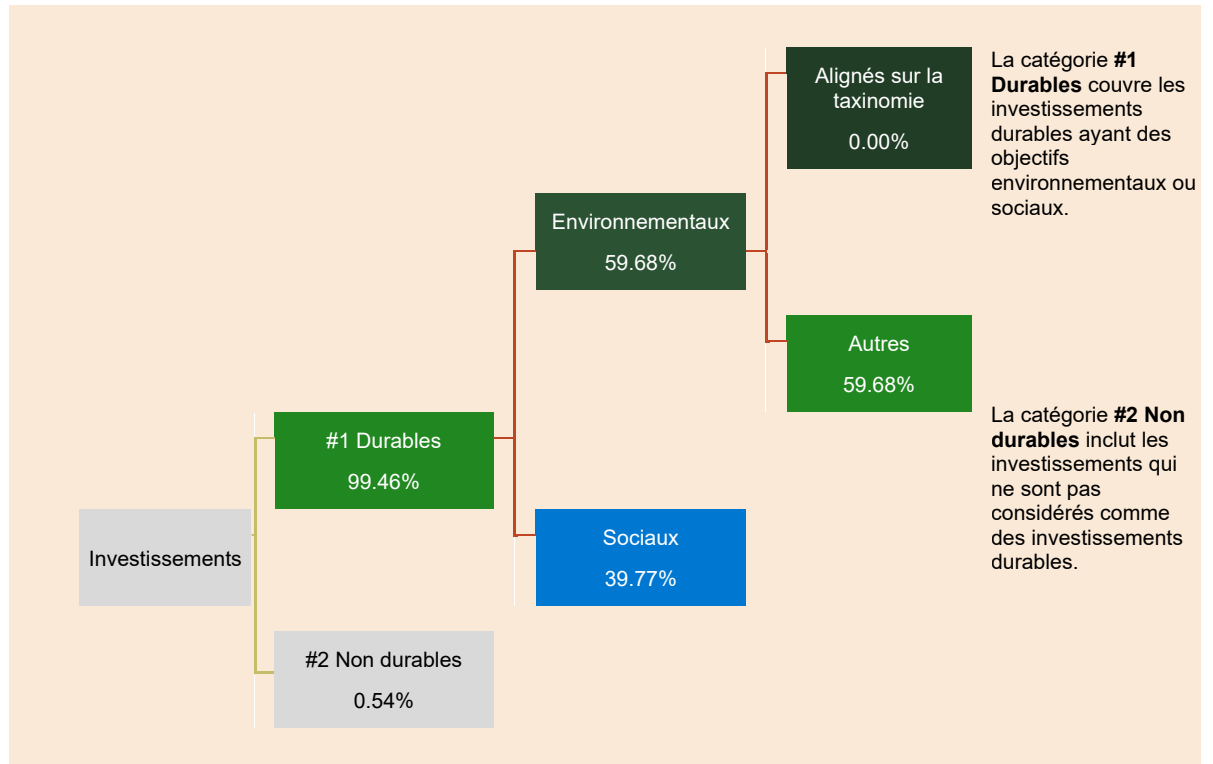
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions de crédit	27.48%
Pays et gouvernements centraux	21.01%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	16.47%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	3.62%
Énergie et service des eaux	3.07%
Immobilier	3.06%
Télécommunications	2.50%
Organisations supranationales	2.46%
Électrotechnique	2.39%
Compagnies d'assurance	2.29%
Internet et services d'Internet	2.05%
Électronique et semi-conducteurs	1.92%
Services divers	1.80%
Art graphique et édition	1.71%
Biens de consommation divers	1.14%
Distribution, commerce de détail	0.85%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

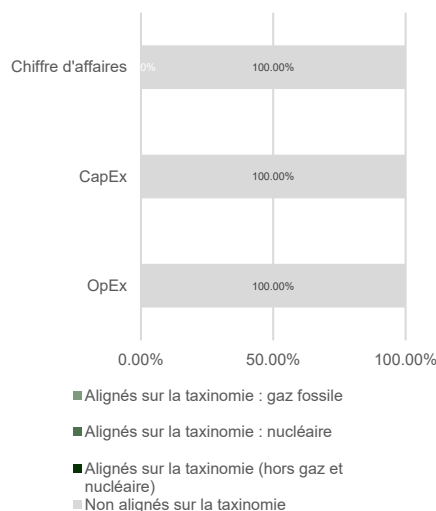
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

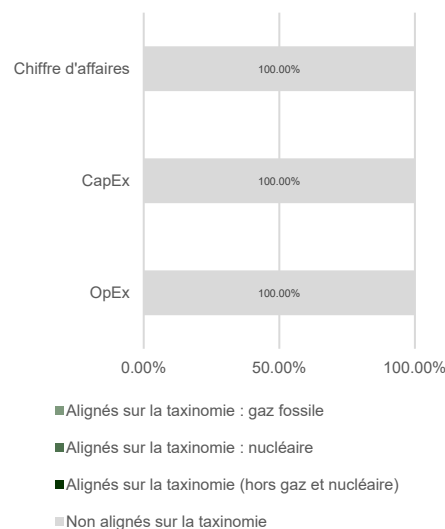
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 59,68 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 39,77 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,54 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour maintenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, il a enregistré des émissions de 22,47 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, ce qui représente une réduction de 62,34 % par rapport à l'indice de référence. En outre, par rapport à l'année précédente, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 21,76 %. Cet objectif a été atteint par le biais d'une sélection d'émetteurs caractérisés par une empreinte carbone plus faible. De la même manière, le produit financier vise également à obtenir un score ESG

supérieur à celui de son indice de référence, sur la base de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam. Au cours de la période de référence, le produit financier a atteint un score ESG de 56,08, soit 4,94 % de plus que celui de l'indice de référence. L'objectif a été atteint en privilégiant soigneusement des émetteurs présentant un profil ESG solide. Plus précisément, au cours de la période considérée, le produit financier a investi dans un émetteur du secteur des télécommunications dont le score ESG s'est amélioré. De même, le produit financier se fixe pour objectif d'allouer au moins 10 % de son actif net à des obligations vertes. Au cours de la période de référence, les investissements dans les obligations vertes ont représenté 24,35 % de l'actif net du produit financier. Cet objectif a été atteint grâce à une implication active et constante sur le marché des obligations vertes. De plus, ces allocations ont été orientées vers des obligations vertes émises par des banques, des REIT diversifiées et des services aux collectivités.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 62.35%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 33.37%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

empreinte carbone : une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.

Obligations vertes : investissement d'au moins 10 % de l'actif net total du Compartiment dans des obligations vertes. Le Compartiment visait à accroître la part d'obligations vertes à 20 % d'ici la fin 2025 ;

- **Score ESG** : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur au score ESG moyen pondéré de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- **Principes directeurs de l'OCDE** à l'intention des entreprises multinationales, **Pacte mondial des Nations Unies** : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- **Politique d'exclusion de Candriam** : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- **Liste des régimes oppressifs de Candriam** : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam

- **Pays considérés comme « non libres »** par Freedom House : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	24.79	100.54	
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	54.65	47.97	
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 % / Au moins 20 % 2025	33.91%		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	30.41	98.93
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	55.04	48.53
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au moins 10 % / Au moins 20 % 2025	2024	31.77%	
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	22.23	122.30

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	54.20	49.63
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au mois 10 % / Au moins 20 % 2025	2023	17.86%	
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	14.20	122.98
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	54.89	49.63
Obligations vertes - Pays et entreprises - Au mois 10 % / Au moins 20 % 2025	2022	17.03%	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	95.72%	97.32%	96.25%	95.17%
#2 Non durables	4.28%	2.64%	3.75%	4.05%
Environnementaux	62.35%	60.89%	53.95%	53.76%
Sociaux	33.37%	36.43%	42.31%	41.41%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	62.35%	60.89%	53.95%	53.76%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

19 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 14 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 19 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	667.55	23.45%	23.86%
Émissions de GES de Scope 2	356.12	23.45%	23.86%
Émissions totales de GES	1,023.67	23.45%	23.86%
2 - Empreinte carbone	24.79	23.45%	23.86%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	101.06	23.50%	23.86%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	1.33%	23.85%	23.87%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	31.05%	31.12%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	39.47%	28.94%	31.15%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	31.05%	31.12%
15 - Intensité des GES	225.69	25.54%	26.60%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	35.69%	35.69%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Intl Bank For Reconstruction An 2.25% 19-01-29	Organisations supranationales	4.58%	Instances supranationales
Candriam Sustainable Bond Impact Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.71%	Luxembourg
Banque European D Investissement Bei 4.375% 10-10-	Organisations supranationales	3.62%	Instances supranationales
Banque European D Investissement Bei 3.75% 14-02-3	Organisations supranationales	3.15%	Instances supranationales
Kreditanstalt Fuer Wiederaufbau Kfw 0.0% 15-09-31	Banques et autres institutions de crédit	2.20%	Allemagne
Hongrie Government Bond 4.5% 27-05-32	Pays et gouvernements centraux	1.88%	Hongrie
European Inv Bank 7.25 20-30 23/01a	Organisations supranationales	1.82%	Luxembourg
European Bank For Reconstruct Et Devel 4.25% 07-02	Organisations supranationales	1.74%	Instances supranationales
Intl Finance Corp Ifc 7.0% 20-07-27	Organisations supranationales	1.72%	Instances supranationales
Japon 2 Year Issue 0.005% 01-07-25	Pays et gouvernements centraux	1.66%	Japon
Republique Federale D Allemagne 2.4% 15-11-30	Pays et gouvernements centraux	1.63%	Allemagne
Japon 5 Year Issue 0.1% 20-09-25	Pays et gouvernements centraux	1.56%	Japon
France Government Bond Oat 3.75% 25-05-56	Pays et gouvernements centraux	1.55%	France
Royaume-Uni Gilt 0.875% 31-07-33	Pays et gouvernements centraux	1.47%	Royaume-Uni
Kreditanstalt Fuer Wiederaufbau Kfw 2.9% 24-02-26	Banques et autres institutions de crédit	1.44%	Allemagne

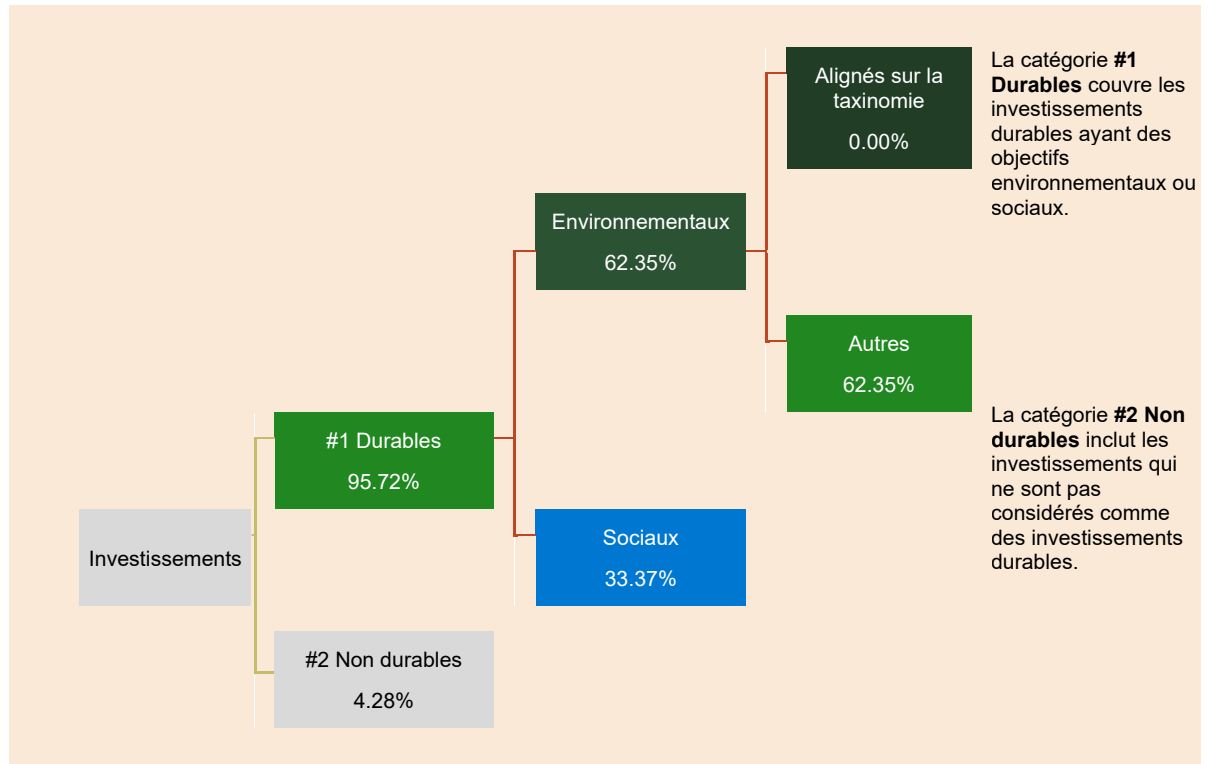
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Pays et gouvernements centraux	32.90%
Organisations supranationales	21.85%
Banques et autres institutions de crédit	12.00%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	9.01%
Énergie et service des eaux	2.29%
Électrotechnique	2.00%
Autres	1.79%
Télécommunications	1.76%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.33%
Obligations d'États, provinces et municipalités	1.29%
Immobilier	1.08%
Compagnies d'assurance	0.86%
Chimie	0.86%
Articles de bureaux et ordinateurs	0.76%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	0.58%
Services divers	0.52%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

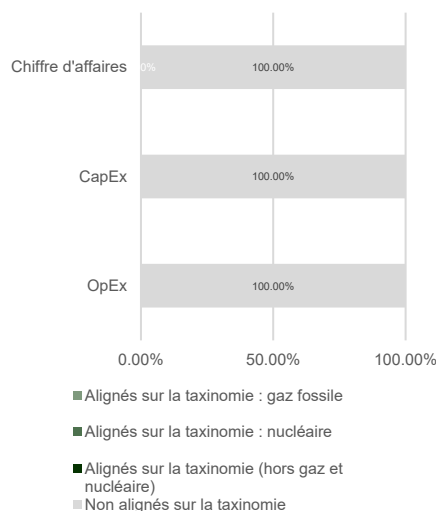
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

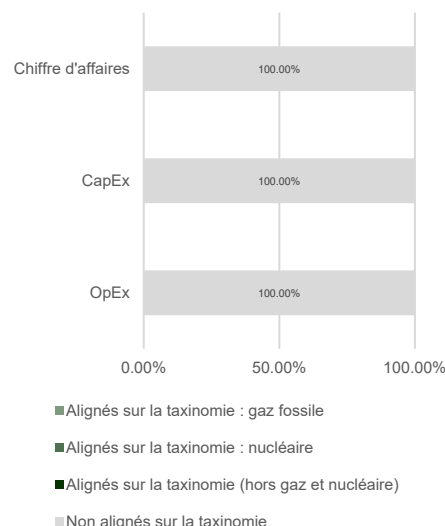
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 62,35 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 33,37 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 4,28 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour maintenir une carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 24,79 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit une réduction de 75,34 % par rapport à l'indice de référence. Par rapport à l'année précédente, l'empreinte carbone du produit financier a baissé de 18,46 %. Cet objectif a été atteint en privilégiant activement des émetteurs présentant des émissions de carbone plus faibles. Par ailleurs, le produit financier comprenait un investissement dans un émetteur présentant

une amélioration de son empreinte carbone. En outre, le produit financier vise un score ESG, déterminé à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a atteint un score ESG de 54,65, soit 13,92 % de plus que celui atteint par l'indice de référence. Le produit financier a atteint cet objectif en privilégiant délibérément des émetteurs présentant des profils ESG solides. Plus précisément, le produit financier a choisi de céder un émetteur du secteur bancaire dont le score ESG se détériorait. De la même manière, le produit financier se fixe pour objectif d'allouer au moins 10 % de son actif net dans des obligations vertes. Pour la période de référence, 33,91 % de son actif net ont été investis dans des obligations vertes. Par rapport à l'année précédente, la part de l'actif net consacrée à des obligations vertes est plus élevée. Le produit financier est parvenu à atteindre cet objectif grâce à une participation active et continue au marché des obligations vertes. En particulier, le produit financier a investi dans des obligations vertes émises par des entités des secteurs de l'immobilier et des services aux collectivités.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 33.77%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 56.18%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable est mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes ;
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalnt e également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	28.28	116.78	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	56.94	50.63	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	45.13	131.03
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	56.06	50.04
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	38.39	176.03
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.30	50.10
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	28.22	176.98
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	56.47	48.44

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	89.95%	98.44%	96.16%	93.60%
#2 Non durables	10.05%	1.56%	3.84%	1.59%
Environnementaux	33.77%	39.64%	34.26%	32.75%
Sociaux	56.18%	58.80%	61.91%	60.85%
Alignés sur la taxinomie	7.50%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	26.27%	39.64%	34.26%	32.75%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les entreprises de production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les

émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	170.47	83.87%	83.87%
Émissions de GES de Scope 2	134.60	83.87%	83.87%
Émissions totales de GES	305.06	83.87%	83.87%
2 - Empreinte carbone	28.28	83.87%	83.87%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	90.96	83.87%	83.87%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	1.30%	83.87%	83.87%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	89.95%	89.95%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	37.36%	87.46%	89.95%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	89.95%	89.95%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays

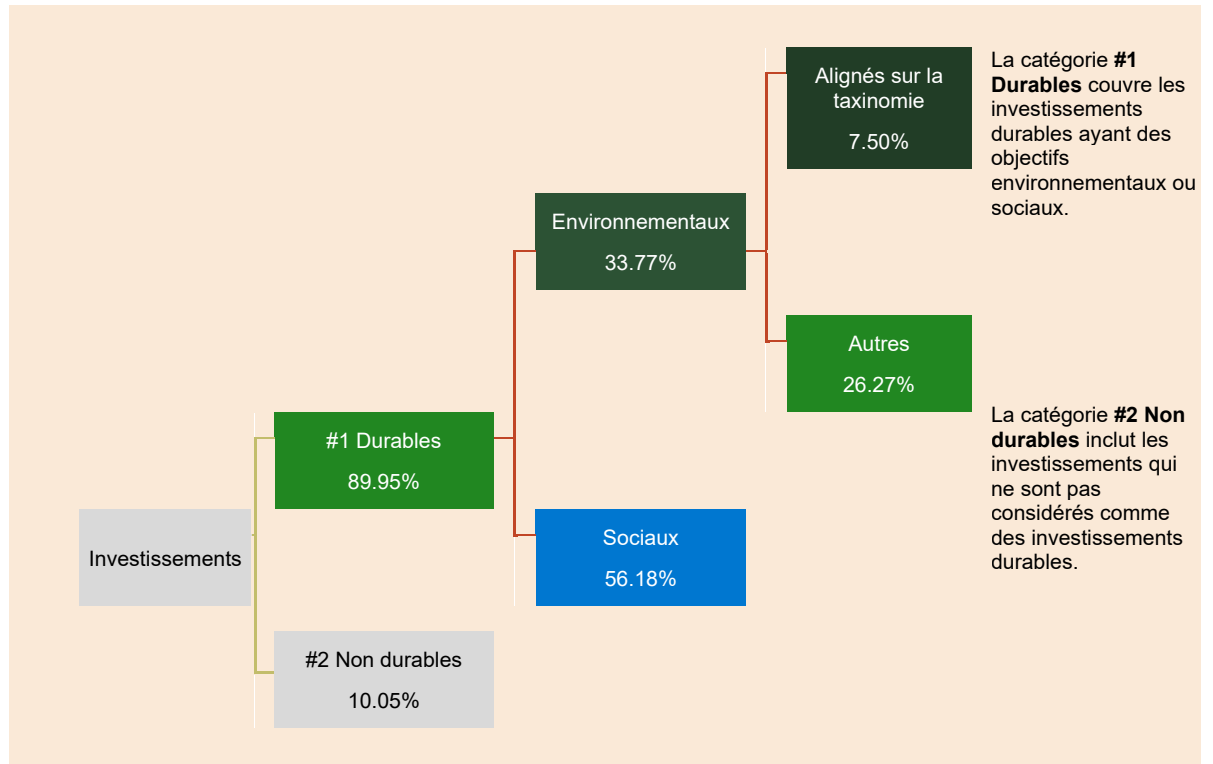
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

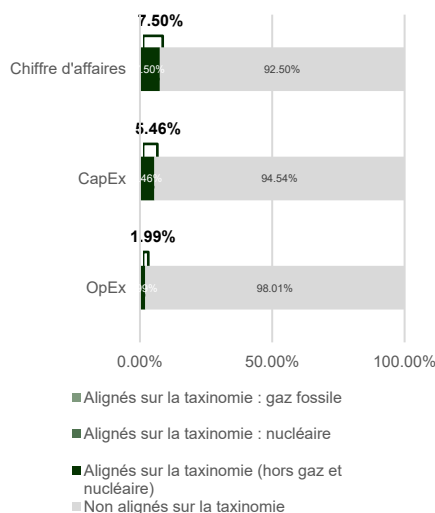
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

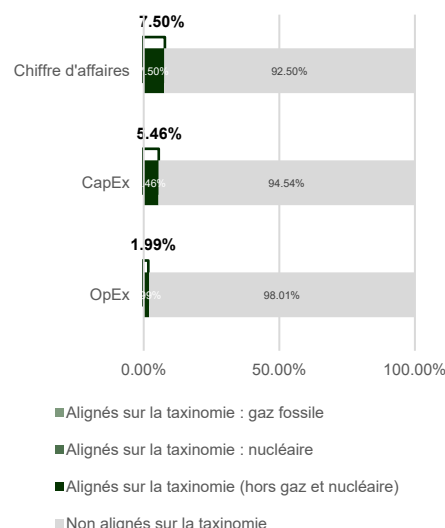
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment avait une part minimale de 0,05 % dans les activités de transition et de 3,81 % dans les activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	7.50%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 26,27 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 56,18 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 10,05 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 28,28 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit 75,79 % de moins que l'indice de référence. En particulier, par rapport à l'année précédente, l'empreinte carbone du produit financier a baissé de 32,88 %. Cette réduction démontre que le produit financier est parvenu à atteindre son objectif, grâce à une préférence délibérée pour des émetteurs présentant des émissions de carbone plus faibles.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 35.29% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 60.70% ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables	



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable est mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes ;
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalnt e également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	70.14	252.33	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	53.63	47.17	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	72.67	236.88
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	53.97	46.55
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	95.94	223.79
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	53.12	46.03
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	81.14	223.95
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	51.89	45.50

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	95.99%	93.95%	87.10%	82.83%
#2 Non durables	4.01%	5.92%	12.90%	15.78%
Environnementaux	35.29%	41.49%	37.72%	33.09%
Sociaux	60.70%	52.46%	49.38%	49.74%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	35.29%	41.49%	37.72%	33.09%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>))

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

8 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 4 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [\[https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications\]](https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 8 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	47,819.04	78.43%	84.31%
Émissions de GES de Scope 2	15,623.81	78.43%	84.31%
Émissions totales de GES	63,442.85	78.43%	84.31%
2 - Empreinte carbone	70.14	78.43%	84.31%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	170.58	78.43%	84.31%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	9.12%*	75.01%	84.27%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	91.50%	91.68%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	35.57%	74.75%	91.66%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	91.50%	91.68%

*Cette PAI ne reflète pas le % de revenus investis dans le portefeuille, mais le % d'émetteurs dont une part (même marginale) des revenus est exposée aux combustibles fossiles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Money Market Euro Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	5.86%	Luxembourg
Tenet Soins de santé 5.125% 01-11-27	Soins de santé	2.73%	États-Unis (u.s.a.)
Cco Holdllccco Hold Capital 5.125% 01-05-27	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.48%	États-Unis (u.s.a.)
The Adt Corporation 5.875% 15-10-33	Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	2.24%	États-Unis (u.s.a.)
Travel Leisure 6.125% 01-09-33	Hôtels et restaurants	2.19%	États-Unis (u.s.a.)
Sse 4.5% Perp Emtn	Énergie et service des eaux	2.13%	Royaume-Uni
Post 6.5% 15-03-36	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.12%	États-Unis (u.s.a.)
Avantor Funding 2.625% 09-10-25	Banques et autres institutions de crédit	2.12%	États-Unis (u.s.a.)
Rogers Télécommunications 7.0% 15-04-55	Électrotechnique	2.11%	Canada
Bell Telephone Company Of Canada 6.875% 15-09-55	Télécommunications	2.10%	Canada
Telus 6.625% 15-10-55	Internet et services d'Internet	2.09%	Canada
Grifols 7.125% 01-05-30	Biotechnologie	2.00%	Espagne
Nidda Soins de santé Holding Ag 7.5% 09-05-25	Internet et services d'Internet	1.92%	Allemagne
Essendi S.a. 5.5% 15-11-31	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.88%	Luxembourg
Zegona Finance Lc 8.625% 15-07-29	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.85%	Royaume-Uni

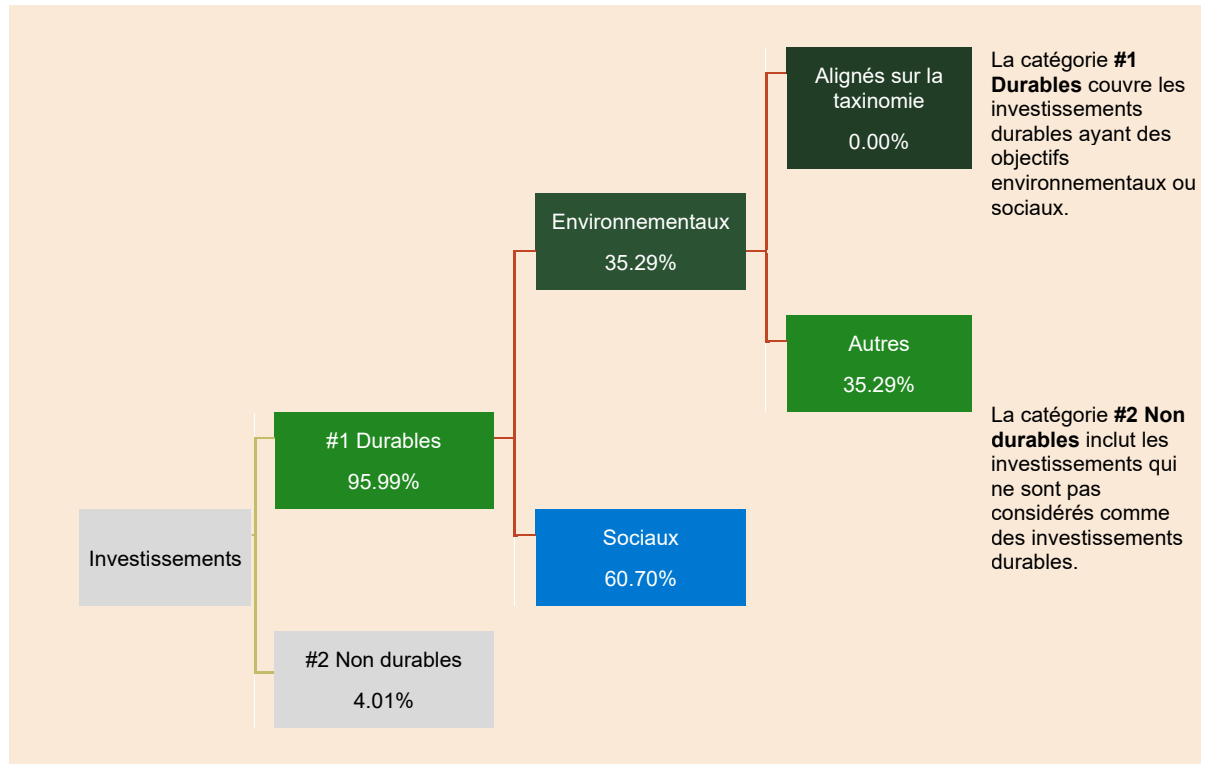
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	28.08%
Énergie et service des eaux	14.15%
Télécommunications	11.89%
Internet et services d'Internet	5.43%
Soins de santé	5.16%
Électrotechnique	5.14%
Services divers	3.82%
Banques et autres institutions de crédit	3.56%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.73%
Biotechnologie	2.60%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.45%
Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	2.35%
Hôtels et restaurants	2.19%
Chimie	1.88%
Immobilier	1.54%
Électronique et semi-conducteurs	1.43%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

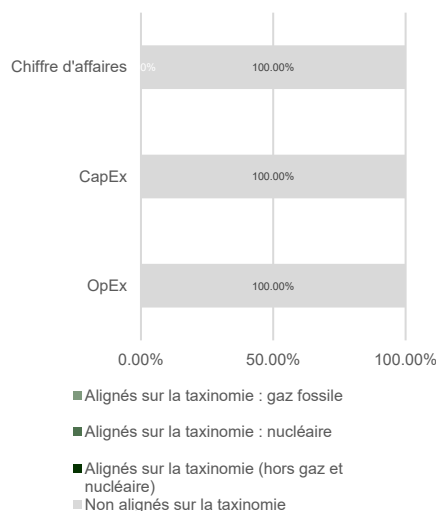
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

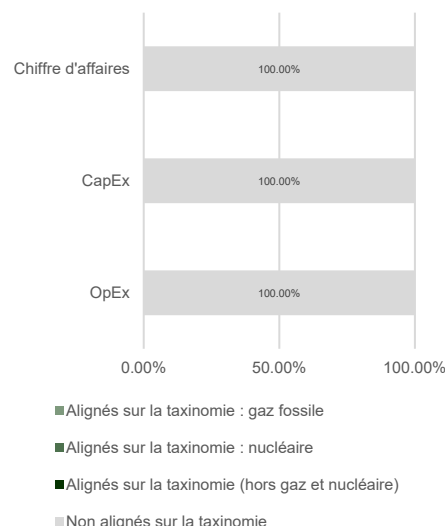
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 35,29 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 60,7 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 4,01 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour maintenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 70,14 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, soit une réduction de 72,2 % par rapport à l'indice de référence. Par ailleurs, un tel résultat démontre une amélioration par rapport à l'année précédente, l'empreinte carbone du produit financier ayant diminué de 3,47 %. Cette réduction est principalement le résultat d'une stratégie qui privilégie des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible. En particulier, le produit

financier a investi dans un émetteur du secteur du voyage et des loisirs dont l'empreinte carbone s'est améliorée. En outre, le produit financier vise à atteindre un score ESG, déterminé à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a atteint un score ESG de 53,63, soit 13,7 % de plus que son indice de référence. Cette performance positive peut être attribuée à l'inclusion sélective d'émetteurs présentant de meilleurs profils ESG. Afin d'illustrer ce point, le produit financier a investi dans un émetteur du secteur des automobiles et pièces détachées présentant un profil ESG en amélioration.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 69.34%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 28.87%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Contribution positive aux objectifs de développement durable des Nations Unies : le Compartiment a investi au moins 75 % de son actif net total dans des obligations vertes, sociales ou durables, telles que définies par les normes internationales comme, par exemple, les Principes applicables aux obligations vertes, maintenus par l'International Capital Market Association (ICMA), la norme des obligations vertes européennes (« EU Green Bond Standard ») ou les Principes applicables aux obligations sociales, également développés par l'ICMA.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont fondées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capital naturel, humain, social et économique. En outre, des filtres d'exclusion sont utilisés pour filtrer les émetteurs qui ne répondent pas aux normes démocratiques et de gouvernance.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance pour les entreprises.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

En investissant principalement dans des obligations dont le produit sera utilisé pour contribuer à un ou plusieurs Objectifs de développement durable (ODD), dont l'ODD 13 Lutte contre les changements climatiques, le Compartiment génère ainsi un impact positif sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Dans une phase ultérieure, d'autres mesures seront prises afin d'assurer la réduction des émissions de carbone en vue de la réalisation de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Investissements dans des obligations vertes, sociales et durables - Pays et entreprises - Au moins 75 % d'actifs sous gestion	90.23%		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Investments in Green, Social, Sustainable Bonds - Minimum 75% of AuM	2024	89.95%	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	98.21%	97.82%	97.99%	94.62%
#2 Non durables	1.79%	2.18%	2.01%	5.09%
Environnementaux	69.34%	71.31%	70.05%	68.89%
Sociaux	28.87%	26.51%	27.94%	25.73%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	69.34%	71.31%	70.05%	68.89%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse et par le biais d'une vaste gamme de méthodes.

Pour l'analyse des sociétés émettrices, ces méthodes sont les suivantes :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre de l'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement et inversement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes sont les suivantes :

1. Score ESG des pays : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre dimensions de durabilité : Capital naturel, capital humain, capital social et capital économique.

2. Filtrage négatif des pays, qui comprend les éléments suivants :

la liste des régimes très oppressifs de Candriam - les États commettant de graves violations des droits de l'homme ;

- l'Indice de la liberté dans le monde de Freedom House - les États considérés comme « non libres ».

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise et propre à chaque pays, afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes à court, moyen et long termes, les défis et/ou les opportunités importantes pour le développement futur de ce pays. Ce degré d'importance dépend de plusieurs éléments, notamment le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative <https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

16 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 14 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 13 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	509.78	21.35%	21.40%
Émissions de GES de Scope 2	148.43	21.35%	21.40%
Émissions totales de GES	658.20	21.35%	21.40%
2 - Empreinte carbone	21.17	21.35%	21.40%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	1.77%	20.97%	21.40%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	50.44%	50.44%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.75%	42.83%	50.44%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	50.44%	50.44%
15 - Intensité des GES	206.45	4.86%	6.34%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	33.27%	33.27%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 4.0% 30-04-35	Pays et gouvernements centraux	5.32%	Italie
Bundsobligation 1.3% 15-10-27	Pays et gouvernements centraux	4.14%	Allemagne
Espagne Government Bond 1.0% 30-07-42	Pays et gouvernements centraux	3.54%	Espagne
Belgique Government Bond 1.25% 22-04-33	Pays et gouvernements centraux	2.65%	Belgique
France Government Bond Oat 1.75% 25-06-39	Pays et gouvernements centraux	2.64%	France
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 1.5% 30-04-45	Pays et gouvernements centraux	2.07%	Italie
Republique Federale D Allemagne 0.0% 15-08-50	Pays et gouvernements centraux	2.00%	Allemagne
European Union 0.4% 04-02-37	Organisations supranationales	1.98%	Instances supranationales
Slovénie Government Bond 0.125% 01-07-31	Pays et gouvernements centraux	1.49%	Slovénie
Land Hessen 2.875% 04-07-33	Obligations d'États, provinces et municipalités	1.36%	Allemagne
Intl Bank For Reconstruction An 2.6% 28-08-31	Organisations supranationales	1.30%	Instances supranationales
Bng Bank Nv 2.75% 11-01-34	Autres	1.27%	Pays-Bas
Council Of Europe Development Bank 1.0% 13-04-29	Organisations supranationales	1.25%	Instances supranationales
Caisse Amortissement Dette Sociale Fr 1.5% 25-05-3	Autres	1.22%	France
European Bank For Reconstruct Et Devel 2.875% 22-0	Organisations supranationales	1.22%	Instances supranationales

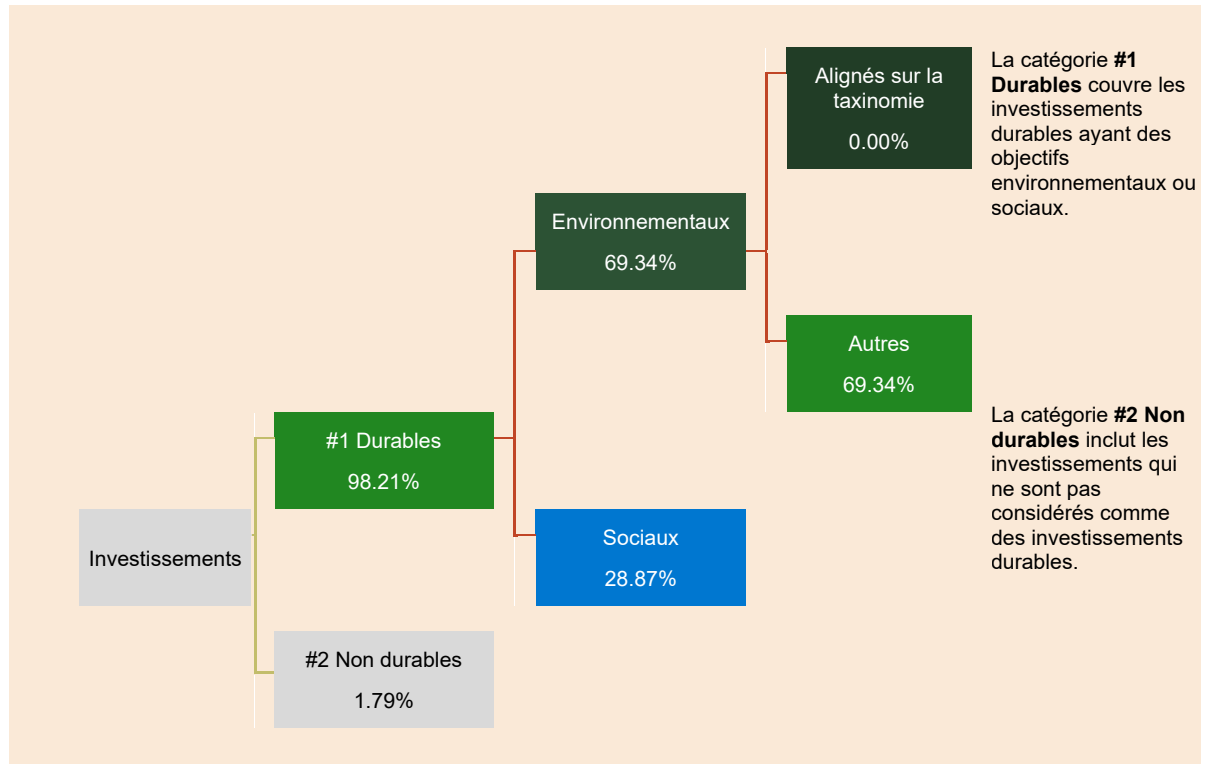
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Pays et gouvernements centraux	29.01%
Banques et autres institutions de crédit	18.95%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	10.17%
Organisations supranationales	7.22%
Autres	6.91%
Obligations d'États, provinces et municipalités	4.47%
Immobilier	3.51%
Télécommunications	3.05%
Énergie et service des eaux	2.44%
Compagnies d'assurance	2.16%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.83%
Biens de consommation divers	1.37%
Biotechnologie	1.17%
Électrotechnique	1.00%
Électronique et semi-conducteurs	0.88%
Industrie automobile	0.83%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

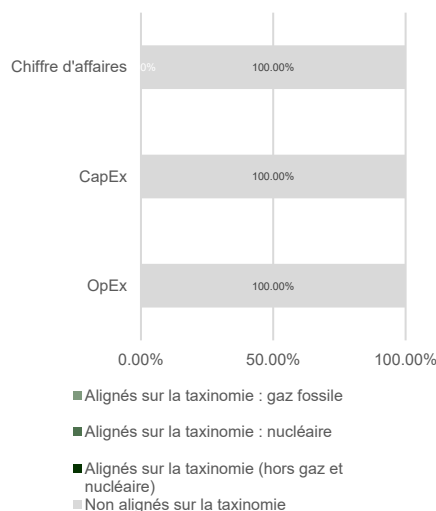
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

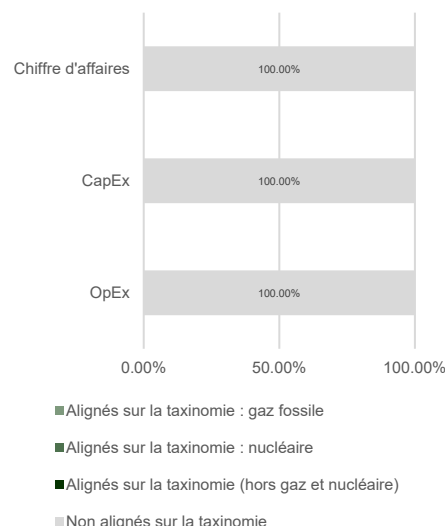
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 69,34 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 28,87 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 1,79 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise un investissement minimum de 75 % de son actif net dans des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables. Au cours de la période de référence, 90,23 % de l'actif net du produit financier ont été alloués à des obligations vertes. En outre, cela ne représente pas de changement significatif dans la part de l'actif net investie dans des obligations vertes, sociales ou durables par rapport à l'année précédente. L'objectif du produit financier a été atteint grâce à un engagement actif continu sur les marchés des obligations vertes, sociales et durables. Par ailleurs, au cours de cette

période, le produit financier a investi dans des émissions d'émetteurs des catégories suivantes : agences, banques, obligations garanties, immobilier, entités supranationales et services aux collectivités.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Candriam Sustainable Defensive Asset Allocation

5493008P0C6OS6EDT327



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 54.30%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 41.99%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide de l'indicateur de durabilité suivant :

- Empreinte carbone : le Compartiment avait une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de l'indice de référence du fonds.

En outre, l'indicateur suivant a été surveillé soit directement pour les investissements en lignes directes, soit indirectement dans les OPCVM/OPC sous-jacents gérés par Candriam :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam

comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de son indice de référence.

Le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à son indice de référence en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Dans une phase ultérieure, d'autres mesures seront prises afin d'assurer la réduction des émissions de carbone en vue de la réalisation de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	23.19	57.18	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	2024	28.73	58.88
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	2023	31.49	72.51
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 25 % par rapport à l'indice de référence	2022	27.15	74.50

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	96.29%	97.57%	96.16%	93.61%
#2 Non durables	3.71%	2.42%	3.84%	5.85%
Environnementaux	54.30%	53.81%	52.92%	49.93%
Sociaux	41.99%	43.76%	43.24%	43.68%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	54.30%	53.81%	52.92%	49.93%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Vu que le produit financier actuel n'investit que dans des fonds, pour toute information relative à l'engagement associé, Candriam vous invite à consulter les rapports annuels des fonds investis. La politique d'engagement de Candriam est accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les entreprises de production d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les

émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) pour des raisons de non-conformité avec cette PAI.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) en raison d'un dépassement du seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

Par ailleurs, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) en raison d'un dépassement du seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles ou non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte mondial des Nations Unies, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) pour des raisons de non-conformité avec cette PAI.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) pour des raisons de non-conformité avec cette PAI.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, le produit financier n'a pas exclu de fonds sous-jacent(s) pour des raisons de non-conformité avec cette PAI.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	792.02	50.82%	51.79%
Émissions de GES de Scope 2	519.85	50.82%	51.79%
Émissions totales de GES	1,311.87	50.82%	51.79%
2 - Empreinte carbone	23.19	50.82%	51.79%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	1.80%	51.19%	51.79%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	64.94%	65.04%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	39.52%	57.58%	65.05%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	64.94%	65.04%
15 - Intensité des GES	204.07	20.99%	21.73%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	24.85%	24.85%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Candriam Sustainable Bond Euro Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	18.83%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Short Term Z Eur Ac	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	16.24%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Euro Corporate Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	13.79%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Global Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	8.49%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Us Z Usd Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	7.35%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Quant Europe Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	6.68%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Marchés Émergents Z Eur	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.72%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Marchés Émergents Z Usd A	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.46%	Luxembourg
Candriam Sustainable Bond Global High Yield Z Eur	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.23%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Japon Z Jpy Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.87%	Luxembourg
Candriam Sustainable Equity Europe Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.27%	Luxembourg
Bundsobligation 0.0% 16-04-27	Pays et gouvernements centraux	1.19%	Allemagne
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro 4.75% 01-09-28	Pays et gouvernements centraux	1.16%	Italie
Candriam Sustainable Equity World Z Eur Acc	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.15%	Luxembourg
Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fos	Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	1.12%	Luxembourg

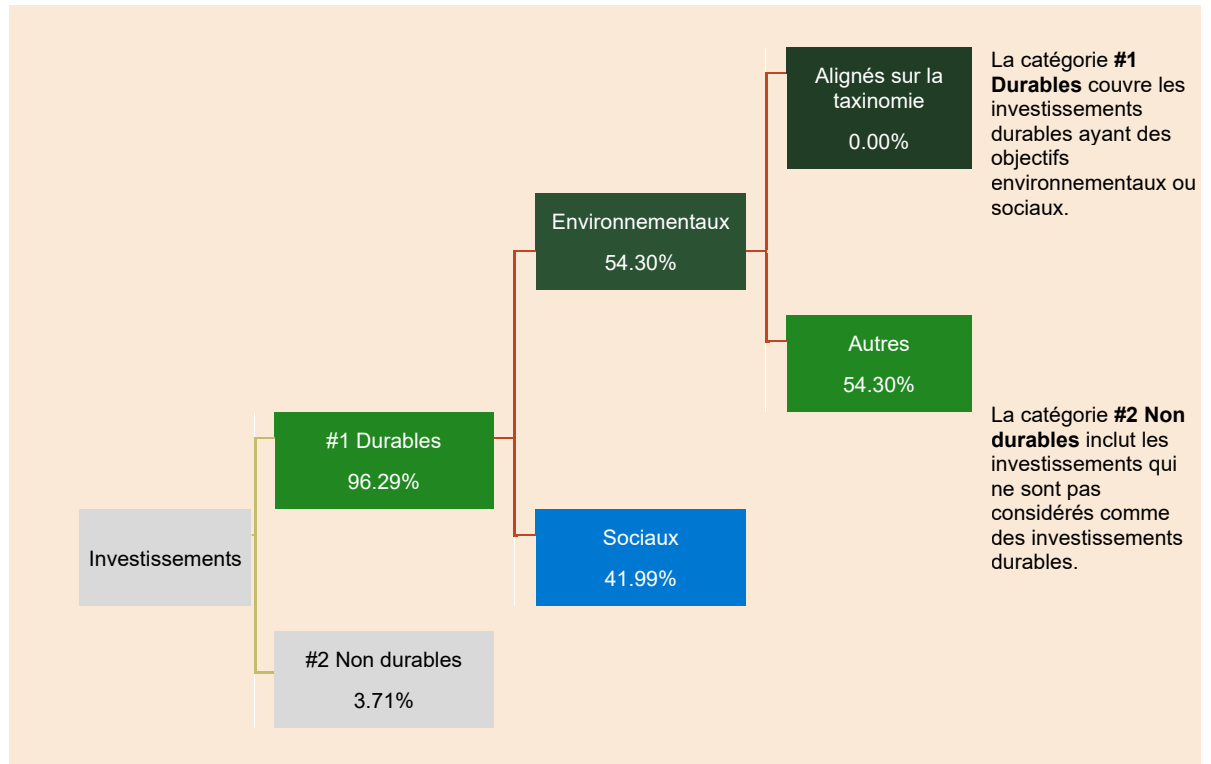
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	87.14%
Pays et gouvernements centraux	6.69%
Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	1.55%
Immobilier	0.96%
Services environnementaux et recyclage	0.61%
Banques et autres institutions de crédit	0.53%
Compagnies d'assurance	0.49%
Fonds d'investissement	0.44%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

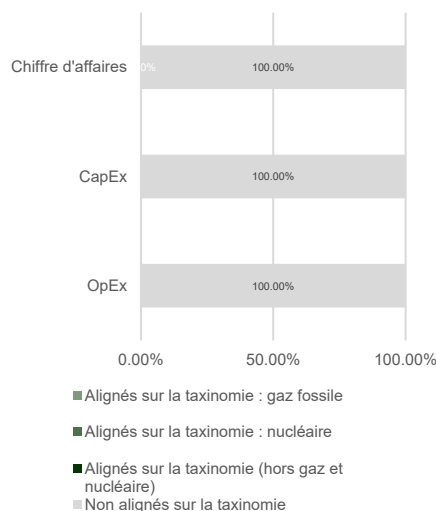
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

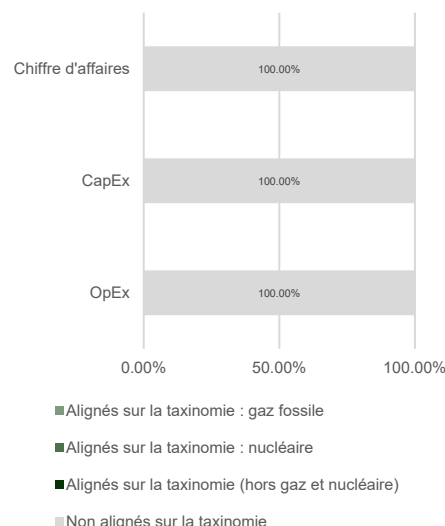
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 54,3 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 41,99 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 3,71 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à maintenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 25 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 23,19 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, ce qui représente une réduction de 59,44 % par rapport à l'indice de référence. En particulier, par rapport à l'année

précédente, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 19,28 %. Cet objectif a été atteint en privilégiant constamment des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 32.63%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 66.29%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide de l'indicateur de durabilité suivant :

- Le Compartiment a investi dans un portefeuille de sociétés dont au moins 30 % du chiffre d'affaires moyen pondéré sont liés à des activités qui facilitent la fourniture de services essentiels (eau potable, assainissement, soins de santé, nutrition, etc.) et/ou celle de produits/services contribuant au développement des enfants (éducation, inclusion financière, sports/loisirs, etc.) ;

- s'assurer qu'au moins 10 % du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement ou du carnet de commandes des entreprises éligibles étaient affectés à des activités contribuant au développement des enfants et/ou à répondre à leurs besoins essentiels ;

- Score ESG : le Compartiment avait un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui sont en violation avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou le Pacte mondial des Nations Unies ;

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam ;

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Le Compartiment a un objectif social spécifique. Il n'a pas pour objectif de réduire les émissions de carbone.

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Enfants - Exposition - Entreprises (au niveau du fonds) - Au moins 30 % d'exposition liée à des activités commerciales alignées sur la thématique	0.48		
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	55.98	49.93	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Enfants - Exposition - Entreprises (au niveau du fonds) - Au moins 30 % d'exposition liée à des activités commerciales alignées sur la thématique	2024	0.51	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	55.18	49.83
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	55.46	50.98
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	54.85	50.36

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	98.92%	98.07%	96.44%	95.78%
#2 Non durables	1.08%	1.93%	3.56%	4.22%
Environnementaux	32.63%	29.81%	18.76%	20.47%
Sociaux	66.29%	68.26%	77.68%	75.32%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	32.63%	29.81%	18.76%	20.47%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une

attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 39 réunions : pour 92 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumise 8, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (306 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 15 résolutions au total, dont 60 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 3 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les émetteurs institutionnels

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'examen de l'engagement effectué pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO2/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	652.04	98.92%	98.92%
Émissions de GES de Scope 2	385.31	98.92%	98.92%
Émissions totales de GES	1,037.35	98.92%	98.92%
2 - Empreinte carbone	24.13	98.92%	98.92%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	62.05	98.92%	98.92%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	0.00%	98.92%	98.92%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	98.92%	98.92%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	39.79%	97.12%	98.93%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.92%	98.92%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	7.66%	États-Unis (u.s.a.)
Danone	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.62%	France
Informa Plc	Art graphique et édition	3.41%	Royaume-Uni
Hoya Corp	Électronique et semi-conducteurs	3.31%	Japon
Xylem Inc	Énergie et service des eaux	3.29%	États-Unis (u.s.a.)
American Water Works Co Inc	Énergie et service des eaux	3.27%	États-Unis (u.s.a.)
Essilorluxottica	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	3.22%	France
Wise Plc - A	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.22%	Royaume-Uni
Compass Group Plc	Hôtels et restaurants	3.21%	Royaume-Uni
Walt Disney Co/the	Art graphique et édition	3.20%	États-Unis (u.s.a.)
Gen Digital Inc	Internet et services d'Internet	3.16%	États-Unis (u.s.a.)
Colgate-Palmolive Co	Biens de consommation divers	3.07%	États-Unis (u.s.a.)
Hca Soins de santé Inc	Soins de santé	3.03%	États-Unis (u.s.a.)
Intertek Group Plc	Textile - Habillement - Articles en cuir	2.97%	Royaume-Uni
Dell Technologies -C	Articles de bureaux et ordinateurs	2.83%	États-Unis (u.s.a.)

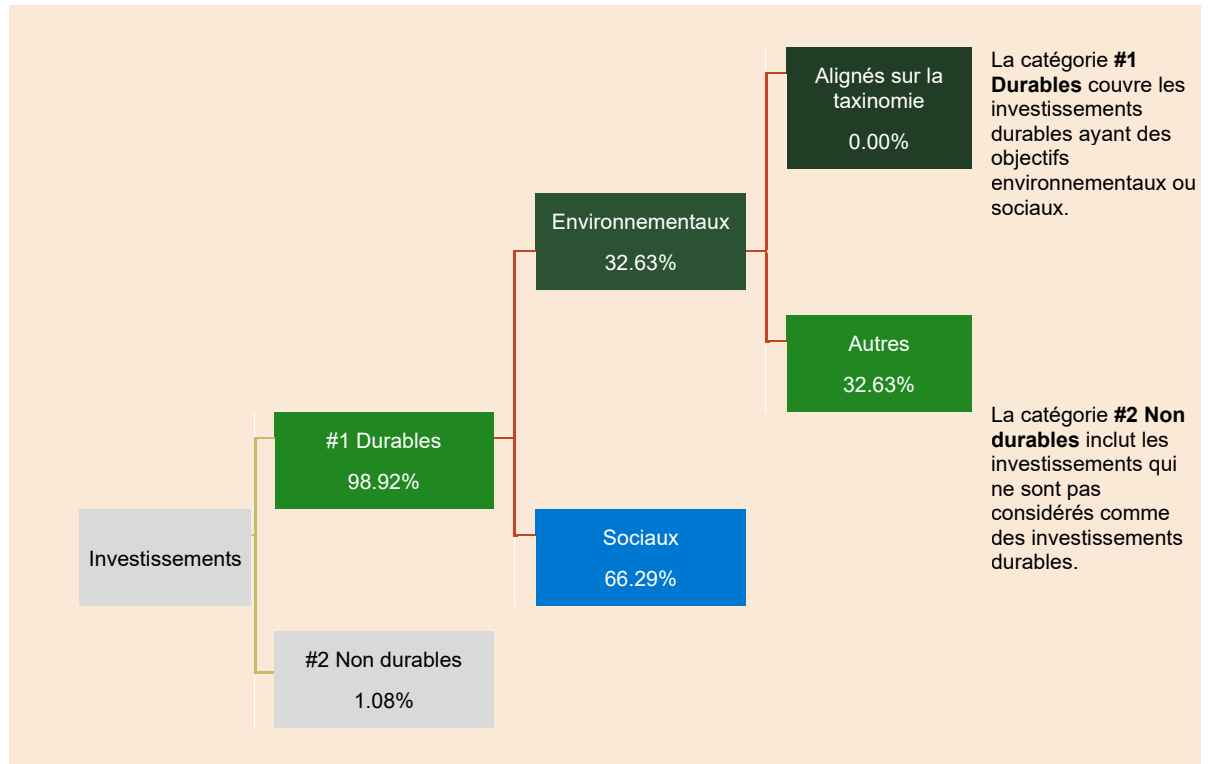
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	13.01%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	11.83%
Art graphique et édition	8.07%
Énergie et service des eaux	7.76%
Biens de consommation divers	7.46%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	7.19%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	6.01%
Services environnementaux et recyclage	5.49%
Soins de santé	5.18%
Articles de bureaux et ordinateurs	4.94%
Immobilier	4.31%
Électronique et semi-conducteurs	3.31%
Hôtels et restaurants	3.21%
Textile - Habillement - Articles en cuir	2.97%
Distribution, commerce de détail	2.88%
Construction de machines et appareils	2.55%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

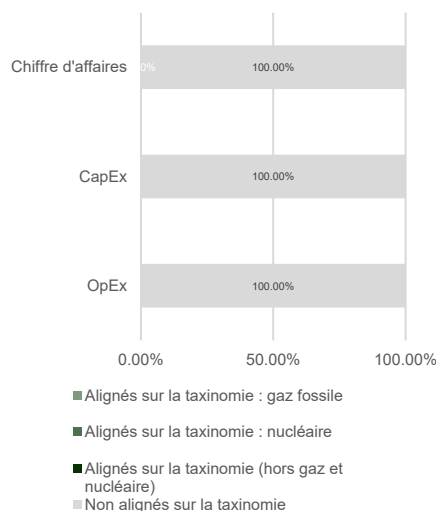
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

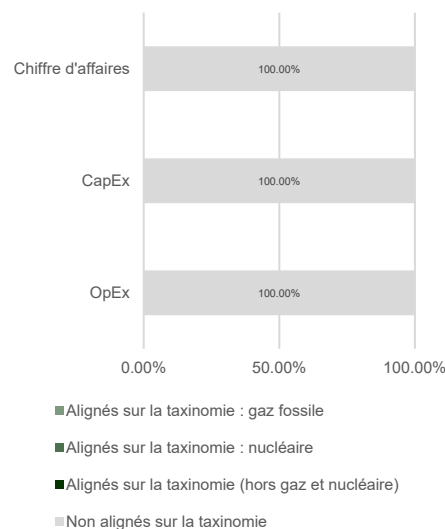
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 32,63 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 66,29000000000001 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 1,08 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'objectif du produit financier est de maintenir une exposition minimale de 30 % à des activités alignées sur sa thématique stratégique. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré une exposition de 48,27 % à la thématique. Cet objectif a été atteint en orientant une part plus importante des investissements vers des émetteurs fortement impliqués dans cette thématique, assurant ainsi l'alignement sur la stratégie d'investissement du produit. Par ailleurs, le produit financier vise à atteindre un score ESG, déterminé selon la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son

indice de référence désigné. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré un score ESG de 55,98, soit 12,13 % de plus que celui de son indice de référence. Par rapport à l'année précédente, le score ESG global du produit financier a progressé de 1,46 %. Ce résultat positif a été obtenu en sélectionnant de manière stratégique des émetteurs présentant un profil ESG plus solide, permettant ainsi d'atteindre l'objectif ESG du produit financier.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 61.34%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 37.44%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- un alignement général du portefeuille avec un scénario de température égale ou inférieure à 2,5 degrés. Étant donné l'évolution au fil du temps de la disponibilité et de la fiabilité des données sur le climat, le Compartiment cherche à s'aligner avec un scénario de température inférieure ou égale à 2 degrés en 2025 ;

- investissement d'une part plus importante du total des actifs sous gestion dans des sociétés à fort enjeu que l'indice de référence du Compartiment. Les entreprises à forte participation sont définies par le règlement européen « Benchmark » concernant les indices de référence climatiques comme celles qui appartiennent à l'un des secteurs considérés comme jouant le plus grand rôle dans la réalisation des objectifs de l'accord de Paris ;

- Les entreprises éligibles affichaient un score de circularité d'au moins 5 (sur une échelle de 1 à 10).

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Dans le cadre de l'engagement de Candriam à l'égard de la NZAI, le Compartiment visait à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et aux objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, au niveau du Compartiment, cet alignement est quantifié au moyen d'un indicateur de température.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	1.95		
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	77.24%	59.67%	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2024	2.22	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	2024	74.56%	61.12%
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2023	2.38	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	2023	76.21%	62.09%
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2022	2.49	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	2022	80.90%	62.39%

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	98.78%	97.48%	95.32%	92.84%
#2 Non durables	1.22%	2.52%	4.68%	7.16%
Environnementaux	61.34%	64.39%	61.62%	61.56%
Sociaux	37.44%	33.09%	33.70%	31.28%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	61.34%	64.39%	61.62%	61.56%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une

attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 54 réunions : pour 98 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumise 5, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (383 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 19 résolutions au total, dont 73 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 2 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les émetteurs institutionnels

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'examen de l'engagement effectué pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO2/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	7,092.50	98.79%	98.79%
Émissions de GES de Scope 2	2,627.62	98.79%	98.79%
Émissions totales de GES	9,720.12	98.79%	98.79%
2 - Empreinte carbone	41.08	98.79%	98.79%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	168.97	98.79%	98.79%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	3.54%	97.40%	98.78%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	98.79%	98.79%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	36.17%	97.40%	98.78%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	98.79%	98.79%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	6.17%	États-Unis (u.s.a.)
Waste Management Inc	Services environnementaux et recyclage	3.96%	États-Unis (u.s.a.)
Cisco Systems Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	3.46%	États-Unis (u.s.a.)
Waste Connections Inc	Services environnementaux et recyclage	2.96%	Canada
Ecolab Inc	Chimie	2.93%	États-Unis (u.s.a.)
Nextera Energy Inc	Énergie et service des eaux	2.59%	États-Unis (u.s.a.)
Wabtec Corp	Construction de machines et appareils	2.37%	États-Unis (u.s.a.)
Autodesk Inc	Internet et services d'Internet	2.35%	États-Unis (u.s.a.)
Cadence Design Sys Inc	Internet et services d'Internet	2.30%	États-Unis (u.s.a.)
Dell Technologies -C	Articles de bureaux et ordinateurs	2.30%	États-Unis (u.s.a.)
Procter & Gamble Co/the	Biens de consommation divers	2.26%	États-Unis (u.s.a.)
Novonosis (novozymes) B	Chimie	2.22%	Danemark
Dover Corp	Construction de machines et appareils	2.21%	États-Unis (u.s.a.)
Schneider Electric Se	Électrotechnique	2.04%	France
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	1.93%	Pays-Bas

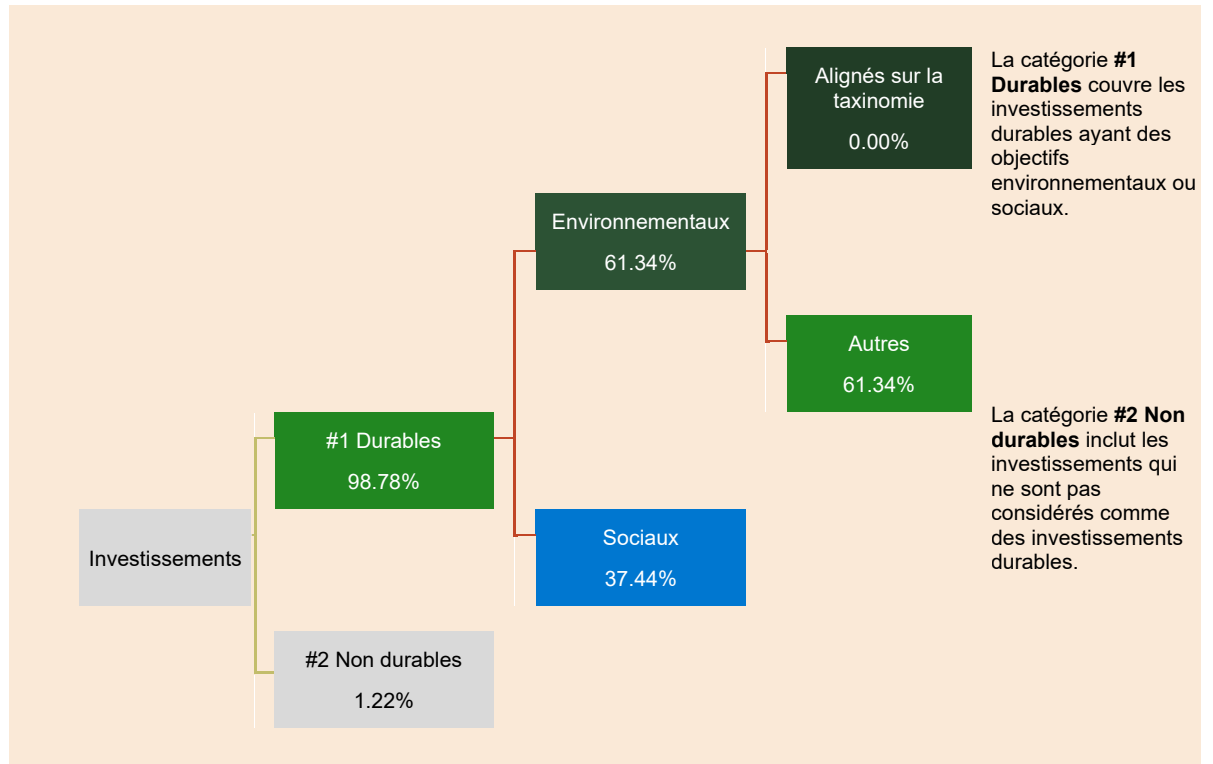
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentant dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	14.01%
Services environnementaux et recyclage	11.16%
Électronique et semi-conducteurs	9.05%
Chimie	6.70%
Énergie et service des eaux	6.67%
Articles de bureaux et ordinateurs	5.76%
Construction de machines et appareils	5.01%
Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	4.90%
Électrotechnique	4.86%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	4.35%
Biens de consommation divers	3.65%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.32%
Distribution, commerce de détail	3.25%
Industries d'emballage	3.16%
Textile - Habillement - Articles en cuir	2.57%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.48%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

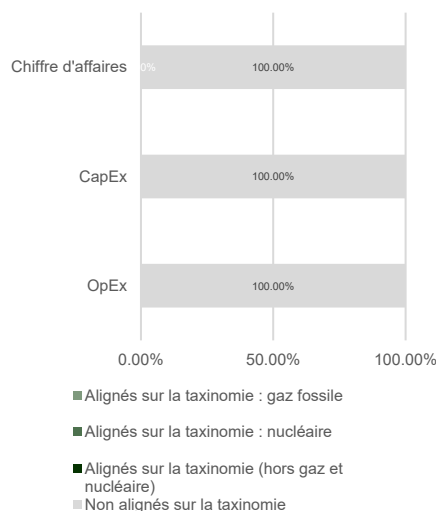
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

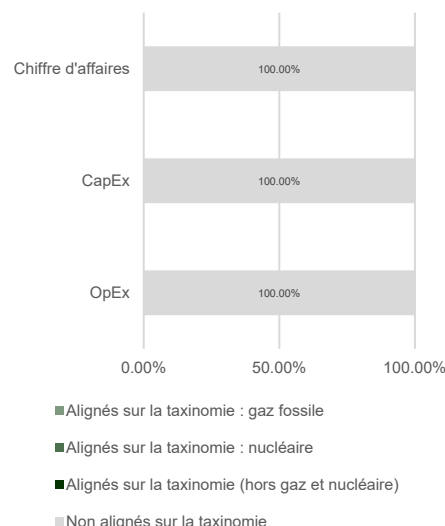
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 61,34 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 37,44 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 1,22 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est principalement axé autour de l'investissement dans des émetteurs qui apportent une contribution positive et mesurable aux objectifs définis par l'accord de Paris. Par conséquent, il vise à maintenir un indicateur de température égal ou inférieur à 2,5 degrés. Au cours de la période de reporting, le produit financier a enregistré une température de 1,95°C. Par rapport à l'année précédente, cet indicateur de température reflète une amélioration, dans la mesure où il est plus faible. La réalisation de cet objectif a été principalement facilitée par une allocation accrue à des émetteurs soutenant clairement les

objectifs de l'accord de Paris. De même, le produit financier s'efforce de consacrer une part plus importante de ses actifs sous gestion à des émetteurs à fort enjeu par rapport à son indice de référence. Au cours de la période considérée, le produit financier a investi 77,24 % de son actif net dans des émetteurs à fort enjeu, soit 29,45 % de plus que son indice de référence. Il convient de noter que ce chiffre est supérieur à celui de l'année précédente, illustrant une progression dans l'allocation de l'actif net à des émetteurs à fort enjeu. Le produit financier est parvenu à atteindre son objectif en allouant une part plus importante de ses investissements à des émetteurs à fort enjeu par rapport à son indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 74.57%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 24.51%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée au moyen des indicateurs de durabilité suivants :

- un alignement général du portefeuille avec un scénario de température égale ou inférieure à 2 degrés ;
- investissement d'une part plus importante du total des actifs sous gestion dans des sociétés à fort enjeu que l'indice de référence du Compartiment. Les entreprises à fort enjeu sont définies par le règlement européen « Benchmark » concernant les indices de référence climatiques comme celles qui appartiennent à l'un des secteurs considérés comme jouant le plus grand rôle dans la réalisation des objectifs de l'accord de Paris ;

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes (UNGC).
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Le compartiment a partiellement contribué positivement aux activités suivantes :

- Atténuation du changement climatique

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Dans le cadre de l'engagement de Candriam à l'égard de la NZAI, le Compartiment visait à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et aux objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, au niveau du Compartiment, cet alignement est quantifié au moyen d'un indicateur de température.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	1.95		
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	74.59%	59.67%	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2024	2.14	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	2024	74.69%	0.61%
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2023	2.16	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	2023	78.58%	62.09%
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2022	2.39	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	2022	80.19%	62.39%

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	99.08%	97.46%	96.30%	96.38%
#2 Non durables	0.92%	2.54%	3.70%	3.62%
Environnementaux	74.57%	71.80%	66.62%	69.77%
Sociaux	24.51%	25.66%	29.69%	26.61%
Alignés sur la taxinomie	16.45%	14.37%	13.10%	13.40%
Autres	58.12%	57.43%	53.52%	56.37%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une

attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 82 réunions : pour 85 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 9, que Candriam a soutenues à 88 %.

Plus précisément, 1 propositions portaient sur le climat (0 % de soutien).

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (528 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 30 résolutions au total, dont 66 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 3 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les émetteurs institutionnels

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'examen de l'engagement effectué pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des

plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO2/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	17,695.15	94.99%	99.08%
Émissions de GES de Scope 2	9,388.15	94.99%	99.08%
Émissions totales de GES	27,083.30	94.99%	99.08%
2 - Empreinte carbone	49.99	94.99%	99.08%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	210.21	94.99%	99.08%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	7.12%*	98.62%	99.09%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	99.09%	99.09%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	36.23%	97.71%	99.08%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.09%	99.09%

*La PAI Combustibles fossiles déclarée de 7,12 % ne représente pas le pourcentage des revenus du portefeuille provenant des combustibles fossiles.

Au contraire, elle reflète le pourcentage d'émetteurs du portefeuille ayant un quelconque niveau d'exposition de leurs revenus associé à des activités liées aux combustibles fossiles, même si cette exposition est marginale.

En d'autres termes, même si une entreprise ne génère qu'une faible part de ses revenus à partir d'activités liées aux combustibles fossiles, elle est tout de même considérée comme « exposée » selon la méthodologie PAI. Cela peut conduire à un pourcentage global plus élevé que l'exposition économique réelle au sein du portefeuille.

C'est particulièrement pertinent dans le secteur des services aux collectivités. Afin d'assurer la stabilité des réseaux et de permettre l'intégration des sources d'énergies renouvelables, même les principaux distributeurs d'énergies renouvelables conservent une certaine capacité de production conventionnelle. Les technologies de stockage évoluent rapidement, mais restent insuffisantes, à grande échelle, pour remplacer complètement les capacités de production pilotables telles que le gaz naturel.

Exemple : NextEra Energy

NextEra Energy illustre bien comment une exposition aux énergies fossiles peut exister au sein d'un modèle économique principalement axé sur les énergies renouvelables. Fondée à l'origine en 1984 sous le nom de FPL Group, l'entreprise a été rebaptisée en 2010 afin de refléter sa transition stratégique vers les énergies propres.

Aujourd'hui, elle opère à travers deux filiales principales :

- Florida Power & Light (FPL)

FFPL est une grande entreprise de services aux collectivités réglementée, desservant environ 5 millions de comptes clients en Floride. À fin 2025, environ **61 % de la capacité de production de FPL provient du solaire (capacité ferme et non ferme)**, le reste étant principalement issu du **gaz naturel et du nucléaire**.

- NextEra Energy Resources (NEER)

NEER est le plus grand producteur mondial d'énergies renouvelables à partir de l'éolien et du solaire. Au **31 décembre 2025**, environ **80 % de la capacité de production de NEER (y compris la filiale XPLR)** provenait des **énergies éolienne et solaire**, témoignant du solide positionnement

de l'entreprise dans les énergies renouvelables. À l'échelle de NextEra Energy dans son ensemble, environ **71 % de la capacité totale de production provient de l'éolien et du solaire**, auxquels s'ajoutent **7 % issus du stockage par batteries**, ce qui signifie que près de quatre cinquièmes du portefeuille est composé d'actifs liés aux énergies renouvelables et au stockage. La capacité restante provient principalement du gaz naturel et du nucléaire.

Malgré l'existence d'une exposition aux énergies fossiles, cette dernière représente **une part minoritaire de la capacité totale** et est principalement maintenue afin d'assurer la fiabilité du système et la stabilité du réseau au fur et à mesure de l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

Exemple : Iberdrola

Iberdrola illustre comment une exposition limitée aux combustibles fossiles peut coexister avec un portefeuille essentiellement renouvelable.

À fin 2025, environ **79 % de la capacité installée d'Iberdrola provient de technologies renouvelables (éolien, solaire et stockage)**. La capacité restante est principalement constituée de **gaz naturel et de nucléaire**, qui assurent la fiabilité du système.

Dans le cadre de son **Plan stratégique 2025–2028**, Iberdrola va investir **21 milliards d'euros** dans la production d'énergies propres, dont 75 % des projets sont déjà en construction. Les investissements se concentreront principalement sur **l'éolien en mer (38 %)**, **l'éolien terrestre (24 %)**, **le stockage (10 %) et le solaire (10 %)**.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	6.49%	États-Unis (u.s.a.)
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	3.02%	États-Unis (u.s.a.)
Johnson Controls Internation	Biens de consommation divers	2.84%	États-Unis (u.s.a.)
Waste Management Inc	Services environnementaux et recyclage	2.47%	États-Unis (u.s.a.)
Synopsys Inc	Internet et services d'Internet	2.44%	États-Unis (u.s.a.)
Iberdrola Sa	Énergie et service des eaux	2.36%	Espagne
Schneider Electric Se	Électrotechnique	2.30%	France
Nextera Energy Inc	Énergie et service des eaux	2.14%	États-Unis (u.s.a.)
Cadence Design Sys Inc	Internet et services d'Internet	2.08%	États-Unis (u.s.a.)
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	2.08%	Pays-Bas
Siemens Ag-Reg	Électrotechnique	2.02%	Allemagne
Crown Holdings Inc	Industries d'emballage	1.96%	États-Unis (u.s.a.)
Quanta Services Inc	Électronique et semi-conducteurs	1.95%	États-Unis (u.s.a.)
Delta Electronics Inc	Électrotechnique	1.94%	Taiwan
Contemporary Amperex Techn-A	Construction de machines et appareils	1.78%	Chine

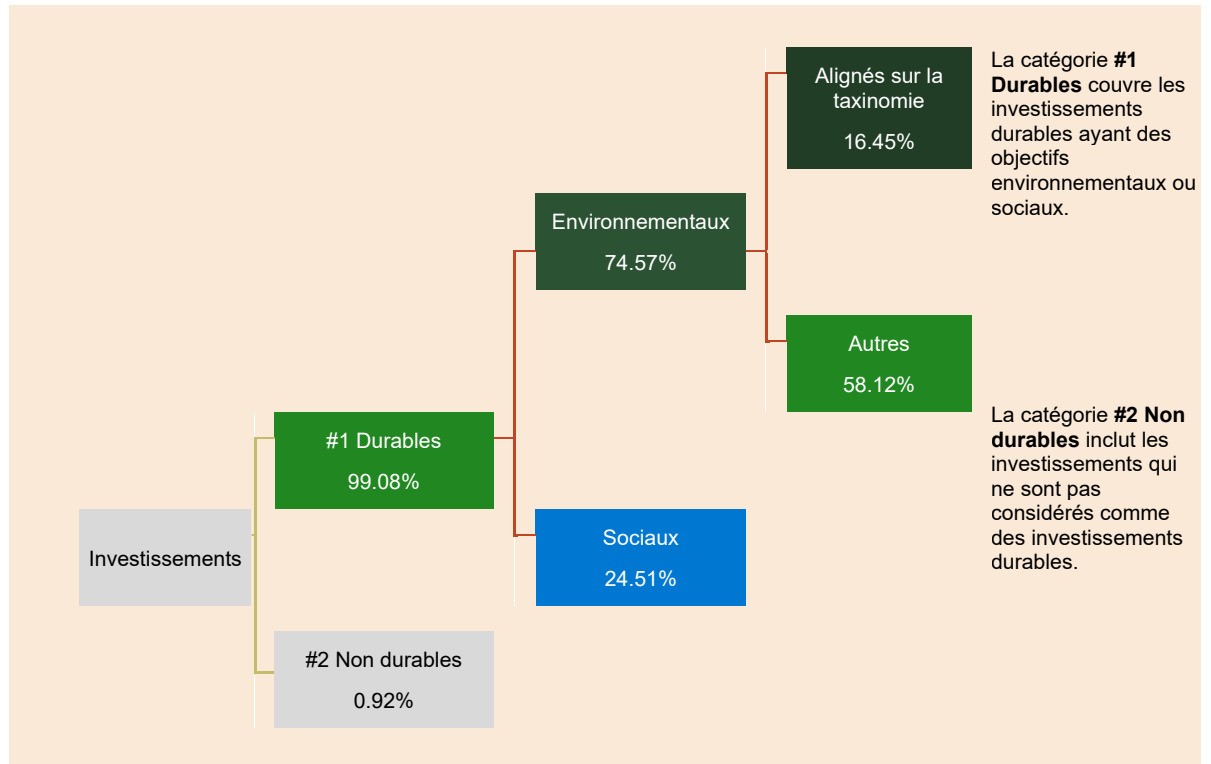
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Électronique et semi-conducteurs	15.69%
Internet et services d'Internet	14.53%
Énergie et service des eaux	13.47%
Électrotechnique	12.67%
Construction de machines et appareils	8.06%
Services environnementaux et recyclage	7.03%
Chimie	6.82%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	6.04%
Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	4.63%
Banques et autres institutions de crédit	4.23%
Biens de consommation divers	2.84%
Industries d'emballage	1.96%
Pétrole	1.69%
Immobilier	1.44%
Articles de bureaux et ordinateurs	1.18%
Industrie automobile	0.93%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

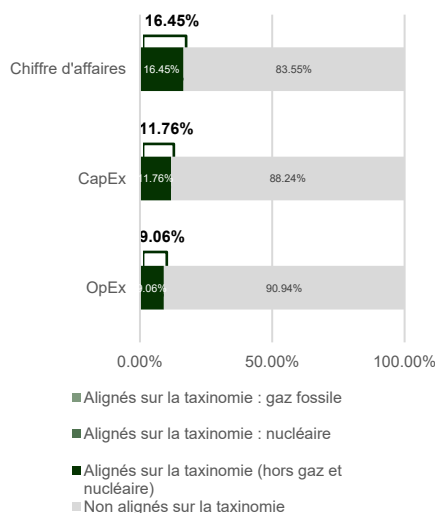
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

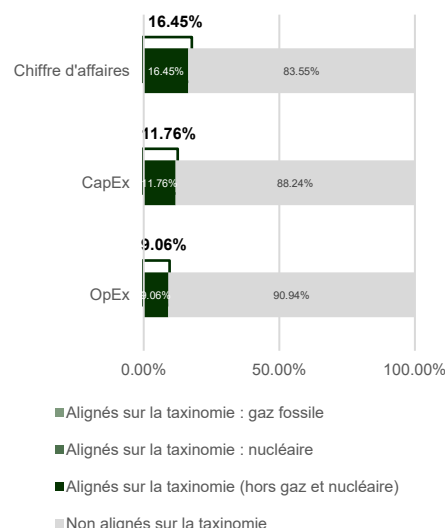
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment avait une part minimale de 0 % dans les activités de transition et de 12,07 % dans les activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	16.45%
2024	14.37%
2023	13.10%
2022	13.40%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage de conformité à la taxinomie, car très peu d'entreprises, à l'échelle mondiale, fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur conformité à la taxinomie.

Adaptation au changement climatique	16.02%
Atténuation du changement climatique	0.01%

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 58,12 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxinomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxinomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 24,51 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,92 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est principalement conçu pour investir dans des émetteurs qui contribuent positivement aux objectifs fixés par l'accord de Paris. À ce titre, il vise à atteindre un chiffre d'alignement de température égal ou inférieur à 2,5 degrés. Au cours de la période de reporting, le produit financier a enregistré une température de 1,95°C. Il convient de noter que ce chiffre représente une amélioration par rapport à l'année précédente, avec un alignement sur un niveau plus faible. Ce résultat démontre que le produit financier a atteint son objectif en augmentant significativement son allocation à des émetteurs contribuant de manière substantielle aux objectifs de l'accord de Paris. De manière similaire, le produit financier cherche à accroître son investissement dans des émetteurs à fort enjeu par rapport à son indice de référence, en visant à détenir une part plus élevée de ses actifs sous gestion dans ces émetteurs. Au cours de la période de référence, le produit financier a alloué 74,59 % de son actif net à des émetteurs à fort enjeu, soit un niveau supérieur de vingt-cinq pour cent à celui de l'indice de référence. Ce résultat confirme que l'objectif du produit financier a été atteint grâce à une allocation renforcée à des émetteurs à fort enjeu par rapport à l'indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 27.75%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 67.61%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam ;
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment vise à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	22.45	131.81	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	51.37	47.65	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	27.05	149.34
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	51.49	46.08
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	24.86	168.60
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	50.70	45.84
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	22.10	167.82
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	50.56	44.87

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	95.36%	97.38%	94.72%	96.46%
#2 Non durables	4.64%	2.62%	5.28%	3.63%
Environnementaux	27.75%	30.23%	33.33%	34.72%
Sociaux	67.61%	67.15%	61.39%	61.74%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	27.75%	30.23%	33.33%	34.72%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une

attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 152 réunions : pour 53 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 4, que Candriam a soutenues à 100%.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (286 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 13 résolutions au total, dont 46 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

DIALOGUE avec les émetteurs institutionnels

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'examen de l'engagement effectué pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	14,193.19	96.31%	97.70%
Émissions de GES de Scope 2	27,749.85	96.31%	97.70%
Émissions totales de GES	41,943.04	96.31%	97.70%
2 - Empreinte carbone	22.45	96.31%	97.70%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	91.16	96.41%	97.70%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	0.58%	96.14%	97.71%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	97.58%	97.70%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	24.73%	81.73%	97.70%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.58%	97.70%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Taiwan Semiconductor Manufac	Électronique et semi-conducteurs	9.51%	Taiwan
Naspers Ltd-N Shs	Art graphique et édition	4.28%	Afrique du Sud
Alibaba Group Holding Ltd	Internet et services d'Internet	4.18%	Hong-Kong
Samsung Electronics Co Ltd	Électronique et semi-conducteurs	3.52%	Corée du Sud
Sk Hynix Inc	Électronique et semi-conducteurs	2.56%	Corée du Sud
Nu Holdings Ltd/cayman Isl-A	Internet et services d'Internet	2.19%	Brésil
Bharti Airtel Ltd	Télécommunications	1.98%	Inde
Prosus Nv	Internet et services d'Internet	1.79%	Pays-Bas
Xiaomi Corp-Class B	Internet et services d'Internet	1.69%	Chine
Arca Continental Sab De Cv	Industries d'emballage	1.61%	Mexique
Mercadolibre Inc	Internet et services d'Internet	1.60%	Uruguay
Hdfc Bank Limited	Banques et autres institutions de crédit	1.45%	Inde
Icici Bank Ltd	Banques et autres institutions de crédit	1.43%	Inde
Netease Inc	Internet et services d'Internet	1.35%	Chine
Meituan-Class B	Internet et services d'Internet	1.35%	Chine

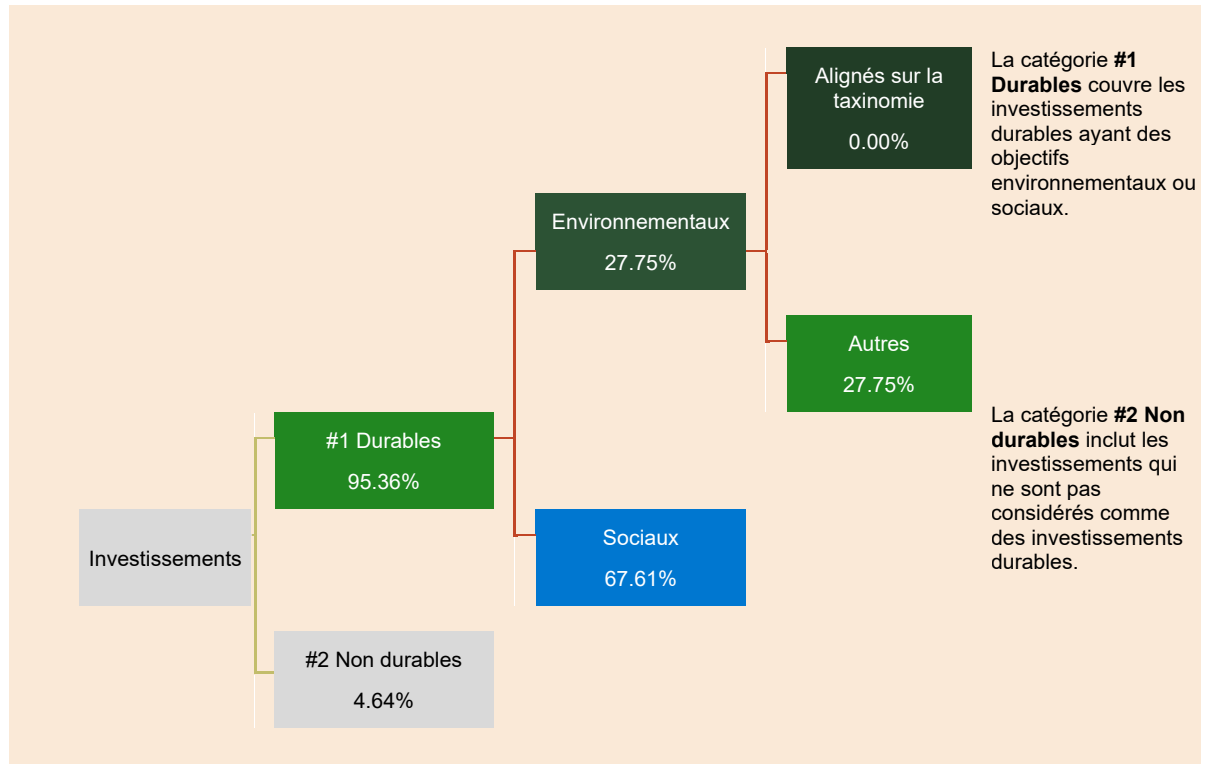
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Électronique et semi-conducteurs	21.09%
Internet et services d'Internet	14.17%
Banques et autres institutions de crédit	11.75%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	10.57%
Électrotechnique	6.58%
Télécommunications	4.57%
Compagnies d'assurance	3.85%
Art graphique et édition	3.38%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	3.29%
Industrie automobile	3.26%
Industrie automobile	2.81%
Soins de santé	2.13%
Construction de machines et appareils	1.96%
Articles de bureaux et ordinateurs	1.73%
Industries d'emballage	1.61%
Biotechnologie	1.44%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

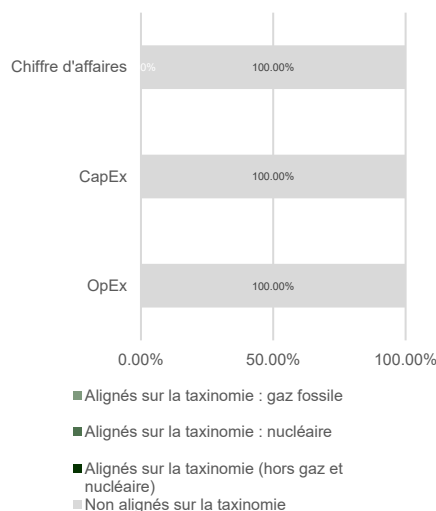
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

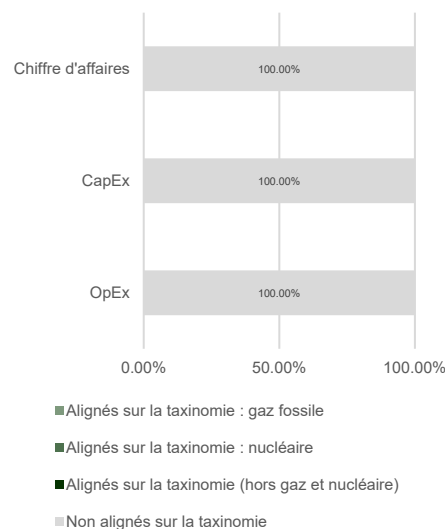
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 27,75 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 67,61 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 4,64 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 22,45 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, soit une réduction de 82,97 % par rapport à l'indice de référence. En outre, l'empreinte carbone du produit financier a baissé de 17,02 % par rapport à l'année précédente. Cette réduction a été réalisée en privilégiant systématiquement des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible. En outre, le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé à

l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré un score ESG de 51,37, soit 7,82 % de plus que celui de son indice de référence. Ce résultat positif a été obtenu grâce à une sélection rigoureuse d'émetteurs présentant un profil ESG solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

5299008A31BDNDLQ6047

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 27.85%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 66.38%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment vise à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	28.84	144.55	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	51.79	47.82	X

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	32.31	148.08

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	94.23%	94.42%	0.00%	0.00%
#2 Non durables	5.77%	5.58%	0.00%	0.00%
Environnementaux	27.85%	26.72%	0.00%	0.00%
Sociaux	66.38%	67.70%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	27.85%	26.72%	0.00%	0.00%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

- Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :
- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
 - l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.
- Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :
 - les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
 - les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.
 2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.
 3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.
- L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

- ENGAGEMENT**
- Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].
- VOTE**
- L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 126 réunions : pour 52 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 3, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (270 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 15 résolutions au total, dont 26 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	326.92	94.36%	95.99%
Émissions de GES de Scope 2	476.07	94.36%	95.99%
Émissions totales de GES	802.99	94.36%	95.99%
2 - Empreinte carbone	28.84	94.36%	95.99%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	1.02%	93.78%	96.01%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	95.87%	96.00%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	23.27%	76.87%	95.98%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	95.87%	96.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Taiwan Semiconductor Manufac	Électronique et semi-conducteurs	9.30%	Taiwan
Samsung Electronics Co Ltd	Électronique et semi-conducteurs	5.13%	Corée du Sud
Sk Hynix Inc	Électronique et semi-conducteurs	2.69%	Corée du Sud
Nu Holdings Ltd/cayman Isl-A	Internet et services d'Internet	2.17%	Brésil
Bajaj Finance Ltd	Banques et autres institutions de crédit	1.78%	Inde
Bharti Airtel Ltd	Télécommunications	1.74%	Inde
Kotak Mahindra Bank Ltd	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.67%	Inde
Icici Bank Ltd	Banques et autres institutions de crédit	1.56%	Inde
Mercadolibre Inc	Internet et services d'Internet	1.55%	Uruguay
Tvs Motor Co Ltd	Industrie automobile	1.49%	Inde
Médiastek Inc	Électrotechnique	1.44%	Taiwan
Ase Technologie Holding Co Lt	Électronique et semi-conducteurs	1.43%	Taiwan
Fortis Soins de santé Ltd	Soins de santé	1.39%	Inde
Metlen Energy & Metals Sa	Extraction du charbon et sidérurgie & chimie	1.34%	Grèce
Arca Continental Sab De Cv	Industries d'emballage	1.33%	Mexique

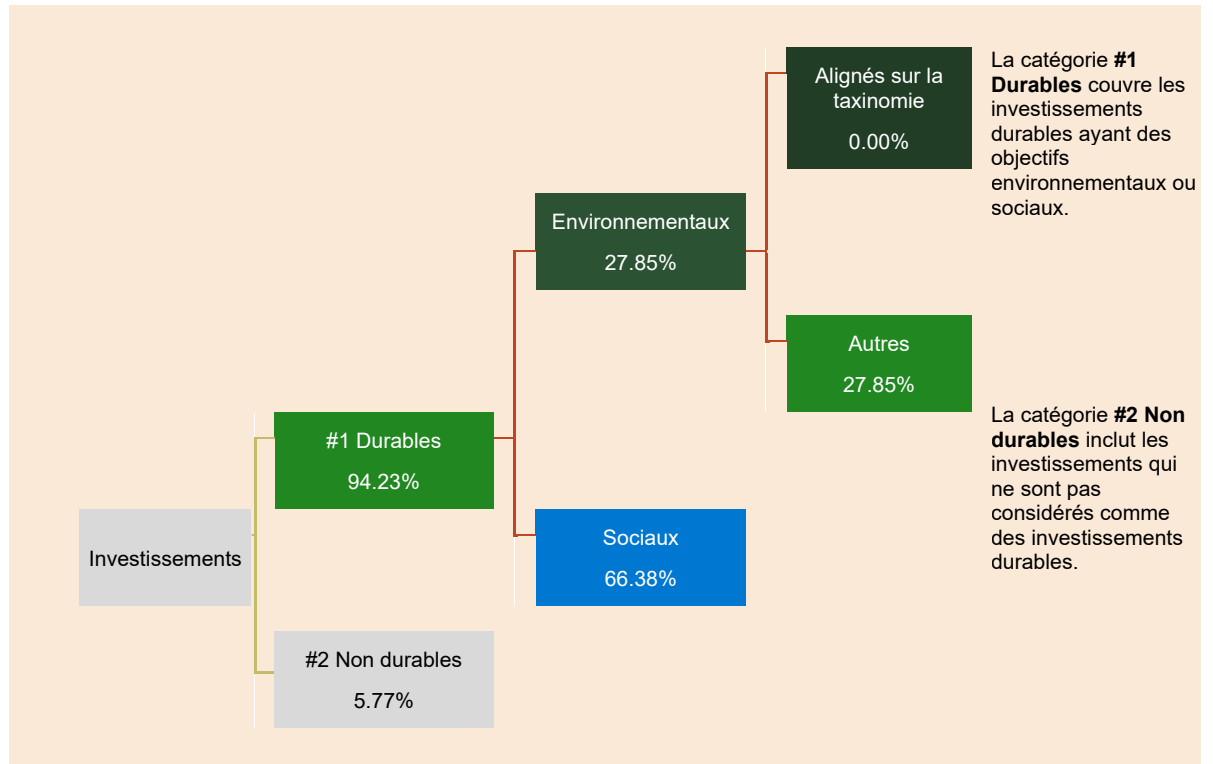
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Électronique et semi-conducteurs	22.38%
Banques et autres institutions de crédit	13.68%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	12.55%
Télécommunications	6.44%
Électrotechnique	5.83%
Industrie automobile	5.26%
Internet et services d'Internet	5.23%
Articles de bureaux et ordinateurs	4.01%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	3.17%
Industrie automobile	3.11%
Soins de santé	2.86%
Énergie et service des eaux	2.65%
Compagnies d'assurance	2.21%
Institutions non classifiables	1.91%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.85%
Chimie	1.76%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

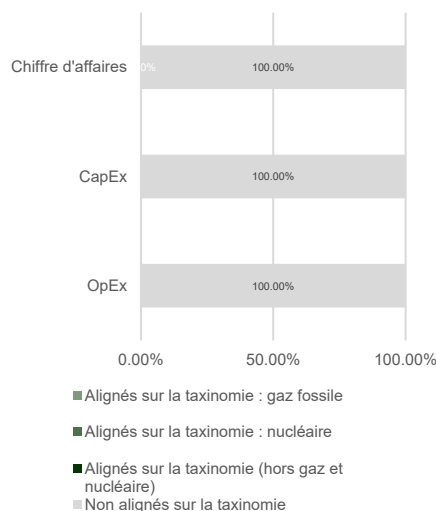
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

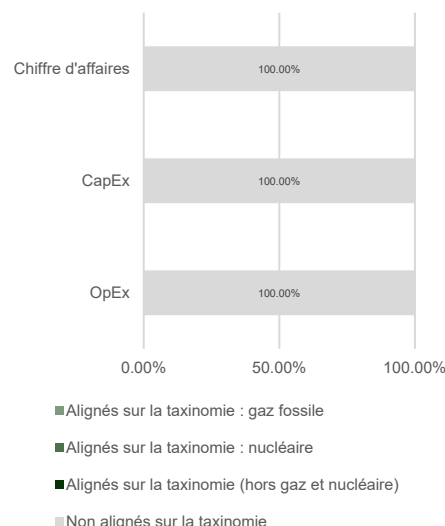
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 27,85 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 66,38 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 5,77 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a généré 28,84 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, soit 80,05 % de moins que le chiffre de l'indice de référence correspondant. De plus, par rapport à l'année précédente, l'empreinte carbone du produit financier a baissé de 10,75 %. Cet objectif a été atteint grâce une approche ciblée qui privilégie des émetteurs présentant des empreinte carbone plus faibles. De la même manière, le produit financier vise à atteindre un score ESG,

déterminé à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a atteint un score ESG de 51,79, soit 8,3 % de plus que son indice de référence. Ce résultat est le fruit d'une stratégie consistant à privilégier de manière stratégique des émetteurs présentant des profils ESG plus solides.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 51.52%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 43.31%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	41.78	62.17	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	57.98	53.06	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	35.60	65.88
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	57.19	53.25
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	25.32	87.43
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	57.53	53.23
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	24.22	94.48
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	58.84	53.34

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	94.83%	97.34%	93.93%	97.47%
#2 Non durables	5.17%	2.66%	6.07%	2.53%
Environnementaux	51.52%	42.64%	34.70%	35.89%
Sociaux	43.31%	54.70%	59.22%	61.58%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	51.52%	42.64%	34.70%	35.89%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une

attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 61 réunions : pour 88 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 3, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (197 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 12 résolutions au total, dont 75 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gazières sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales

et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	11,048.59	94.83%	94.83%
Émissions de GES de Scope 2	4,200.58	94.83%	94.83%
Émissions totales de GES	15,249.17	94.83%	94.83%
2 - Empreinte carbone	41.78	94.83%	94.83%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	87.75	94.83%	94.83%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	7.06%*	94.83%	94.83%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	94.83%	94.83%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.48%	94.83%	94.83%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	94.83%	94.83%

*Cette PAI ne reflète pas le % de revenus investis dans le portefeuille, mais le % d'émetteurs dont une part (même marginale) des revenus est exposée aux combustibles fossiles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	6.59%	Pays-Bas
Banco Bilbao Vizcaya Argenta	Banques et autres institutions de crédit	3.82%	Espagne
Kbc Group Nv	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.61%	Belgique
Siemens Ag-Reg	Électrotechnique	3.42%	Allemagne
Iberdrola Sa	Énergie et service des eaux	3.30%	Espagne
Sap Se	Internet et services d'Internet	3.25%	Allemagne
Finecobank Spa	Banques et autres institutions de crédit	2.83%	Italie
Kerry Group Plc-A	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.81%	Irlande
Sanofi	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.77%	France
Enel Spa	Énergie et service des eaux	2.74%	Italie
Dsm-Firmenich Ag	Chimie	2.68%	Suisse
Veolia Environnement	Énergie et service des eaux	2.63%	France
Danone	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.57%	France
Schneider Electric Se	Électrotechnique	2.52%	France
Deutsche Telekom Ag-Reg	Télécommunications	2.37%	Allemagne

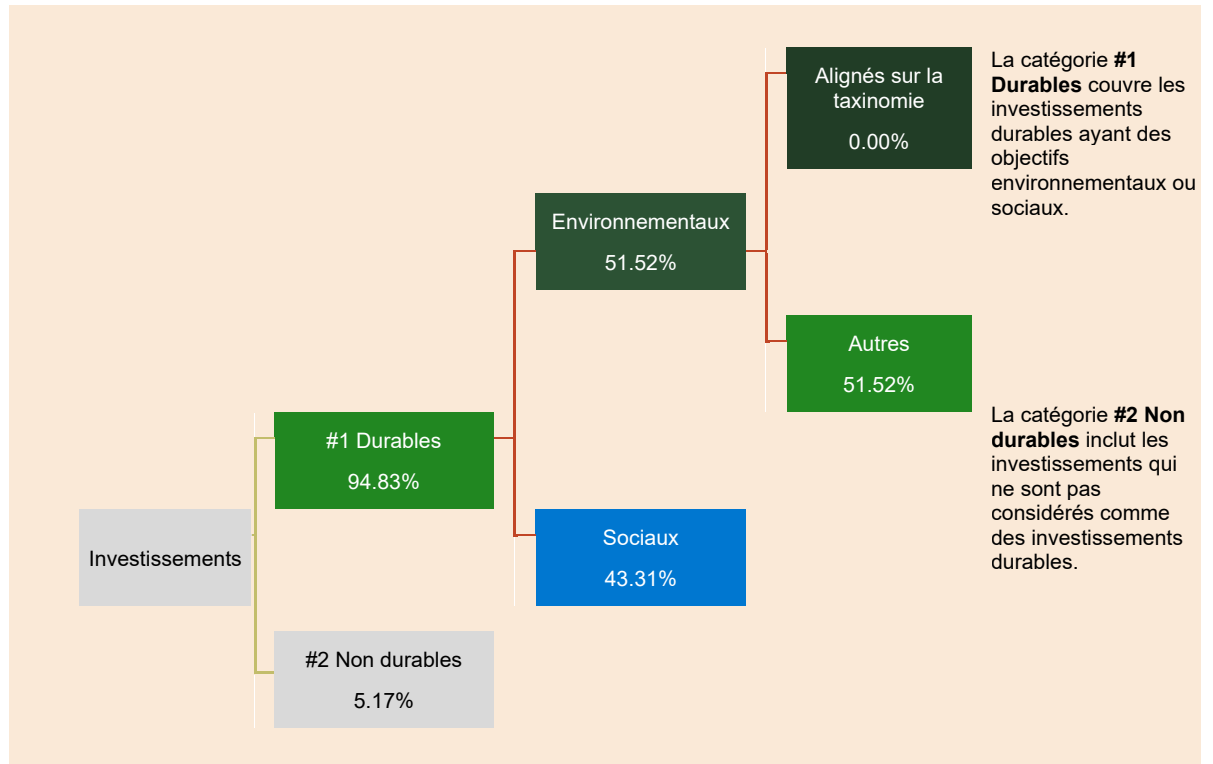
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentant dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	11.94%
Énergie et service des eaux	9.55%
Électronique et semi-conducteurs	9.09%
Banques et autres institutions de crédit	8.58%
Internet et services d'Internet	8.46%
Électrotechnique	6.49%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	5.39%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	5.15%
Compagnies d'assurance	4.86%
Chimie	4.84%
Télécommunications	3.04%
Construction de machines et appareils	3.00%
Textile - Habillement - Articles en cuir	2.84%
Immobilier	2.63%
Industrie automobile	1.96%
Biens de consommation divers	1.90%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

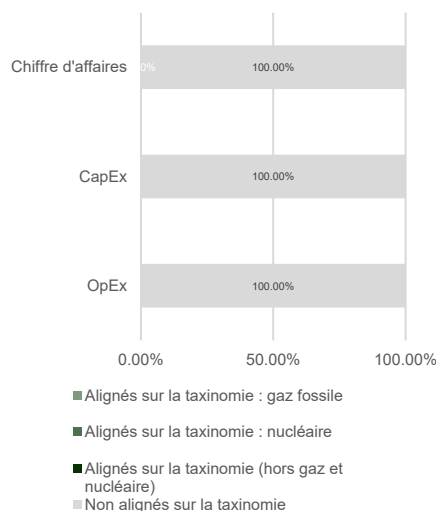
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

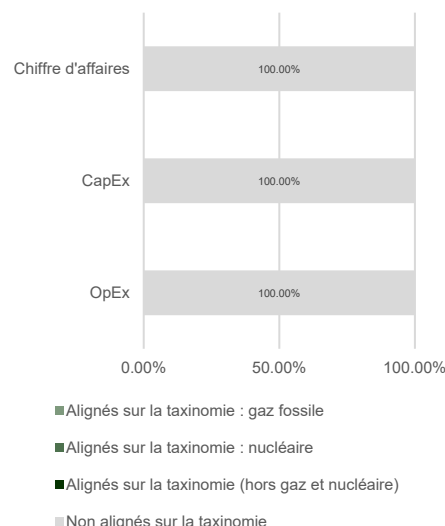
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 51,52 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 43,31 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 5,17 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier cherche à maintenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, il a enregistré des émissions de 41,78 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, ce qui représente une réduction de 32,79 % par rapport à l'indice de référence. Cette réduction a été obtenue en privilégiant constamment des émetteurs présentant des empreintes carbone plus faibles. En outre, le produit financier aspire à atteindre un score ESG, calculé à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de

référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a atteint un score ESG de 57,98, surperformant son indice de référence de 9,27 %. Par rapport à l'année précédente, le score ESG global du produit financier a progressé de 1,38 %. Ce résultat positif résulte d'une préférence sélective pour des émetteurs présentant des profils ESG améliorés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 47.68%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 49.06%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	33.98	54.21	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	57.70	53.24	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	24.48	57.72
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	57.95	53.43
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	17.64	76.15
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	58.36	53.67
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	17.67	77.43
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	59.84	53.65

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	96.74%	96.30%	93.69%	98.46%
#2 Non durables	3.26%	3.70%	6.31%	1.54%
Environnementaux	47.68%	38.38%	34.51%	37.20%
Sociaux	49.06%	57.92%	59.18%	61.25%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	47.68%	38.38%	34.51%	37.20%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une

attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 99 réunions : pour 90 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 25, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (530 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 19 résolutions au total, dont 47 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gazières sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales

et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	19,101.39	96.74%	96.74%
Émissions de GES de Scope 2	8,678.70	96.74%	96.74%
Émissions totales de GES	27,780.08	96.74%	96.74%
2 - Empreinte carbone	33.98	96.74%	96.74%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	79.56	96.74%	96.74%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	5.56%*	96.56%	96.74%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	96.74%	96.74%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.39%	96.74%	96.74%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	96.74%	96.74%

*Cette PAI ne reflète pas le % de revenus investis dans le portefeuille, mais le % d'émetteurs dont une part (même marginale) des revenus est exposée aux combustibles fossiles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Nestle Sa-Reg	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	4.06%	Suisse
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	4.02%	Pays-Bas
Kbc Group Nv	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.72%	Belgique
Banco Bilbao Vizcaya Argenta	Banques et autres institutions de crédit	2.54%	Espagne
Finecobank Spa	Banques et autres institutions de crédit	2.34%	Italie
Astrazeneca Plc	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.32%	Royaume-Uni
Novartis Ag-Reg	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.30%	Suisse
Roche Holding Ag-Genusschein	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.25%	Suisse
Kerry Group Plc-A	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.24%	Irlande
Iberdrola Sa	Énergie et service des eaux	2.05%	Espagne
London Stock Exchange Group	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.93%	Royaume-Uni
Siemens Ag-Reg	Électrotechnique	1.87%	Allemagne
Enel Spa	Énergie et service des eaux	1.80%	Italie
Sap Se	Internet et services d'Internet	1.78%	Allemagne
Danone	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.76%	France

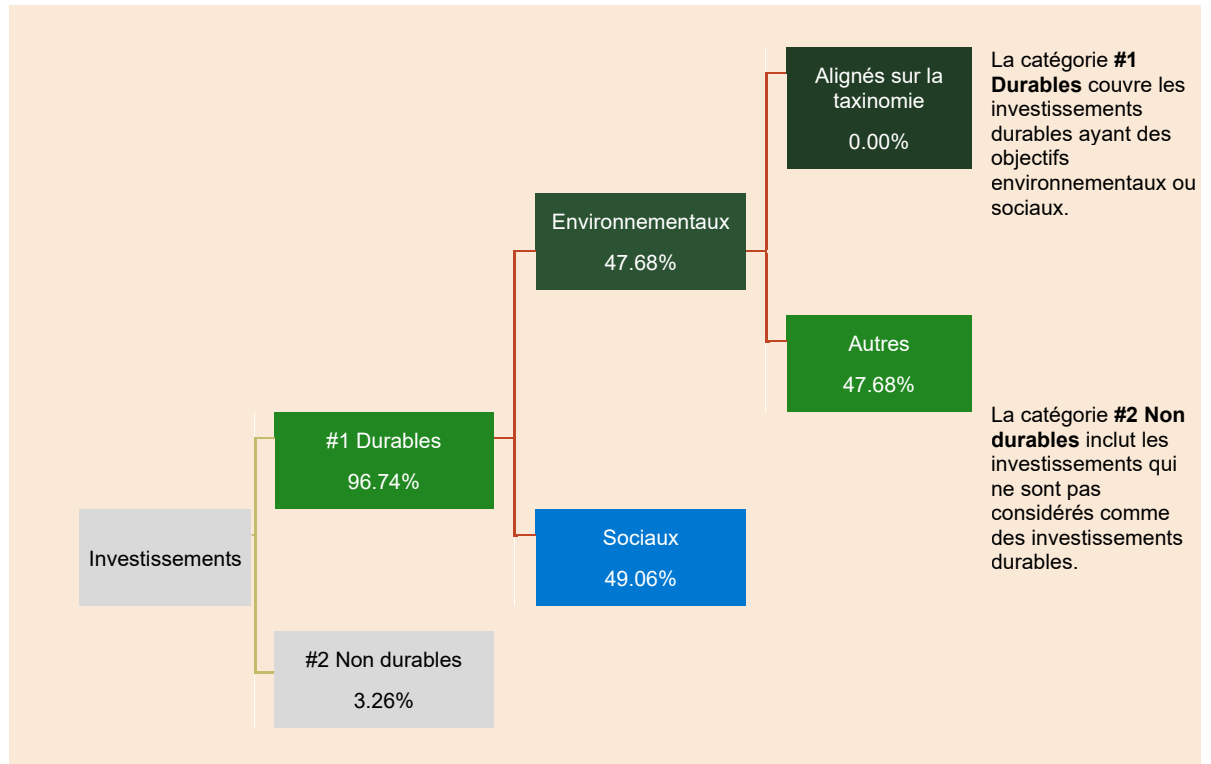
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	16.97%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	8.61%
Énergie et service des eaux	7.27%
Banques et autres institutions de crédit	6.89%
Électronique et semi-conducteurs	6.87%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	6.17%
Chimie	6.06%
Internet et services d'Internet	5.55%
Construction de machines et appareils	5.55%
Compagnies d'assurance	4.37%
Électrotechnique	4.16%
Textile - Habillement - Articles en cuir	2.46%
Immobilier	2.38%
Biens de consommation divers	2.23%
Art graphique et édition	2.13%
Services divers	2.04%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

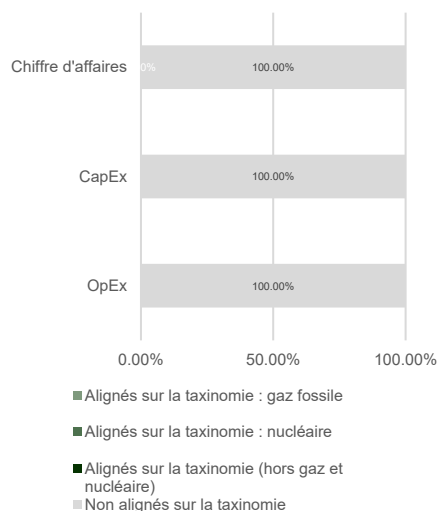
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

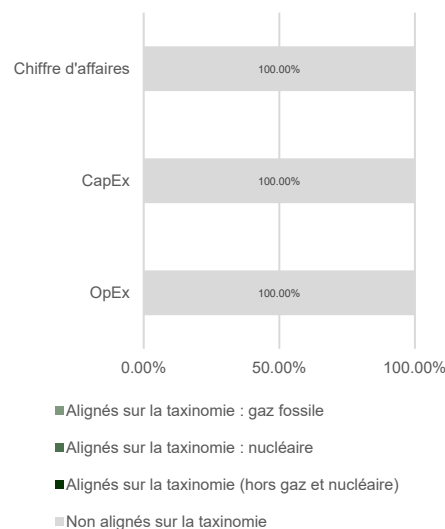
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 47,68 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 49,06 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 3,26 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 33,98 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, ce qui représente une réduction de 37,32 % par rapport à l'indice de référence. Cet objectif a été atteint en privilégiant constamment des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible. En outre, le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de

référence. Au cours de la période, le produit financier a atteint un score ESG de 57,7, soit 8,38 % de plus que celui de son indice de référence. Ce résultat a été obtenu en privilégiant de manière sélective des émetteurs affichant des profils ESG plus solides.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

54930007EIIIG5DZ61751

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ OUI	☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 42.86%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 52.42%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	16.21	87.77	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	60.27	54.12	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	12.59	90.54
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	61.16	53.82
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	9.61	94.56
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	60.47	53.29
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	10.98	108.04
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	60.84	52.33

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	95.28%	93.92%	94.33%	98.12%
#2 Non durables	4.72%	6.08%	5.67%	1.88%
Environnementaux	42.86%	38.71%	28.68%	26.77%
Sociaux	52.42%	55.21%	65.65%	71.35%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	42.86%	38.71%	28.68%	26.77%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une

attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 64 réunions : pour 90 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 16, que Candriam a soutenues à 93 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (318 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 20 résolutions au total, dont 70 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gazières sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales

et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	1,607.81	95.49%	95.49%
Émissions de GES de Scope 2	1,357.68	95.49%	95.49%
Émissions totales de GES	2,965.49	95.49%	95.49%
2 - Empreinte carbone	16.21	95.49%	95.49%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	43.43	95.49%	95.49%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	0.12%	95.28%	95.49%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	95.49%	95.49%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	42.15%	91.34%	95.49%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	95.49%	95.49%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Halma Plc	Électronique et semi-conducteurs	3.86%	Royaume-Uni
Admiral Group Plc	Compagnies d'assurance	3.83%	Royaume-Uni
Kerry Group Plc-A	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	3.53%	Irlande
Kbc Ancora	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.51%	Belgique
Warehouses De Pauw Sca	Immobilier	3.49%	Belgique
Biomerieux	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	3.41%	France
Nemetschek Se	Internet et services d'Internet	3.26%	Allemagne
Spirax Group Plc	Construction de machines et appareils	3.16%	Royaume-Uni
Kingspan Group Plc	Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	2.92%	Irlande
Wise Plc - A	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.79%	Royaume-Uni
Tryg A/s	Compagnies d'assurance	2.61%	Danemark
Convatec Group Plc	Services divers	2.50%	Royaume-Uni
Tomra Systems Asa	Construction de machines et appareils	2.43%	Norvège
Finecobank Spa	Banques et autres institutions de crédit	2.42%	Italie
Technogym Spa	Biens de consommation divers	2.25%	Italie

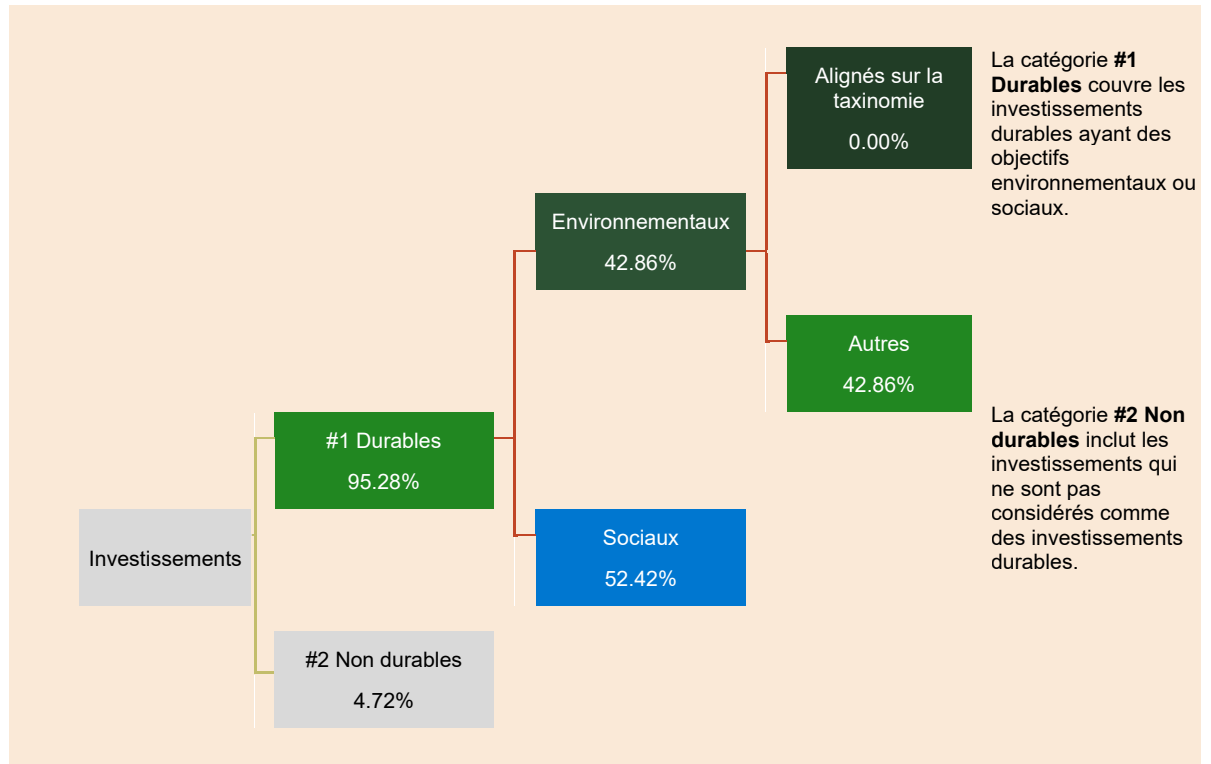
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Immobilier	11.95%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	9.99%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	9.30%
Services divers	8.54%
Construction de machines et appareils	7.06%
Compagnies d'assurance	6.97%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	6.05%
Biens de consommation divers	5.25%
Banques et autres institutions de crédit	4.51%
Électronique et semi-conducteurs	4.24%
Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	4.23%
Chimie	4.20%
Internet et services d'Internet	3.70%
Énergie et service des eaux	2.95%
Textile - Habillement - Articles en cuir	2.23%
Télécommunications	1.34%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

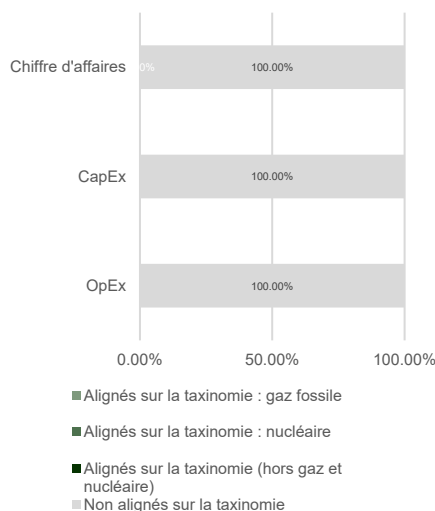
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

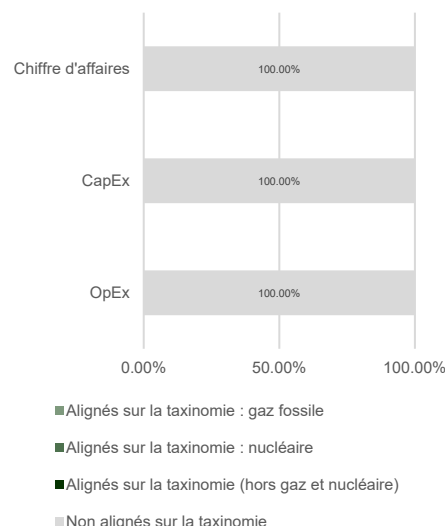
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 42,86 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 52,42 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 4,72 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 16,21 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit une réduction de 81,53 % par rapport à l'indice de référence. Cette surperformance significative reflète la stratégie du produit financier qui consiste à privilégier des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible. En outre, le produit financier vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de son indice de référence, sur la base de la méthodologie ESG exclusive

développée par Candriam. Au cours de la période de référence, le produit financier a atteint un score ESG de 60,27, soit 11,37 % de plus que celui de son indice de référence. Cette amélioration du score a été possible grâce à une approche ciblée privilégiant de manière sélective des émetteurs présentant des profils ESG plus solides.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 64.62%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 34.69%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- un alignement général du portefeuille avec un scénario de température égale ou inférieure à 2,5 degrés. Étant donné l'évolution au fil du temps de la disponibilité et de la fiabilité des données sur le climat, le Compartiment cherche à s'aligner avec un scénario de température inférieure ou égale à 2 degrés en 2025 ;

- investissement d'une part plus importante du total des actifs sous gestion dans des sociétés à fort enjeu que l'indice de référence du Compartiment. Les entreprises à forte participation sont définies par le règlement européen « Benchmark » concernant les indices de référence climatiques comme celles qui appartiennent à l'un des secteurs considérés comme jouant le plus grand rôle dans la réalisation des objectifs de l'accord de Paris.

- s'assurer qu'au moins 10 % du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement ou du carnet de commandes des entreprises éligibles sont affectés à des activités contribuant à une mobilité plus propre, plus sûre et plus intelligente.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Dans le cadre de l'engagement de Candriam à l'égard de la NZAI, le Compartiment visait à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et aux objectifs de l'Accord de Paris. Toutefois, au niveau du Compartiment, cet alignement est quantifié au moyen d'un indicateur de température.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2.11		
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	79.09%	59.67%	

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2024	2.29	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	2024	70.30%	61.12%
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2023	2.46	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	2023	69.32%	62.09%
Température du portefeuille - Entreprises - Inférieure à 2.5°C - Inférieure à 2°C en 2025	2022	2.39	
Exposition à des secteurs à fort enjeu - Entreprises - Supérieure à l'indice de référence	2022	76.48%	62.39%

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	99.31%	95.37%	93.83%	93.45%
#2 Non durables	0.69%	4.63%	6.17%	6.55%
Environnementaux	64.62%	55.96%	52.72%	53.17%
Sociaux	34.69%	39.41%	41.11%	40.28%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	64.62%	55.96%	52.72%	53.17%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que

définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 46 réunions : pour 78 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises deux, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (261 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 28 résolutions au total, dont 57 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 5 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les émetteurs institutionnels

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence

fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'examen de l'engagement effectué pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	3,862.08	98.64%	99.31%
Émissions de GES de Scope 2	4,837.60	98.64%	99.31%
Émissions totales de GES	8,699.67	98.64%	99.31%
2 - Empreinte carbone	29.25	98.64%	99.31%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	0.51%	99.31%	99.31%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	99.31%	99.31%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	33.15%	98.14%	99.31%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.31%	99.31%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Schneider Electric Se	Électrotechnique	5.26%	France
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	4.87%	États-Unis (u.s.a.)
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	4.50%	États-Unis (u.s.a.)
Contemporary Amperex Techn-A	Construction de machines et appareils	4.48%	Chine
Te Connectivity Plc	Électrotechnique	4.00%	Irlande
Wabtec Corp	Construction de machines et appareils	3.98%	États-Unis (u.s.a.)
Taiwan Semiconductor-Sp Adr	Électronique et semi-conducteurs	3.82%	Taiwan
East Japon Railway Co	Transport	3.74%	Japon
Alphabet Inc-Cl A	Internet et services d'Internet	2.96%	États-Unis (u.s.a.)
Analog Devices Inc	Électronique et semi-conducteurs	2.95%	États-Unis (u.s.a.)
Siemens Ag-Reg	Électrotechnique	2.69%	Allemagne
Bayerische Motoren Werke Ag	Industrie automobile	2.68%	Allemagne
Wsp Global Inc	Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	2.51%	Canada
Infineon Technologies Ag	Électronique et semi-conducteurs	2.45%	Allemagne
Monolithic Power Systems Inc	Électronique et semi-conducteurs	2.43%	États-Unis (u.s.a.)

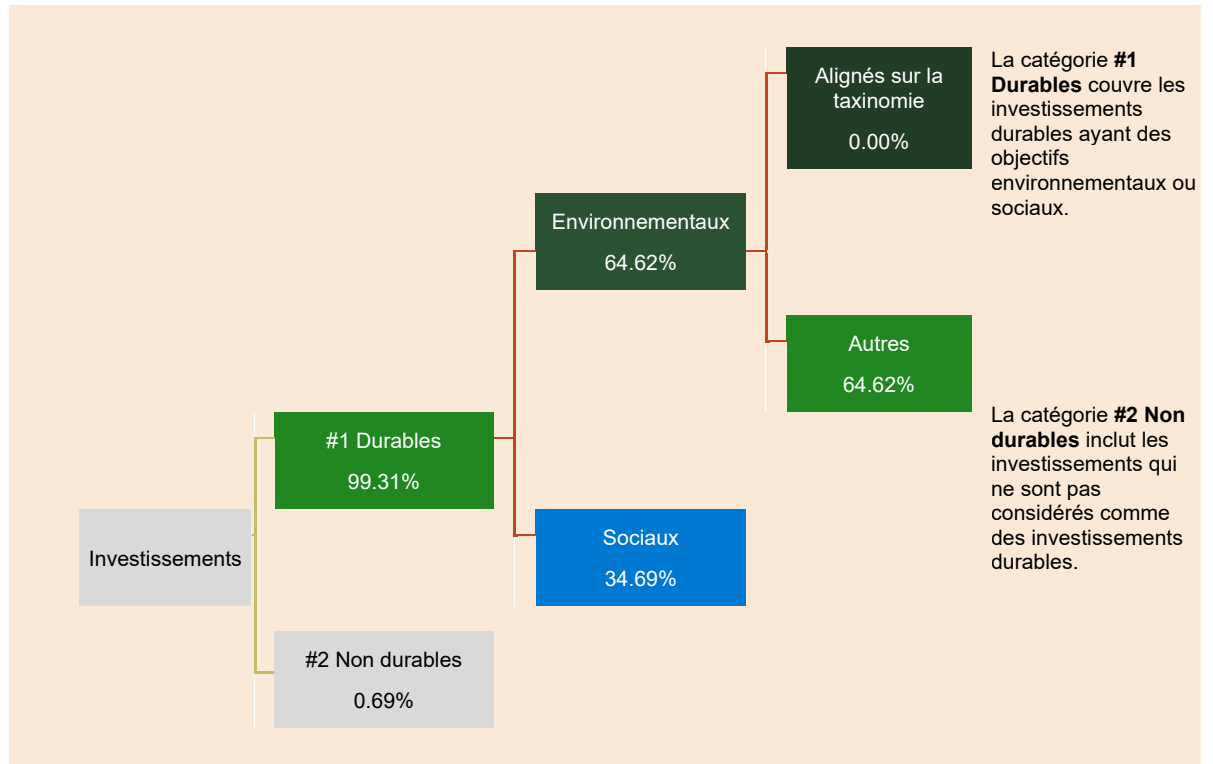
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentant dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Électronique et semi-conducteurs	27.50%
Électrotechnique	18.74%
Internet et services d'Internet	15.25%
Industrie automobile	11.92%
Construction de machines et appareils	10.46%
Industrie automobile	10.44%
Chimie	3.77%
Transport	3.74%
Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	2.51%
Énergie et service des eaux	1.93%
Services divers	1.85%
Articles de bureaux et ordinateurs	1.69%
Institutions non classifiables	1.34%
Pierres et métaux précieux	0.94%
Art graphique et édition	0.86%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

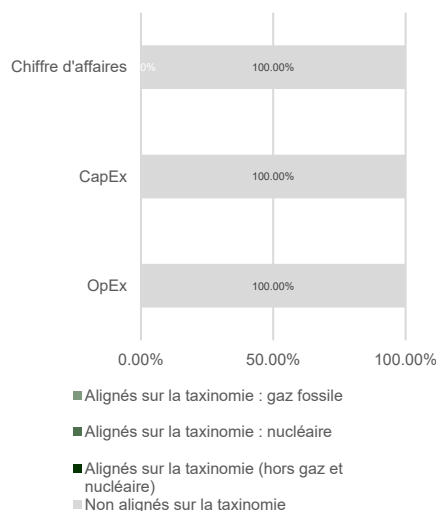
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

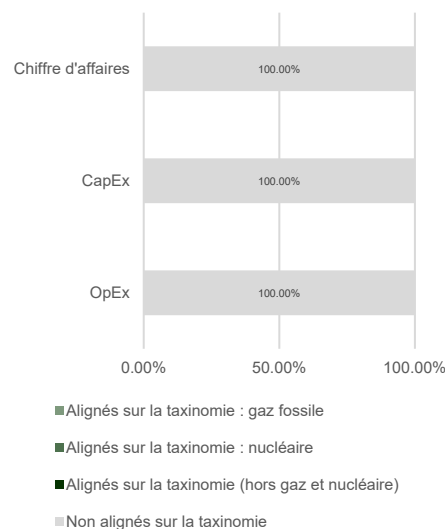
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 64,62000000000001 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 34,69 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,69 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est principalement conçu pour investir dans des émetteurs qui contribuent activement aux objectifs de l'accord de Paris et vise, par conséquent, à maintenir une température cible de 2,5 degrés ou moins. Au cours de la période de reporting, le produit financier a enregistré une température de 2,11 C, marquant une amélioration par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle ce niveau était plus élevé. Ce résultat positif démontre que le produit financier a atteint son objectif déclaré, notamment grâce à une allocation accrue à des émetteurs soutenant les objectifs de l'accord de Paris. En

outre, le produit financier s'efforce s'assurer qu'une part plus importante de ses actifs sous gestion sont alloués à des émetteurs à fort enjeu par rapport à son indice de référence. Au cours de la période considérée, le produit financier a investi 79,09 % de son actif net dans des émetteurs à fort enjeu, soit 32,55 % de plus que son indice de référence. Par rapport à l'année précédente, on observe une augmentation notable de la part de l'actif net investie dans des émetteurs à fort enjeu. Ce résultat illustre l'engagement du produit financier envers son objectif, dans la mesure où il a consacré une allocation nettement plus importante à des émetteurs à fort enjeu que celle observée pour son indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 48.43%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 50.89%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	23.96	56.87	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	55.06	51.75	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	30.25	57.55
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	53.95	50.64
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	30.45	64.24
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	53.69	50.56
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	35.33	69.62
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	53.22	49.34

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	99.31%	99.20%	99.15%	99.49%
#2 Non durables	0.69%	0.80%	0.85%	0.75%
Environnementaux	48.43%	47.55%	37.75%	37.88%
Sociaux	50.89%	51.65%	61.40%	61.61%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	48.43%	47.55%	37.75%	37.88%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que

définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 81 réunions : pour 35 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction. En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (810 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 29 résolutions au total, dont 27 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 1 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : 100 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre

d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	5,012.23	99.25%	99.25%
Émissions de GES de Scope 2	6,491.16	99.25%	99.25%
Émissions totales de GES	11,503.39	99.25%	99.25%
2 - Empreinte carbone	23.96	99.25%	99.25%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	47.39	99.25%	99.25%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	0.07%	99.25%	99.25%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	99.25%	99.25%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	23.56%	98.26%	99.25%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.25%	99.25%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Toyota Motor Corp	Industrie automobile	5.21%	Japon
Sony Group Corp	Électronique et semi-conducteurs	4.64%	Japon
Hitachi Ltd	Électronique et semi-conducteurs	4.13%	Japon
Sumitomo Mitsui Financial Gr	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.58%	Japon
Nintendo Co Ltd	Électronique et semi-conducteurs	3.22%	Japon
Takeda Pharmaceutical Co Ltd	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.94%	Japon
Kddi Corp	Télécommunications	2.80%	Japon
Recruit Holdings Co Ltd	Art graphique et édition	2.74%	Japon
Tokyo Electron Ltd	Électronique et semi-conducteurs	2.60%	Japon
Canon Inc	Électronique et semi-conducteurs	2.28%	Japon
Keyence Corp	Électronique et semi-conducteurs	2.18%	Japon
Fast Vente au détail Co Ltd	Distribution, commerce de détail	2.12%	Japon
Central Japon Railway Co	Transport	2.03%	Japon
Japon Post Bank Co Ltd	Banques et autres institutions de crédit	2.01%	Japon
Fanuc Corp	Électrotechnique	2.00%	Japon

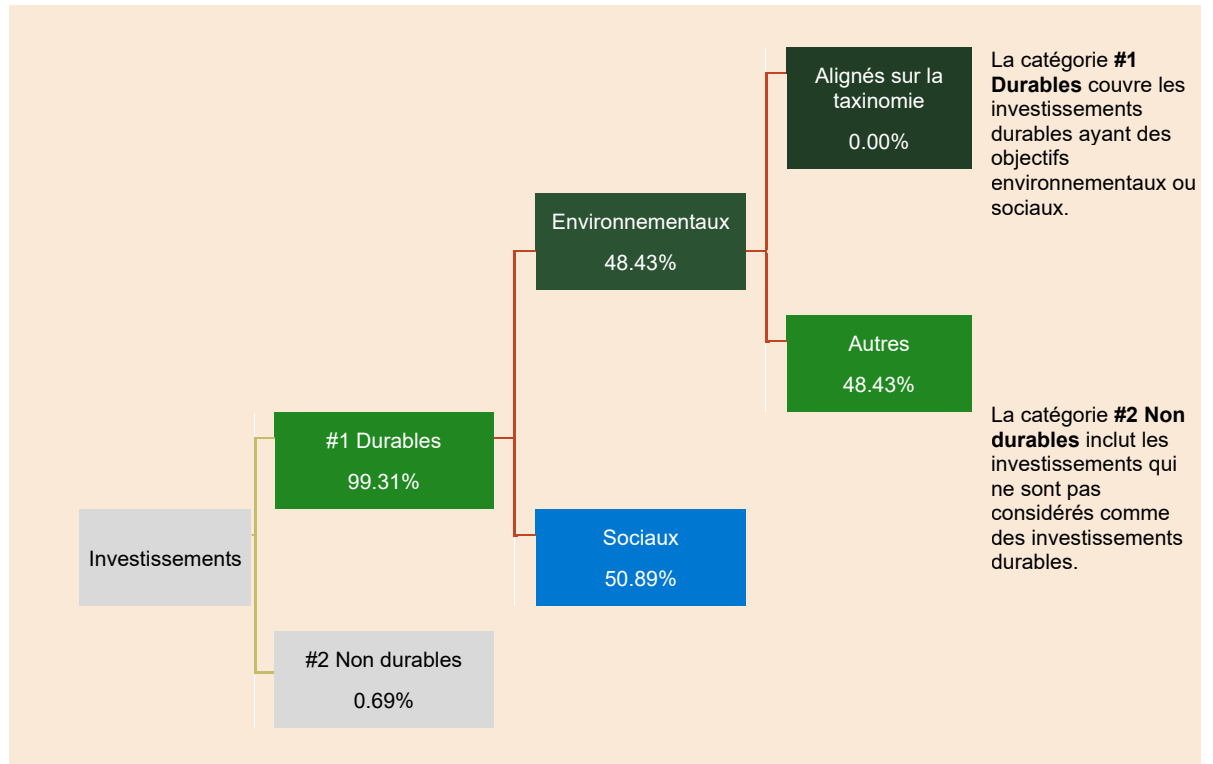
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Électronique et semi-conducteurs	26.90%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	13.11%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	7.76%
Industrie automobile	7.53%
Industrie automobile	7.05%
Construction de machines et appareils	5.34%
Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	4.11%
Transport	4.04%
Électrotechnique	3.84%
Banques et autres institutions de crédit	3.53%
Télécommunications	3.32%
Chimie	3.15%
Distribution, commerce de détail	3.07%
Articles de bureaux et ordinateurs	3.03%
Art graphique et édition	2.80%
Immobilier	2.22%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

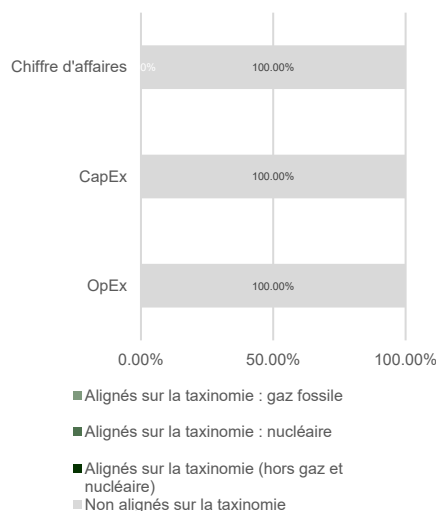
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

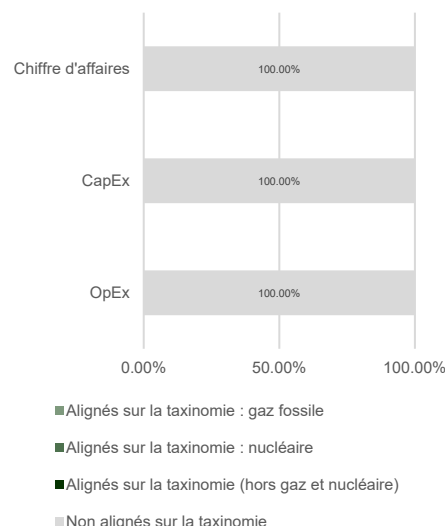
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 48,43 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 50,89 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,69 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier est conçu pour obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 23,96 tonnes éqCO2 par million d'euros investi, soit une réduction de 57,86 % par rapport à l'indice de référence. En particulier, l'empreinte carbone du produit financier a baissé de 20,78 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat a été atteint en privilégiant de manière stratégique des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible. De la même manière, le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé

à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a atteint un score ESG de 55,06, soit une hausse de 6,4 % par rapport à l'indice de référence. Par ailleurs, par rapport à l'année précédente, le score ESG global du produit financier a progressé de 2,04 %. Ce résultat positif a été obtenu en privilégiant de manière sélective des émetteurs présentant un profil ESG solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 44.94%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 54.81%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	25.73	54.21	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	57.64	53.24	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	27.18	57.74
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	56.89	53.43
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	40.46	76.15
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	56.61	53.67
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	39.84	77.43
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	57.05	53.65

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	99.75%	99.58%	99.85%	99.05%
#2 Non durables	0.25%	0.42%	0.15%	0.95%
Environnementaux	44.94%	39.06%	32.49%	32.60%
Sociaux	54.81%	60.52%	67.36%	66.45%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	44.94%	39.06%	32.49%	32.60%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2.Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que

définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam exprimé ses voix à 151 réunions : pour 92 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 45, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (813 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 43 résolutions au total, dont 39 % ont reçu le soutien de Candriam.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [\[https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/\]](https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/)

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre

d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	12,022.38	99.36%	99.75%
Émissions de GES de Scope 2	8,153.43	99.36%	99.75%
Émissions totales de GES	20,175.81	99.36%	99.75%
2 - Empreinte carbone	25.73	99.36%	99.75%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	66.38	99.36%	99.75%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	5.99%*	99.45%	99.75%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	99.75%	99.75%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.52%	99.53%	99.75%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.75%	99.75%

*Cette PAI ne reflète pas le % de revenus investis dans le portefeuille, mais le % d'émetteurs dont une part (même marginale) des revenus est exposée aux combustibles fossiles.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Asml Holding Nv	Électronique et semi-conducteurs	3.21%	Pays-Bas
Novartis Ag-Reg	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	3.15%	Suisse
Sap Se	Internet et services d'Internet	2.93%	Allemagne
Nestle Sa-Reg	Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	2.62%	Suisse
Allianz Se-Reg	Compagnies d'assurance	2.40%	Allemagne
Siemens Ag-Reg	Électrotechnique	2.33%	Allemagne
Roche Holding Ag-Genusschein	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.28%	Suisse
Iberdrola Sa	Énergie et service des eaux	2.09%	Espagne
Deutsche Telekom Ag-Reg	Télécommunications	2.02%	Allemagne
Air Liquide Sa	Chimie	1.97%	France
Sanofi	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.74%	France
Novo Nordisk A/s-B	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.73%	Danemark
Relx Plc	Art graphique et édition	1.70%	Royaume-Uni
Abb Ltd-Reg	Électrotechnique	1.69%	Suisse
Astrazeneca Plc	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.63%	Royaume-Uni

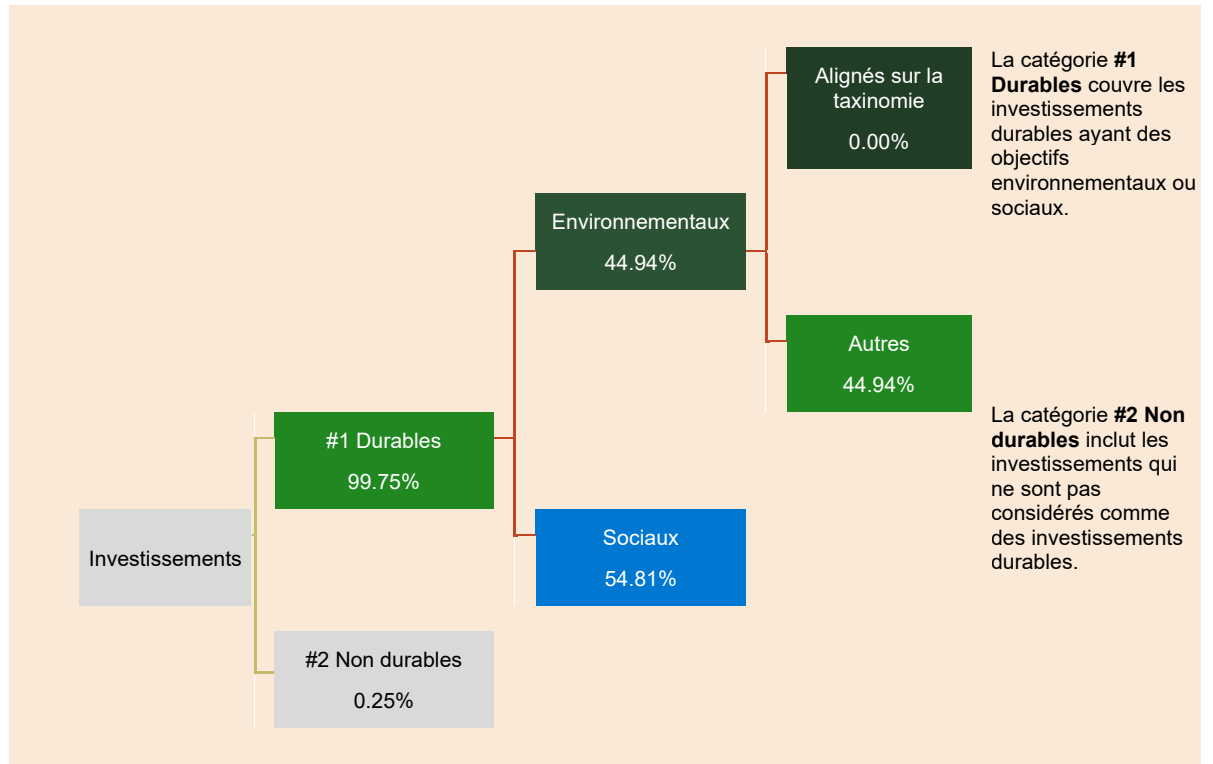
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	16.80%
Compagnies d'assurance	11.22%
Banques et autres institutions de crédit	7.43%
Électrotechnique	6.38%
Télécommunications	5.95%
Énergie et service des eaux	5.01%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	4.91%
Distribution, commerce de détail	4.42%
Art graphique et édition	3.99%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	3.98%
Électronique et semi-conducteurs	3.88%
Internet et services d'Internet	3.85%
Construction de machines et appareils	3.56%
Chimie	3.55%
Immobilier	3.54%
Textile - Habillement - Articles en cuir	2.66%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

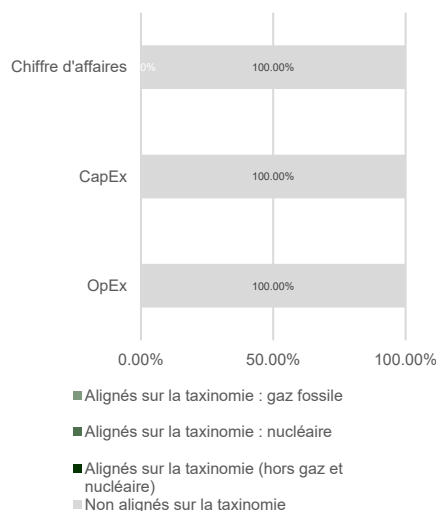
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

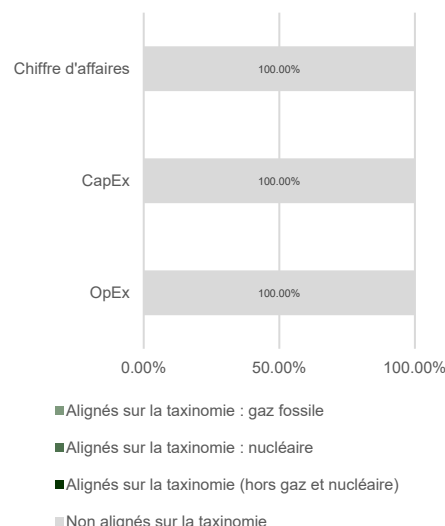
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 44,94 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 54,81 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,25 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à maintenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 25,73 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, ce qui représente une réduction de 52,55 % par rapport à l'indice de référence. Par rapport à l'année précédente, l'empreinte carbone du produit financier a baissé de 5,36 %. Cet objectif a été atteint principalement en sélectionnant de manière préférentielle des émetteurs présentant des émissions de carbone plus faibles. En outre, le produit financier cherche à atteindre

un score ESG, déterminé à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Pour la période de référence, le produit financier a enregistré un score ESG de 57,64, affichant une marge de 8,26 % au-dessus de celui de son indice de référence. Par ailleurs, par rapport à l'année précédente, le score ESG global du produit financier s'est amélioré de 1,32 %. Le produit financier a atteint cet objectif en sélectionnant de manière intentionnelle des émetteurs présentant un profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 32.81%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 66.86%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	12.46	27.25	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	52.81	49.22	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	12.73	30.80
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	53.15	49.39
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	19.02	35.22
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	55.12	51.08
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	19.98	40.24
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	54.34	50.51

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	99.67%	99.23%	99.46%	99.28%
#2 Non durables	0.33%	0.77%	0.54%	0.71%
Environnementaux	32.81%	32.72%	30.07%	35.11%
Sociaux	66.86%	66.51%	69.39%	64.17%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	32.81%	32.72%	30.07%	35.11%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une

attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 72 réunions : pour 98 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction. En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (696 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 64 résolutions au total, dont 60 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 11 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [\[https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/\]](https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/)

DIALOGUE avec les émetteurs institutionnels

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [\[https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories\]](https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories). Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [\[https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications\]](https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'examen de l'engagement effectué pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les investisseurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	11,994.81	99.23%	99.67%
Émissions de GES de Scope 2	10,941.62	99.23%	99.67%
Émissions totales de GES	22,936.43	99.23%	99.67%
2 - Empreinte carbone	12.46	99.23%	99.67%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	79.42	99.23%	99.67%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	1.14%	99.67%	99.67%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	99.67%	99.67%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	36.60%	99.25%	99.67%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.67%	99.67%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	8.75%	États-Unis (u.s.a.)
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	8.52%	États-Unis (u.s.a.)
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	8.43%	États-Unis (u.s.a.)
Broadcom Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	4.11%	États-Unis (u.s.a.)
Alphabet Inc-CI A	Internet et services d'Internet	3.23%	États-Unis (u.s.a.)
Alphabet Inc-CI C	Internet et services d'Internet	2.78%	États-Unis (u.s.a.)
Mastercard Inc - A	Banques et autres institutions de crédit	2.78%	États-Unis (u.s.a.)
Linde Plc	Pétrole	2.33%	États-Unis (u.s.a.)
Procter & Gamble Co/the	Biens de consommation divers	2.21%	États-Unis (u.s.a.)
Tesla Inc	Industrie automobile	2.00%	États-Unis (u.s.a.)
Eli Lilly & Co	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.97%	États-Unis (u.s.a.)
Home Depot Inc	Distribution, commerce de détail	1.91%	États-Unis (u.s.a.)
Abbvie Inc	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.61%	États-Unis (u.s.a.)
Abbott Laboratories	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.49%	États-Unis (u.s.a.)
Intuitive Surgical Inc	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.48%	États-Unis (u.s.a.)

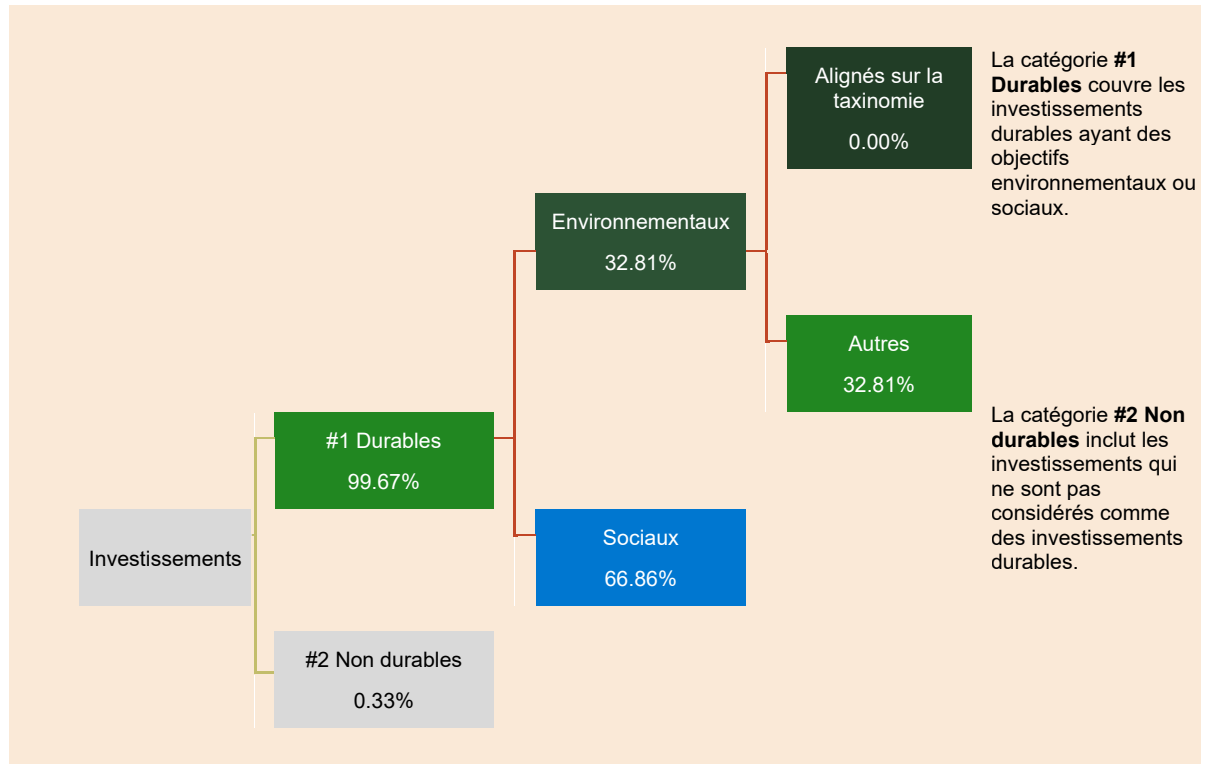
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	19.23%
Articles de bureaux et ordinateurs	12.89%
Électronique et semi-conducteurs	11.43%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	9.11%
Banques et autres institutions de crédit	8.66%
Immobilier	4.69%
Distribution, commerce de détail	4.19%
Compagnies d'assurance	4.05%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.98%
Textile - Habillement - Articles en cuir	2.69%
Biens de consommation divers	2.60%
Construction de machines et appareils	2.60%
Pétrole	2.33%
Biotechnologie	2.19%
Énergie et service des eaux	1.60%
Art graphique et édition	1.50%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

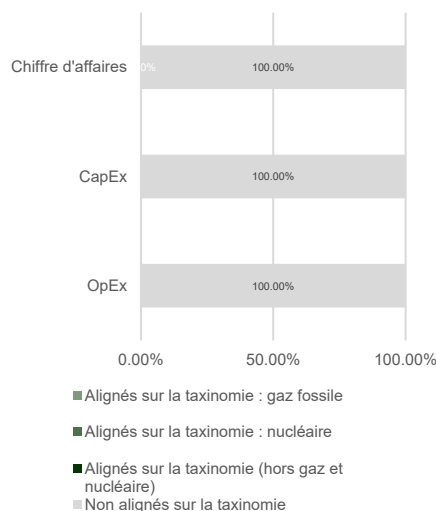
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

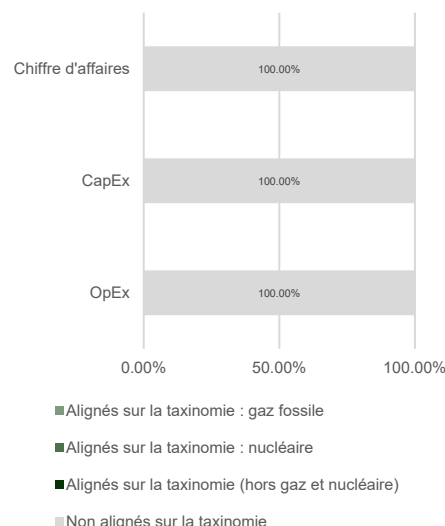
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 32,81 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 66,86 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,33 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 12,46 tonnes eqCO2 par million d'euros investi, soit 54,27 % de moins que l'indice de référence. En outre, par rapport à l'année précédente, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 2,11 %. Cet objectif a été atteint en privilégiant des émetteurs présentant une empreinte carbone plus faible. De même, le produit financier vise à obtenir un score ESG, évalué à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam,

supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a affiché un score ESG de 52,81, soit une hausse de 7,3 % par rapport à son indice de référence. Le produit financier est parvenu à atteindre cet objectif en privilégiant de manière sélective des émetteurs présentant des profils ESG plus solides.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 76.96%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 22.13%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

-- Le Compartiment a investi dans un portefeuille de sociétés dont au moins 20 % du chiffre d'affaires moyen pondéré sont liés à des activités en lien avec l'eau.

- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.

- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam ;

- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	56.16	49.93	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	55.53	49.84

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	99.09%	97.70%	0.00%	0.00%
#2 Non durables	0.91%	2.30%	0.00%	0.00%
Environnementaux	76.96%	70.71%	0.00%	0.00%
Sociaux	22.13%	26.99%	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	76.96%	70.71%	0.00%	0.00%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;

- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une

attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 44 réunions : pour 84 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumises 7, que Candriam a soutenues à 100 %.

Plus précisément, 1 propositions portaient sur le climat (100 % de soutien).

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (284 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 4 résolutions au total, dont 75 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 1 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les émetteurs institutionnels

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'examen de l'engagement effectué pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des

plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	58.47	95.50%	99.08%
Émissions de GES de Scope 2	27.80	95.50%	99.08%
Émissions totales de GES	86.27	95.50%	99.08%
2 - Empreinte carbone	36.04	95.50%	99.08%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	3.36%	98.67%	99.09%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	99.09%	99.09%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	36.75%	99.09%	99.09%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.09%	99.09%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Xylem Inc	Énergie et service des eaux	4.24%	États-Unis (u.s.a.)
Ecolab Inc	Chimie	4.00%	États-Unis (u.s.a.)
Taiwan Semiconductor-Sp Adr	Électronique et semi-conducteurs	3.86%	Taiwan
Roper Technologies Inc	Construction de machines et appareils	3.83%	États-Unis (u.s.a.)
Ilex Corp	Construction de machines et appareils	3.64%	États-Unis (u.s.a.)
Veralto Corp	Services environnementaux et recyclage	3.59%	États-Unis (u.s.a.)
Severn Trent Plc	Énergie et service des eaux	3.52%	Royaume-Uni
Thermo Fisher Scientific Inc	Électronique et semi-conducteurs	3.46%	États-Unis (u.s.a.)
Essential Énergie et eau Inc	Énergie et service des eaux	3.36%	États-Unis (u.s.a.)
Ferguson Enterprises Inc	Énergie et service des eaux	3.28%	États-Unis (u.s.a.)
American Water Works Co Inc	Énergie et service des eaux	3.07%	États-Unis (u.s.a.)
Agilent Technologies Inc	Biotechnologie	3.06%	États-Unis (u.s.a.)
Halma Plc	Électronique et semi-conducteurs	2.76%	Royaume-Uni
Watts Water Technologies-A	Construction de machines et appareils	2.58%	États-Unis (u.s.a.)
Astrazeneca Plc	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.55%	Royaume-Uni

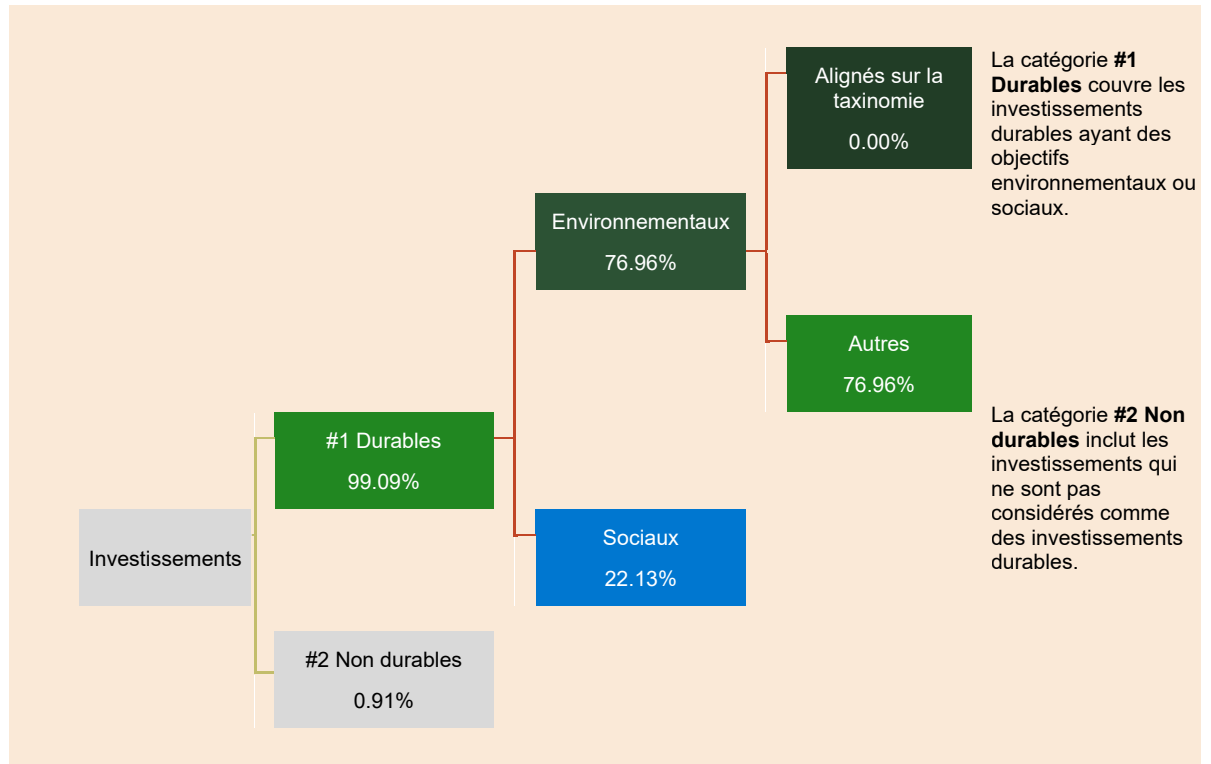
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Énergie et service des eaux	23.32%
Construction de machines et appareils	20.84%
Services environnementaux et recyclage	11.58%
Électronique et semi-conducteurs	10.93%
Industrie des matériaux de construction et du bâtiment	9.23%
Chimie	9.19%
Biotechnologie	3.06%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.55%
Services divers	2.51%
Internet et services d'Internet	2.42%
Articles de bureaux et ordinateurs	2.41%
Électrotechnique	1.42%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

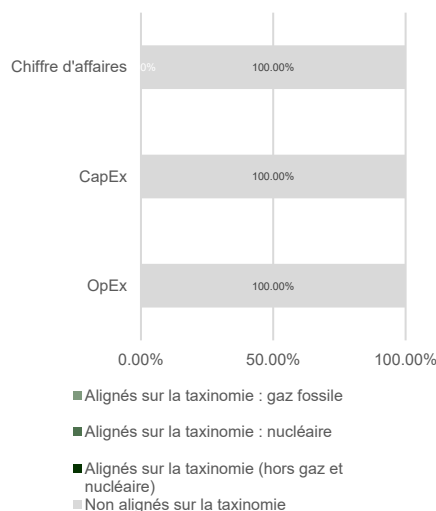
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

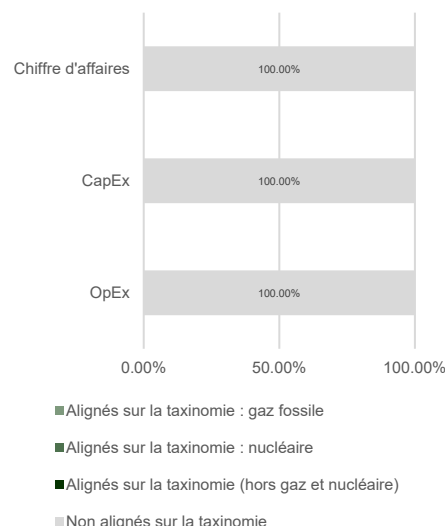
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 76,95999999999999 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 22,13 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,91 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à atteindre un score ESG supérieur à celui de son indice de référence s'appuyant sur la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré un score ESG de 56,16, soit une hausse de 12,49 % par rapport à son indice de référence. De plus, par rapport à l'année précédente, le score

ESG global du produit financier a progressé de 1,14 %. Ce résultat positif a été obtenu grâce à une approche ciblée qui privilégie des émetteurs présentant un profil ESG particulièrement solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 34.46%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 65.08%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone d'au moins 30 % inférieure à celle de l'indice de référence du Compartiment.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré supérieur à celui de l'indice de référence du Compartiment. Le score ESG est calculé à l'aide de la méthodologie d'analyse ESG exclusive de Candriam.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Pacte mondial des Nations Unies : s'assurer qu'il n'y avait pas d'investissements dans des entreprises en violation de ces principes.
- Politique d'exclusion de Candriam : s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de son indice de référence.

En outre, dans la mesure où Candriam fait partie de la Net Zero Asset Management Initiative, le Compartiment visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	14.33	34.53	
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	54.61	50.19	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2024	17.24	39.20
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2024	54.22	50.25
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2023	23.29	47.39
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2023	55.58	51.59
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Réduction de 30 % par rapport à l'indice de référence	2022	15.15	51.74
Score ESG - Entreprises - Supérieur à l'indice de référence	2022	55.28	51.03

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	99.54%	99.24%	99.38%	99.33%
#2 Non durables	0.46%	0.76%	0.62%	0.66%
Environnementaux	34.46%	34.06%	29.27%	32.52%
Sociaux	65.08%	65.18%	70.11%	66.81%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	34.46%	34.06%	29.27%	32.52%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

-la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

-l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que

définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

ENGAGEMENT

Les politiques d'engagement et de vote de Candriam sont disponibles sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de la politique de vote de Candriam. Lors de l'exercice de ses droits de vote, Candriam prête une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil d'administration, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, Candriam a exprimé ses voix à 135 réunions : pour 87 % d'entre elles, Candriam a voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumise 15, que Candriam a soutenues à 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (1097 résolutions), Candriam a tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 86 résolutions au total, dont 58 % ont reçu le soutien de Candriam.

Plus précisément, 18 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : Candriam les a soutenues à 100 %.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter le tableau de bord des activités de vote de Candriam [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>]

DIALOGUE avec les émetteurs institutionnels

Ce produit financier est investi dans des émetteurs institutionnels avec lesquels Candriam dialogue. S'agissant des émetteurs institutionnels, comme les entités souveraines ou supranationales ou les organismes, l'essentiel de l'engagement de Candriam prend la forme de dialogues collaboratifs et de déclarations conjointes. Le climat (PAI 1 à PAI 6) et la biodiversité (PAI 7) sont les principaux sujets que Candriam aborde avec eux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>]. Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence

fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'examen de l'engagement effectué pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme celles liées à la biodiversité, ont également pu être abordées durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	11,008.02	98.95%	99.54%
Émissions de GES de Scope 2	13,350.79	98.95%	99.54%
Émissions totales de GES	24,358.81	98.95%	99.54%
2 - Empreinte carbone	14.33	98.95%	99.54%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	59.67	98.95%	99.54%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	2.63%	99.39%	99.54%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	99.54%	99.54%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	37.46%	98.73%	99.54%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	99.54%	99.54%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Nvidia Corp	Électronique et semi-conducteurs	6.45%	États-Unis (u.s.a.)
Microsoft Corp	Internet et services d'Internet	6.09%	États-Unis (u.s.a.)
Apple Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	6.09%	États-Unis (u.s.a.)
Alphabet Inc-Cl A	Internet et services d'Internet	2.41%	États-Unis (u.s.a.)
Mastercard Inc - A	Banques et autres institutions de crédit	2.20%	États-Unis (u.s.a.)
Alphabet Inc-Cl C	Internet et services d'Internet	2.18%	États-Unis (u.s.a.)
Broadcom Inc	Articles de bureaux et ordinateurs	1.69%	États-Unis (u.s.a.)
Novartis Ag-Reg	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.69%	Suisse
Eli Lilly & Co	Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	1.45%	États-Unis (u.s.a.)
Tesla Inc	Industrie automobile	1.45%	États-Unis (u.s.a.)
Linde Plc	Pétrole	1.38%	États-Unis (u.s.a.)
Automatic Data Processing	Internet et services d'Internet	1.31%	États-Unis (u.s.a.)
Visa Inc-Class A Shares	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.19%	États-Unis (u.s.a.)

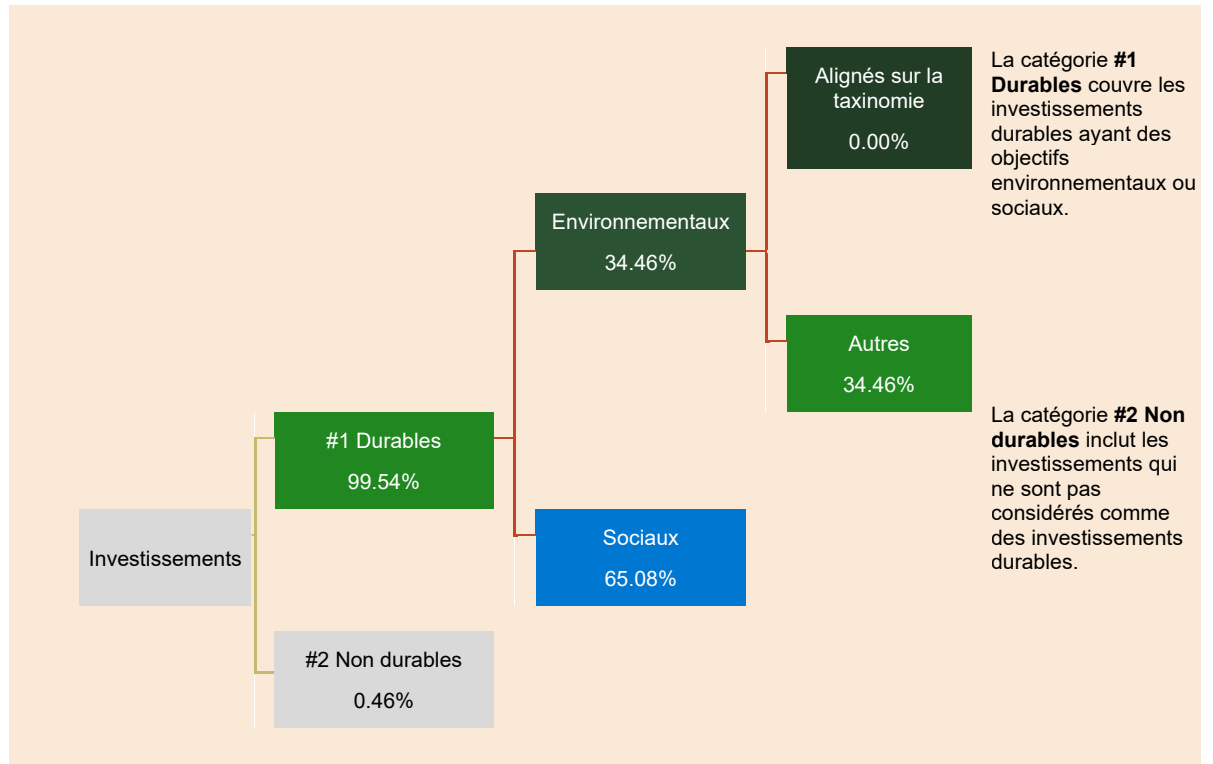
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	15.43%
Électronique et semi-conducteurs	10.22%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	8.36%
Articles de bureaux et ordinateurs	8.31%
Banques et autres institutions de crédit	8.11%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	4.46%
Immobilier	4.08%
Compagnies d'assurance	3.93%
Textile - Habillement - Articles en cuir	3.89%
Distribution, commerce de détail	3.80%
Télécommunications	3.65%
Biotechnologie	3.11%
Art graphique et édition	2.58%
Énergie et service des eaux	2.46%
Électrotechnique	2.38%
Construction de machines et appareils	2.11%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

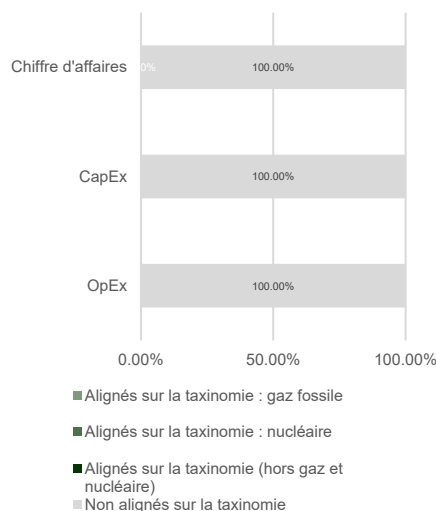
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

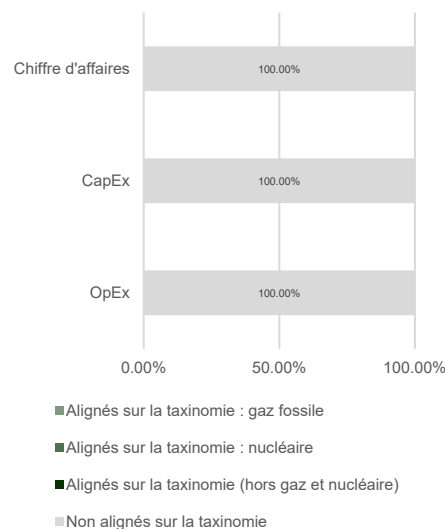
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 34,46 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 65,08 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 0,46 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à maintenir une empreinte carbone inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré 14,33 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi, reflétant une réduction de 58,51 % par rapport à l'indice de référence. En particulier, ce résultat représente une diminution de 16,89 % de l'empreinte carbone par rapport à l'année précédente. Le produit financier est parvenu à atteindre cet objectif en privilégiant des émetteurs présentant une empreinte carbone relativement plus faible. En outre, le produit financier est conçu pour obtenir

un score ESG, calculé à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam, supérieur à celui de son indice de référence. Au cours de la période de référence, le produit financier a atteint un score ESG de 54,61, soit une hausse de 8,8 % par rapport à l'indice de référence. Par rapport à l'année précédente, le score ESG global du produit financier reste inchangé. Le produit financier a atteint cet objectif en privilégiant constamment des émetteurs possédant un profil ESG plus solide.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ OUI	●● ☐ NON
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 46.96%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 43.78%	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs d'investissement durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Empreinte carbone : le Compartiment a obtenu une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé. Ce seuil est inférieur d'environ 30 % à celui de l'univers d'investissement.
- Score ESG : le Compartiment a obtenu un score ESG moyen pondéré, y compris les émetteurs souverains et les entreprises émettrices, issu de l'analyse ESG exclusive de Candriam, supérieur à 50 (sur une échelle de 0 à 100).

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui sont en violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou du Pacte mondial des Nations Unies.
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays figurant sur la liste des régimes oppressifs de Candriam
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements souverains dans des pays considérés comme « non libres » par Freedom House.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 80 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment visait à obtenir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé. Ce seuil est inférieur d'environ 30 % à celui de l'univers d'investissement.

Le Compartiment vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à son indice de référence en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. Dans une phase ultérieure, d'autres mesures seront prises afin d'assurer la réduction des émissions de carbone en vue de la réalisation de l'Accord de Paris.

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 65)	23.45		
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à 50	57.26		

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprises - Scopes 1 et 2 - Inférieur au seuil absolu (actuellement 65)	2024	43.63	
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à 50	2024	57.33	
Score ESG - Pays et entreprises - Supérieur à 50	2023	57.45	

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
#1 Durables	90.74%	92.04%	90.10%	91.39%
#2 Non durables	9.26%	7.96%	9.90%	8.61%

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2025	2024	2023	2022
Environnementaux	46.96%	47.26%	45.03%	52.43%
Sociaux	43.78%	44.78%	45.07%	38.96%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Autres	46.96%	47.26%	45.03%	52.43%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : (<https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)).

ENGAGEMENT

La politique d'engagement de Candriam est disponible sur le site Internet de Candriam (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que Candriam a menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre des échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scopes 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative (<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories>). Par l'engagement, l'objectif de Candriam est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous combinons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

14 émetteurs présents au sein du produit financier font en réalité partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

Candriam participe également activement à plusieurs initiatives collaboratives telles que Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 9 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel sur l'engagement et le vote de Candriam, disponible sur le site Internet public de Candriam (Publications | Candriam) (<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 13 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

Bien que les PAI susmentionnées prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2025, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant les séances de dialogue de Candriam avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet (<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>).

EXCLUSIONS

PAI3

En sus des sociétés se livrant à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 279 gCO₂/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans son évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2025 s'établissait à 279 gCO₂/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les entreprises qui participent directement à l'extraction du charbon sont exclues, quel que soit le niveau de ventes/chiffre d'affaires.

Les entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'exploration, du traitement, du transport et de la distribution de charbon thermique sont également exclues.

L'exclusion des entreprises développant de nouveaux projets d'extraction du charbon, de production d'électricité à partir du charbon et de transport du charbon est appréciée sans seuil de chiffre d'affaires minimum.

En outre, les entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport du pétrole et gaz (>5 % du chiffre d'affaires), fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et gaz (>25 % du chiffre

d'affaires), ou ayant des plans d'expansion ou d'exploration de nouveaux projets pétroliers et gaziers sont exclues. Ces exclusions s'appliquent aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil d'exposition aux activités pétrolières et gazières non conventionnelles.

PAI10

Conformément à la PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Candriam estime que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

PAI16

La liste des régimes répressifs de Candriam est composée de pays où les droits humains sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont constamment réprimées et où la sécurité personnelle n'est pas garantie en raison d'une défaillance du gouvernement et de violations éthiques systématiques. Candriam fait également preuve d'une vigilance extrême en ce qui concerne les États ou pays totalitaires dont le gouvernement se livre à une guerre contre son propre peuple. Pour établir la liste de régimes répressifs, Candriam s'appuie sur des données fournies par des sources externes, comme l'indice de liberté dans le monde de Freedom House, les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale et l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit, qui guident l'examen qualitatif des pays non démocratiques de Candriam.

Pour cette liste de pays, les analystes de Candriam ont mis au point des processus qui s'appliquent aux investissements dans des entités souveraines et des entreprises, notamment des processus d'exclusion, d'atténuation et d'engagement reposant sur l'évaluation des risques de Candriam. Candriam considère que la dette émise par les entités souveraines ou quasi-souveraines figurant sur la liste des régimes répressifs n'est pas éligible à l'investissement.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur souverain directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus.

SUIVI : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de Scope 1	16,381.07	79.02%	79.53%
Émissions de GES de Scope 2	6,387.16	79.02%	79.53%
Émissions totales de GES	22,768.23	79.02%	79.53%
2 - Empreinte carbone	23.45	79.02%	79.53%
4 – Exposition à des sociétés actives dans secteur des combustibles fossiles	4.78%	79.53%	79.53%
10 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	0.00%	82.07%	82.54%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	41.77%	75.82%	82.54%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	82.07%	82.54%
15 - Intensité des GES	182.26	5.80%	5.86%
16- Pays d'investissement faisant l'objet de violations des normes sociales	0.00%	5.86%	5.86%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2025 - 31/12/2025.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Bank Of Montreal E3r+0.45% 06-06-25	Banques et autres institutions de crédit	2.94%	Canada
Ntt Finance E3r+0.5% 16-07-27	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	2.18%	Japon
Novo Nordisk Finance Pays-Bas Bv E3r+0.3% 27-05	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.91%	Pays-Bas
Informa 2.125% 06-10-25 Emtn	Art graphique et édition	1.89%	Royaume-Uni
Inte E3r+0.8% 16-11-25 Emtn	Banques et autres institutions de crédit	1.88%	Italie
Danske Bk E3r+0.32% 11-11-27	Banques et autres institutions de crédit	1.84%	Danemark
Nestle Fin 0.0% 14-06-26 Emtn	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.60%	Luxembourg
Siemens Financieringsmaatnv E3r+0.23% 18-12-25	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.60%	Pays-Bas
Gsk Cap 1.25% 21-05-26 Emtn	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.56%	Royaume-Uni
Digital Euro Fin 2.5% 18-12-25	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.55%	États-Unis (u.s.a.)
Natl Westminster Bank E3r+0.6% 09-01-26	Banques et autres institutions de crédit	1.53%	Royaume-Uni
Koninklijke Ahold Delhaize Nv 0.25% 26-06-25	Banques et autres institutions de crédit	1.46%	Pays-Bas
Elia Transmission Belgique Nv 1.375% 14-01-26	Énergie et service des eaux	1.40%	Belgique
Natl Bank Of Canada E3r+0.55% 13-06-25	Banques et autres institutions de crédit	1.37%	Canada
Digital Dutch Finco Bv 0.625% 15-07-25	Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	1.37%	Pays-Bas

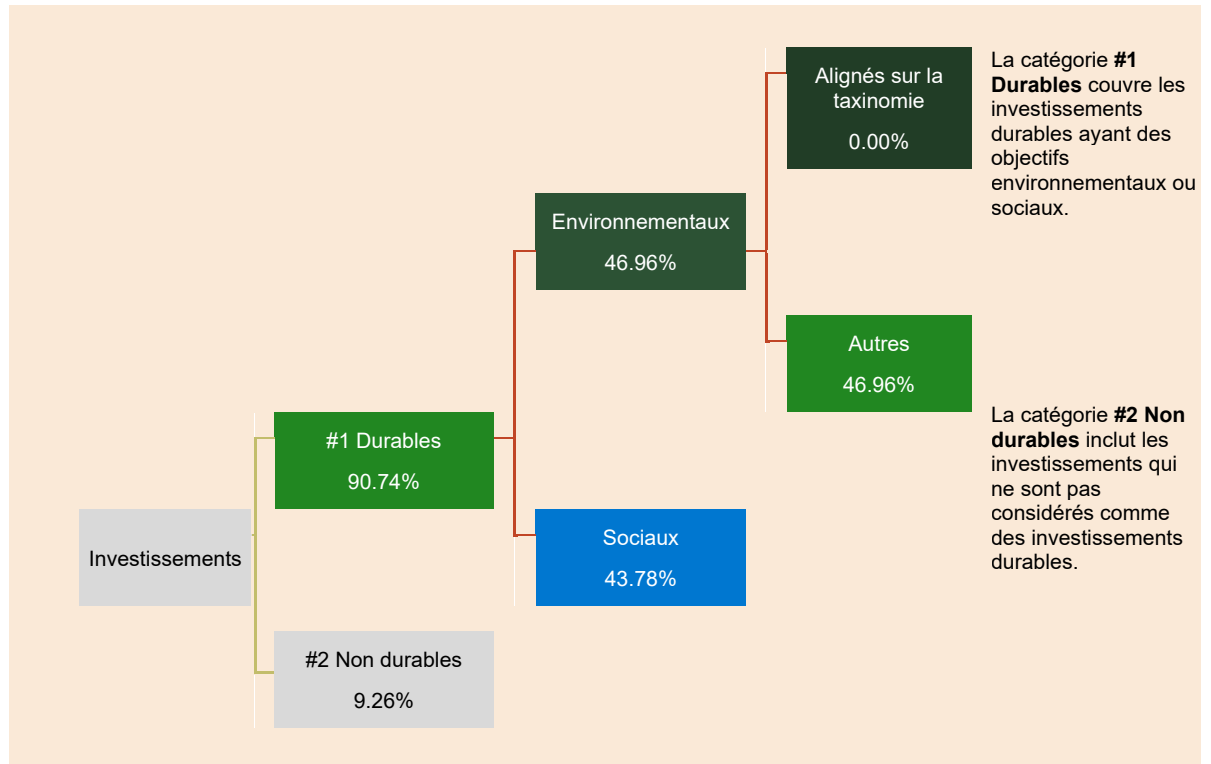
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions de crédit	14.12%
Finance - Investissement - Autres entreprises diversifiées	13.74%
Produits pharmaceutiques – Cosmétiques – Méd. Produits	2.99%
Art graphique et édition	2.30%
Prêts immobiliers - Institutions de financement (MBA-ABS)	2.02%
Y compris produits alimentaires et également commerce de détail	1.51%
Internet et services d'Internet	1.29%
Électronique et semi-conducteurs	1.29%
Autres	1.27%
Énergie et service des eaux	1.23%
Électrotechnique	1.08%
Articles de bureaux et ordinateurs	0.93%
Immobilier	0.84%
Hôtels et restaurants	0.70%
Construction de machines et appareils	0.64%
Télécommunications	0.55%

Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Transitions des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹

☐ Oui

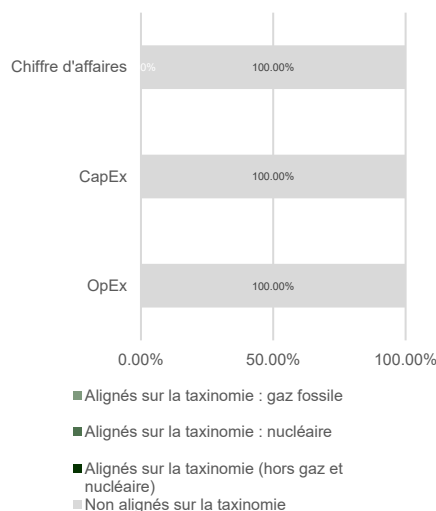
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

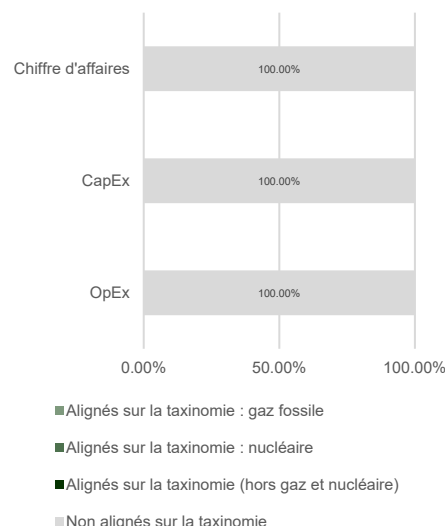
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100.00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2025	0.00%
2024	0.00%
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment détenait une part de 46,96 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2025 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 43,78 %

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 9,26 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.

- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.

- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture ;

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le produit financier vise à maintenir une empreinte carbone inférieure à 65 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi. Au cours de la période de référence, le produit financier a enregistré des émissions de 23,45 tonnes éqCO₂ par million d'euros investi. En particulier, ce résultat représente une diminution de 46,26 % de l'empreinte carbone par rapport à l'année précédente. Cet objectif a été atteint en privilégiant des émetteurs présentant des empreintes carbone relativement plus faibles. De même, le produit financier vise à obtenir un score ESG, mesuré à l'aide de la méthodologie ESG exclusive développée par Candriam,

supérieur à un seuil absolu actuellement fixé à 50. Au cours de la période de référence, le produit financier a atteint un score ESG de 57,26. La réalisation de cet objectif est attribuée à une approche sélective privilégiant des émetteurs présentant de solides références ESG. Plus précisément, le produit financier a investi dans un émetteur du secteur bancaire dont le score ESG a montré une amélioration au cours de la période.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.